SEPC 1974 15

ROBERT philippe, LAMBERT thibault,
KREMENTCHOUSKY alain,
PASTURAUD christian,
FAUGERON claude, LASCOUMES pierre,
MOREAU ghislaine,

IMAGES DU VIOL COLLECTIF ET RECONSTRUCTION D'OBJET

déviance et contrôle social

I M A G E S D U V I O L C O L L E C T I F

ET RECONSTRUCTION D'OBJET

[REC/69-2/33]

par Philippe ROBERT (*)
et -pour la première recherche- Thibault LAMBERT (**)
Christian PASTURAUD (**), Alain KREMENTCHOUSKY (**)

-pour la seconde recherche- Claude FAUGERON (**),
Christian PASTURAUD (**), Ghislaine MOREAU (**),
Pierre LASCOUMES (**)

avec la collaboration de Dominique RIBOULLEAU (***) et
Marie-Christine PECASTAING (***)

S.E.P.C., Septembre 1974, droits réservés

(*) - S.E.P.C. et Université de Bordeaux I
(**) - S.E.P.C.
(***) - Université de Bordeaux I.

TABLE DES MATIERES

N°

INTRODUCTION GENERALE [1]

LE CADRE D'ENSEMBLE DE LA BATTERIE DE RECHERCHES [6]

I.- LE CADRE DES RECHERCHES [6]

1 - Travaux antérieurs [7]
2 - Concepts opératoires [10]
3 - Hypothèses [13]

RECONSTRUCTION D'OBJET - L'IMAGE DU VIOL COLLECTIF A TRAVERS LES DOSSIERS JUDICIAIRES [15]

II.- PRESENTATION DE LA PHASE DE RECHERCHE [16]

1 - Terrain [17]
2 - Données [18]
3 - Traitement [19]

III.- CONSTRUCTION DES ELEMENTS D'OBJET [20]

1 - Les protagonistes [21]
-groupes [22]
-auteurs [28]
-victimes [34]
-comparaison auteurs victimes [38]

2 - Le viol collectif [42]
-circonstances préliminaires [43]
-circonstances de lieux et de temps [44]
-gravité des faits [46]
-aspects subjectifs des faits [49]

3 - La réaction sociale [51]
-la réaction sociale informelle [52]
-la réaction du système pénal [53]

IV.- SORTES D'OBJET [60]

1 - La super-typologie [61]
2 - Super-types et modes de renvoi [63]

V.- CONCLUSION DE LA PHASE DE RECHERCHE [65]

L'IMAGE DU VIOL COLLECTIF A TRAVERS LES ENTRETIENS AVEC DES EDUCATEURS DE RUE.- [66]

VI.- PRESENTATION DE LA PHASE DE RECHERCHE [66]

1 - Méthode [67]

2 - Population [69]

3 - Réalisation du terrain [70]

4 - Traitement [71]

VII.- LE CONSTAT DE LA DISTANCE [73]

1 - Un projet professionnel de non distance [74]

-un médiateur [75]

-l'indigénisation [76]

-les ambiguïtés [78]

2 - L'émergence du viol collectif introduit un élément de distance [81]

-une rumeur [83]

-une mode [84]

VIII.- LA REDUCTION DE LA DISTANCE [87]

1 - La réduction de la distance par annihilation du phénomène [88]

-ça n'existe pas ici et maintenant [89]

-ce n'est pas un viol [90]

-les exceptions à cette négation du viol collectif [96]

2 - La réduction de la distance par stéréotypie de la victime [105]

-l'image de la victime est stéréotypée [108]

-la victime est réifiée [110]

-une prise de rôle limitée [111]

3 - La réduction de la distance par normalisation par rapport au milieu [115]

-le viol collectif est normal par rapport au milieu de ses protagonistes [116]

-l'intervention des agences institutionnelles de contrôle social apparaît toujours inadéquate [120]

./...

IX. - LE RETABLISSEMENT DE LA DISTANCE [122]

1 - La persistance de la distance [123]

-on n'en parle ou pas franchement aux interviewés [124]

-les éducateurs ne cherchent généralement pas à en savoir plus long [125]

-ou alors, c'est -rarement- pour faire cesser tout de suite les viols collectifs [126]

2 - La stéréotypie des auteurs [130]

X. - CONCLUSION [134]

VIOL COLLECTIF, JEU DE MORALITE ET MYTHOLOGIE SOCIALE.- [135]

XI. - LA TENEUR DU DISCOURS ANALYSE : UN DISCOURS SUR LA REACTION SOCIALE [136]

1 - Une justice pénale en isolat [137]

-l'alimentation du système de justice pénale [138]

-l'auto-régulation [139]

-la reconstruction d'objet [140]

-l'impact sur le terrain d'observation [141]

2 - Une prévention spécifique ambiguë [142]

-le constat de l'ambiguïté [142]

-la problématique de la prévention [143]

XII. - LA SIGNIFICATION DU DISCOURS ANALYSE OU DU ROLE DU MYTHE DANS LE JEU DE MORALITE [144]

Notes bibliographiques.

[1].- Le présent document constitue le rapport final d'une batterie de deux recherches consacrée à l'examen des images du viol collectif (1).

L'ensemble procède de la confluence de deux courants de la pensée sociologique.

[2].- Le premier de ces courants se rencontre en sociologie de la jeunesse. Il nous était apparu antérieurement que celle-ci apprenait beaucoup par l'examen de ce qui est taxé de déviant ou de pathologique dans une société donnée. Et nous avions exploré cette voie à partir du thème des bandes de jeunes (2). Selon nous, l'évolution d'un groupe juvénile vers une telle situation devait s'analyser à partir de l'observation de la ségrégation réciproque qui régit alors les relations entre ce micro-groupe et son environnement. Une telle construction théorique prend clairement place dans le courant intéractionniste (3). Toutefois, elle tente -nous l'avons montré dans une édition refondue datant de 1974 (4)- d'éviter certains défauts dont on peut faire trop souvent grief aux intéractionnistes. Il s'agit notamment d'une attitude encore adolescente envers la criminologie culturaliste classique, d'un "théoricisme" qui hésite fréquemment devant l'opérationnalisation empirique de l'insuffisance logique de certains travaux d'une conception souvent plus individualiste que sociologique trop unilatérale et attachant trop exclusivement l'attention aux procédures formelles.

Il nous était apparu que le phénomène des viols collectifs fournissait un terrain d'investigation où l'on pouvait appliquer -à titre d'hypothèse- la théorie de la ségrégation réciproque entre l'in group et l'out group, donc une occasion de poursuivre sur une focalisation spécifique les travaux brièvement rappelés ci-avant.

Or ce problème -qui peut paraître très marginal- nous semble porteur d'une forte charge symbolique. Au reste, la manière dont il est envisagé et appréhendé par différentes agences de contrôle social confirmera ce point de vue ainsi qu'on le verra infra à différentes reprises. Cette charge symbolique se comprend fort bien -dès l'abord- si l'on considère que l'on touche ici à deux caractéristiques majeures de la jeunesse (*) (5); le groupe des pairs donc l'écartement des environnements primaires et le passage progressif mais difficile d'une ambosexualité à une hétéro sexualité de plus en plus finalisée.

Par là, le viol collectif revêt pour le sociologue un intérêt particulier comme possibilité de mieux comprendre un phénomène social par l'observation d'une manifestation marginale et paroxystique.

Cet intérêt est renforcé encore par la considération du caractère flou du viol collectif : loin d'être quelque chose de bien séparé, de clairement catégorisé sous une définition qui le distingue et l'individualise catégoriquement, il se situe au contraire en plein glissement, tel un carrefour d'ambiguïtés. De la sorte, l'étudier ne peut se ramener à l'investigation d'un problème isolé ou isolable. Par là, nous sommes fatalement conduits à prendre en compte un champ bien plus large de la vie sociale.

./...

(*)- Définie comme période des grands adolescents et des jeunes adultes.

[3].- Mais on vient alors à cet autre courant de la pensée sociologique dont la confluence avec celui dont on vient de parler fonde l'assise de cette recherche.

Et nous nous situons alors en sociologie de la déviance, c'est-à-dire en criminologie.

Que rejoint-on en effet ? La littérature spécialisée antérieure -dont nous allons bientôt rendre compte- soutient qu'il s'agit du viol collectif implicitement défini comme un passage à l'acte. En réalité, nous investiguons sur ce qui est appelé en effet, viol collectif, mais qui constitue le produit du fonctionnement de diverses instances de contrôle social. Ce sont donc des images du viol collectif qui nous sont offertes comme objet d'étude et il faut les prendre comme telles. A peine est-il besoin de rappeler que ces images sont bien, toutefois, des faits sociaux, très réels et comme tels importants dans la vie sociale, donc justiciables de l'investigation du sociologue.

Si l'on considère plusieurs de ces images produites chacune par une instance du contrôle social, on est frappé de voir comment chacune apparaît dépendante de la réaction sociale à propos de laquelle elle émerge. Par l'étude du viol collectif, nous analysons des organisations de réaction sociale à la déviance.

A côté de la criminologie classique qui prend le passage à l'acte comme problématique, nous plaidons pour le développement d'une criminologie de la réaction sociale (6) en considérant que le passage à l'acte ne suffit pas pour qu'un fait soit qualifié déviance et son auteur déviant; il y faut encore une réaction sociale qui nomme ainsi l'un et l'autre.

Il y a donc là une problématique que la criminologie ne peut négliger plus longtemps. Il nous a semblé que cette criminologie de la réaction sociale devait comprendre deux branches :

- l'étude des raisons et règles de cette réaction, c'est-à-dire l'examen des représentations de la norme, de la déviance et du déviant;
- l'étude de ses voies et moyens, c'est-à-dire des systèmes de contrôle social.

La présente recherche se range dans le premier volet comme contribuant à l'examen des représentations de la déviance. Et c'est d'autant plus vrai que le viol collectif se situe dans une de ces zones frontières qui balancent entre ce que l'on classe comme déviance simple et ce que l'on classe comme criminalité. La lecture des pages qui suivent montre néanmoins que ce travail contribue encore à l'examen des voies et moyens de la réaction sociale en procurant de nombreux enseignements sur le fonctionnement des systèmes de contrôle social et de ce qui le sous-tend.

[4].- Des images du viol collectif, on peut -de prime abord- en trouver comme produit du fonctionnement de plusieurs instances de contrôle social.

On pense, bien entendu en premier lieu, au système de justice pénale (ou/et au système de justice juvénile qui présente avec le précédent de très larges plages de recouvrement).

Mais il serait insuffisant -comme c'est la tentation courante- d'en rester là. Il faut disposer de plusieurs images du viol collectif provenant d'instances différentes de contrôle social afin de pouvoir comparer ensuite leurs similitudes et leurs différences. Nous avons donc mené également une recherche au niveau de ces agences moins institutionnalisées de contrôle social qui se situent dans le champ de la "prévention spécifique" et que l'on nomme en France clubs et équipes de prévention. Nous avons pris soin de choisir la même zone pour mener à bien ces deux recherches.

On aurait pu penser à chercher ailleurs, par exemple, au niveau d'une instance de contrôle social comme la presse ou bien de mécanismes plus imformels de contrôle qui gisent au sein des groupes sociaux primaires et que l'on peut atteindre en investiguant sur les représentations de la déviance dans différents groupes de la société. Toutefois, il nous a semblé que le viol collectif ne revêtait pas à ces deux niveaux, une visibilité (7) suffisante et assez constante pour que l'on puisse en reconstruire les représentations.

Nous avons donc borné nos investigations aux images s'évinçant des deux premières instances de contrôle social.

[5].- Encore n'était-il pas question de réaliser de la même manière les deux recherches de cet ensemble d'investigations sur le viol collectif.

Dans les deux cas, on pouvait et l'on devait prendre la même zone géographique d'investigation et la même période qui devait être assez longue (une décennie) pour deux raisons. En premier lieu, la modeste occurence du viol collectif dans le fonctionnement de ces systèmes de contrôle social obligeait à une investigation extensive pour disposer d'un matériel suffisant.

En second lieu -et surtout- l'introduction d'une dimension diachronique nous semblait dès le début indispensable à la restitution de ces images. On verra <u>infra</u> que cette prémonition de départ a été largement vérifiée par la suite.

Mais -ceci mis à part- il fallait choisir une méthode d'approche différente pour chacune des deux recherches.

Pour celle portant sur les clubs et équipes de prévention on a procédé par entretiens rétrospectifs avec des éducateurs et quelques superviseurs.

Pour la recherche sur le viol collectif à travers le système de justice pénale, il était impossible de faire de même. Ce phénomène n'a pas une telle occurence pour les opérateurs du système -qui sont plus ou moins polyvalents- que l'on puisse espérer faire émerger une image assez riche. Il a fallu travailler alors sur des dossiers et sur l'image qui s'en évince. On n'a pas voulu analyser l'image que le système pénal se fait du viol collectif -ce qui aurait été possible par une analyse socio-linguistique de pièces du dossier à l'instar de la recherche entreprise par RAYMONDIS et LE GUERN (8)- mais plutôt l'image qui s'en évince, celle qu'on en retire par le dépouillement de ces dossiers. A vrai dire, il s'agit surtout ici de montrer la reconstruction d'objet à laquelle doit se livrer le système de justice pénale pour traiter de ces faits selon sa logique propre.

./...

Ce rapport va donc comprendre quatre parties :

- le cadre d'ensemble de la batterie de recherche,
- la reconstruction d'objet du viol collectif à travers des dossiers judiciaires,
- l'image du viol collectif à travers des entretiens avec des spécialistes de prévention,
- enfin, la comparaison des deux.

On veut espérer que -à l'instar de quelques autres travaux récents (9)- cette recherche pourra contribuer, au moins modestement, à offrir de nouvelles opportunités à la criminologie juvénile. C'est, en effet, une branche de la criminologie fort ancienne et quantitativement très importante. Mais par cela même, on a cru souvent que la criminologie juvénile pouvait se développer comme un en soi, à part du reste de la criminologie, hors des grands courants qui traversent la sociologie. Comme résultat, ce domaine garde encore trop souvent une facture seulement classique et il demeure insuffisamment irrigué par les conceptions les plus récentes et les plus prometteuses en sociologie de la déviance.

LE CADRE D'ENSEMBLE DE LA BATTERIE DE RECHERCHE

I.- LE CADRE DES RECHERCHES

[6].- Ce chapître présente des éléments communs aux deux recherches composant l'investigation sur les images du viol collectif.

On y traitera successivement :

- des travaux antérieurs
- des concepts opératoires
- des hypothèses.

1.- Travaux antérieurs -

[7].- Paradoxalement, la littérature scientifique est à la fois assez nombreuse et relativement pauvre. On trouve fréquemment des allusions plus ou moins développées dans des travaux consacrés soit aux bandes de jeunes, soit à la criminalité sexuelle, soit encore à la criminalité juvénile en général. Mais le butin demeure finalement maigre car le phénomène du viol collectif est souvent réduit à la portion congrue dans ces ouvrages où il fait figure de rajout secondaire. De surcroît une bonne partie de cette maigre littérature présente l'inconvénient d'adopter implicitement une problématique focalisée sur le passage à l'acte tout en travaillant uniquement sur un matériel déterminé par telle ou telle réaction sociale et donc surchargé par elle et par les mécanismes qu'elle induit.

Nous n'avons donc aucun intérêt à chercher l'exhaustivité dans cette présentation. On la bornera à quelques exemples, soit qu'ils paraissent bien représentatifs, soit qu'ils nous aient été de quelque manière utiles pour la construction de cette recherche.

Mais il faut rappeler que l'étude prend une allure très différente -non seulement quant à la méthodologie adoptée mais même au niveau des concepts opératoires, voire des conclusions- selon qu'elle ressort à une criminologie clinique ou sociologique.

[8].- L'étude clinique de complots par PARROT et GUITTON (10), ne porte que sur quelques cas de délits sexuels commis en bande dans la région bordelaise. Ils relèvent tout d'abord que les groupes comportent de 4 à 6 membres mais peuvent comporter jusqu'à 17 membres. L'étude est originale en ce qu'elle s'attache à comprendre le choix de la victime et la façon dont son comportement et sa personnalité sont perçus par les agresseurs qui, le plus souvent, la méprisent. Le corollaire de ce sentiment de mépris c'est la manifestation évidente d'une disculpabilisation. Les rapports sexuels n'ont d'ailleurs pas été accompagnés ni suivis de violence. Tous assistent aux rapports sexuels de chacun. Dans le groupe il n'existe pas, à proprement parler, de répartition définie et fixe des rôles (le rôle étant défini comme l'interférence entre la personnalité et le groupe donné). Les participants au viol collectif sont issus de milieu rural plutôt qu'urbain. Il y a tout un domaine auquel les praticiens de l'étude clinique ont accès et qui nous donne des éléments d'information nouveaux, c'est la victimologie. "Suivant" en quelque sorte l'évolution des victimes, ils constatent que, contrairement aux idées généralement répandues sur la question, les victimes ne sont pas traumatisées et que "leur carrière ultérieure" n'est pas toujours influencée par l'agression dont elles ont été l'objet. Mais cette thèse est récusée par de nombreux auteurs.

A propos de l'étude de la victime, l'article de LAFFON (11) concernant plus largement tous les attentats hétérosexuels analyse plus précisément la structure de son consentement. Il distingue trois sortes de consentement : le consentement vrai, le consentement impulsif et le consentement par inhibition, sans que l'on puisse savoir quelle structure est la plus habituellement celle de la victime du viol collectif. Examinant le comportement de la victime, et la façon dont ce comportement est perçu par les agresseurs, il distingue diverses sortes de motifs de provocation, son attitude étant toujours perçue comme provocante. Les divers motifs de provocation de la victime semblent refléter des cas d'espèce et n'ont donc pas de portée générale.

Publiant dans les Annales de médecine légale, les résultats obtenus par une étude médico-psychologique des membres de groupes ayant participé à un viol collectif et de leur victime, COLIN et BOURTADE (12) fournissent des renseignements sur leur personnalité. La victime, généralement âgée de 14 à 15 ans est assez médiocrement douée. On ne remarque chez elle aucune précocité sexuelle, ce qui la rend incapable de provocation. [LAFFON avait trouvé un résultat très différent et nous verrons que HIJAZI apporte une contradiction à COLIN et BOURTADE]. Elle subit l'attentat sur le mode de la peur et en restera influencée dans sa vie sexuelle ultérieure. Quant aux agresseurs, ils ne sont pas dénués d'intelligence. Mais leur personnalité est névrotique et les troubles remontent à la première enfance. Le groupe, qui est inorganisé, est composé de membres qui vivent l'attentat comme une fête collective plus ou moins "ordalique". On a l'habitude, au sein de la bande de pratiquer des rapports homosexuels. S'il y a parfois une fille dans le groupe des agresseurs, elle est de type névrotique et son affectivité est gravement perturbée. Elle est souvent intelligente.

Dans sa thèse, Délinquance juvénile et réalisation de soi, HIJAZI (13) s'étant lui aussi livré à une étude clinique, livre une interprétation du viol collectif qu'il cherche à replacer dans le cadre social, car c'est en fonction du cadre social que le viol collectif est considéré comme un délit. "La masculinité et la féminité sont des rôles sociaux, des modes de vie appris depuis la petite enfance". Il y a un contrôle de la société sur la "normalité" de la sexualité. Ayant situé le viol collectif dans le cadre social, HIJAZI cherche à décrire l'image de la femme vue par les délinquants et en tire des conclusions sur l'interprétation de l'agression sexuelle. "La majorité des délinquants ont une image dévalorisée de la femme". Elle est l'objet qui doit subir et consentir. Il n'y a jamais d'engagement sentimental envers elle, il faut la posséder. Il y a d'ailleurs deux sortes de filles : les filles sérieuses et les filles légères. Avec une fille sérieuse le délinquant ne peut avoir qu'une relation "platonique". Il y aurait aussi une troisième image; celle de la femme-mère avec laquelle aucune relation n'est envisageable (même si elle est souhaitée) car elle serait trahison envers la mère réelle ou considérée inconsciemment comme un inceste. Analysant la structure du groupe violateur et la morphologie du viol, HIJAZI sépare les bandes structurées et les bandes informelles. Il trouve une certaine homogénéité dans le fait que tous ont une initiation sexuelle précoce. Le groupe était en relation avec la victime par l'intermédiaire d'un de ses membres qui la connaissait antérieurement. Le membre est le "fournisseur" et sera valorisé par ce rôle. Dans le modus operandi, HIJAZI ne constate que rarement l'emploi de la violence ou de la menace, la victime étant toujours semi-consentante. Si certains membres ne sont que spectateurs, la cohésion du groupe est cependant renforcée. Le groupe est virilisé par l'agression. Tous les membres sont solidaires dans la clandestiné de l'acte. Cette clandestinité a-t-elle pour motif la perception de la gravité de l'attentat ou plutôt de la non gravité ? Quant à la victime, de personnalité faible, elle est d'un milieu sous-prolétaire. Elle peut être victime réelle mais elle n'est jamais totalement hostile.

./...

On peut encore citer des travaux comme ceux de GEIS (14), MOHR (15) ou encore J.M. MAC DONALD (16). Ce dernier, par exemple, consacre au viol collectif un chapitre composé essentiellement de quelques chiffres placés en lever de rideau (de 18,5 à 66 % des viols seraient collectifs) et de récits monographiques provenant semble-t-il des déclarations ultérieures des victimes. La perspective de cet auteur est essentiellement analytique et l'on y retrouve, sous une forme moins sophistiquée, des allégations courantes sur le modus operandi, le degré de consentement des victimes, la répartition des rôles des auteurs, etc...

[9].- L'enquête de Merachem AMIR (17), portant sur 646 cas de viols commis en 1958 et en 1960. Ces cas de viols concernaient 646 victimes, 1 292 délinquants, 370 viols étaient commis par un auteur, 105 par deux auteurs, et 171 par des bandes comportant un nombre variable d'individus. Certains résultats de cette enquête concernent uniquement Philadelphie et les Etats-Unis, notamment les constatations relatives aux viols intra-raciaux ou inter-raciaux. Mais la plupart des conclusions sont valables pour tous les viols collectifs notamment parce que Menachem AMIR s'intéresse particulièrement à la victime et aux relations interpersonnelles entre les auteurs et la victime sur le plan du milieu familial, professionnel et social. On pourrait presque y voir une étude comparée des auteurs et de la victime. Etudiant les tranches d'âge, il trouve que l'échelle d'âges est plus large chez les victimes que chez les auteurs. Chez les victimes existent trois tranches d'âges; la première 10 à 14 ans, la seconde 15 à 19 ans, la troisième 19 à 25 ans. Pour les auteurs du délit existent deux tranches d'âges, 15 à 19 ans et 19 à 25 ans. La victime est toujours dans une tranche d'âge plus jeune que celle de ses agresseurs. Le milieu de travail est le même pour les participants. 90 % sont dans l'échelle la plus basse des emplois, la plupart des agresseurs se trouvent temporairement en chômage.

Recherchant leur statut matrimonial il trouve que généralement les participants sont célibataires. Les circonstances de temps et de lieu sont assez bien déterminées. AMIR constate en effet qu'il y a une recrudescence de viols collectifs pendant les mois d'été. 53 % des viols collectifs sont commis pendant les week-ends et 50 % plus précisément entre 20 heures et 2 heures. Quant aux lieux des diverses opérations, celles-ci allant du rendez-vous initial à la commission du délit, il convient de chercher les distances existant entre ces lieux et ceux des résidences des auteurs et de la victime. Ce faisant, AMIR détermine un "triangle de mobilité", ce qui lui permet d'établir que la plupart des viols ont lieu dans l'ère de résidence de la victime qui est sensiblement voisine de l'ère de résidence des auteurs. Parmi les facteurs facilitant généralement l'infraction, AMIR souligne l'emploi de la violence mais surtout le présence d'un état alcoolique caractérisé. Dans 217 cas (sur 646 cas qui font l'objet de l'enquête), AMIR a constaté un état alcoolique des auteurs. Et dans 63 % de ces cas on trouvait également un état alcoolique de la victime. L'emploi de la violence et le degré d'humiliation sexuelle que subissait la victime sont généralement liés à ce facteur de l'état alcoolique. En communiquant les résultats de cette enquête relative à Philadelphie pour les années 1958 et 1960, Menachem AMIR a volontairement mis l'accent sur les caractéristiques sociales des participants à l'acte, s'intéressant aux auteurs et aux victimes comme à des participants à un même acte.

./...

Le même procédé d'enquête a été employé aussi par HARTMAN (18) qui a dépouillé les dossiers de la police criminelle de Berlin-Ouest pour en tirer certaines conclusions particulières. Généralement, c'est à la fin d'une surprise-partie qu'a lieu le viol commis par la bande. Cette bande commet des vols à l'occasion de ces viols collectifs et assez naturellement un vol de voitures. D'où il déduit son interprétation de l'infraction : pour HARTMAN, le viol collectif est plus un phénomène d'agression qu'un délit sexuel. Il relève cependant qu'à l'occasion du viol collectif se manifestent chez les auteurs des perversions sexuelles (exhibitionnisme, voyeurisme, etc...) mais qui, selon lui, présenteraient un caractère ludique. Il faut noter l'influence de la situation de groupe qui, changeant les rapports réciproques à l'intérieur du groupe, agirait comme une sorte de catalyseur permettant la libération de forces invisibles. Faisant allusion aux travaux de LORENZ, HARTMAN montre comment les communications à l'intérieur du groupe par la suggestion d'un mouvement, l'expression des yeux et surtout les gestes, peuvent aboutir à un comportement collectif assez analogue au comportement collectif des animaux (théorie de l'accord tacite).

HARTMAN constate que souvent les groupes sont formés de jeunes "abandonnés à eux-mêmes", ayant donc plus que d'autres jeunes des tendances à des comportements impulsifs et agressifs, ces comportements étant des manifestations de besoins instinctifs : jeu, besoin d'activité, quête d'aventures... Ces jeunes sont à l'âge de la puberté, ce qui expliquerait le caractère agressif de leur comportement ainsi que la résurgence des perversions de la sexualité généralement constatée au stade pré-infantile (référence à FREUD). Quant à la victime, elle est connue des délinquants et elle est souvent imprudente. HARTMAN fait encore allusion au rôle joué par les mass media.

Les travaux de CRESPY ont porté sur 33 bandes à partir des dossiers de juridictions parisiennes. Il a constaté tout d'abord qu'il y a peu de groupes de deux membres et peu de groupes de plus de six membres. Les bandes se composent en général de 3, 4 ou 5 membres. Ces chiffres nous permettent de supposer que la bande qui se rend coupable d'un viol en réunion est parfois une équipe qui fait elle-même partie d'un groupe de jeunes à tendance délinquantielle. Recherchant les caractéristiques (âge, milieu, emploi, casier judiciaire) des individus composant le groupe, P. CRESPY a trouvé une homogénéïté absolue concernant ces caractéristiques. L'homogénéïté concernant l'âge résulte de l'étude des âges des délinquants et des victimes sous forme de courbes. Pour les victimes comme pour les délinquants la courbe d'âge est "en cloche", commençant à 13 ans, s'éteint vers 30 ans. Pour les agresseurs le sommet de la courbe se situe à 19 ans et elle diminue avec l'avènement du service militaire. De cette étude des courbes, P. CRESPY déduit que le viol en réunion se situe à un moment de la jeunesse, qu'il est une manifestation d'immaturité propre à cette période de la vie. Cette homogénéïté absolue permet de conclure que le groupement des délinquants n'est pas fortuit. Il se réalise entre camarades présentant les mêmes difficultés. Ces difficultés d'ailleurs ont souvent leur source dans le contexte familial. C'est ce qu'a trouvé P. CRESPY dans ses recherches, très précises, concernant 71 foyers de délinquants, à l'aide principalement d'enquêtes sociales. Si la plupart appartiennent à des familles légitimes, on constate un grand nombre de décès parentaux (24 sur 71 foyers, dont 16 délinquants orphelins de père et de mère). Il y a relativement peu de divorces au séparations (13 sur 17). Cependant au total la plupart des délinquants n'ont pas eu la présence du père dans leur adolescence. Le passé judiciaire des délinquants du groupe est généralement chargé. Sur 38 délinquants, 21 ont des antécédents judiciaires.

./...

Une enquête a été faite sur les mineurs criminels par Ch. LAZERGES-ROTHE (20) à partir de 195 dossiers, des années 1967 et 1968. Cette étude concerne les aspects de la procédure appliquée aux mineurs criminels, et des sanctions infligées.

La population est constituée de 195 dossiers.

49 % des mineurs de 16 à 18 ans avaient commis des viols et attentats à la pudeur, les mineurs de 16 ans n'étant que 41 %. L'auteur ne s'intéresse pas spécifiquement aux viols collectifs mais les renseignements recueillis sous la rubrique "viols et attentats à la pudeur" donnent cependant un éclairage intéressant. Pour les mineurs passés en cour d'assises, la durée moyenne de la procédure est de 11 mois, la détention provisoire de 6 mois ½. Quant aux mineurs de 16 ans /jugés par le tribunal pour enfants/ la durée moyenne n'est plus que de 7 mois ½, celle de la détention n'étant plus que de 1 mois et 20 jours. Les même calculs, faits pour chaque cour d'appel, montrent un très grand écart entre celles-ci. Les sanctions sont ensuite classées suivant le type d'infractions. Pour les viols et attentats à la pudeur :

- cour d'assises des mineurs : 67 mineurs. 51 % condamnés à une peine ferme. 6 % de mesures; 43 % cumulent les deux.
- tribunal pour enfants : 24 mineurs; peines: 37 %; mesures : 29 %; cumul : 29 % .

Il existe donc une plus grande sévérité de la cour d'assises des mineurs. Quel est le critère déterminant le choix de la sanction ? Sur les 67 mineurs passés en cour d'assises, 20 % avaient des antécédents judiciaires. Ils ont tous été condamnés à des peines d'emprisonnement. De même les 12, 5 % de mineurs jugés par les tribunaux pour enfants. L'auteur a enfin essayé de déterminer si la mesure de la sanction dépendait du mombre d'auteurs de l'infraction. Pour les mineurs de 16 à 18 ans, il semble que la pluralité d'auteurs ait une influence sur la mesure de la sanction. En fait, c'est beaucoup plus la nature de l'infraction considérée que la pluralité d'auteurs, qui influence la sanction.

Mineurs de 16 ans :

- agissant seul : 15 % de peines
  85 % de mesures
- agissant avec d'autres mineurs : 38 % de peines
  62 % de mesures
- agissant avec des majeurs : 75 % de peines
  25 % de mesures

Certains développements de socio-criminologie figurent dans des travaux sur les bandes de jeunes ou sur les modes spécifiques de réaction sociale comme les clubs et équipes de prévention. Ainsi trouve-t-on quelques notations dans l'ouvrage princeps de THRASHER (21). YABLONSKY (22) est beaucoup plus disert sur notre thème. Il fonde son développement sur une typologie des conduites sexuelles en trois branches :

(- la fille appartenant à la bande (gang-bangs)
(- la fille dont un individu tombe (platoniquement) amoureux
((idolatrons love)
(- le dédain ouvert (overt disdain)

ELLUL et CHARRIER (23) soulignent que les auteurs de tels actes (dont la grande mode se situa d'après eux vers les années 1965-66) leur paraissaient, a priori, peu inadaptés et peu agressifs au regard des garçons qu'ils avaient antérieurement rencontrés au club de prévention à l'époque dite des "blousons noirs". Selon leur analyse, la victime est souvent à demi-consentante et l'opération apparaît parfois comme -plus ou moins minutieusement- préparée. Il existait à ce milieu de la décennie des bandes qui se spécialisaient, selon eux, dans le viol collectif alors que d'autres s'y adonnaient accidentellement, à côté d'autres activités. Jamais il n'a été possible aux auteurs de saisir l'origine du phénomène. Mais ils soulignent qu'il se situe dans une phase de transition entre les "blousons noirs" et les "cheveux longs" c'est-à-dire entre les "violents audacieux" et les "mous inactifs". Ils y voient une réaction contre l'inaccessibilité de la fille à quoi s'ajoute l'excitation de la chasse. Le phénomène leur paraît d'autant plus difficile à cerner que la victime ne porte guère plainte. Finalement, ces auteurs appellent l'attention sur deux éléments : l'imitation et la contagion.

Dans l'ouvrage consacré aux bandes d'adolescents (24) en 1966 comme dans sa réédition refondue en 1974, le viol collectif est abordé sous l'optique de l'attitude de ségrégation réciproque in group/out group comme caractéristique de la spécificité des bandes de jeunes.

Le viol collectif est pour une bande un moyen d'expérimenter et d'affirmer le privilège de l'adulte masculin qui leur paraît le plus important et le plus mystérieux. Ces sujets se sentent encore incapables de faire leurs expériences seuls. Ils ont donc recours à l'appui du groupe et cet appui est double : par les récits et la vantardise, on crée une émulation; par le viol collectif, on facilite le passage à l'acte en mettant la force groupale à la disposition de chaque individu. La fille est ainsi un objet d'expérimentation. Mais elle est aussi un bouc émissaire : l'homosexualité niée directement par la chasse aux pédérastes l'est indirectement par le viol collectif, affirmation magique et éclatante de l'hétérosexualité du groupe. Et si l'on va plus profond, le viol collectif est presque autant un cas d'onanisme licite que de rapport hétérosexuel. Ph. PARROT rapporte cette expression significative : "On se masturbe dans le ventre du saucisson". Ainsi, le viol collectif manifeste aussi le double mouvement classique : promotion au sein de l'in-group par une expérimentation à tournure magique; agression symbolique contre l'environnement pour affirmer le dualisme ségrégationniste et manichéen. En bref, la victime, membre de l'environnement extérieur, est à la fois niée, réifiée, utilisée et aussi rejetée, pour le plus grand profit de la bande. Ennemie et objet, la fille victime du viol collectif est un exemple particulièrement net. On y voit de manière topique la ségrégation et la réduction stéréotypique qui permettent d'attaquer la fille : elle a tort, plus exactement elle se met dans son tort. Le viol collectif commence par une imprudence de la future victime qui se met en position d'être attaquée sans pouvoir parer efficacement. C'est encore la politique du bouc émissaire. On sait d'ailleurs que le viol s'accompagne de marques et d'expressions de mépris envers la victime, et ce mépris se retrouve après, quand on interroge les auteurs. Mais on constate aussi dans cette infraction la dépersonnalisation de la victime : non seulement elle est l'ennemie et a tort et doit payer, mais encore elle est une chose, un frain d'expérience à la merci du groupe.

./...

2.- Concepts opératoires.-

/10/.- Nous voulons ici présenter deux sortes de conceptualisations. L'une est tournée vers la problématique (viol collectif). L'autre concerne plutôt l'orientation sous laquelle on l'appréhende (image; reconstruction d'objet).

/11/.- Il s'avère nécessaire de définir un concept opératoire de viol collectif. Le seul concept préexistant la définition jurisprudentielle du viol manifestant une insuffisance ou une inadaptation notoire pour notre propos.

Rappelons tout d'abord qu'il n'existe aucune définition légale du viol (25). La cour de cassation a affirmé la liberté et l'appréciation du juge en ce domaine (26). Néanmoins, une définition est désormais fixée en jurisprudence sans plus de discussion (27) : le viol est le coït illicite avec une femme qu'on sait n'y pas consentir. Une version plus détaillée figure dans des arrêts de la chambre criminelle : "ce crime consiste dans le fait d'avoir des relations sexuelles avec une femme contre la volonté de celle-ci, soit que le défaut de consentement résulte de la violence physique ou morale exercée à son égard, soit qu'il résulte de tout autre moyen de contrainte ou de surprise employé par l'auteur de l'action pour atteindre son but, en dehors de la volonté de la victime" (28).

Pareille définition est pour nous à la fois trop large et trop étroite. Elle est trop large car elle englobe les viols commis par un seul auteur. Elle est trop étroite car on allègue souvent en matière de viols collectifs un certain degré de consentement de la victime.

Néanmoins, la jurisprudence contient un certain nombre de sous-concepts ou d'affirmations qui gardent une valeur opératoire : il s'agit d'abord de l'affirmation selon laquelle de simples menaces constituent la violence morale. D'autre part, il n'y a pas crime de viol si l'auteur a agi en pouvant raisonnablement estimer que la résistance de la femme n'avait aucun caractère sérieux et n'excluait pas son consentement. Enfin, l'aide apportée à la commission d'un viol peut entraîner une poursuite pour complicité.

Le concept opératoire de viol collectif doit nécessairement être plus large que celui de la jurisprudence. Il ne se réduit pas à la simple pluralité d'auteurs. Il peut s'étendre à des faits de préparation, facilitation, non dénonciation ou défaut d'assistance, ou recouvrer des qualifications comme attentats à la pudeur avec ou sans violence sur mineurs de 15 ans ou encore outrages publics à la pudeur. Un problème important et difficile sera l'ambiguïté des relations auteurs-victime, au double point de vue de la connaissance antérieure à l'acte et du consentement au moins partiel à certaines relations sexuelles. Bien entendu, la contrainte pourra être "morale" et non seulement physique. Un caractère prégnant tient dans le phénomène du groupement des auteurs encore que puisse varier son degré de cohésion ultérieur à l'acte. On parvient ainsi au concept opératoire suivant :

> "Aux fins de cette recherche sera retenue comme viol collectif, l'agression hétéro-sexuelle d'un groupe, organisé ou non, contre une personne de sexe féminin".

./...

/12/.- La présentation axiomatique nécessite d'être complétée par un autre développement conceptuel visant à préciser et à situer la notion d'image (29).

Nous sommes alors renvoyés à un problème d'axiomatique conceptuelle qui vise à montrer comment la recherche analysée s'adosse à la sociologie des représentations.

C'est d'autant plus nécessaire qu'il règne apparemment une polysémie sémantique. Nous venons de faire référence au concept de représentation, le titre parle d'image... et tout le monde pense opinion et enquête d'opinion, ce qui constitue une erreur fréquente mais dangereuse comme on va le démontrer.

L'opinion dont chacun se réclame, n'a pas le monolithisme et la simplicité que beaucoup voudraient lui accorder pour fonder dessus une démarche scientifique (30).

L'opinion est aussi un phénomène fluctuant. Mais cette labilité -remarquée tant au cours d'études systématiques que dans la pratique des sondages d'opinion- s'explique par la présence d'un couple stimulus-réponse dans lequel la réponse n'est pas suffisante pour définir la valeur du stimulus. L'interprétation de la réponse doit, en vérité, tenir compte de l'organisation psycho-sociologique du répondant, de son champ de représentations et -comme un des éléments de ce champ- de la situation dans laquelle la réponse est donnée. Autrement dit, on ne peut s'intéresser à la réponse manifeste qu'en tant qu'elle est révélatrice de structures latentes. La différence a été bien soulignée par S. MOSCOVICI.

> "Les opinions sont des réponses-simples et manifestes, tandis que les "attitudes sont des réponses organisées (complexes) et latentes" (31).

Pareille distinction était déjà contenue dans la définition de l'opinion selon STOETZEL :

> "Les opinions d'un sujet sur une question déterminée (et que d'ailleurs "on n'examine pas) ou, si l'on préfère, son opinion au sens collectif, "sont les manifestations, consistant dans l'adhésion à certaines formu-"les, d'une attitude qui peut être évaluée sur une échelle objective" (32).

De nombreuses études ont montré que les opinions sont labiles, dépendantes de l'évènement et des situations. Mais elles le sont surtout vis-à-vis de la structuration du champ de représentations. Or, ce que l'on cherche, c'est à mettre en évidence des organisations de réponses plus constantes et plus compréhensives qui permettent de rendre compte non seulement des comportements à un moment donné, mais des conduites en tant que le concept de conduite implique une théorie unitaire de la personne et un aspect régulateur des comportements.

Ceci suffit à disqualifier pour notre propos une axiomatique basée sur les opinions et à nous renvoyer au concept de représentation sociale.

./...

On ne peut caractériser un comportement seulement par so aspect formel, mais aussi par la relation exprimée dans l'ensemble des couple stimulus-réponses. L'état actuel d'un sujet dépend, non seulement de ses état précédents, mais encore des états à venir. C'est en fonction des représentations qu'il construit de l'avenir que l'être humain oriente sa conduite (33). Ces représentations ne se bornent pas à un aspect prévisionnel dans le sens d'une conduite probabiliste de ce qui peut se produire, mais de plus elles sont normatives. L'action obéit à la fois à des critères d'adaptation (ce qui a le plus de chance de se produire), de normative (ce que l'on doit faire) et d'affectivité (ce que l'on préfère faire en raison de son vécu personnel). Tout ceci contraint d'ailleurs à prendre en compte une véritable sociologie des aspirations (34). Si les comportements sont plastiques en tant qu'adaptat il n'en demeure pas moins que la vie sociale impose un minimum d'unité et de cohérence afin que l'individu ne soit pas pris dans un univers de contradictions où il perdrait la possibilité de prévoir ses actes. C'est encore le concept de représentation -spécifiée comme collective- qui permet alors de rendre compte de la constance relative de l'organisation des réponses et de comprendre comment les pratiques s'intègrent dans le champ psycho-social.

Ce concept de représentation répond à plusieurs idées fondamentales. La première est celle d'un système composé d'un ensemble de sentiments, de croyances, de valeurs, de pratiques relatives à un objet. Ce système est caractérisé par une tendance à la rationalisation lorsqu'il se présente à la conscience, tout en recouvrant une organisation affective inconsciente. Une autre caractéristique en est l'orientation vers l'action. La dernière tient à sa charge affective, conséquence de l'implication de l'individu dans son action. Une autre idée fondamentale est celle d'un système de signes et de symboles communs à un groupe, base donc d'un langage et condition indispensable à la communication entre membres. C'est cet ensemble d'images communes à un groupe et partagées dans un échange de messages émis et reçus que BOULDING désigne comme "univers du discours" (35). Le caractère collectif de la représentation tient, à la fois, au groupe social et aux termes mêmes du discours.

Les auteurs s'accordent à reconnaître à la représentation un caractère abstrait. Elle est inattingible en elle-même, construction du sociologue. Néanmoins, CHOMBART de LAUWE (36) réduit la représentation à la réunion de divers éléments appréhendés au niveau imageant ce qui conduit parfois à rendre synonymes représentation et image. MOSCOVICI (37), au contraire, la voit moins comme niveau intermédiaire entre concept et perception que comme processus de médiation. Mais cette conception est encore trop restrictive. Elle ne tient pas compte de cette particularité des comportements qui fait que l'homme est toujours en situation. Il convient de réintroduire l'idée d'orientation des conduites et de souligner l'aspect fondamental de praxis que revêt l'activité imageante. Les émissions verbales sont seulement des comportements privilégiés et c'est la structure du discours qui permet d'inférer celle des représentations en vertu, non d'une transposition pure et simple, mais d'une homologie structurelle. En fin de compte, nous définirons la représentation sociale comme un processus intermédiaire qui détient à l'état potentiel non différencié tous les schèmes préformés de réponses, toutes les actions possibles d'un sujet placé dans un système social et soumis aux sollicitations de l'extérieur.

Si la représentation est médiation, le niveau opérationnel pour l'aborder est celui de l'image. La position d'un individu dans une situation donnée par rapport à un objet particulier s'actualise dans un contenu de nature imageante. C'est donc au niveau de l'image que doit se situer toute recherche visant à aborder des contenus de représentation. Ainsi se justifie le titre donné à ce rapport.

./...

L'image doit être soumise à une analyse de ses trois dimensions typiques : intellectuelle, affective et comportementale.

L'objet est présent dans l'image par un système de signes et de symboles. Il peut soit être représenté comme particulier, comme concret, soit être signifié comme classe. Néanmoins, l'image n'est pas rattachée directement à l'objet. Elle est, au contraire, ce qui demeure dans le champ de représentation quand l'objet a disparu du domaine perceptif. Elle se présente donc comme relativement indépendante de la situation qui lui a donné naissance. Puisqu'elle a la double qualité d'être détachée de l'objet et de le symboliser, elle assure une fonction sémiotique (38) qui la rend indispensable à l'exercice du langage. L'image traduit aussi la position du sujet par rapport à l'objet. Elle exprime des jugements, préférences, refus.. Tout jugement constitutif de l'objet (jugement de fait) est jugement de valeur. En ce sens, l'image est opératoire pour aborder l'univers des attitudes et celui des normes et valeurs d'un groupe social. Enfin, l'image est action et pour l'action. Elle n'est pas reçue par le sujet, mais constituée par lui à partir de son expérience, c'est-à-dire de ses rapports à l'environnement, rapports vécus dans le présent mais modulés par son histoire, ses anticipations et ses aspirations. L'image est donc praxis à un double et indissociable point de vue : elle est filtre des messages venus de l'extérieur, organisateur de la perception (fonction sélective). Mais elle est aussi pré-formation des réponses à l'environnement. C'est pourquoi, il importe de référer l'activité imageante aux modifications mêmes de cet environnement, en particulier à la multiplicité des groupes de référence et d'appartenance, génératrice de polyphasie cognitive.

Il faut maintenant s'interroger sur le mode de transformation des images et sur leurs interactions. Par ce qu'on vient de dire sur la fonction sélective, on comprend qu'elles offrent une certaine résistance au changement, une certaine stabilité de structure... autrement elles ne pourraient pas tenir ce rôle de filtre, d'organisation de la perception et -dans le même temps- de stabilisateur comportemental. On pourrait donc dire que les images sont une "bonne forme". Elles intègrent les informations sans que leurs structures soient nécessairement modifiées non plus que les rapports entre leurs différents éléments. Mais on a souligné, d'autre part, l'aspect évolutif, adaptatif des conduites. Les images sont indispensables ppur cette évolution puisqu'elles sont construites à partir des expériences du sujet et participent à ses anticipations. Elles ont donc la double propriété d'être stables et habiles au changement. Autrement dit, un message peut ne rien provoquer du tout, confirmer et conforter la structure de l'image ou encore la bouleverser complètement. Mais la position de non-signification ne revient pas nécessairement à une non-réception de l'information; celle-ci peut avoir été mise en réserve pour une éventuelle utilisation ultérieure ou même des images antagonistes peuvent coexister isolées les unes des autres par des mécanismes de défense (39). L'aspect évolutif des images peut être défini comme une suite d'équilibres quasi-stationnaires (40); tant que le niveau des forces poussant au changement n'a pas atteint un seuil critique, le champ reste en l'état. Les forces néotènes peuvent intervenir soit en diminuant progressivement la cohésion structuelle de l'image et donc sa capacité de résistance, soit en faisant brusquement baisser le seuil de résistance misonéïque. Mais cette intrusion nouvelle sera d'autant plus efficace que le niveau de cohésion de l'image sera faible ce qui advient notamment par la coexistence dans un champ de représentations d'images contradictoires.

Toutes les images qui apparaissent dans un champ de représentation ne jouissent pas de la même force pour l'orienter ni de la même abstraction par rapport à l'objet. Il existe une véritable typologie des images des plus concrètes relatives à des aspects précis de l'objet aux plus abstraites. Elle s'organise selon deux dimensions, le degré d'abstraction et la charge affectivo-normative. On nomme images-guides les plus prégnantes, les plus riches en contenu normatif et affectif, celles qui jouent le plus grand rôle dans l'orientation vers l'action, dans la sélection et la fabrication de nouvelles images. Elles occupent une place particulièrement importante dans la genèse de la représentation collective. C'est par leur constitution que s'éprouve le lien collectif et que s'actualise la pression du groupe à l'inférence. Elles correspondent bien à l'application de modèles de conduite à des situations concrètes. Au fur et à mesure de leur ancrage, ces images-guides sont renforcées par l'intégration de nouveaux messages. Leur pouvoir généralisateur s'accroît. Elles s'abstraient des situations qui leur ont donné naissance. Il convient néanmoins de bien distinguer image-guide et stéréotype. Ce dernier vient d'un processus dans lequel une représentation perd son contenu imageant et se réduit à une normativité abstraite, arbitraire et répétitive. Le stéréotype résiste à toute information qui ne le confirme pas. Le système s'isole alors, ne participe plus à la dialectique misonéïsme-néoténie qui régit l'imagéation. Finalement, tout le processus évolutif se bloque au profit d'un simulacre indéfiniment répétitif et très pauvre en contenu. Si certaines images-guides sont aussi dégradées en stéréotypes, il ne faut pas pour autant confondre les deux concepts.

L'image, néanmoins, dépasse le langage par sa globalité qu'aucun discours -nécessairement linéaire- ne peut directement et parfaitement restituer. Cette observation conduit à introduire le concept d'attitude en position de variable intermédiaire. Les investigations permettent de recueillir des observations que l'on dit signifiantes de l'image; mais il y a d'autant plus de déperdition qu'il convient -à partir de séquences verbales- d'atteindre une structure sous-jacente. On doit alors rétablir les régularités des comportements et des regroupements d'opinions de manière à permettre -à partir de leur connaissance partielle- une prédiction probabiliste. Ce sont ces structures sous-jacentes que l'on nommera attitudes, c'est-à-dire organisations communes à un groupe, relativement stables et se traduisant par la prédisposition à un certain type de réponses. Donc, si l'on ne veut pas se trouver devant une récolte informe de fragments imageants dont on ne peut reconstituer ni l'organisation (de sorte que l'on risque de confondre des structures hétérogènes au prétexte d'une homologie partielle), ni la dialectique (de telle manière qu'on ignore les tendances), il convient d'inférer du matériel recueilli des structures d'attitudes en plaçant ce concept en position intermédiaire. Cette manière de faire présente en outre un gain opératoire. Les techniques d'investigation supposant l'utilisation de groupes de sujets, les attitudes seront donc caractéristiques de groupes sociaux et ceci facilitera la focalisation sur les images-guides.

Il convient de s'arrêter encore quelque peu pour examiner une objection de B. KUTCHINSKY (41). Selon lui, attitudes exprimées et comportements peuvent beaucoup différer par l'intervention d'autres variables qui seraient le caractère, le degré de réalité et l'engagement personnel. En ce qui concerne le "caractère", nous pensons -par le contexte- que l'auteur vise les valeurs, normes et composantes affectives. Quant aux autres variables invoquées, elles peuvent être qualifiées d'expérientielles et donc parviennent au champ de représentation sous forme de perceptions. Ces précisions sémantiques permettent d'éclairer la difficulté surtout si l'on observe cette notation caractéristique de KUTCHINSKY : la distance entre attitudes et comportements ne peut se réduire, affirmera-t-il, qu'en définissant celles-là de façon telle qu'on se trouve très loin de "l'opinion exprimée par les gens". Voilà le noeud du malentendu : nous nommons attitudes

des constructions de la variable dépendante inférées du matériel recueilli et non immédiates. Normes et composantes affectives y sont prises en compte, ainsi que l'influence éventuelle de l'expérience et de la proximité. Ajoutons encore que les attitudes permettent de prévoir plutôt des conduites que le détail des comportements. Enfin, importent beaucoup les notions de plus ou moins grande élasticité au niveau comportemental, de plus ou moins grande solidité et de plus ou moins grande rigidité des attitudes. On s'étonne souvent de la marge entre attitudes et comportements. Outre la différence entre conduite et comportement, certains types d'attitudes ont des représentations qui leur permettent "d'essayer" plusieurs réponses face à une sorte de situation. Mais finalement il existe pour eux un point qu'ils ne dépasseront pas et l'étude poursuivie au niveau où nous nous plaçons permet de le connaître. D'autres ne supportent, au contraire, qu'une réponse. Ceux-ci ont des champs de représentation rigides qui ne peuvent se modifier que brutalement mais plus ou moins facilement selon leur solidité, et ceux-là les ont souples et récupérateurs.

Notons toutefois que -si l'investigation par entretiens rétrospectifs avec des éducateurs de rue répond strictement à la sociologie de l'image-celle menée à partir des dossiers judiciaires s'y rattache seulement lato sensu et nous voulons surtout dans ce cas-ci montrer la reconstruction d'objet opérée par le système de contrôle social.

3.- Les hypothèses.-

/13/.- Nous nous étions situés initialement dans la perspective d'une démarche hypothético-déductive rigoureuse et élastique.

Ainsi avions-nous mis au point une batterie très détaillée d'hypothèses qui devaient être soumises au test de la recherche.

Elles étaient tirées des principales conclusions de la revue bibliographique dont il est rendu compte ci-avant. L'hypothèse principale reposant sur la théorie de la ségrégation dans les relations entre les groupes de jeunes et l'environnement appliquée au phénomène du viol collectif. Outre sa spécificiation en hypothèses opérationnelles, on y avait joint un certain nombre d'hypothèses ponctuelles visant certaines caractéristiques du phénomène analysé.

Hypothèse principale :

Le passage à l'acte dans le viol collectif manifeste de manière paroxystique l'attitude de ségrégation qui gouverne les relations entre le groupe des agresseurs et le milieu environnant (et spécialement de valorisation de l'in-group et de dévalorisation de l'out-group).

Hypothèses intermédiaires spécifiant l'hypothèse principale :

Pour permettre d'infirmer ou de confirmer cette hypothèse, il était apparu nécessaire de créer un jeu d'hypothèses intermédiaires dont on donne ici le résumé :

LE PHENOMENE GROUPAL EST PREGNANT DANS LA REALISATION DU VIOL COLLECTIF.

- le profil psycho-psychiatrique et l'anamnèse des sujets ne manifestent pas l'émergence d'une typologie pathologique complète, homogène et spécifiée.

- le viol collectif n'est ni la seule, ni la première action délinquantielle du groupe et la délinquance n'est qu'une des activités du groupe.

- le passage à l'acte est connoté de manière prégnante par des caractéristiques groupales.

LE VIOL COLLECTIF CONTRIBUE A LA VALORISATION DE L'IN-GROUP.

- un groupe homogène, à rôles spécifiés, préexiste au viol collectif.

- clandestin envers l'out-group, le passage à l'acte est valorisé au sein de l'in-group.

- le passage à l'acte apparaît comme une conduite d'expérimentation et d'initiation dans un processus de recherche de maturation.

LE VIOL COLLECTIF MANIFESTE LA DEVALORISATION DE L'OUT-GROUP.

- Il existe une relation de rejet réciproque entre le groupe et son environnement.

- la victime est réifiée.

- on note une absence de culpabilité et de gravité perçue chez les auteurs et une réprobation de l'environnement.

Hypothèses ponctuelles complémentaires.

Elles reprenaient certaines conclusions descriptives relevées plus haut, dans l'examen de la littérature consacrée au viol collectif et concernent :

- le modus operandi;
- la victimologie;
- les caractéristiques de la réaction sociale organisée (police, justice...).

En fait, cette grille finalement très détaillée nous a surtout servi pour opérationnaliser des instruments de recherche à très large spectre (grilles de dépouillement des dossiers judiciaires; grilles d'entretiens rétrospectifs), puis -dans la première recherche- pour commencer le traitement du matériel (transformation des données en variables; constitution progressive de nouvelles variables).

Toutefois, nous avons été progressivement conduits à nous écarter d'une démarche strictement hypothético-déductive pour nous rapprocher d'un mécanisme plus souple et plus compréhensif s'apparentant à la "théorie fondée" dont SCHERVISH (42) a montré la fécondité dans une criminologie intéractionniste.

/147/.- La méthode hypothético-déductive restreint indûment les travaux empiriques ultérieurs à des processus de vérification et le chercheur qui s'y cantonne n'a pas une perception suffisamment nette de l'ensemble des possibilités théoriques contenues dans les schémas de données. On risque donc de demeurer à un niveau purement descriptif finalement assez pauvre.

Et cette critique est particulièrement avérée quand on veut mettre sur pied une batterie d'investigation disposant de phases et quantitatives et qualitatives, ce qui est notre cas ici. Alors, seule une démarche proche de la "théorie fondée" peut permettre semblable intégration ou combinaison. Nous avons été amenés à procéder selon une telle optique dans un autre ensemble de recherches présentant la même caractéristique et portant sur "les représentations sociales du système de justice pénale dans la société" (43). Au reste, A.E. BOTTONS (44) a montré récemment dans une brillante synthèse la fécondité de cette orientation en criminologie à partir de travaux comme ceux de M. MAC INTOSH (45), D. CRESSEY (46), F. MAC CLINTOCK (47)

On rappelle que la "théorie fondée" a été proposée et systématisée par B. GLASER et A. STRAUSS (48).

Elle met l'accent sur la genèse progressive d'une théorie au cours d'un processus continu de généralisation. Elle implique donc d'une part le recours à des classifications ou catégorisations successives, mais d'autre part leur caractère toujours provisoire. Il s'agit d'élaborer progressivement une théorie à partir des données et de contrôler les conclusions théoriques dans les limites et en fonction des caractéristiques des catégories qui y prennent forme.

Bien entendu, on peut se demander si ce processus n'implique pas l'adoption a priori d'une théorie implicite. Il est certainement vrai de dire qu'on ne peut partir d'une table rase. Il y a un danger que le chercheur opère sous la gouverne d'un postulat mal élucidé. Toutefois, on notera que ce risque n'est pas éliminé dans une démarche purement hypothético-déductive -sauf en théorie. On retrouve donc le plaidoyer habituel contre le recours trop précoce à des formes trop structurées d'investigation. C'est pour cela que nous avons ici "tendu très largement le filet" au niveau du recueil des données.

D'autre part, une démarche comme celle de la "théorie fondée" -qui, elle, contrairement à son nom, n'est pas une théorie, mais une méthode- porte en elle-même une sorte de garantie contre ce péril dans la mesure où elle demande une analyse comparative. On s'efforce donc d'extrapoler à partir des données, de généraliser, c'est-à-dire d'appliquer des explications spécifiques à d'autres situations- ou de définir les différences -en sélectionnant progressivement des exemples comparatifs.

On comprend alors qu'une pareille démarche convienne finalement mieux qu'une méthode strictement hypothético-déductive à la sorte de batterie de recherche mise en oeuvre à propos des "images du viol collectif". On se trouvait vite trop restreint par un simple test d'hypothèses a priori. Il y avait beaucoup plus, à condition d'organiser le matériel progressivement par approximations successives. Ainsi a-t-on pû dépasser considérablement le niveau où nous aurait conduit un mécanisme hypothético-déductif strict.

C'est ainsi que cette recherche envisagée d'abord seulement dans la lignée de travaux antérieurs sur la sociologie de la déviance juvénile se situe finalement au confluent de cette tendance et d'une orientation -en termes de criminologie de la réaction sociale- qui s'est de plus en plus fortement imposée à nous au fur et à mesure de l'avancement des recherche

/15/.- La première phase a donc porté sur la reconstruction d'objet du viol collectif tel qu'elle pouvait s'inférer des dossiers judiciaires.

La seconde concerne une autre image : celle qui émerge des entretiens avec des spécialistes de prévention spécifique.

Nous allons rendre successivement compte de ces phases de recherche avant de procéder à une analyse comparative.

LA RECONSTRUCTION D'OBJET DU VIOL COLLECTIF A TRAVERS LES DOSSIERS JUDICIAIRES

II.- PRESENTATION DE LA PHASE DE RECHERCHE.-

/16/.- Il sera traité dans ce chapitre :

- du terrain
- des données
- de leur traitement

1.- Le terrain.-

/17/.- Comme on l'a dit plus haut, il est apparu indispensable de retenir une plage de temps suffisamment longue pour une double raison. Une investigation extensive est nécessaire pour disposer d'un matériel suffisamment étoffé. En outre, on peut ainsi maîtriser une dimension diachronique importante dans une optique d'émergence d'image. Aussi avons-nous décidé de retenir une période décennale (1960-1969) particulièrement intéressante puisqu'elle englobe des points d'inflexion au point de vue strictement démographique et aussi à celui plus large de l'entrée de la jeunesse dans la vie active, donc finalement au niveau des intéractions entre classes d'âge dans la société française.

Primitivement, il a donc été décidé de faire porter l'investigation sur un ressort, celui du Tribunal de Bordeaux. Mais -puisque le sort judiciaire des affaires est tantôt criminel, tantôt correctionnel et que les limites des juridictions ne coïncident pas- nous avons décidé d'étendre le terrain à tout le département de la Gironde qui définit le ressort de la cour d'assises, de la cour d'assises des mineurs, du tribunal pour enfants à quoi viennent s'ajouter les tribunaux correctionnels de Bordeaux et Libourne. Bien qu'une contraventionnalisation de cinquième classe ne soit pas inconcevable, les tribunaux de police ont été laissés à l'écart après un léger sondage exploratoire.

Le temps et le lieu étant ainsi délimités, il restait encore à fixer l'âge et les étiages -considérant que plusieurs travaux ont été biaisés par la référence -même partielle- à des seuils d'âge légaux /en raison notamment de l'absence de césure autre que formelle entre grands adolescents et jeunes adultes autour du seuil de 18 ans/, nous avons décidé de n'en point faire et de prendre en compte toutes les affaires mettant en cause plus d'un auteur (en intégrant dans une seule computation les co-auteurs et les complices).

Des investigations préliminaires ont convaincu que les archives policières et parquetières ne recélaient guère d'espèces de viols collectifs ayant fait l'objet d'un abandon de poursuites, la gravité perçue de l'infraction obviant à un classement par l'une des administrations de poursuite. Restait donc à opérer sur les dossiers des greffes.

Le choix opéré à propos de la période d'investigation conduisait à une méthode ex post facto par dépouillement de dossiers. Mais ceux-ci apparaissaient en plusieurs greffes en raison de la multiplicité des juridictions possiblement saisies /juge d'instruction, juge des enfants, chambre d'accusation, tribunal pour enfants, et chambre spéciale de la cour, tribunal correctionnel et chambre des appels correctionnels, cour d'assises et cour d'assises des mineurs/. D'autre part, ils y pouvaient figurer sous de multiples qualifications n'ayant pas toujours une nette connotation d'infraction sexuelle. Il a donc fallu se livrer à de longues recherches avec le seul critère sûr de la pluralité d'auteurs. On est ainsi parvenu à définir un premier

ensemble de dossiers potentiellement intéressants. Un examen plus approfondi a permis de cerner le concept opératoire rappelé supra en éliminant des affaires où aucune pression sur la victime -fut-elle minime et seulement morale- n'apparaissait par exemple :

- quand le réquisitoire définitif ne contenait aucune allusion à une pression -même morale- sur la victime;

- quand -malgré la plainte de la victime- il apparaissait qu'il n'y avait aucune pression mais soit une simple culpabilisation a posteriori soit une manoeuvre pour se tirer d'un mauvais pas vis-à-vis des parents ou des employeurs.

Ces éliminations ont surtout concerné des affaires postérieures à 1965.

Bien entendu, on a pris en compte toutes les pièces contenues dans les dossiers restant y compris celles provenant de la police, des organes d'observation ou de ceux d'exécution de la sentence. On a tenté de compléter en retrouvant les dossiers propres à ces agences annexes du système judiciaire /notamment pour les centres et consultations d'observation/ mais souvent on s'est heurté à une quasi-inexistence ou à un caractère inexploitable.

2.- Les données.-

/18/.- On a donc pu réunir une population de 50 affaires -l'affaire est liée au concept de viol collectif tel que défini supra et désigne chacune de ses occurences. Elle ne correspond donc ni au groupe, ni au dossier, mais plutôt à la notion d'event telle que définie et utilisée par T. SELLIN et M.E. WOLFGANG (49) puis par leurs continuateurs.

En moyenne, chaque affaire regroupe 4 auteurs et 1 victime, soit 5 personnes.

La population d'individus correspondant à ces 50 affaires est de 287, soit 231 auteurs et 56 victimes.

Pour interroger les différents documents ainsi sélectionnés, on a eu recours à trois grilles du dépouillement :

- groupe
- individu
- individu-évènement (pour les item liés à la participation de tel ou tel individu à tel évènement). Très généralement, des item semblables ont été adoptés pour les auteurs et les victimes afin de faciliter la comparaison.

On notera le caractère très extensif de ces grilles -ce qui est la conséquence fatale de l'orientation de recherche finalement adoptée. Pour maintenir la cohérence de cette masse documentaire, le recueil a été opéré par des membres de l'équipe de recherche et non par des vacataires ad hoc.

3.- Le traitement.-

/19/.- Comme il a été dit ci-dessus, on a inventorié trois catégories de données :

- les données "groupes", correspondant à 36 types de renseignements,

- les données "individus-évènements", que l'on peut diviser en deux sous-catégories selon qu'il s'agit d'un auteur ou d'une victime; correspondant respectivement à 29 et 13 types de renseignements;

- les données "individus", correspondant à plus d'une centaine de types de renseignements.

L'ensemble de ces données appliquées à 50 groupes, 231 auteurs et 56 victimes représentait une masse très importante d'informations. Elles ont été codifiées et mises sur cartes perforées ce qui a représenté trois cartes par groupe, trois cartes par auteur-évènement, une carte par victime -évènement et neuf cartes par individu, soit un ensemble de plus de 3 000 cartes.

Les données utilisées étaient de deux sortes :

- données trichotomiques, dont les modalités étaient "oui", "non", "sans réponse". Ces données représentent la majorité de l'ensemble;

- données à modalités multiples. La plupart de ces données ont été codifiées en questions fermées ou plus rarement en question semi-ouvertes. On a cherché à réduire au minimum le flou des réponses, ce qui a été rendu possible par la quasi-exhaustivité des questionnaires utilisés.

Une première exploitation a d'abord consisté à effectuer des tris à plat, c'est-à-dire à obtenir une distribution statistique de toutes les variables dont nous disposions. Le premier stade de l'exploitation a permis d'éclairer deux points :

- le taux de réponses aux questions. Les questions comportant un taux de non-réponse trop élevé ont dû être éliminées. Si le cas a été très rare pour le questionnaire "groupe" et le questionnaire "individu-évènement" il a représenté 90 % des questions du questionnaire "individu". Ceci n'a d'ailleurs pas été une surprise, ce questionnaire étant constitué de très nombreuses questions sur la personnalité de l'individu ou sur une partie de son passé.

- la distribution des réponses entre les différentes modalités d'un même item. Pour les questions trichotomiques -qui, quand le taux de non-réponse était négligeable, étaient en fait des questions dichotomiques- on a pu savoir si l'une des modalités était fortement majoritaire, et donc si notre population était homogène par rapport à cet item, ce qui revenait finalement à l'éliminer dans nos recherches de typologies ultérieures. Pour les questions à modalités multiples, on a pu déterminer si les réponses se concentraient sur certaines modalités ou si elles se répartissaient d'une manière équilibrée sur toutes les modalités. Dans le premier cas on a cherché à regrouper les modalités minoritaires ou même à les supprimer. Cependant c'est la répartition équilibrée des différentes modalités qui s'est révélée de beaucoup le cas le plus fréquent, ce qui a justifié a posteriori le choix des modalités de chaque item, choix qui s'explique par l'expérience antérieure en la matière des chercheurs qui ont mis au point les questionnaires.

Le deuxième stade de l'exploitation a consisté en plusieurs opérations qui toutes avaient pour but la mise en évidence de typologies permettant une description par grands types des différents éléments constitutifs de notre sujet: en particulier types de groupes d'individus, de modus operandi, de réactions sociales, etc...

Il s'est d'abord agi de transformer ces données en variables, c'est-à-dire d'agréger les données individuelles de chaque membre d'un groupe au niveau de ce même groupe, de manière à obtenir un indice groupal moyen de variables individuelles. Par exemple, il était intéressant de connaître l'âge moyen de chaque groupe. Une telle donnée ne présentait une certaine validité que si les âges des différents membres du groupe étaient pe [illegible] . Ceci s'est révélé la règle : cependant il a été nécessaire d'éliminer les individus atypiques présentant une grande disparité avec le groupe. Ce cas s'est d'ailleurs manifesté rarement -six groupes sur cinquante- et n'a jamais porté sur plus d'un individu par groupe concerné. Finalement à la suite d'une telle procédure appliquée à d'autres variables également, on a disposé de deux types de variables : des variables groupales "pures" des variables groupes agrégées à partir de variables individuelles.

La deuxième opération a consisté à effectuer des tris croisés, c'est-à-dire à croiser entre elles les variables deux à deux. Cette forme de tri devait permettre de montrer des liaisons entre deux variables. On obtenait ainsi un premier regroupement de certaines modalités d'où on pouvait tirer des hypothèses sur l'existence de certaines typologies et l'impossibilité d'autres typologies.

Ainsi, certaines typologies simples ont pû être mises en évidence "manuellement" en mettant en parallèle l'ensemble des tris croisés correspondant au domaine considéré.

Toutefois on a dû avoir recours à un procédé plus sophistiqué afin de faire émerger certains de ces regroupements ou catégorisations. Pour cela, on a eu recours à l'analyse factorielle des correspondances (50).

Outre la souplesse et la facilité d'application de cette technique pour les populations restreintes comme la nôtre, son utilisation permet simultanément l'obtention de types par l'analyse des proximités entre éléments répartis sur les plans et hyperplans des axes factoriels, ainsi que celle des sens de ces types par l'analyse de ces mêmes axes, c'est-à-dire des variables contribuant le plus fortement à la constitution de ces axes.

Néanmoins, il apparaissait impossible d'en rester à ces regroupements et catégorisations partiels. En fait, ils nous fournissaient surtout de nouvelles variables composantes avec lesquelles il est finalement apparu possible de faire émerger des super-typologies. Pour cela, on a eu recours encore à la même sorte de traitement.

Outre qu'elle est conforme à une démarche d'induction progressive /théorie fondée/ cette méthode -consistant à construire des typologies partielles par secteur de données puis une supertypologie- s'accorde bien avec le matériel d'enquête où un très grand nombre de variables contraste avec la taille restreinte de la population observée.

./...

III.- CONSTRUCTION DES ELEMENTS D'OBJET.-

/20/.- Les données recueillies dans les dossiers portent sur trois grands secteurs.

Comme on l'a dit supra, leur traitement a d'abord consisté à en extraire progressivement des variables en procédant à des catégorisations pour chacun de ces secteurs /ou des sous-secteurs dans certains cas/. C'est seulement ensuite qu'il a été possible -sur la base de ces variables construites- de faire émerger une super-typologie subsumant les catégorisations partielles par secteur.

Pour le moment, on va d'abord rendre compte de la transformation des données ou variables pour chacun des trois grands secteurs, à savoir :

- les protagonistes,
- le viol collectif,
- la réation sociale.

./...

1.- Les protagonistes.-

/21/.- Rappelons que la population de 231 auteurs se répartit en cinquante groupes, ayant réalisé chacun un viol collectif. Certains des auteurs concernés ont participé à deux, voire trois viols à l'intérieur des cinquante viols en question : deux individus ont participé à trois viols et vingt-sept ont participé à deux viols.

Face à ces cinquante groupes, on trouve cinquante-six victimes. En effet, pour six groupes, le viol est perpétré sur deux victimes; pour les quarante-quatre groupes restants, il est perpétré sur une seule victime.

Pour extraire des variables concernant les protagonistes, quatre sous-secteurs semblent intéressants à explorer : les caractéristiques des groupes, celles des auteurs et des victimes et la comparaison des auteurs et des victimes.

- les groupes -

/22/.- L'image de ces groupes dans les dossiers émerge peu à peu à travers l'existence ou l'absence de données sur tel ou tel point. On aboutit ainsi à faire apparaître des catégorisations.

/23/.- Il s'avère d'abord que la quasi-totalité de ces rassemblements sont vus comme des groupes, c'est-à-dire comme préexistants au viol collectif incriminé. Seuls cinq d'entre eux sont taxés d'être de simples rassemblements occasionnels.

Mais les dossiers demeurent peu prolixes sur cette vie groupale antérieure. Dans un tiers des cas, il est impossible de découvrir aucun renseignement sur la durée de cette préexistence groupale. Un quart des groupes apparaissent comme existants depuis moins de trois mois. Les autres -soit 40 %- se voient attribuer une durée de vie antérieure supérieure à six mois et pouvant s'étendre jusqu'à trois ans et plus avec un mode sur l'opportunité "un à deux ans" (tableau 1).

Regroupements occasionnels	5
2 à 5 jours	2
1 à 3 mois	5
6 à 12 mois	6
1 à 2 ans	9
3 à 10 ans	6
S R	16

49

TABLEAU I - Durée des groupes

Bref, les viols collectifs incriminés sont imputés à des groupes plutôt qu'à des rassemblements occasionnels. Toutefois, on s'intéresse peu, semble-t-il à leur vie antérieure.

Néanmoins, certains renseignements apparaissent sur les rythmes, les moments et les lieux de rencontre. Mais l'information comporte ici aussi des défaillances.

70 % des groupes sont présentés comme ayant des rencontres régulières, au moins une fois par semaine à jour fixe (tableau 2).

Fréquence des rencontres / Rythme régulier	Quotidienne	Bi ou tri hebdomadaire	Hebdo avec jour fixe	Hebdo sans jour fixe	Moins souvent avec jour fixe	Moins souvent sans jour fixe	S.R.	TOTAL
NON	4	4	-	-	-	--	-	8
OUI	9	1	11	-	-	-	1	22
S.R.	5	5	1	1	-	-	7	~~20~~ 19
TOTAL	18	11	12	1	-	-	8	50

TABLEAU 2 - Rythme et fréquence des rencontres

Il apparaît encore que 40/50 groupes se rencontrent soit exclusivement (11), soit également (29) en fin de semaine, tandis qu'aucune information n'apparaît pour les 10 derniers.

Pour 60 % des groupes pour lesquels on dispose de réponse, des rencontres se déroulent dans un lieu public (tableau 3).

./...

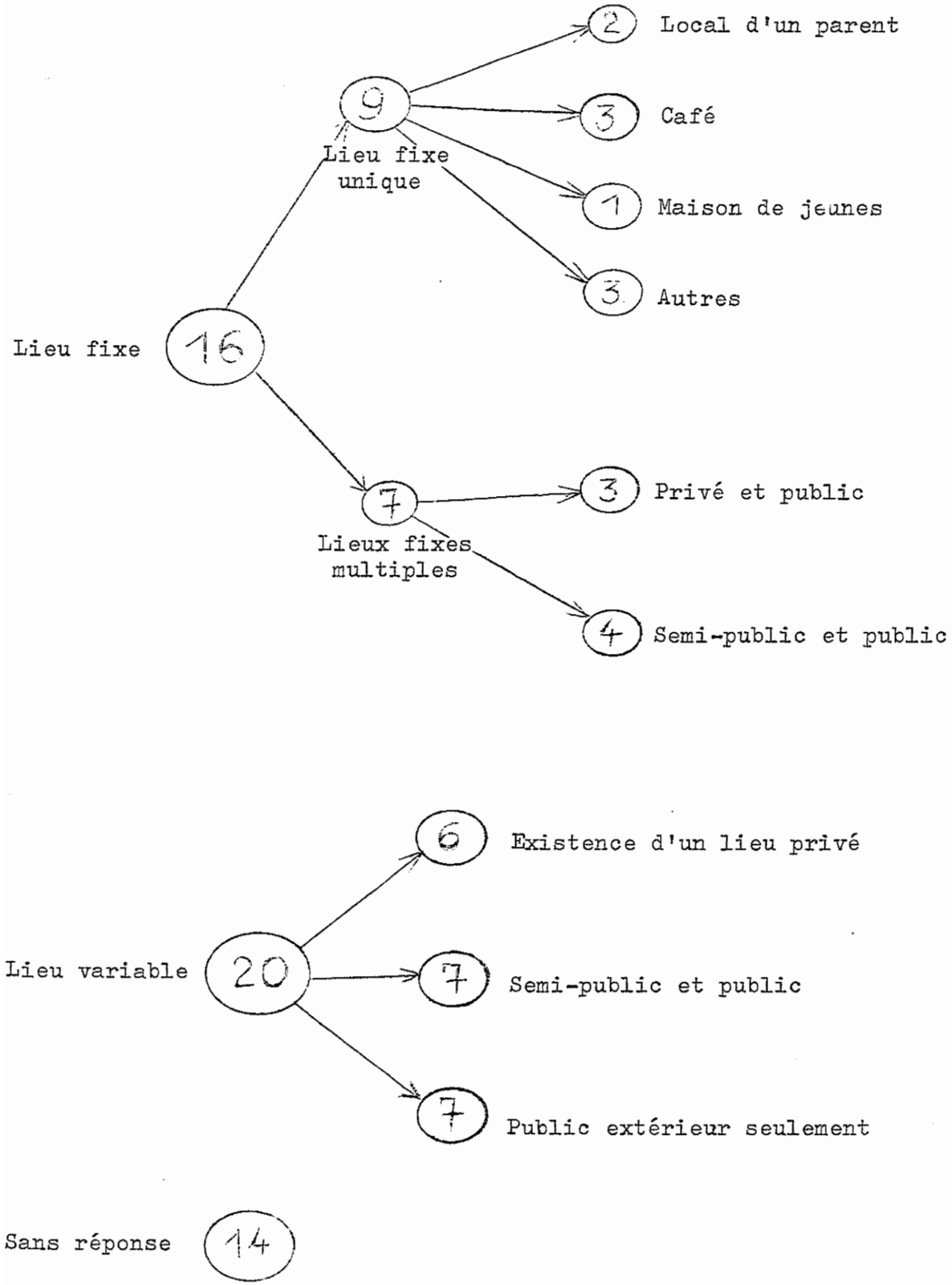

TABLEAU 3 - Lieux de rencontre

Mentionnons en passant la fréquence de l'existence d'une voiture dans ces groupes qui apparaissent généralement motorisés (tableau 4).

Moyen de transport utilisé	Pas de moyen de transport	Transport en commun	Motos	Autos	Autos plus mob.	Mob	Mob plus vélos	Vélos	S.R.
Nombre de groupes	6	-	1	28	3	8	1	2	1

TABLEAU 4 - Moyens de transport des groupes

Ici, l'intérêt des agences de contrôle social semble se réveiller (pratiquement pas d'absence d'information), peut-être parce que la possession d'un moyen de transport est fréquemment liée au fait incriminé.

Le même intérêt se remarque à propos des renseignements sur la délinquance antérieure. Ici, il n'y a pas de perte d'information et le problème est parfaitement élucidé.

On ne signale aucune délinquance antérieure dans 20 groupes et seulement des actes délinquants de certains participants dans 21 autres. Seuls 9 groupes sont connotés d'une criminalité groupale antérieure. Parmi ces derniers, il s'agit exclusivement de viols collectifs pour 3 d'entre eux (Tableau 5).

Groupes n'ayant commis aucune infraction	20		
Groupes contenant des éléments délinquants	21		
Groupes ayant un passé délinquant (et dont les membres sont par ailleurs délinquants)	9	2	1 infraction banale contre les biens (*)
		3	1 ou 2 viols collectifs
		2	1 infraction contre les biens (* 1 viol collectif
		2	6 types (*) d'infractions

TABLEAU 5 - Délinquance antérieure.

./...

(*)- Il s'agit d'une catégorisation des infractions mise au point par le S.E.P.C. -(51).

On ajoutera encore que le dépouillement des dossiers permet de voir qu'aucun groupe n'est présenté comme uniquement axé sur la délinquance. On impute à chacun plusieurs "finalités" comme :

(- oisiveté, désoeuvrement
(- distraction en commun
(- loisirs de plein air
(- loisirs publics
(- mise en commun des moyens de distraction
(- mise en commun des réseaux de relations sociales

Rassemblement occasionnel d'individus		5
Groupe ayant au moins une finalité autre que la délinquance	1 finalité	2
	2 finalités	11
	3 finalités	19
	4 finalités	7
	5 finalités	5
	6 finalités	1

TABLEAU 6 - Finalités attribuées aux groupes

En fin de compte, on laisse voir ici un engagement délinquantiel totalement absent dans 40 % des cas, limité à des cas individuels dans 40 % autres. Il ne constitue donc une variable groupe typique que dans 20 % des cas, sans que jamais ce soit la seule finalité attribuée au groupe. Enfin, plus rares encore sont les cas de "spécialisation" antérieure d'un groupe dans le viol collectif.

On pourrait penser que l'existence d'une expérience sexuelle antérieure au sein des groupes a retenu l'attention des agences du système de contrôle social puisque on rejoint par là une autre composante du passage à l'acte incriminé. En fait, nous retrouvons ici le tiers d'absence d'information. Il est vrai que l'investigation est plus difficile ici qu'en matière de délinquance antérieure.

./...

GROUPES EN MAJORITE INEXPERIMENTES

8 → 6 Tous les membres inexpérimentés

8 → 2 Quelques cas d'expérience

GROUPES A FORTE MAJORITE D'EXPERIENCES OCCASIONNELLES

17 → 1 Cas d'inexpérience

17 → 9 Groupes homogènes expériences occasionnelles (4 groupes où l'on trouve des S.R.)

17 → 7 Eléments à expérience habituelle (4 groupes où l'on trouve des S.R.)

GROUPES A MAJORITE D'EXPERIENCES HABITUELLES

9 → 5 Cas d'inexpérience

9 → 4 Tous les membres expérimentés

S. R. 16

TABLEAU 7 - Expérience sexuelle antérieure

On peut également faire les regroupements suivants :

. Groupes où tous les individus sont expérimentés	12
. Groupes litigieux en raison de l'existence de S.R.	10
. Groupes pour lesquels au moins un individu est inexpérimenté	12
. S. R.	16

TABLEAU 8 - Expérience sexuelle antérieure.

En prenant la typologie précédente et en la croisant avec le passage à l'acte, on voit nettement que les groupes inexpérimentés se limitent à une tentative de viol collectif. Inversement les groupes assez ou fortement expérimentés passent à l'acte.

	Passage à l'acte		
	NON	OUI	S.R.
Groupes inexpérimentés	6	2	
Groupes à expérience occasionnelle.	1	15	1
Groupes à expérience habituelle.	-	9	
S. R.	8	8	

TABLEAU 9 - Expérience sexuelle; tentative et consommation de viol collectif.

/25/.- Evidemment, la littérature antérieure porte à se demander quelle vision des relations groupe-environnement s'évince des dossiers judiciaires.

En ce qui concerne l'attitude du groupe envers son environnement, on a tenté d'investiguer en distinguant plusieurs types d'objets d'attitudes (parents, autres adultes, jeunes non membres de groupe, filles non membres de groupe, etc.....).

./...

Réponse sur " n " types	Aucune réponse	34 groupes
	Réponse sur 1 type	4 "
	Réponse sur 2 types	7 "
	Réponse sur 3 types	2 "
	Réponse sur 4 types	2 "
	Réponse sur 5 types	- "
	Réponse sur 6 types	1 "

TABLEAU 10 - Attitude perçue du groupe envers l'environnement.

Sur les 16 groupes pour lesquels nous avons une réponse, 14 groupes ont une attitude générale d'hostilité, dont 9 groupes ont une attitude spécifique d'hostilité vis-à-vis des filles non membres (mépris, agression larvée, agressivité délibérée).

Si l'on regarde maintenant l'attitude perçue de l'environnement vi-à-vis du groupe, on peut d'abord opérer en voyant les attitudes perçues de l'environnement envers les différents membres de chaque groupe.

Finalement nous pouvons répartir les groupes de la manière suivante :

- 3 groupes pour lesquels nous n'avons aucune information,
- 13 groupes acceptés d'une manière homogène,
- 12 groupes hétérogènes : éléments acceptés et éléments rejetés,
- 6 groupes rejetés légèrement,
- 16 groupes rejetés fortement.

TABLEAU 11 - Attitude perçue de l'extérieur envers les membres du groupe.

./...

Il faut voir maintenant si ces résultats concordent avec l'attitude de l'extérieur vis-à-vis du groupe dans son ensemble. Nous obtenons le tableau 12.

Attitude du milieu extérieur et des autorités face aux individus du groupe	Attitude du milieu extérieur face au groupe dans son ensemble			
	Sans réponse	Acceptation	Distanciation	Hostilité
Sans réponse	3			
Groupes acceptés	11	1	1	
Groupes hétérogènes (éléments rejetés)	8	1		3
Groupes rejetés légèrement	2	2	1	1
Groupes rejetés fortement	5	1	2	8

TABLEAU 12 - Attitude perçue de l'extérieur envers le groupe.

Il ressort de ce tableau qu'il y a une forte compatibilité entre les deux sources d'information. On peut donc tirer les conclusions suivantes :

- les dossiers judiciaires fournissent peu d'éléments -et seulement indirects quand ils existent- sur les relations groupe-environnement,
- il existe des relations d'hostilité réciproque clairement rendues pour une forte minorité,
- on ne sait pas exactement de quel environnement il est question et si le système ne globalise pas le sentiment de ses informateurs privilégiés /il connaît mieux le sentiment des "autorités locales" que celui des employeurs/,
- enfin, il est impossible de dire en quoi l'opinion rapportée est surchargée, ou non par le passage à l'acte.

Donc, on ressent un très fort sentiment d'incertitude sur la signification de cette sorte de renseignements, outre que le système paraît s'y intéresser peu comme le montre la perte d'information. On notera à ce propos qu'il s'intéresse assez à la réputation des individus, un peu à celle du groupe, mais fort peu aux attitudes des membres du groupe envers l'environnement.

./...

/25/.- La silhouette du groupe à travers les dossiers judiciaires comporte également des renseignements sur certains traits d'homogénéité.

Le nombre moyen d'individus par groupe est de 4,6. Cependant la Figure 1 permet de voir que cette distribution est très dispersée.

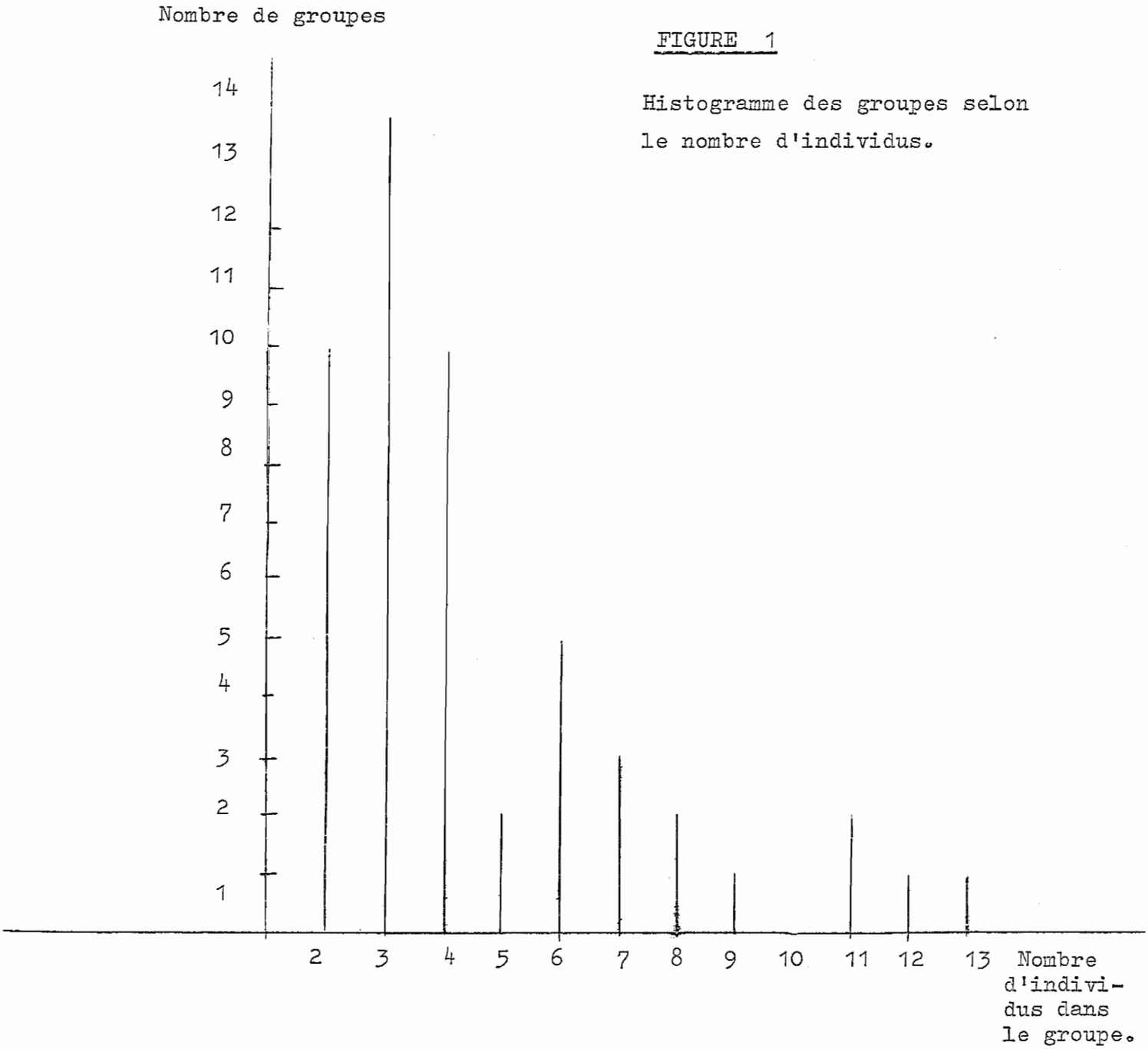

FIGURE 1

Histogramme des groupes selon le nombre d'individus.

On remarque que 50 % de ces "groupes" comptent seulement deux à trois membres et sont donc des paires ou des tierces plutôt que de véritables groupes (surtout pour les paires). D'autre part, peu de groupes ont plus de neuf membres.

Les groupes apparaissent comme composés exclusivement de garçons.

Les données font encore apparaître une grande homogénéité des âges à l'intérieur des groupes, à l'exception toutefois de six d'entre eux où l'on rencontre chaque fois un individu nettement plus âgé. Il a donc paru préférable d'éliminer ces individus atypiques pour calculer un âge moyen qui soit davantage significatif. Cette correction permet de fixer cette moyenne à 19 ans. Il apparaît toutefois intéressant d'observer la distribution des groupes selon l'âge (figure 2).

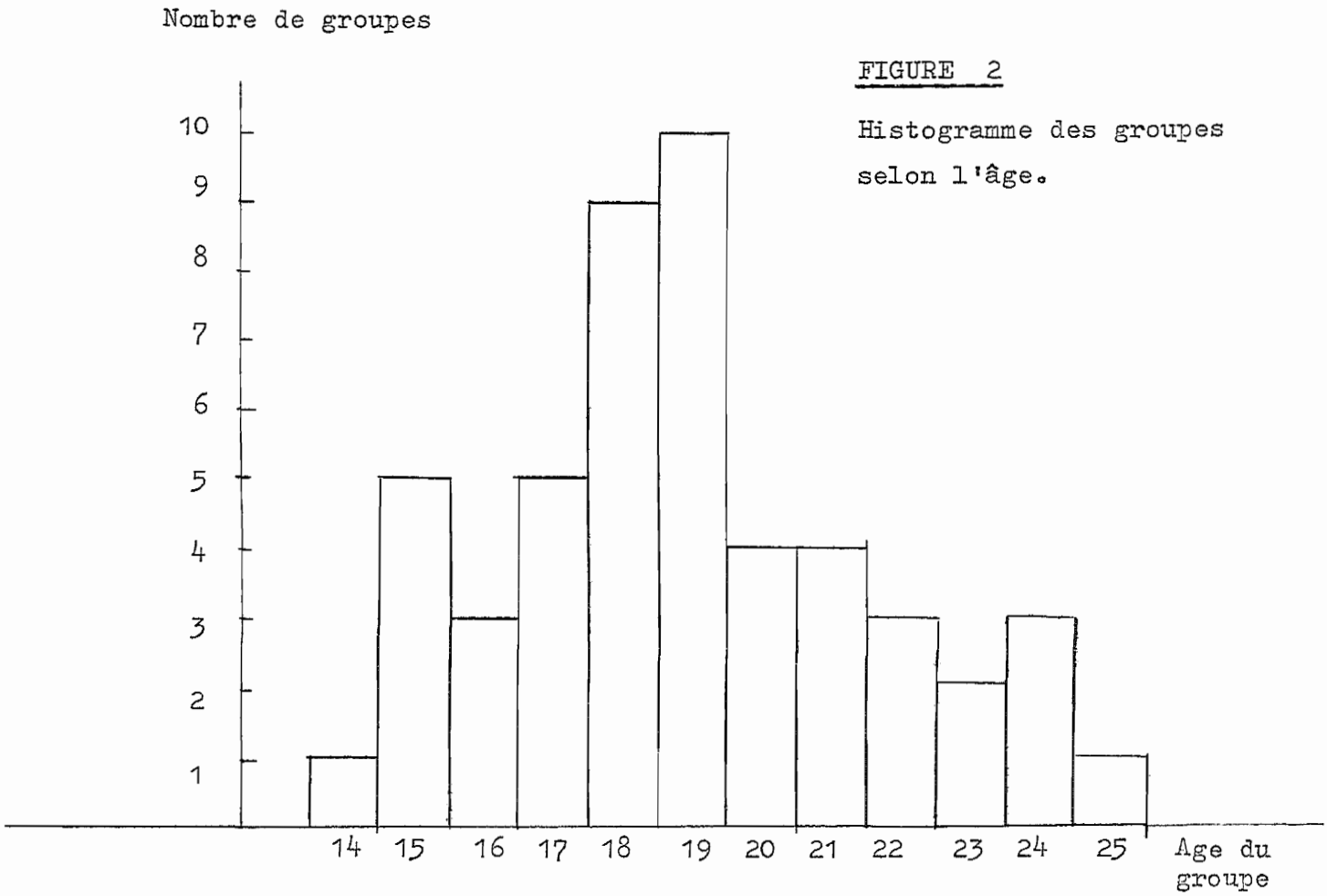

FIGURE 2

Histogramme des groupes selon l'âge.

On remarque un mode élevé aux âges de 18-19 ans et deux queues de distribution s'étendant l'une jusqu'à 14 ans l'autre jusqu'à 25 ans. On peut donc répartir les âges de nos groupes en trois classes.

14 à 17 ans	28 % des groupes
18 - 19 ans	38 % des groupes
20 ans et plus	34 % des groupes

TABLEAU 13 - Distribution des groupes selon l'âge.

L'image de ces groupes comme homogènes apparaît aussi au niveau écologique si l'on considère les sortes de lieux d'habitation des membres. Et cette homogénéité dominante est surtout de type urbain.

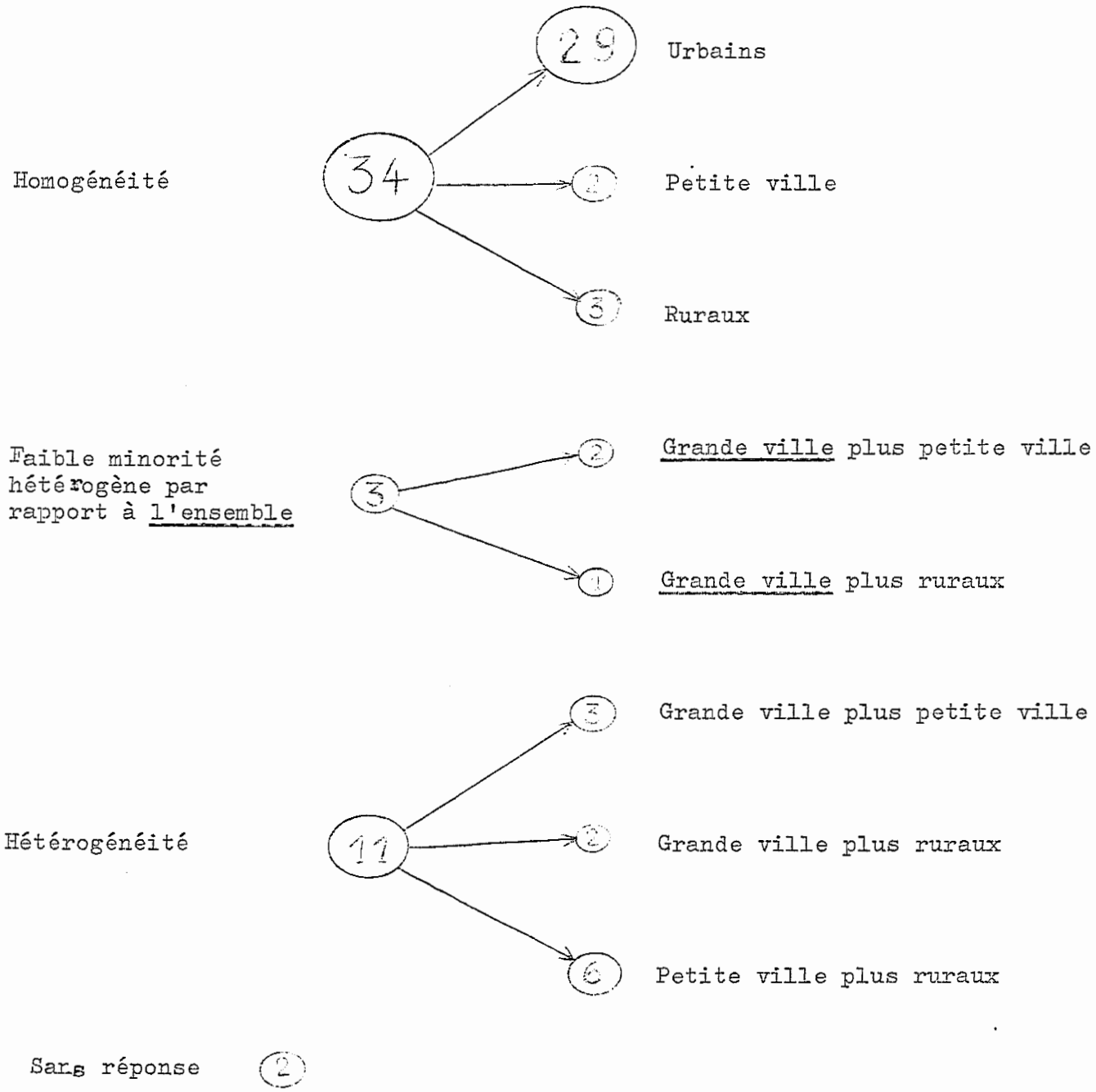

TABLEAU 14 - Homogénéité des groupes selon le lieu d'habitation

Au niveau de l'homogénéité de la catégorie socio-professionnelle, les groupes se répartissent comme suit :

Groupes homogènes	21	
Groupes ambigus	15	(8 : contenant des éléments "autres professions" (7 : contenant des éléments "armée police" "employés, ouvriers" et "patrons commerçants"
Groupes hétérogènes	13	(5 : contenant des "ruraux", etc.. (8 : contenant des "cadres moyens", etc...
S.R.	1	

TABLEAU 15 - Homogénéité des groupes selon la C.S.P.

A partir de cette distribution, de nombreux regroupements et répartitions sont possibles, parmi lesquels nous avons choisi le regroupement suivant :

Groupes contenant des ruraux	6	
Groupes contenant des cadres moyens	9	
Groupes contenant des ouvriers, employés, personnel de service (à l'exclusion de groupes rentrant dans les catégories précédentes)	26	19 Uniquement cette catégorie 7 Autres catégories également
Groupes contenant des "autres professions"	8	
S. R.	1	

TABLEAU 16 - Ventilation des groupes selon la CSP

Ajoutons que 44 groupes contiennent au moins un élément pris dans les catégories "employés", "ouvriers", "personnel de service".

On peut aussi tenter d'opérer une répartition des groupes selon le niveau scolaire ou professionnel de ses membres. Cette répartition a été faite à partir du niveau scolaire ou professionnel de l'individu ayant le niveau le plus élevé dans le groupe; mais ici la perte d'information est beaucoup plus élevée (20 %).

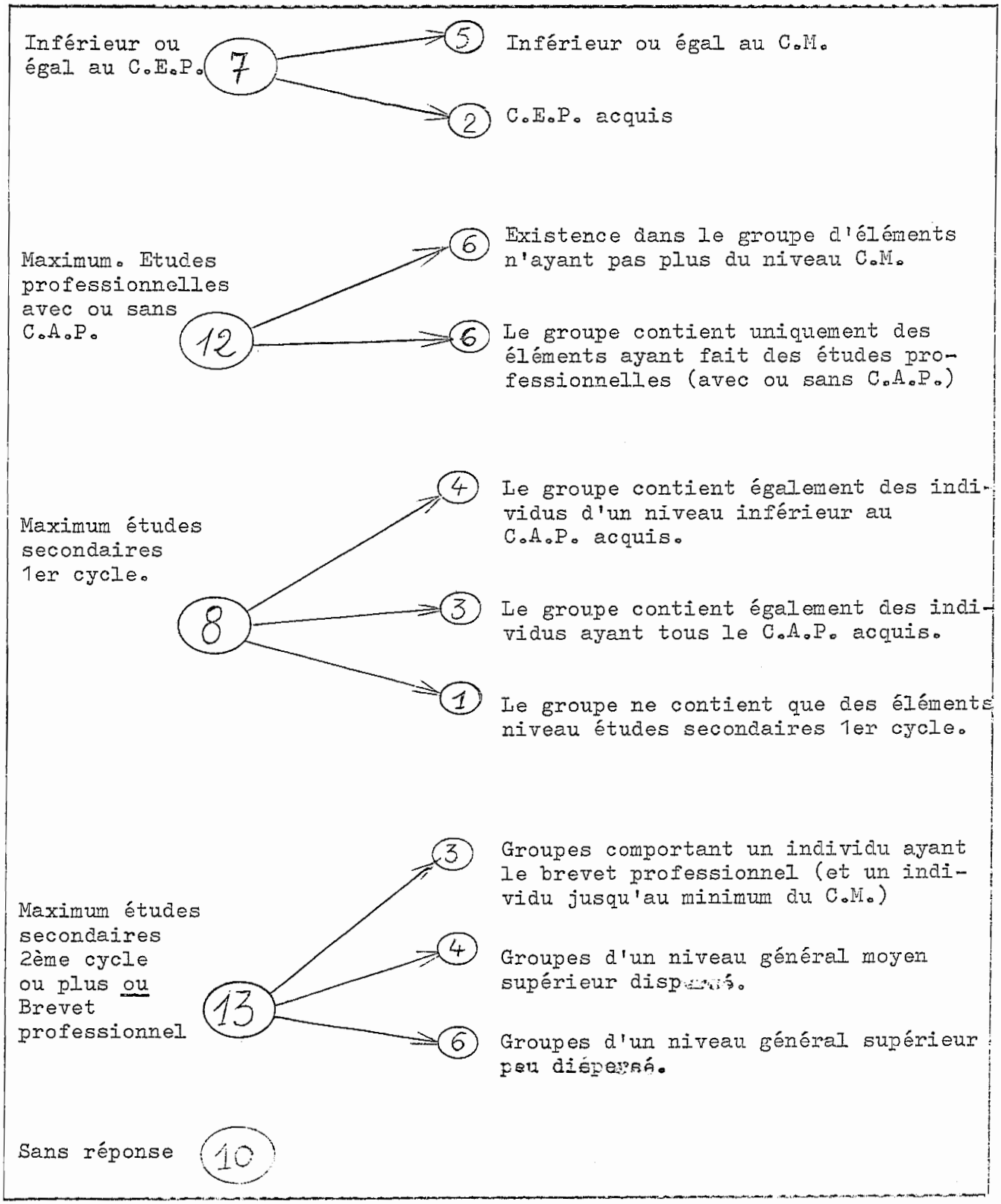

TABLEAU 17 - Homogénéité des groupes selon le niveau de formation.

En utilisant trois variables qui sont : habitat, C.S.P. et niveau scolaire ou professionnel atteint, on arrive à une première typologie approchée des groupes.

9	- Habitat homogène urbain - Présence d'éléments "cadres moyens" - Niveau d'instruction homogène moyen ou élevé
22	- Habitat homogène urbain - Homogénéité "ouvriers, employés", "autres" - Niveau d'instruction faible ou Niveau d'instruction hétérogène
9	- Habitat hétérogène - Homogénité très nette "ouvriers", "employés" - Niveau d'instruction faible
3	- Habitat homogène rural - Niveau d'instruction très faible
4	- Habitat hétérogène - Présence de ruraux - Niveau d'instruction hétérogène à maximum élevé

47

TABLEAU 18 - Typologie des groupes selon l'homogénéité sociale.

En fin de compte, l'investigation sur les dossiers judiciaires donne une image de groupe très fréquemment homogène, sans toutefois qu'il y ait une impression d'uniformité. A côté de la dominance des groupes homogènes urbains de C.S.P. "ouvriers-employés", on trouve en effet, des groupes homogènes urbains -cadres moyens et d'autres homogènes ruraux à faible niveau de formation.

/26/.- La silhouette des groupes à travers les dossiers judiciaires se compose :

- d'éléments objectifs (âge, taille, écologie, etc...)
- d'éléments bien investigués car ils sont liés à l'acte incriminé (délinquance antérieure, moyen de transport...).

Ce qui ne lui est pas aussi directement lié apparaît succinctement (durée de la vie antérieure du groupe...) ou de manière floue, incomplète et de surcroît comme une reconstruction a posteriori possiblement surchargée par la divulgation du passage à l'acte, la sélection des informateurs du système et le mode même d'information de ce dernier (interrelations groupe-environnement).

./...

Il faut également noter que cette image et ses dimensions ne sont jamais immédiates dans le matériel analysé. Il faut les faire émerger par manipulation et combinaison des données. Les dossiers judiciaires ne contiennent qu'implicitement et incomplètement une image du groupe (52).

Ceci dit, il est certes possible de dresser un portrait-type.

- groupe préexistant
- à faible engagement délinquant
- homogène sur plusieurs dimensions, etc....

Mais c'est plutôt par catégorisation qu'il convient de raisonner. Nous en avons vu émerger plus haut des amorces.

Il est également possible d'en rechercher une qui tienne compte des sortes de dimensions évoquées par cette image tout en se bornant à retenir pour chacune les données les plus solides.

/27/.- On a appliqué une analyse factorielle de correspondances à quatre données ainsi sélectionnées (préexistence du groupe, délinquance antérieure, âge, taille).

L'analyse des proximités et des distances entre variables et groupes permet d'opérer des regroupements de ces derniers par types assez homogènes. Certes, certaines ambiguités de classement pouvaient apparaître dans les zones frontières. Toutefois, on parvient à une catégorisation assez nette.

Cette typologie met en évidence trois types de groupes :

Premier type : composé de 16 groupes de taille moyenne, tournant souvent autour de 6 à 9 individus, d'âge inférieur à 18 ans, n'ayant pas de passé délinquant et ayant une vie antérieure courte voire nulle.

Deuxième type : composé de la moitié des groupes (25) il comporte des groupes peu nombreux (moins de 5 individus) de la classe d'âge 18 à 21 ans, à délinquance antérieure individuelle et ayant une durée de vie moyenne.

Troisième type : composé de 9 groupes de taille élevée, d'âge élevé, 20 ans ou plus, ayant un passé de délinquance en groupe et une vie antérieure longue.

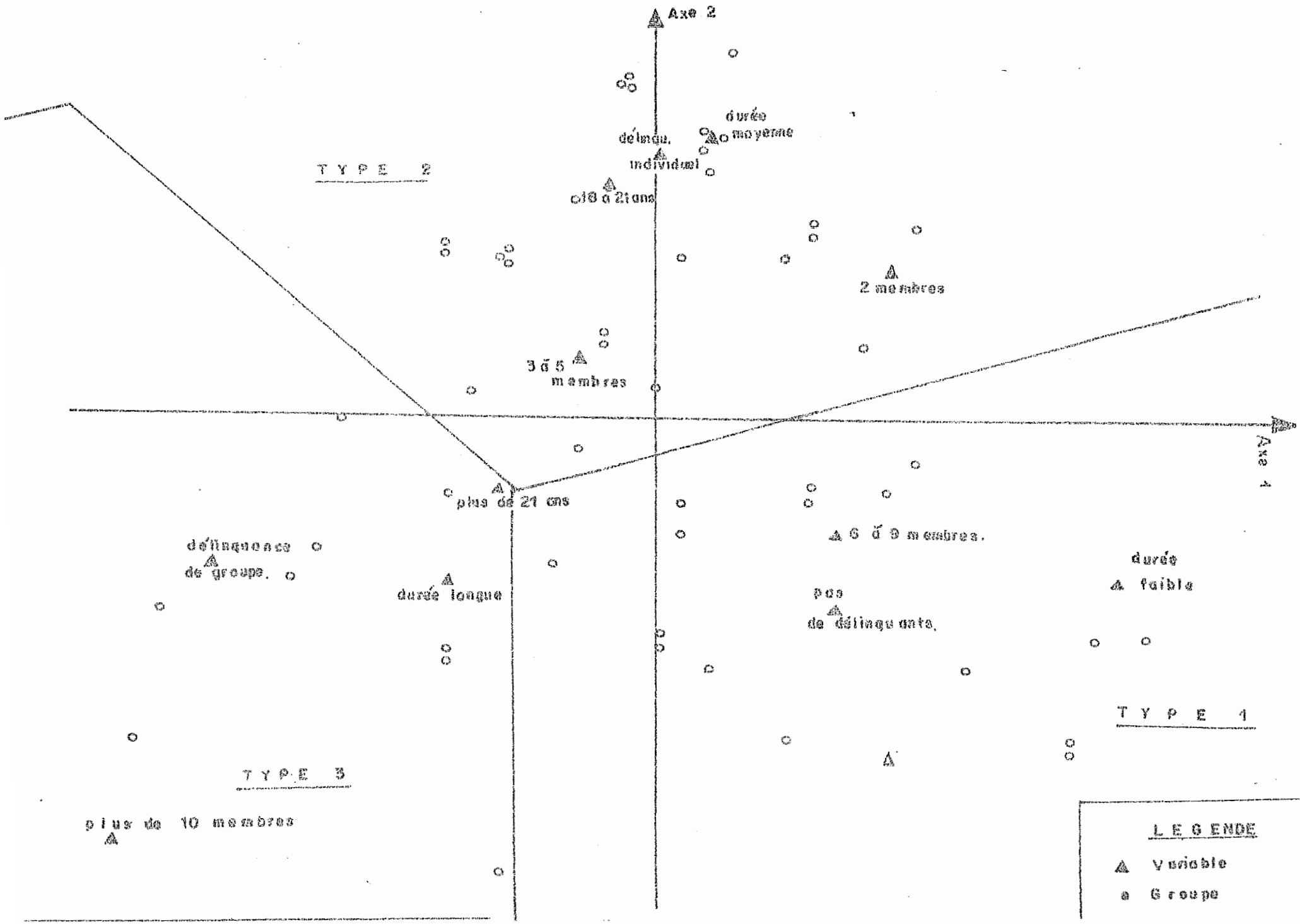

FIG=3 ANALYSE FACTORIELLE APPLIQUÉE AUX 50 GROUPES.

- les auteurs -

/28/.- La première question qui vient à l'esprit consiste à se demander si l'image des auteurs à travers les dossiers judiciaires est connotée ou non d'une composante pathologique.

Les données utilisables pour répondre à cette question, dépendent de la réalisation de certaines diligences lors de l'instruction. On voit en consultant le tableau 19 que le pourcentage d'individus ayant fait l'objet d'une quelconque investigation de personnalité n'atteint pas 40 %.

Y-a-t-il eu diligence effectuée quant à ce type d'examen ou d'enquête ?	Interrogatoire de curriculum vitae	Enquête de personnalité (majeur)	Enquête sociale	Examen somatique	Examen psychologique	Examen psychiatrique
OUI	27 %	20 %	25 %	17 %	18 %	40 %
NON	73 %	66 %	75 %	82 %	81 %	60 %
SANS REPONSE	-	14 %	-	1 %	1 %	1 %

TABLEAU 19 - Réalisation d'investigations de personnalité.

De surplus, l'ensemble des résultats concernant les données psychologiques -ensemble qui est fort maigre- ne révèle rien que de banal. Au niveau des données neuro-psychiatriques, on relève également peu de choses (tableau 20).

S.R.	60 %
Aucun trouble	35 %
Troubles neurologiques ou psychiatriques	5 %

TABLEAU 20 - Données névro-psychiatriques.

./...

Une conclusion semblable s'évince des données concernant les expertises psychiatriques (tableau 21).

Pas d'expertise	60 %
Responsabilité entière	36 %
Responsabilité atténuée	4 %
Démence au sens de l'article 64 pén.	0 %

TABLEAU 21 - Expertises psychiatriques

En fin de compte,

- l'image des auteurs à travers les dossiers judiciaires ne contient guère de composante de personnalité;
- elle n'est pas teintée d'affirmation de pathologie à l'exception de 5 % de la population.

/29/.- On remarque ensuite que l'âge moyen des auteurs s'établit à 18,3 /contre 19,4 pour celui des groupes/.

Les tableau 22 et histogramme (figure 4) de distribution des âges, font apparaître nettement ce glissement.

Age	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30 et +	TOTAL
Nombre d'individus concernés.	1	8	18	19	32	43	26	16	17	13	13	6	2	6	2	-	2	6	230

TABLEAU 22 - Distribution des auteurs par âge.

./...

Fig. 4

HISTOGRAMME des AGES. des AUTEURS.

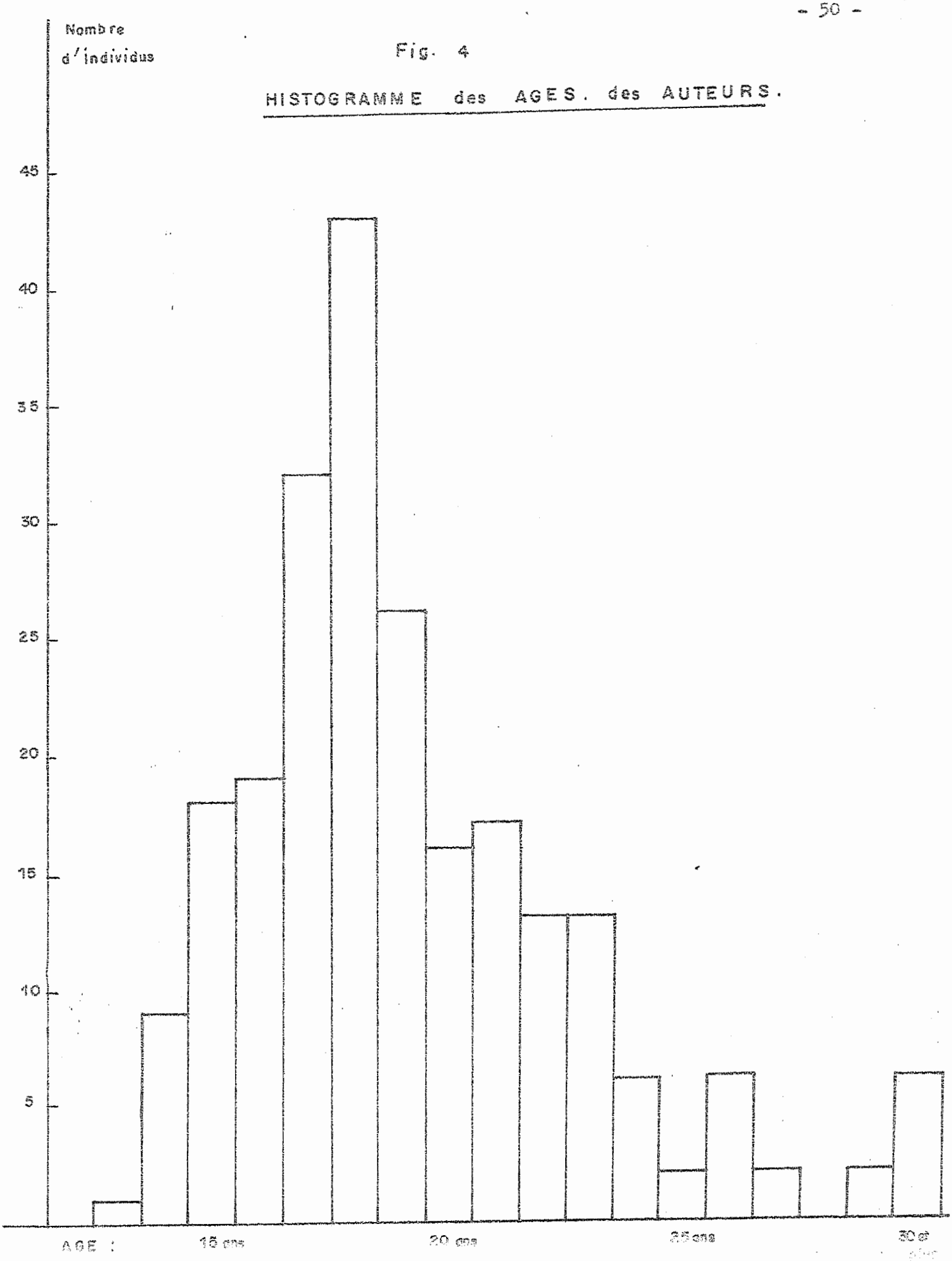

On peut expliquer les différences entre les deux distributions par âge (groupes et individus) par deux facteurs :

- le nombre moyen d'individus par groupe selon l'âge moyen de ces groupes. Par exemple les groupes de 20 ans ont une moyenne de 6,75 membres alors que les groupes de 21 ans ont une moyenne de 2,75 membres.

- Mais surtout le facteur qui explique le mieux la différence est le regroupement des individus selon leur âge. On verra dans le tableau ci-dessous que le regroupement des individus à l'intérieur des groupes d'âge inférieur égal ou supérieur est variable avec l'âge de l'individu.

	Répartition dans les trois groupes (en %)			
Age des auteurs	Groupe plus jeune	Groupe du même âge	Groupe plus âgé	TOTAL
15 - 16 ans	20	50	30	100
17 - 19 ans	20	30	50	100
20 - 21 ans	60	15	25	100

TABLEAU 23 - Regroupements selon l'âge.

On voit nettement que les individus de 15-16 ans ont tendance à rester dans leur groupe d'âge, tandisque les individus de 17 à 19 ans ont tendance à aller avec des gens plus âgés et que les individus de 20-21 ans ont tendance à se regrouper avec plus jeunes qu'eux.

On obtient en définitive une distribution selon une courbe présentant très nettement un seul mode.

/30/.- Au niveau de la catégorie socio-professionnelle nous disposons de renseignements sur la famille de l'auteur mais également sur lui-même. Les résultats sont recensés dans le tableau 24.

./...

	C.S.P. de la famille	C.S.P. de l'individu	SYNTHESE
Agriculteurs, salariés agricoles	10	10	16
Patrons d'usine, commerçants, artisans	36	7	19
Professions libérales, cadres supérieurs	4	-	2
Cadres moyens (instituteurs, techniciens, V.R.P., etc...)	7	8	10
Employés de bureaux, commerce	25	14	28
Ouvriers (contremaître à manoeuvre)	49	101	119
Personnel de service	4	9	10
Armée et police	9	-	5
Retraités, sans profession	7	-	1
Autres	3	13	13
S. R.	77	5	13
N'est pas entré dans la vie professionnelle.		64	

236

TABLEAU 24 - Distribution des individus selon la C.S.P.

On remarque une différence sensible de distribution entre C.S.P. de la famille et de l'individu. Cependant nous nous fondons ici presqu'exclusivement sur la C.S.P. de l'individu, ne nous référant à celle de la famille que dans les cas où l'individu n'est pas entré dans la vie professionnelle. En ventilant ces 64 cas d'après la C.S.P. de la famille nous obtenons la distribution définitive (colonne "synthèse").

On voit donc que plus des deux-tiers des individus ($\frac{157}{231}$ = 68 %) sont situés dans les catégories "ouvriers, employés, personnel de service". Si l'on supprime les catégories inclassables telles que "S.R." et "Autres", on obtient :

Patrons d'usine, commerçants, artisans Professions libérales, cadres supérieurs	10 %	17 %
Cadres moyens, armée, police	7 %	
Agriculteurs, salariés agricoles	8 %	83 %
Employés, ouvriers, personnel de service	75 %	

TABLEAU 25 - Distribution résumée des auteurs

A travers les dossiers judiciaires, les auteurs apparaissant -à une petite minorité près- comme nettement issus de classes sociales défavorisées, et essentiellement urbaines.

/31/.- Pour ce qui est du niveau scolaire ou professionnel atteint, l'ensemble des données est résumé dans le tableau ci-dessous.

	Niveau scolaire atteint	Niveau professionnel atteint
Analphabétique	1	
Rudiments scolaires (C.P.-C.E.)	5	
Niveau C.M.	35	
C.E.P. acquis	22	
Etudes professionnelles sans C.A.P.		38
C.A.P. acquis		25
F.P.A.		3
Etudes secondaires 1° cycle	24	
B.E.P.C. acquis	1	
Brevets professionnels - B.E.P. - B.S.P.		6
Etudes secondaires 2° cycle	13	
Baccalauréat complet	1	
Etudes supérieures sans diplôme	7	
Etudes supérieures avec diplôme	-	
S. R.	50	

TABLEAU 26 - Distribution des auteurs selon la formation

Parmi les individus pour lesquels nous avons une réponse (181 individus) le % de ceux qui ont dépassé le B.E.P.C. ou le C.A.P. se répartit ainsi :

Brevets professionnels	3 % ?)	
Etudes secondaires 2° cycle	7 %)	14 %
Baccalauréat ou plus	4 %)	

TABLEAU 27 - Auteurs ayant une formation scolaire poussée.

Il était intéressant de confronter ces niveaux scolaires et professionnels avec l'âge des intéressés. Une telle confrontation figure dans le tableau suivant.

AGE	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30 +
Analphabète (1)										1								
Rudiment scolaire (5)					1	1		1			1							1
Niveau C.M. (35)		3	2	5	3	8	5	4	1		1	1		1				1
C.E.P. Acquis (22)		1	7	1	3	2	1		1	3	1			1				1
Etudes prof. sans C.A.P. (39) 38		1	4	8	11	5	2	2	3	1								1
C.A.P. acquis (22) 25				2	3	6	2	2	4		2			2			2	
F.P.A. (3)					1				2									
Etudes secondaires 1° Cycle (29) 24	1	3	4	3	8	1			2			1	1					
B.E.P.C. Acquis (1)					1													
B.E.P., B.S.P. (6)				1		1	2		1		1							
Etudes secondaires 2° Cycle (13)						4	6	3										
Bac complet (1)							1											
Etudes supérieures (7)						3		2		1								1
Sans Réponses (50)			1		1	12	7	3	2	7	7	4	1	2	2			1
TOTAL	1	8	18	20	32	43	26	17	16	13	13	6	2	6	2		2	6

TABLEAU 27 - Age et niveau de formation

Les cases barrées correspondent aux niveaux très faibles, les cases non barrées aux niveaux moyens et les cases entourées, aux niveaux de diplôme. On obtient alors la répartition suivante :

- Niveau très faible	80	soit	44 %
- Niveau moyen	62	soit	22 %
- niveau de diplôme	39	soit	34 %

TABLEAU 29 - Age - Niveau de formation (résumé)

On voit donc que les 2/3 de la population des auteurs a un niveau scolaire ou professionnel d'un niveau faible et sans diplôme.

En fin de compte, on observe :

- une forte perte d'information à propos du niveau de formation,
- pour le surplus, une ventilation s'opère selon le niveau relatif de formation -compte tenu de l'âge : il n'y a pas homogénéisation sur une seule occurence mais toutefois une relative dominance du groupe à très faible niveau de formation.

/32/.- Au point de vue du passé délinquantiel des individus, on observe que 75 auteurs sur 231 ont participé à un acte délinquant seul ou en groupe. Donc, moins du tiers des auteurs est connoté d'un passé délinquant.

/33/.- Sous le bénéfice des deux remarques précédentes, l'image des auteurs est beaucoup plus homogène que celle des groupes. Elle apparaît fortement dominée :

- par un très fort et unique mode d'âge autour de 19 ans,
- par une surreprésentation des membres de classes sociales défavorisées du milieu urbain.

En outre, seules des minorités sont présentées comme antérieurement délinquants ou comme ayant un bon niveau de formation.

./...

Une analyse factorielle de correspondances (Fig. 5) permet de synthétiser l'information concernant ce secteur de données. Le plan est ordonné selon les axes de deux facteurs. L'un est un axe de statut socio-professionnel qui oppose les "ouvriers" /qui sont "typiques" dans la population observée/, aux "non-ouvriers" /ces C.S.P. plus "favorisés" socialement apparaissant comme "atypiques" dans notre population/. L'autre axe concerne plutôt la gravité perçue de l'acte et le leadership d'action dans le passage à l'acte. L'étude des proximités entre variables permet de les regrouper en quatre types.

- un type présenté comme "banal" à statut socio-professionnel défavorisé /"ouvriers", scolarité de type professionnel, motivations nulles ou expérimentales, absence d'agressivité, âge atypique par rapport à la population observée/;

- un type présenté comme "minable" /non violent, sans leadership d'action dans le passage à l'acte, et malgré tout culpabilisé, scolarité faible/;

- un type présenté comme "ludique" /milieu socio-professionnel plus favorisé ("non-ouvriers"), bonne scolarité, 18 à 20 ans/;

- un type présenté comme "amoral" /agressivité, non perception de gravité leadership d'action dans le passage à l'acte/.

- les victimes -

/34/.- Les victimes sont d'abord silhouettées à partir des dossiers par leur âge.

Age en années	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	29	51	TOTAL
Nombre de victimes.	1	3	10	4	7	8	6	2	2	2	1	2	1	1	3	1	1	1	56

TABLEAU 30 - Distribution des victimes selon l'âge.

On remarque que cette distribution est bi-modale avec un premier mode à 14 ans et un deuxième à 17 ans avec une queue de distribution très longue vers les âges élevés. Pour calculer l'âge moyen des victimes ou éliminer l'individu atypique de 51 ans, on trouve alors un âge moyen de 17, 8 ans.

On peut donc déjà dire que globalement, la population des victimes apparaît plus jeune que celle des auteurs, encore que l'amplitude des âges soit plus ouverte ici que là.

On ajoutera encore que les victimes apparaissant dans les dossiers judiciaires sont très généralement célibataires -ce qui n'a a priori rien d'étonnant compte tenu de ce que l'on a dit plus tôt sur l'âge.

./...

FIG. 5 ANALYSE FACTORIELLE

AUTEURS

Axes 3 et 4

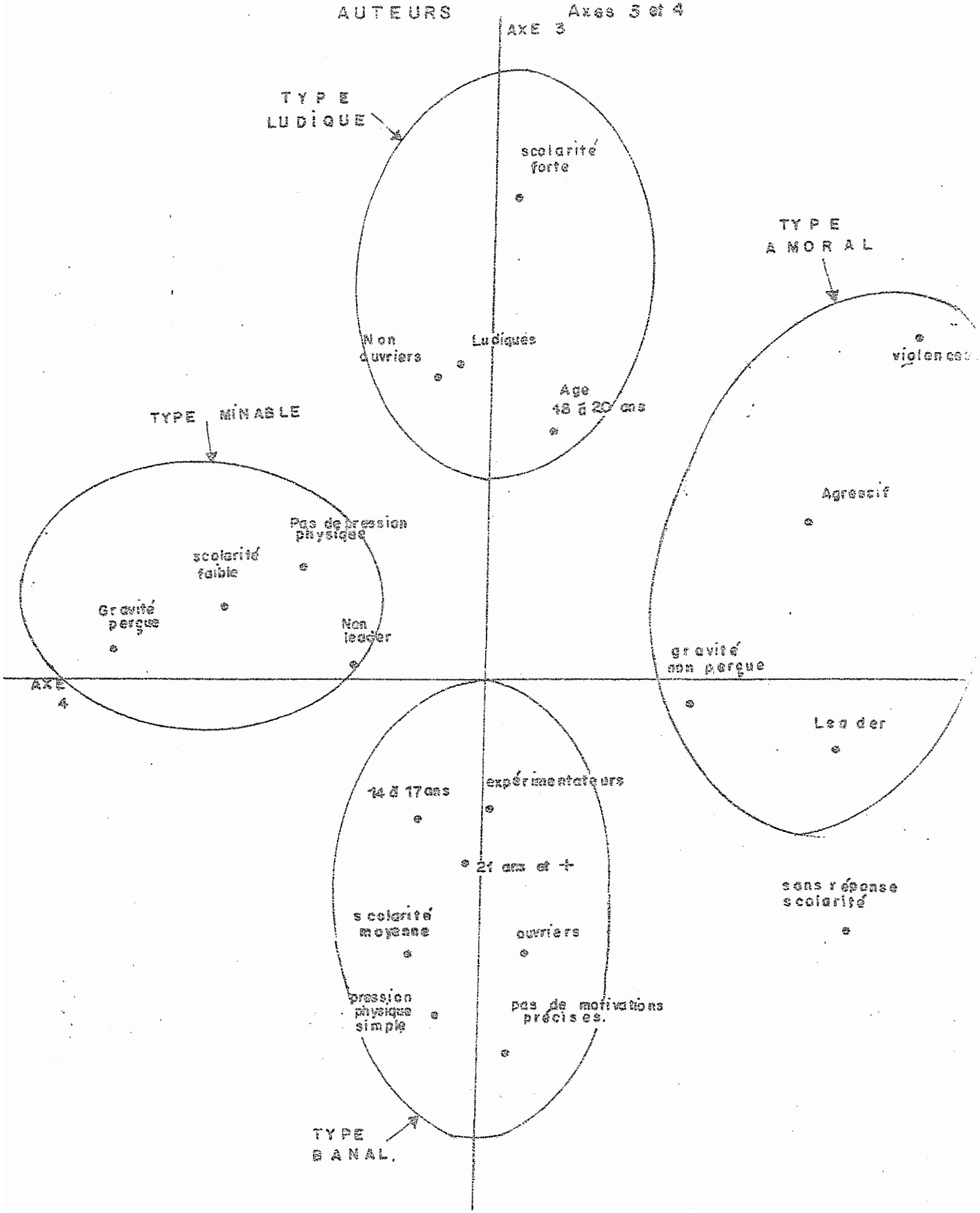

- N'a pas créé de foyer	:	51
- Mariage	:	2
- Concubinage stable	:	-
- Divorce, séparation	:	1
- Sans réponse	:	2

TABLEAU 31 - Distribution des victimes selon le statut matrimonial.

/35/.- Les victimes sont également caractérisées dans les dossiers du système de justice pénale par le niveau de leur expérience sexuelle antérieure -point sur lequel on notera qu'il n'existe aucune perte d'information.

Pour 60 % des groupes, les victimes n'ont eu aucune réalisation sexuelle antérieure au viol collectif.

Groupes dont la victime a eu une vie sexuelle (22) → (6) Relations habituelles (dont 4 in-group)

(22) → (16) Relations occasionnelles (dont 7 in-group)

Groupes dont la victime n'a pas eu de vie sexuelle antérieure (28) se répartissant en

12 ans	1
13 ans	2
14 ans	4
15 ans	3
16 ans	3
17 ans	2
18 ans	6
19 ans	1
20 ans	1
22 ans et +	5

TABLEAU 32 - Expérience sexuelle antérieure des victimes.

./...

Si l'on étudie les variations d'expérience sexuelle avec l'âge, on est surpris de constater, en observant le tableau 33 que la classe 14 à 17 ans est plus fortement sexualisée que ne l'est la classe 18 à 25 ans.

Age des victimes	Pourcentage ayant une expérience sexuelle	
12 - 13 ans	0 %	
14 à 17 ans	54 %	Groupes fortement sexualisés
18 à 25 ans	25 %	
26 ans et plus	80 %	

TABLEAU 33 - Croisement de l'âge des victimes par leur expérience sexuelle.

/36/.- Il est également intéressant de rechercher si le matériel analysé laisse transparaître des opinions sur la conduite antérieure de la victime et qui seraient attribuées à ses parents, employeurs, camarades, voisins ou aux auteurs.

En ce qui concerne ces derniers, on peut synthétiser ainsi les résultats :

- provocantes, mœurs relachées	-	40 %
- sans traits particuliers de cette sorte	-	7 %
- S.R.	-	53 %

TABLEAU 34 - Opinions des auteurs sur la conduite des victimes.

On voit tout de suite que l'information est très lacunaire. C'est encore plus vrai pour les opinions attribuées à d'autres. De la sorte, un indicateur agrégé donne des résultats peu nets :

- provocantes, mœurs relachées	-	26 %
- sans traits particuliers de cette sorte	-	28 %
- S.R.	-	46 %

TABLEAU 35 - Conduite perçue des victimes.

./...

Donc le matériel permet de faire émerger les conclusions suivantes :

- les auteurs sont présentés -et c'est presque trivial- comme attribuant plus que l'environnement une conduite provocante aux victimes;

- toutefois, il ne s'agit jamais que d'une minorité, les agences de réaction sociale ne paraissant guère s'être préoccupées systématiquement de ce point.

Toutefois, on obtient des résultats un peu différents en voyant -par évènement- comment apparaît finalement la conduite de la victime à travers les dossiers judiciaires.

- provocantes	-	5)	
- délibérément impudantes	-	19)	37
- inconsciemment	-	13)	
- circonstances fortuites	-	12	
- S.R.	-	1	
		50	

TABLEAU 36 - Jugement sur la conduite des victimes par "évènement".

Deux remarques importent ici :

- les agences pénales -qui sont médiocrement intéressées à recueillir les opinions sur la conduite antérieure de la victime- portent finalement quand même un jugement sur ce point;

- et ce jugement est défavorable, à l'exception d'une forte minorité; elles imputent donc une responsabilité à la victime.

/36/.- Corrélativement, on voit apparaître une catégorisation des victimes selon le retentissement de l'acte tel qu'il est perçu par le système pénal :

Aucun retentissement	18 victimes	16 évènements
Physiquement choquée	5	4
Psychologiquement choquée	7	7
Physiquement et psychologiquement choquée	13	12
Sans réponse	13	11

TABLEAU 37 - Retentissement sur la victime.

./...

Le rapprochement du retentissement sur la victime avec le modus operandi -en particulier le nombre de passages à l'acte et la participation de la victime au moment de l'acte- est très fécond. Observons le tableau 38.

Nombre de passages à l'acte / Participation de la victime	Résistance active	Soumission après pression	Soumission sans pression ou participation
Pas de passage à l'acte	15 (sans réponse)		
1 ou 2 passages à l'acte	9 (physiquement et psychologiquement choquée)	10 (peu ou pas psychologiquement choquée)	5 (pas de retentissement)
Plus de deux passages à l'acte		11 (psychologiquement choquée)	

TABLEAU 38 - Retentissement et modus operandi

On a indiqué entre parenthèses le type de retentissement correspondant à chaque case. On remarque en effet qu'à chaque case correspond un type particulier homogène de retentissement. Le retentissement dépend donc moins du nombre de passages à l'acte pris en tant que tel que de l'ensemble formé de la participation de la victime et du nombre de ces passages à l'acte.

Ici émerge une ébauche de catégorisation des victimes.

En revanche, on est intéressé de constater que rien n'apparaît sur le retentissement possible sur la victime des modalités de l'intervention pénale.

/37/.- En fin de compte, le matériel analysé s'intéresse peu aux victimes (*) qui apparaissent comme :

- généralement jeunes mais avec une amplitude très large des âges,
- catégorisées selon leur expérience sexuelle antérieure et encore selon leur degré de participation ou de résistance combiné avec le nombre de passages à l'acte par évènement et le retentissement du viol collectif.

./...

(*)- Par exemple, on ne voit souvent apparaître aucun renseignement sur la C.S.P. de la victime ou celle de sa famille.

Ici encore, une analyse plus synthétique de ce secteur de données a été rendue possible par la réalisation d'une analyse factorielle de correspondances.

Le plan des deux premiers facteurs (Fig. 6) est organisé d'abord par un axe d'expérience sexuelle. Quant au second axe, il est essentiellement défini par l'âge mais aussi par la connaissance antérieure auteurs-victimes. A ce propos, il est intéressant de considérer un moment le plan des facteurs 3 et 4 (Fig. 7). Il est défini par des axes d'âge et de connaissance antérieure auteurs-victimes. Toutefois on note une contradiction apparente entre les deux plans en ce qui concerne les proximités. Dans le plan précédent, la non-connaissance antérieure était proche de la variable 13-15 ans et la connaissance antérieure avec relations sexuelles de la variable 16-18 ans. Dans l'autre plan, c'est l'inverse. Cette ambiguité est levée par un calcul de distances effectué sur les six dimensions (six axes)et qui donne les résultats suivants :

13-15 - équidistant de "connaît" et "ne connaît pas"

16-18 - sensiblement plus proche de "connaît".

C'est donc cette dernière indication qu'il convient de retenir (Fig. 8).

On obtient donc finalement une typologisation quaternaire des victimes :

- un type très jeune (13-15) sans expérience sexuelle, sans connaissance antérieure des auteurs et résistant;
- un type banal, entre 16 et 18 ans, avec connaissance antérieure des auteurs mais sans relations sexuelles;
- un type "participant" avec expérience sexuelle et connaissance antérieure entre auteurs et victimes sous mode de relations sexuelles;
- enfin, un type des "vraies victimes" âgées (plus de 19 ans) mais sans expérience sexuelle ni connaissance antérieure des auteurs, et avec résistance.

- Comparaison auteurs/victimes -

/38/.- La comparaison des auteurs et des victimes à partir du matériel analysé commence par ce qui concerne l'âge.

FIG. 6 ANALYSE FACTORIELLE VICTIMES

AXES 1 et 2

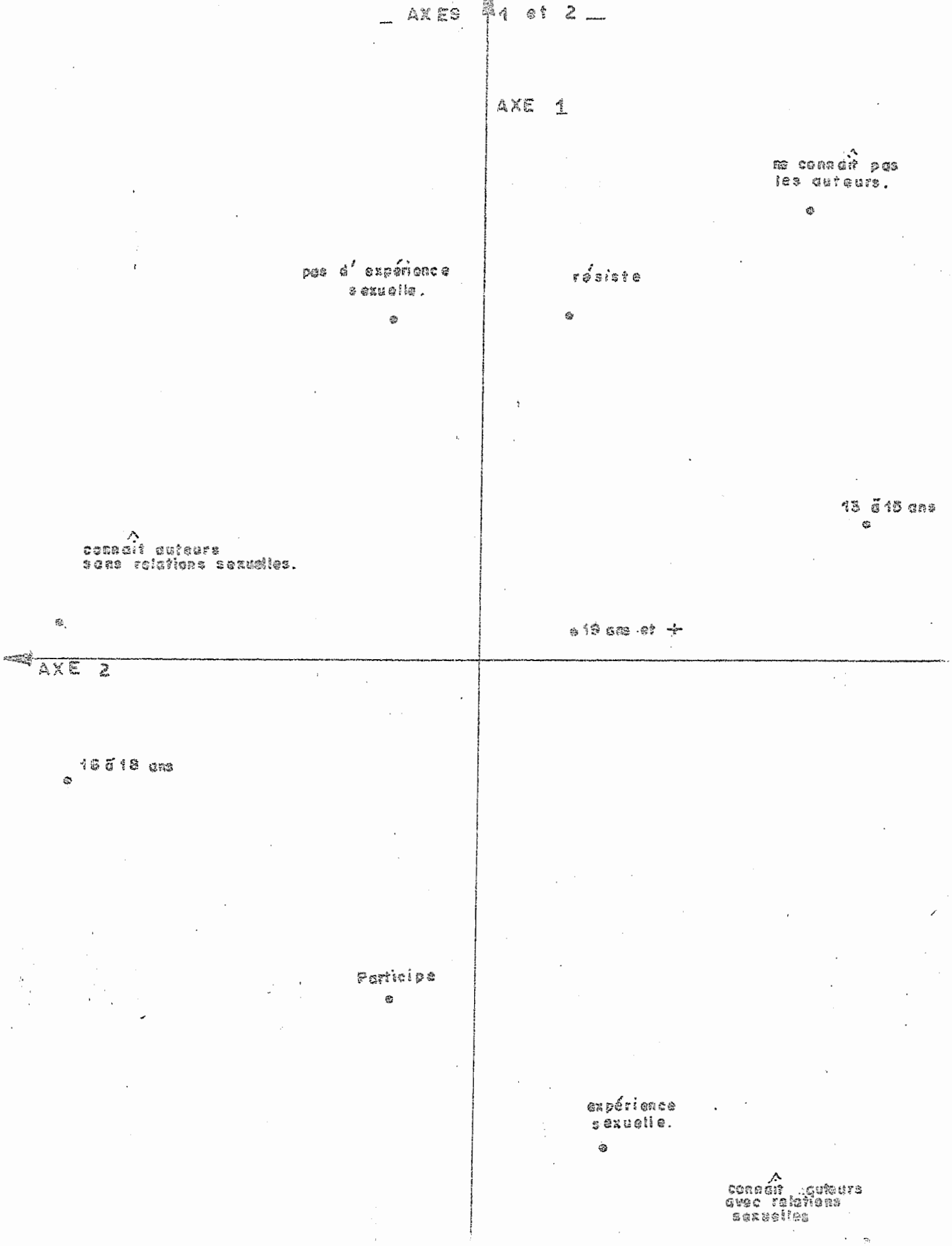

FIG : 7 ANALYSE FACTORIELLE VICTIMES

AXES 3 et 4

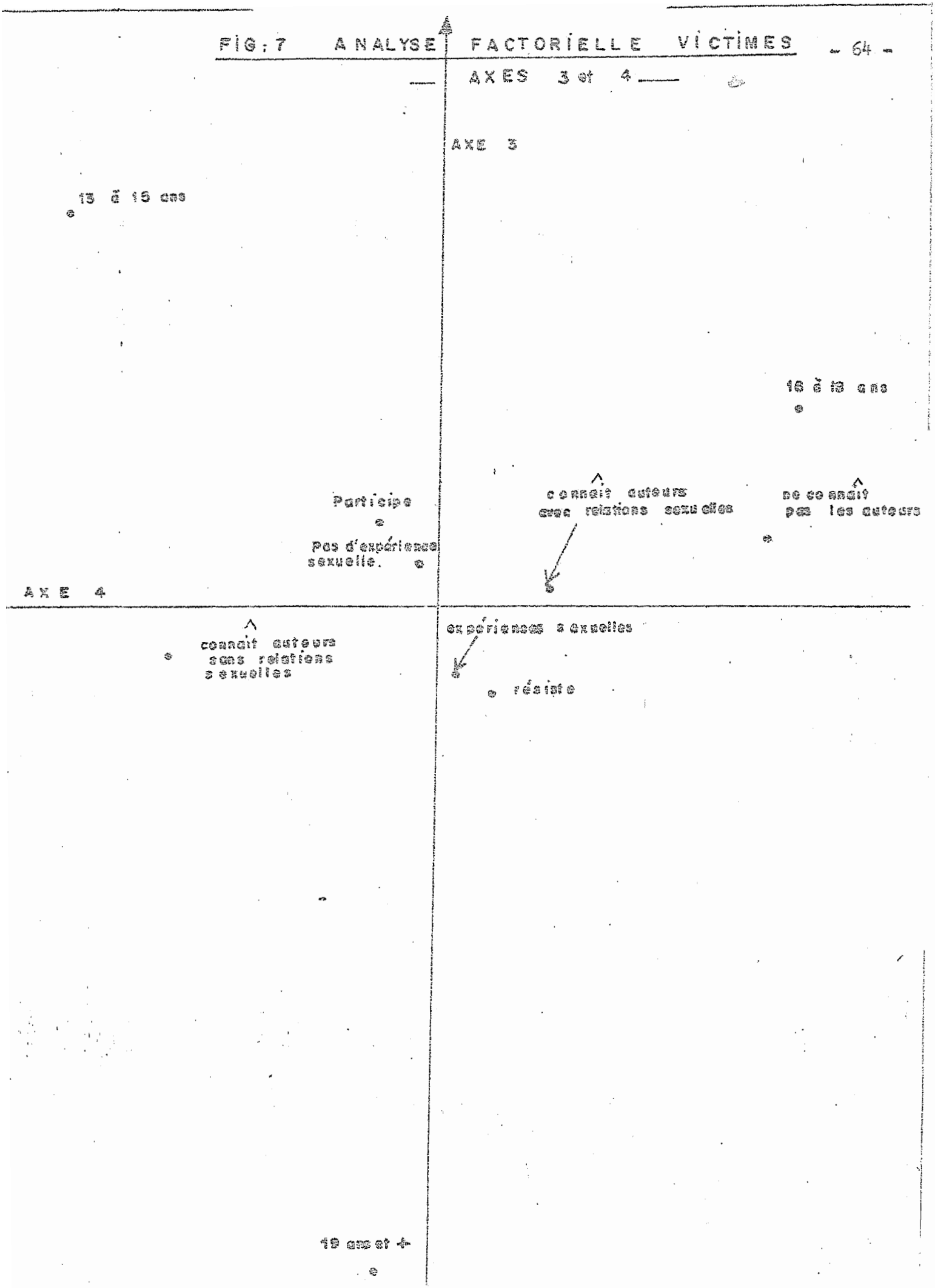

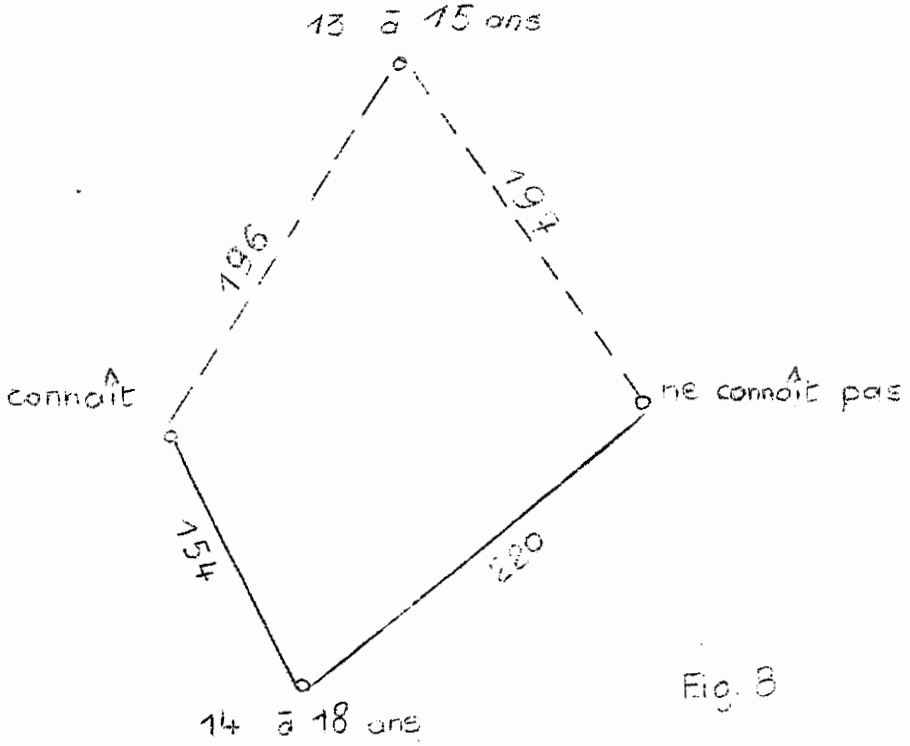

Fig. 8

Distances entre variables

Au niveau des âges, la confrontation entre âges moyens des groupes et âges des victimes est représentée sur la Fig. 6 ; chaque couple "groupe-victime" étant représenté par un point.

On découvre quatre types de groupes représentés par quatre surfaces selon l'écart entre l'âge de la victime et l'âge moyen du groupe.

Victime plus âgée	Victime beaucoup plus âgée que les auteurs ($V \gg A$)	8
	Victime légèrement plus âgée ($V > A$)	7
Victime plus jeune	Victime du même âge ou légèrement plus jeune ($V = A$)	17
	Victime beaucoup plus jeune ($V \ll A$)	18

TABLEAU 39 - Ages des auteurs et des victimes

Si maintenant on distingue les groupes selon leur âge moyen on voit apparaître la répartition suivante

— Groupes de 15, 16, 17 ou 18 ans :	Victimes à peu près du même âge : (légèrement plus jeune pour les groupes de 17 ans)
— Groupes de 19 ou plus -	Victime d'un âge variant dans un grand intervalle et quelquefois beaucoup plus âgée - Rajeunissement de la victime pour les groupes de 21, 22, 23, 24 ans.

TABLEAU 39 - Ages des victimes et âges des groupes.

En général, la victime apparaît comme -légèrement ou fortement- plus jeune que les auteurs. Plus précisément, elle est sensiblement du même âge ou plus jeune pour les groupes de grands adolescents. Pour les groupes de jeunes adultes on trouve une moindre homologie avec des victimes souvent plus âgées et parfois plus jeunes.

./...

FIG : 9 Age des victimes et Age des auteurs.

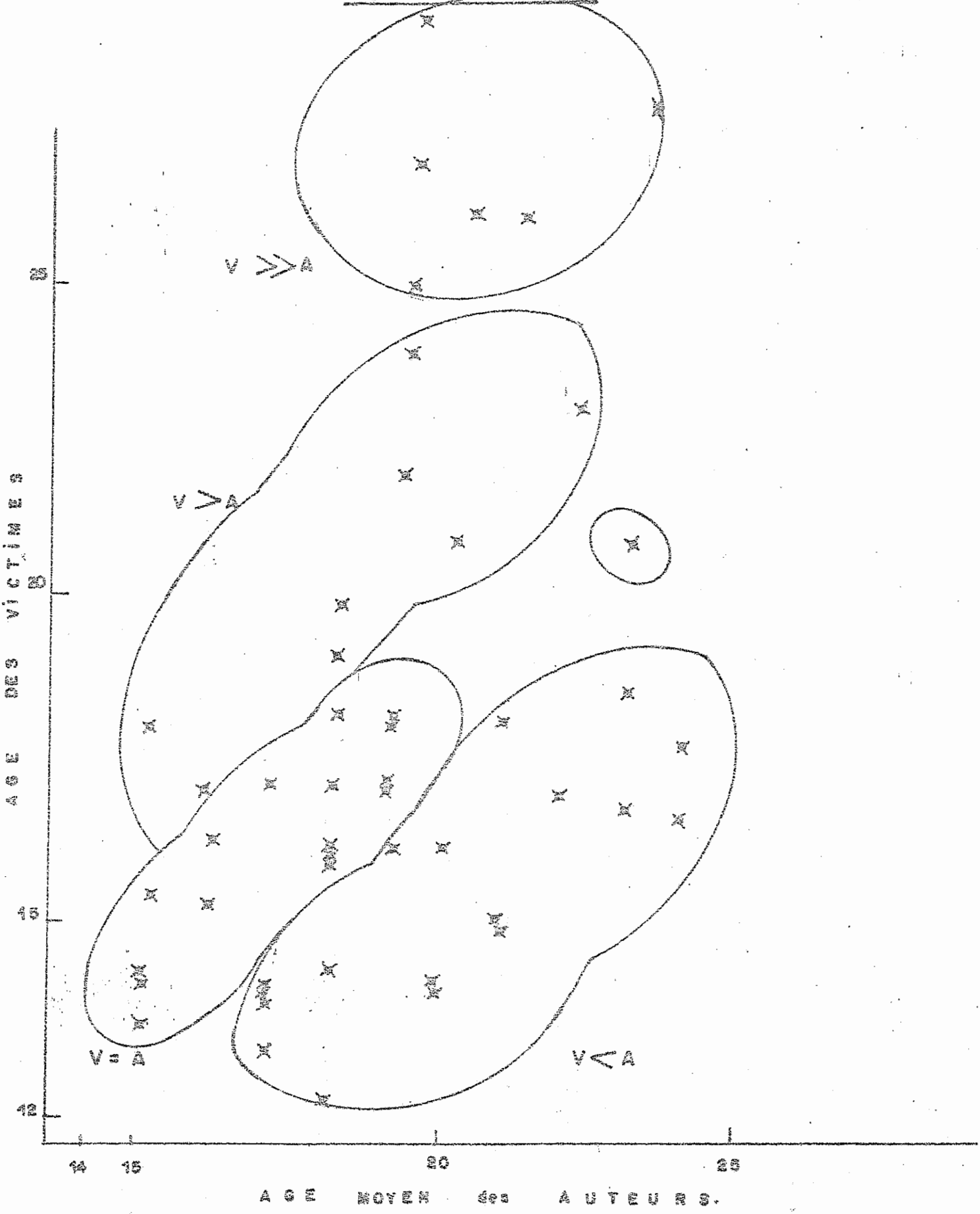

Au niveau de l'écart entre milieu socio-culturel du groupe et celui de la victime, les seules données dont nous disposions portent sur la catégorie socio-professionnelle de l'individu concerné ou de sa famille. Cependant pour 13 groupes nous ne pouvons donner aucun renseignement, presque toujours par manque de réponse sur la catégorie socio-professionnelle de la victime. Pour les 37 groupes restants, les quatre cas suivants se présentent :

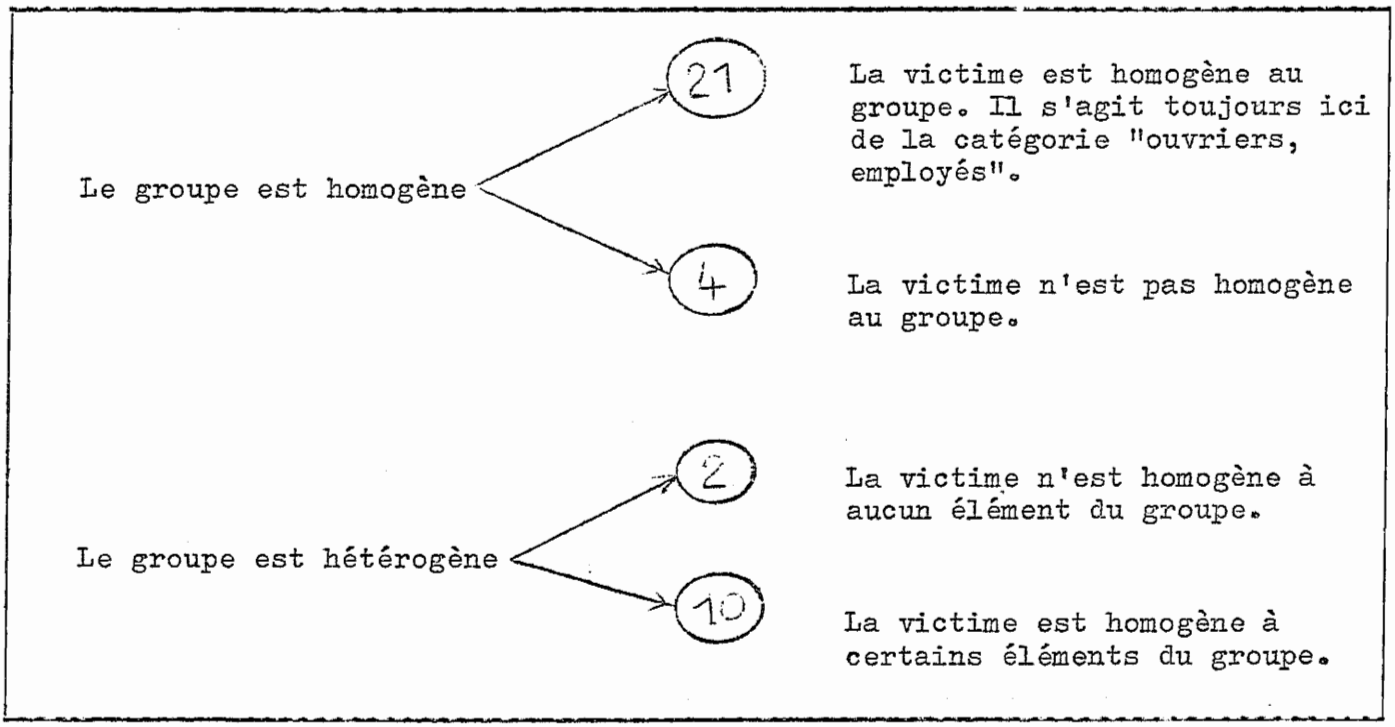

TABLEAU 41 - Homogénéité auteurs-victimes selon la C.S.P.

Autrement dit, dans 31 cas sur 37, la catégorie socio-professionnelle de la victime est homogène à au moins celle de certains éléments du groupe, ce qui représente une nette majorité des cas.

Pour ce qui est de la différence entre habitat du groupe et habitat de la victime, on croisera l'habitat des auteurs avec l'habitat des victimes. Il peut arriver que les membres d'un même groupe n'aient pas un type d'habitat unique; pour tenir compte de ces disparités on utilise une variable à modalités mixtes. A côté des modalités "pures" telles que habitat "urbain", "petit urbain" ou "rural" pour lesquelles tous les membres du groupe appartiennent à un même type d'habitat, on aura donc des modalités "mixtes" telles que "urbain-petit urbain", "urbain-rural", "petit urbain-rural". Le tableau 42 montre que l'on peut établir quatre types d'homogénéité au niveau de l'habitat.

./....

Habitat auteur / Habitat victime	Urbain	Urbain Petit Urbain	Petit Urbain	Urbain rural	Petit urbain rural	Rural	S.R.
Bordeaux	10	2					
Banlieue proche	9	1					
Banlieue éloignée	2	A		B			
Petite ville	1	1	2		2		
Rural agglomération	6	D		1		2	
Rural dispersé				1	2	1 C	
S. R.	3				2		1

TABLEAU 42 - Homogénéité auteurs-victimes selon l'habitat.

SYNTHESE

(Groupes A : urbain	25 groupes
(Groupes B : petit urbain	5 groupes
(Groupes C : rural	7 groupes
(Groupes D : auteurs urbains-victimes rurales	6 groupes

En somme, on obtient une impression d'assez forte homogénéité socio-culturelle entre auteurs et victimes quant à la C.S.P. et à l'habitat, encore que les agences pénales aient porté une attention seulement marginale à ces caractéristiques surtout pour les victimes et leurs familles.

/40/.- Des éléments de cette comparaison auteurs-victimes figurent dans la mention de relations antérieures ou postérieures au viol collectif.

./....

On remarque particulièrement que pour 37 groupes, les victimes connaissent au moins un des membres du groupe. Pour 18 de ces 37 cas, soit près de la moitié, les victimes connaissent l'existence du groupe, dont trois pour en faire ou en avoir fait partie. Il est intéressant de remarquer également que sur les 37 cas de connaissance antérieure, 12, soit près du tiers, avaient déjà eu des relations sexuelles avec un et même plusieurs membres du groupe. On peut résumer ces données de la manière suivante.

- Aucune relation antérieure (dont un "sans réponse")	→	13	
- Connaissance, sans relations sexuelles	→ 25 →	16	avec un seul membre
		9	avec plusieurs membres
- Relations sexuelles	→ 12 →	5	avec un seul membre
		7	avec plusieurs membres

TABLEAU 43 - Relations antérieures auteurs-victimes.

Pour donner une vue plus synthétique de l'homogénéité entre groupes et victimes, il est intéressant de croiser l'écart d'âge et les relations antérieures.

	Aucune relation antérieure.	Connaissance sans relations sexuelles.	Relations sexuelles	TOTAL
Victimes beaucoup plus âgées que les auteurs.	4	2 *	2	8
Victimes plus âgées que les auteurs.	1	6 *		7
Victimes du même âge que les auteurs.	4 °	12 °°	1	17
Victimes nettement plus jeunes que les auteurs.	4 °	5	9 °° **	18
TOTAL	13	25	12	50

TABLEAU 44 - Relations auteurs-victimes - Différence d'âge.

Légende : ° signifie habitat urbain pour les auteurs, rural pour les victimes
* signifie catégorie socio-professionnelle hétérogène entre auteurs et victimes.

D'après ce tableau on remarque :

- dans le cas "aucune relation antérieure" une grande dispersion des écarts d'âge,

- dans le cas de "connaissance sans relations sexuelles" que les victimes sont en général du même âge que les auteurs,

- dans le cas de "relations sexuelles" que les victimes sont en général beaucoup plus jeunes que les auteurs.

Pour ce qui est des variables d'habitat (°) et de C.S.P. (*) dont la divergence est quantitativement peu importante, on voit que ces disparités ne correspondent pas à des disparités sur l'âge ou les réactions antérieures, bien au contraire.

Pour compléter on peut noter que la continuation des relations varie selon les relations antérieures : elle est d'autant plus forte que la relation antérieure était forte (relations avec un ou avec plusieurs membres du groupe).

Relations antérieures / Relations postérieures	Jamais vu les auteurs	Un membre sans relations sexuelles	Un membre avec relations sexuelles	Plusieurs membres sans relations sexuelles	Plusieurs membres avec relations sexuelles	S.R.	TOTAL
NON	10	12	4	5	3	1	35
OUI	2	4	-	3	4	-	13
S.R.	-	-	1	1	-	-	2

TABLEAU 45 - Relations antérieures et postérieures des auteurs et des victimes.

/417/.- Le matériel analysé permet donc de retenir quelques traits du rapprochement auteurs-victimes :

- sauf exception pour les groupes les plus âgés, la victime apparaît plus jeune que les auteurs, mais cette différence est assez légère. Toutefois on observe ici une sorte de catégorisation.

- une certaine homogénéité apparaît le plus souvent sans que ce point paraisse constituer une préoccupation dominante des agences répressives.

- souvent, auteurs et victimes sont présentés comme n'étant pas mutuellement des inconnus.

./...

FIG. 10 - ANALYSE FACTORIELLE des RELATIONS AUTEURS VICTIMES

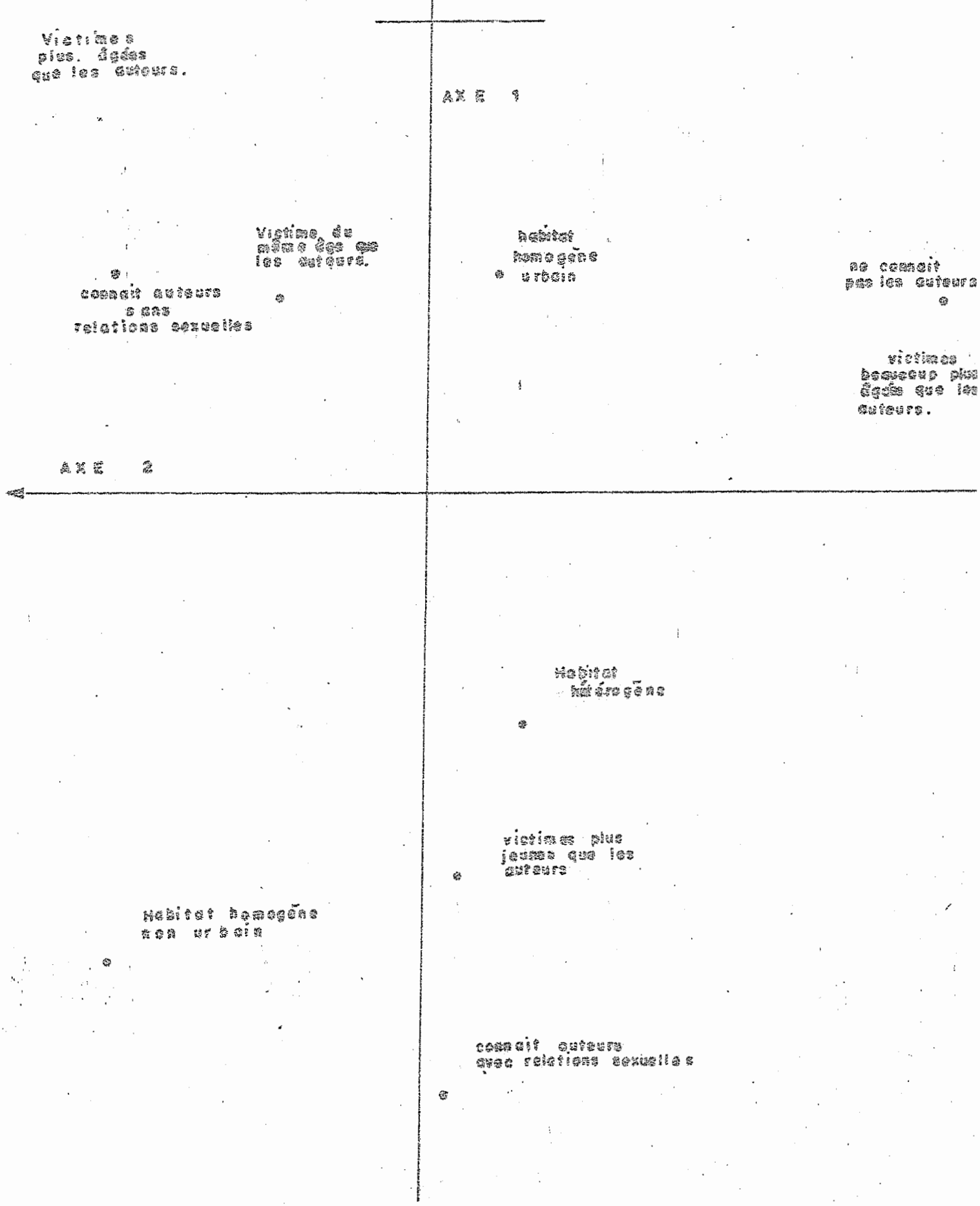

Si l'on observe le plan des deux premiers facteurs de l'analyse factorielle de correspondances permettant de synthétiser l'interprétation de ce secteur de données (Fig. 10), on peut dire qu'il est défini par un axe de relations sexuelles (et d'écart d'âge) et un autre de connaissance antérieure ce qui rappelle fortement les résultats précédemment obtenus à propos des victimes. On y découvre trois constellations de proximités :

- pas de relations antérieures auteurs-victime, victimes beaucoup plus âgées que les auteurs, homogénéité d'habitat de type urbain,

- connaissances antérieures sans relations sexuelles entre auteurs et victimes, homogénéité d'habitat de type urbain, victimes de même âge ou légèrement plus âgées que les auteurs,

- connaissances antérieures auteurs-victimes avec relations sexuelles, victimes sensiblement plus jeunes que les auteurs, hétérogénéité d'habitat (urbain vs rural ou grand urbain vs petit urbain).

On voit s'esquisser à ce propos une triade :

(- viol réel
(- complot
(- partie sexuelle à plusieurs

Toutefois il convient d'aller plus loin avant de conclure.

2.- Le viol collectif.-

/42/.- Moyennement prolixes sur les auteurs, assez peu diserts sur les victimes, les documents produits par les agences pénales sont intarissables, au contraire sur les faits qui manifestement intéressent beaucoup plus que les protagonistes.

Nous verrons successivement ce qui concerne :

- les circonstances préliminaires,
- les circonstances de lieux
- la gravité des faits et du temps,
- les aspects subjectifs des faits.

- les circonstances préliminaires -

/43/.- Les dossiers laissent rarement apparaître un élément de préparation. C'est le cas dans douze évènements. Dans cinq autres, on parle de prévision sans préparation. Pour les trente trois restants -à l'exception d'un seul pour lequel on manque d'information- on fait plutôt état d'une occasion saisie au vol par suite d'une "disponibilité". Le viol apparaît alors -à travers ce matériel- comme une improvisation sans aucun élément de préméditation.

L'influence de l'alcool est mentionnée seulement dans un nombre réduit de cas /pour les auteurs car pour les victimes on n'y fait jamais allusion/.

./...

Auteurs individuellement	74 % sont dans un état normal
	4 % état d'excitation inhabituel
	14 % viennent de boire sans ébriété
	8 % ébriété manifeste

TABLEAU 46 - Ebriété des auteurs.

On voit que ces individus sont plutôt concentrés dans certains groupes.

Etat des individus	Tous individus état normal	Minorité d'individus état non normal			Tous individus état non normal		
		Excitation inhabituelle sans alcool	Alcool sans ébriété	Ebriété manifeste.	Excitation inhabituelle sans alcool	Alcool sans ébriété	Ebriété manifeste.
Nombre de groupes.	34	4	2	1	1	6	2
		7			9		

TABLEAU 47 - Ebriété dans les groupes.

En revanche, on voit apparaître une prise de contact auteurs-victimes très nettement caractérisée. On a déjà souligné que dans 37/50 cas il y avait connaissance antérieure et même dans 12 d'entre eux relations sexuelles préexistantes entre la victime~~s~~ et certains membres du groupe. Un lien de plus apparaît entre victime et groupe des auteurs quand on relève l'existence d'un intermédiaire ou "pourvoyeur". 24 cas apparaissent dans le matériel analysé. Ce sont généralement des membres du groupe connaissant déjà la victime. On note toutefois quelques exceptions : 3 pourvoyeurs n'étaient pas membres du groupe et 5 autres -tout en en faisant partie- ne connaissaient pas antérieurement la victime.

Connaissance auteurs-victime / Pourvoyeur	Pas de pourvoyeur	Existence d'un pourvoyeur
La victime n'a jamais vu les auteurs	10	2
La victime connaît un ou plusieurs membres du groupe sans relations sexuelles.	13	12
La victime connaît un ou plusieurs membres du groupe avec relations sexuelles.	3	9
S. R.		1

TABLEAU 48 - Pourvoyeurs x connaissance auteurs-victimes

Les 24 groupes se répartissent de la manière suivante :

2	- groupes, le pourvoyeur ne fait pas partie du groupe et a des relations avec la victime, ce qui est logique.
12	- groupes, 11 sur 12 des pourvoyeurs sont membres du groupe et 7 ont eu des relations avec la victime (ce qui signifie que le pourvoyeur n'est pas dans 5 cas une des personnes du groupe que connaît la victime).
9	- groupes, les 9 pourvoyeurs sont membres du groupe et 8 sur les 9 ont eu des relations avec la victime (ce qui signifie que ce sont précisément ceux qui ont eu des relations sexuelles avec la victime qui en sont les pourvoyeurs).
23	

TABLEAU 49 - Pourvoyeurs et groupes.

Toutes ces raisons permettent de comprendre le caractèr relativement peu violent de la prise de contact.

Verbale seulement sans pression physique	36
Avec pression physique	7
Isolement de la victime	7
	50

TABLEAU 50 - Modalités de la prise de contact.

./...

En somme, l'analyse du matériel laisse apparaître peu de préparation, de préméditation, d'imprégnation alcoolique... mais plutôt une sorte de disponibilité.... favorisée encore par la fréquence des connaissances antérieures victime-auteurs /qu'il s'agisse du groupe ou d'un pourvoyeur/. De la sorte, le tableau de ces circonstances antérieures est logiquement complété par la présentation d'une prise de contact où la force joue un rôle restreint.

- Les circonstances de lieux et de temps -

/44/.- L'histogramme des évènements par année fait apparaître :

- une absence de solution de continuité pendant toute la période d'observation;
- deux modes en 1962 et 1965-66;
- une décroissance nette en 1967-68-69.

(Fig. 11).

Il semble donc que la justice pénale ait surtout connu des affaires de viol collectif dans la première partie de cette décennie et singulièrement à la charnière des deux lustres (65-66).

A quoi attribuer la décroissance des dernières années ? Il est prématuré de tenter de répondre et nous reviendrons là-dessus infra. Toutefois, il ne faut pas s'imaginer qu'on aille à une extinction pure et simple. Une rapide observation a permis de constater que quelques affaires continuaient toujours d'apparaître après 1969.

- Nuits de week-end				
Nuit de V à S) de S à D) de D à L)	entre 22h. et 6 h. →	16 cas	32 %)	Veek-end 52 %
- Journées du week-end				
S et D de 16 à 20 h. →		10 cas	20 %)	
- Nuit de semaine entre 20 h. et 6 h. →		7 cas	14 %)	Semaine 30 %
- Journée de semaine entre 8 h. et 18 h. →		8 cas	16 %)	
- S.R. →		9 cas	18 %	

TABLEAU 51 - Jour de commission.

./...

_ FIG _ 11 _

HISTOGRAMME DES ÉVÈNEMENTS

(par année de commission).

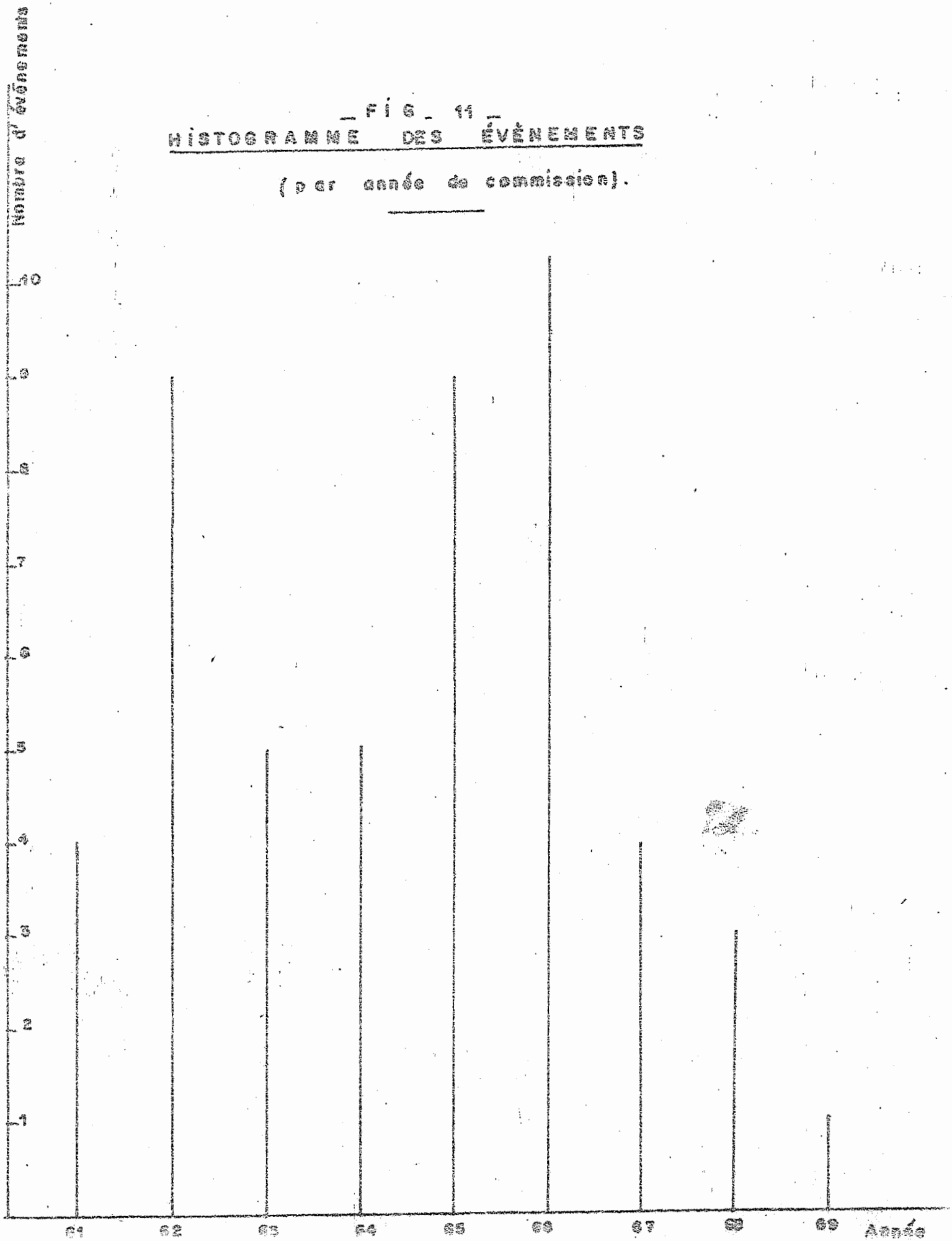

Le matériel construit par les agences pénales fait encore ressortir une majorité de commissions en fin de semaine encore que le phénomène soit moins massif qu'on aurait pu le penser... et l'on s'étonne des lacunes l'information fréquemment rencontrées dans les dossiers sur ce point de fait.

/45/.- On observe une différence entre la composition des groupes et le milieu de commission en ce qui concerne l'opposition milieu urbain/milieu rural.

	Groupe	Milieu de commission
Urbain	36	32
Mixte	9	
Rural	3	18
S. R.	2	

TABLEAU 52 - Milieu urbain/milieu rural.

.... de sorte que certains groupes à composition urbaine semblent se déplacer hors de l'agglomération pour commettre les viols incriminés.

Si l'on ne tient pas compte du lieu, on peut répartir les viols selon leur dispersion géographique calculée d'après la plus grande distance existant entre deux des différents points. Ainsi :

Distance	Nombre d'évènements
1 ou 2 Km	4
4 à 6 Km	9
7 à 10 Km	18
11 à 15 Km	10
16 Km et plus	9 dont 6 à 30 Km et plus

TABLEAU 53 - Distance.

./...

Pour synthétiser la répartition des groupes peut aussi s'écrire :

	Milieu urbain	Milieu non-urbain
Dispersion faible	9	4
Dispersion forte due à l'excentricité du lieu de commission	14	2
Dispersion forte due à l'excentricité d'un autre point.	12	9

TABLEAU 54 - Distance x milieu urbain et rural.

On pourra ventiler la dernière ligne du tableau précédent dans les catégories "dispersion faible" ou "dispersion forte" en utilisant les critères suivants :

- Si le lieu de commission est très proche du lieu de rencontre
  - - - - - dispersion faible.
- Si le lieu de commission est éloigné du lieu de rencontre, deux cas sont possibles :
  - le lieu de commission se rapproche des lieux d'habitat
    - - - - - dispersion faible.
  - le lieu de commission s'éloigne des lieux d'habitat
    - - - - - dispersion forte.

Finalement, on obtient le tableau suivant :

	Milieu urbain	Milieu non-urbain
Dispersion faible	13	11
Dispersion forte	18	6

=48

TABLEAU 55 - Dispersion x milieu écologique.

On est frappé par la dispersion plus forte en milieu urbain qu'en milieu non-urbain. Dans l'agglomération, on trouve deux patterns bien différents :

- une concentration
- ou une dispersion due à l'excentricité du lieu de commission.

./...

FIG. 12 Localisation géographique et dispersion Agglomération de Bordeaux

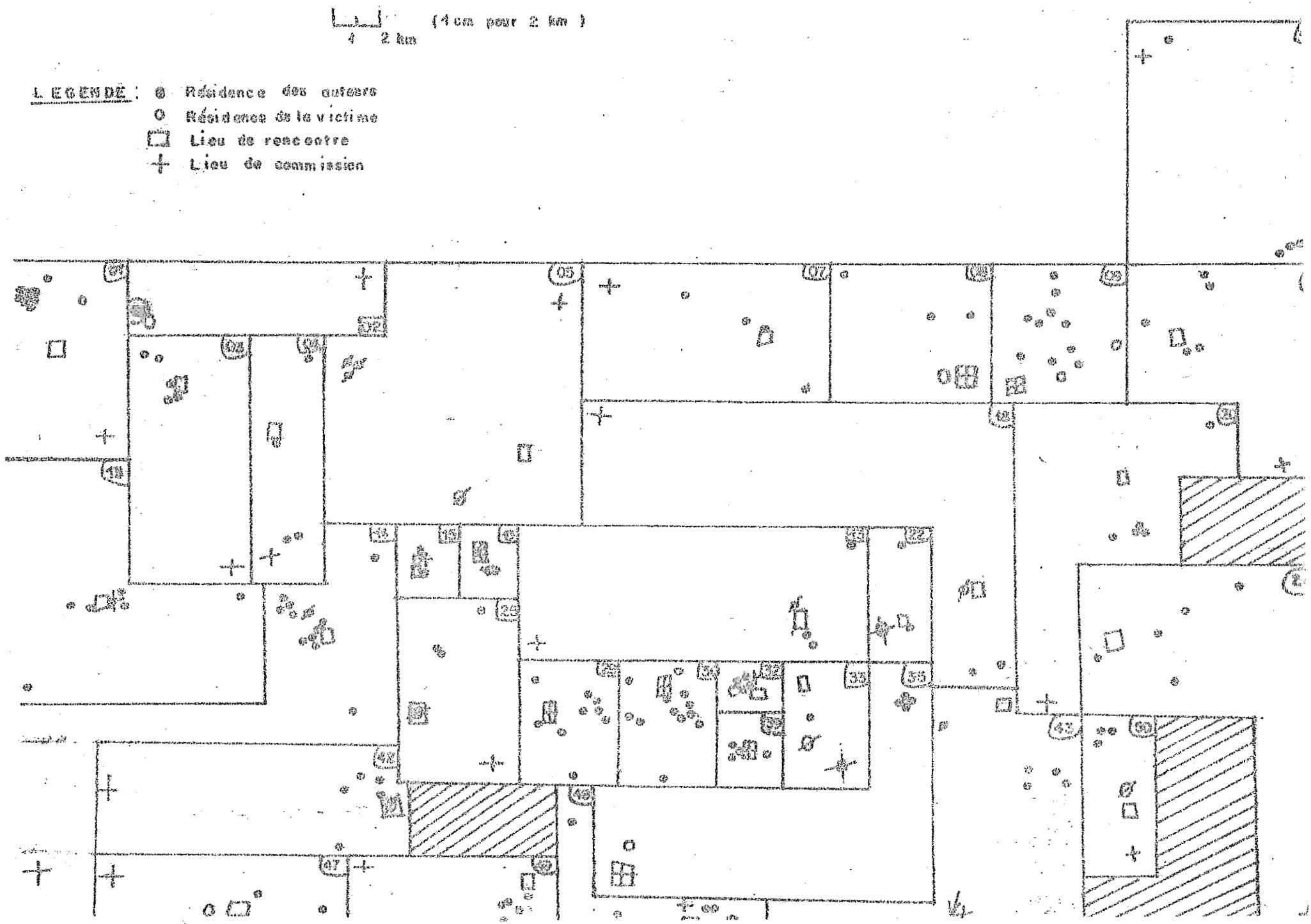

Fig 12 bis : localisation géographique et dispersion reste du département

Echelle 5 10 km (1cm pour 5 km).

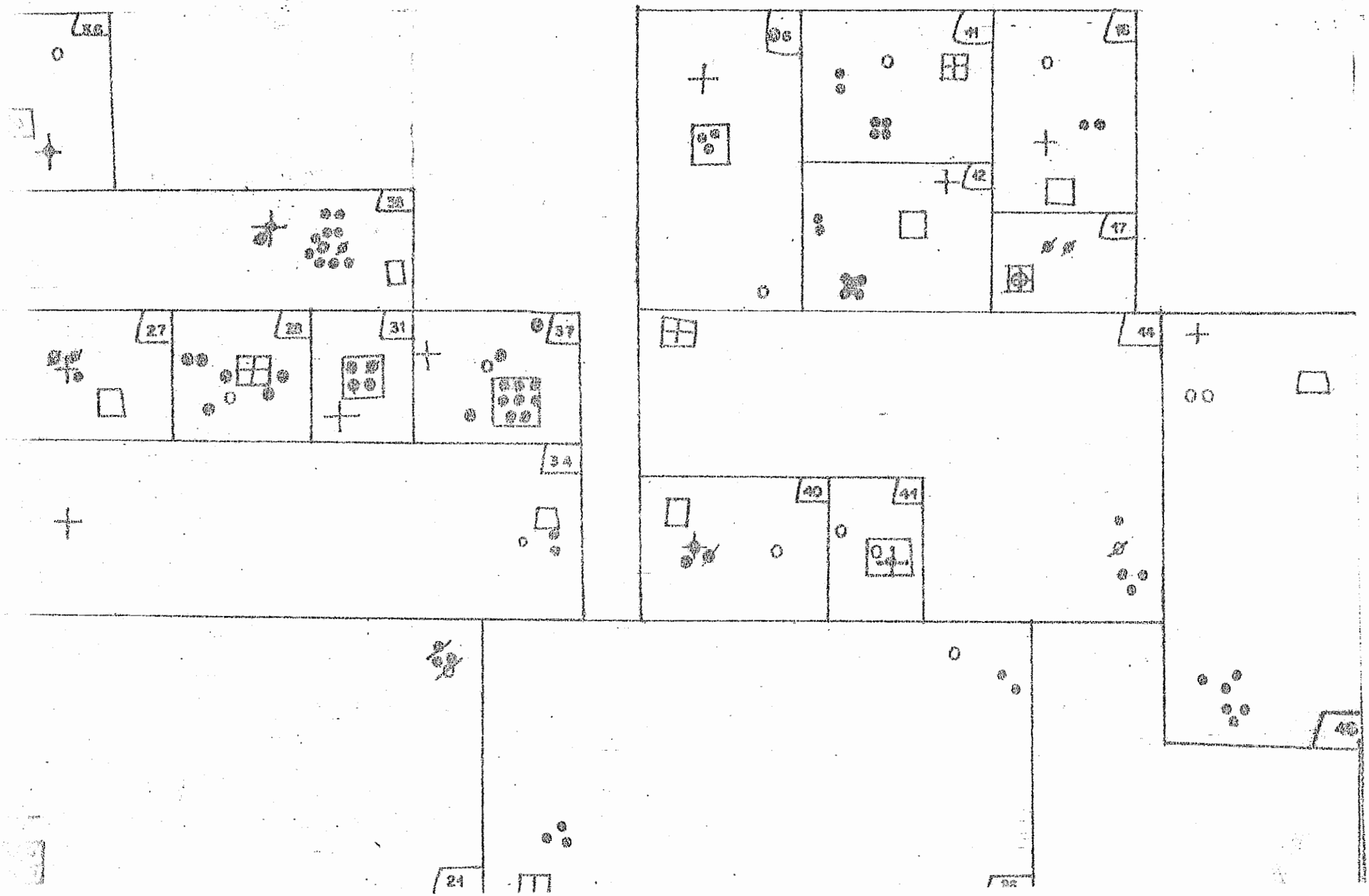

Dans la majorité des cas, il y a déplacement d'un lieu de rencontre auteurs-victime à un lieu de commission.

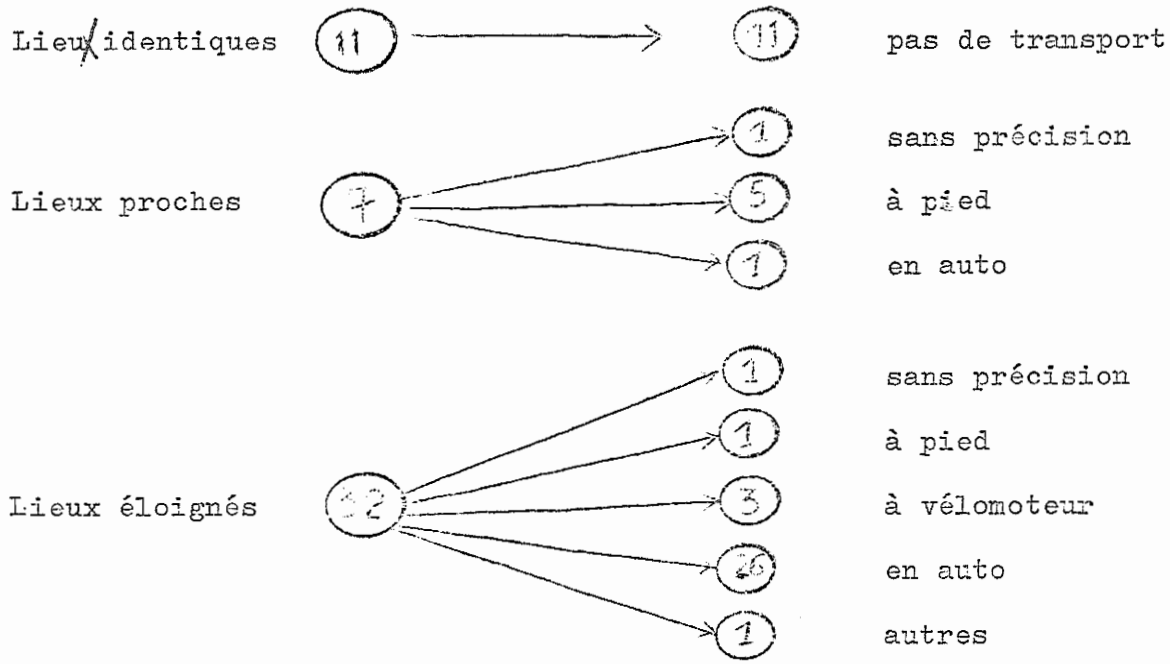

TABLEAU 56 - Transport.

On retrouve ici l'importance accordée supra à la motorisation du groupe.

D'ailleurs ce transport s'explique facilement en raison du caractère "public" du lieu de rencontre (surtout voie publique).

LIEU	Lieu privé		Lieu semi-public		Lieu public			Autres lieux
	Domicile victime	Domicile auteur	Café	Cinéma	Bal	Fête foraine	Voie publique	
Nombre de groupes.	2	2	4	1	9	6	23	3

TABLEAU 57 - Lieu de rencontre.

./...

Il peut être intéressant de préciser deux points : la nature du changement de lieu (passe-t-on plus souvent d'un lieu de rencontre public à un lieu de commission privé ou l'inverse, etc...? La nature du transport (moyen de transport, délai, distance parcourue).

Pour la nature du changement de lieu, on voit sur la Fig. 13 que nous avons choisi quatre types de lieu de rencontre :

- lieu de rencontre privé
- lieu de rencontre semi-privé
- lieu de rencontre public (sauf voie publique)
- voie publique

et trois types de lieu de commission :

- lieu de commission privé
- lieu de commission public peu fréquenté
- lieu de commission public assez fréquenté.

La largeur des flèches est proportionnelle au nombre de groupes. On voit en particulier qu'il n'y a aucun flux des lieux privés ou semi-publics au lieu public assez fréquenté.

En somme, il y a surtout déplacement d'un lieu de rencontre public à un lieu de commission public moins fréquenté /moins souvent à un lieu de commission public assez fréquenté ou au contraire franchement privé/, ce qui ne manifeste pas une recherche très soigneuse de clandestinité.

La nature du transport correspond aux données suivantes:

- Distance heure de rencontre -lieu de commission
- Ecart lieu de rencontre - heure de commission
- Moyen de transport utilisé.

Une première exploitation qui a été faite fait ressortir trois types principaux :

Groupes qui sont passés à l'acte très rapidement → 12

- distance nulle
- écart horaire nul
- pas de moyens de transport utilisés

Groupes qui se sont déplacés à pied → 6

- distance faible
- écart horaire moyen

Groupes motorisés

- distance élevée
- écart horaire élevé → 32

TABLEAU 58 - Nature du transport.

On voit s'opposer une minorité de groupes où rencontre et commission ne sont guère séparés ni par un transport ni par l'écoulement d'un long temps et une majorité où le temps du passage à l'acte s'étale considérablement plus.

./...

FIG. 13

FLUX du LIEU de RENCONTRE VERS LIEU de COMMISSION

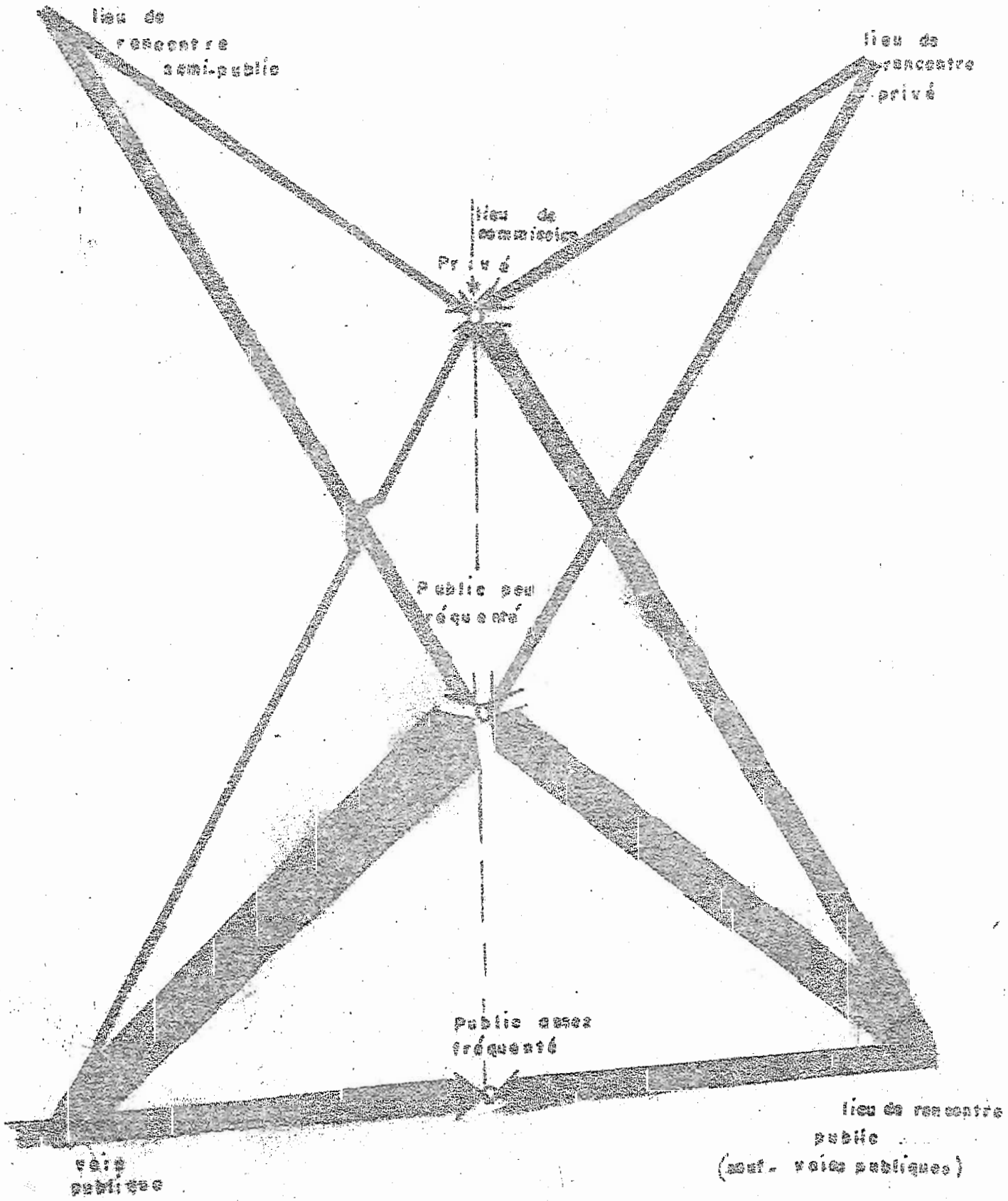

Enfin, les dossiers du système pénal font apparaître une fréquente occurence du raccompagnement de la victime.

	Pas de raccompagnateur	Un Raccom-pagnateur	Plusieurs raccompagnateurs	Tous les membres raccompagnateurs
Nombre de groupes	22	16	4	8

TABLEAU 59 - Raccompagnement.

Le matériel analysé est très riche sur les circonstances spatio-temporelles des faits.

Il laisse apparaître surtout :

- une prévalence de lieux non privés,
- une catégorisation entre groupes sans transport ni laps de temps entre rencontre et commission et groupes à caractéristiques inverses.

- la gravité des faits -

/46/.- Ce point central a priori dans l'optique du système pénal apparaît à travers plusieurs composantes. La première tient naturellement dans le nombre des passages à l'acte par évènement.

On remarque d'abord que dans 15 groupes il n'y a pas eu de passage à l'acte; que dans 31 groupes il y a eu deux passages à l'acte ou moins, la répartition étant la suivante :

Nombre de passages à l'acte	0	1	2	3	4	5	6	7,8 & 9	TOTAL
Nombre de groupes concernés	15	3	13	8	3	2	3	3	50

TABLEAU 60 - Nombre de passages à l'acte.

Le nombre moyen de passages à l'acte est donc de 2,3, ce qui est faible, compte tenu de la taille moyenne des groupes.

Il est à noter, en particulier que dans 8 groupes, la totalité des membres se limite à des attouchements.

./...

ou

Au niveau des pressions physiques des violences exercées, on remarque que 25 groupes n'usent d'aucune violence. Parmi ces 25 groupes, 17 usent de pressions physiques simples, les 8 autres n'usent d'aucune forme de pression. Pour les 25 autres groupes qui utilisent la violence dans 14 cas, cette violence n'est le fait que d'une minorité d'individus, ce n'est que dans 11 cas qu'elle est le fait d'une majorité, voire de la totalité du groupe.

Nombre d'auteurs de violences	Aucun	Peu	Un dans les groupes de 2	Beaucoup	Tous
Nombre de groupes	25	8	6	8	3

TABLEAU 61 - Violence physique dans les groupes.

En outre, cette violence physique se résout en une simple pression physique dans le cas général et beaucoup plus rarement par des violences caractérisées ou des blessures

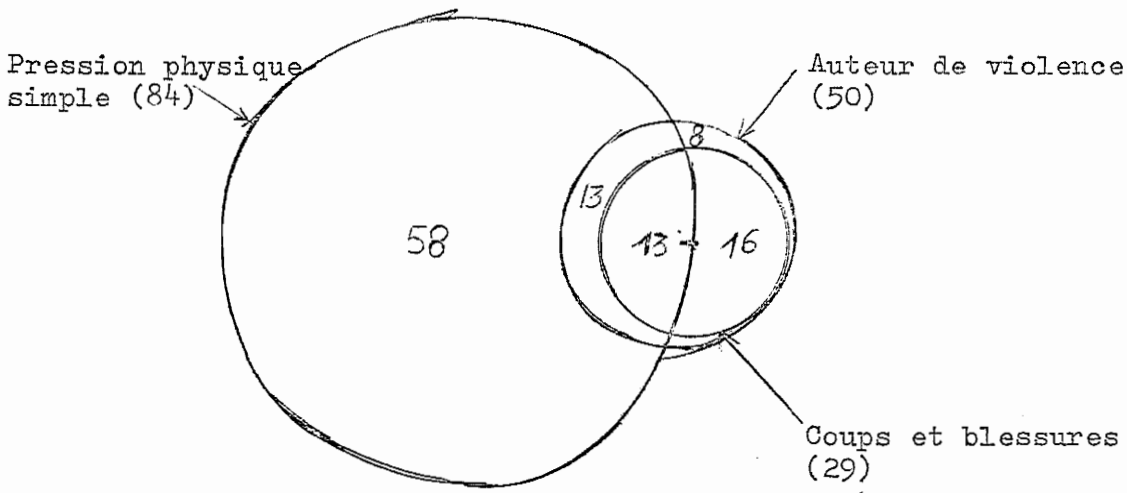

Fig 14
nature des violences

Pour éclairer maintenant l'existence d'une pression morale, on peut observer l'existence fréquente d'intimidation. De manière plus générale, un indice synthétique de violence morale (intimidation, menaces, rudoiement verbal , attitudes menaçantes) fait apparaître sa fréquence élevée en même temps que son caractère généralement flou.

	Aucun intimidateur	Minorité	1/2 ou 2/4	Majorité
Nombre de groupes	19	14	7	10

TABLEAU 62 - Intimidation.

Pression morale	Nulle	Faible	Moyenne	Forte
Nombre de groupes	13	14	12	11

TABLEAU 63 - Indice synthétique de pression morale.

De même pour le déshabillage et l'immobilisation pour 23 groupes, il est le fait d'une faible minorité, bien que seuls 7 groupes ne le pratiquent pas du tout.

D'autres indicateurs de gravité apparaissent de manière très limitée :

Raffinements sexuels /masturbation par les victimes, divers, érotisme banal ..../	Groupes
- caractérisés	9
- très édulcorés	10
- absents	31

TABLEAU 64 - Raffinements sexuels.

On peut -en synthétisant les indicateurs de gravité qui viennent d'être rapportés- faire émerger une typologie tripartite.

- un premier type de 15 groupes n'ayant pas passé à l'acte quoique certains aient pu utiliser certaines pressions physiques (simple tentative);
- un deuxième type de 24 groupes ayant passé à l'acte avec un ensemble de comportements de violence, de menace et de déshabillage faibles dans 9 cas mais en général d'amplitudes diverses (viol simple);
- un troisième type de 11 groupes, ayant passé à l'acte avec des composantes de violence, de menace et de déshabillage toutes fortes et dont le modus operandi a été fortement sexualisé (viol avec circonstances aggravantes).

./...

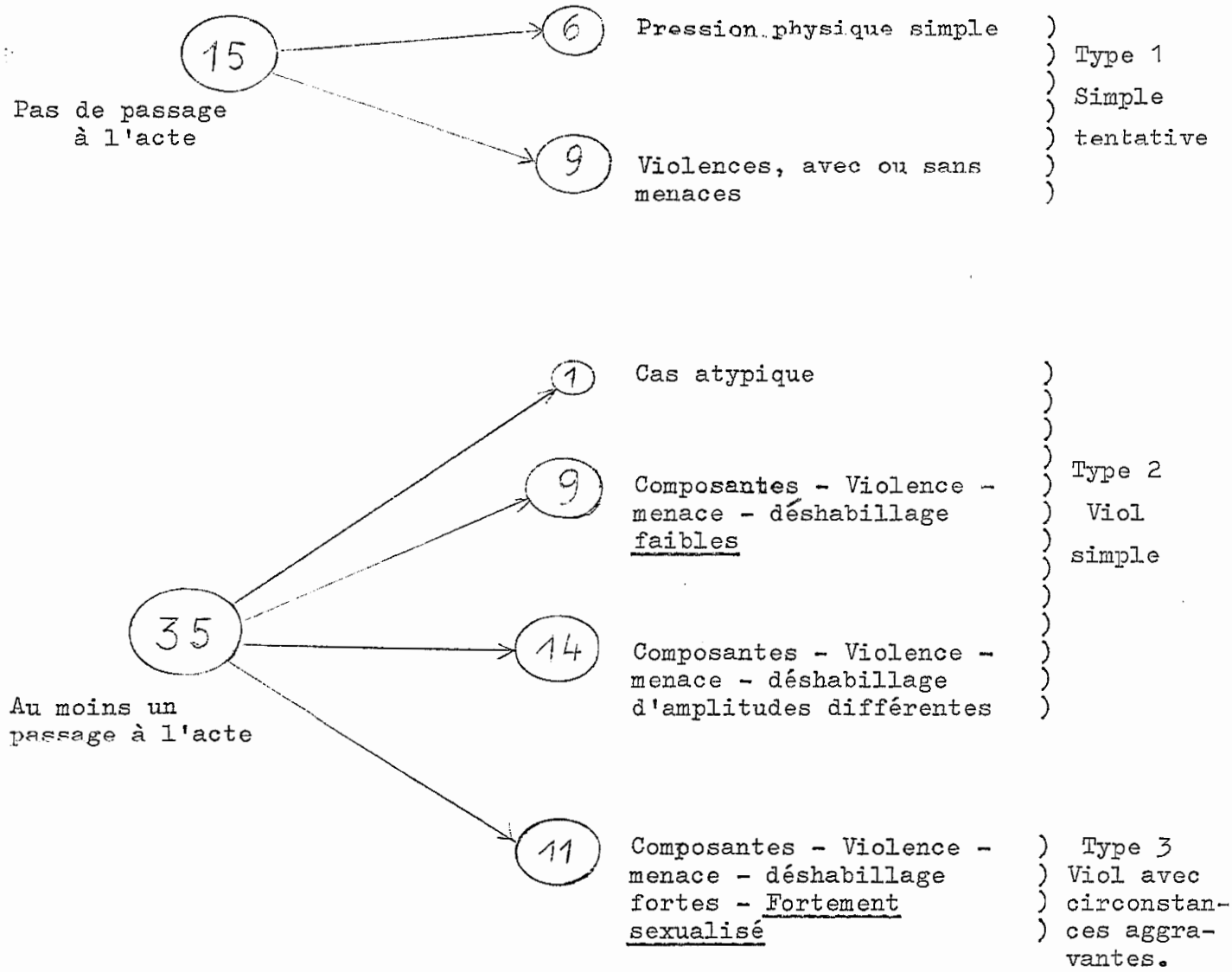

TABLEAU 65 - Typologie sur la gravité du modus operandi.

Aucune analyse factorielle de correspondances n'a permis de construire une meilleure typologie à partir des données concernant ce secteur.

On peut ajouter un dernier détail. On ne mentionne pratiquement jamais dans ces dossiers un chantage exercé ex post sur la victime (3 groupes). Il y a un peu plus souvent des allusions à des menaces pour dissuader la victime de dévoiler les faits :

aucune menace	21 groupes
Menaces d'un seul auteur	17 groupes
Menaces de plusieurs	12 groupes

TABLEAU 66 - Menaces ex post.

/47/.- La gravité ou l'absence de gravité du modus operandi émerge encore du matériel analysé par un autre trait, le degré de résistance attribué à la victime.

Il y a une grande variation entre le moment de la rencontre et le moment de l'acte comme on peut le voir sur la Fig. 15 qui retrace cette évolution. On voit apparaître en particulier :

- une faible résistance au moment de la rencontre (11 évènements) qui s'accroît considérablement au moment de l'acte (26). La plupart des victimes évoluent soit vers la résistance active soit vers la soumission après pression

- une discontinuité dans l'évolution entre moment de la rencontre et moment de l'acte, selon l'attitude au premier moment. En effet, si la répartition entre résistance et soumission s'accroît régulièrement selon l'attitude au moment de la rencontre (2 victimes sur les 11 qui résistent au moment de la rencontre se soumettent soit 18 % , 3 victimes sur 7 qui se soumettent après pression au moment de la rencontre, conservent cette attitude au moment de l'acte, soit 43 %). Cette répartition diminue tout d'un coup pour les groupes où la victime participait avec tout le groupe au moment de la rencontre (tableau 67).

Au moment de la rencontre	Au moment de l'acte		Taux de non résistance (2)
	Résistance active (1)	Soumission après pression au moins (2)	(1) + (2)
Résistance active	9	2	18 %
Soumission après pression	4	3	43 %
Soumission sans pression	5	3	38 %
Participation : accord avec un auteur	4	9	69 %
Accord avec plusieurs auteurs	-	3	100 %
Accord avec tout le groupe	4	7	64 %

TABLEAU 67 - Résistance de la victime.

Or, il est nécessaire à une bonne compréhension de ce passage, de rappeler que nous avons écarté de notre population les affaires apparaissant comme un simple outrage public à la pudeur sans qu'apparaisse dans le dossier le moindre élément de contrainte ou de pression sur les victimes. Cette remarque donne un relief accru aux cas d'absence de résistance voire de participation.

./...

FIG. 13

Degré de résistance de la victime.

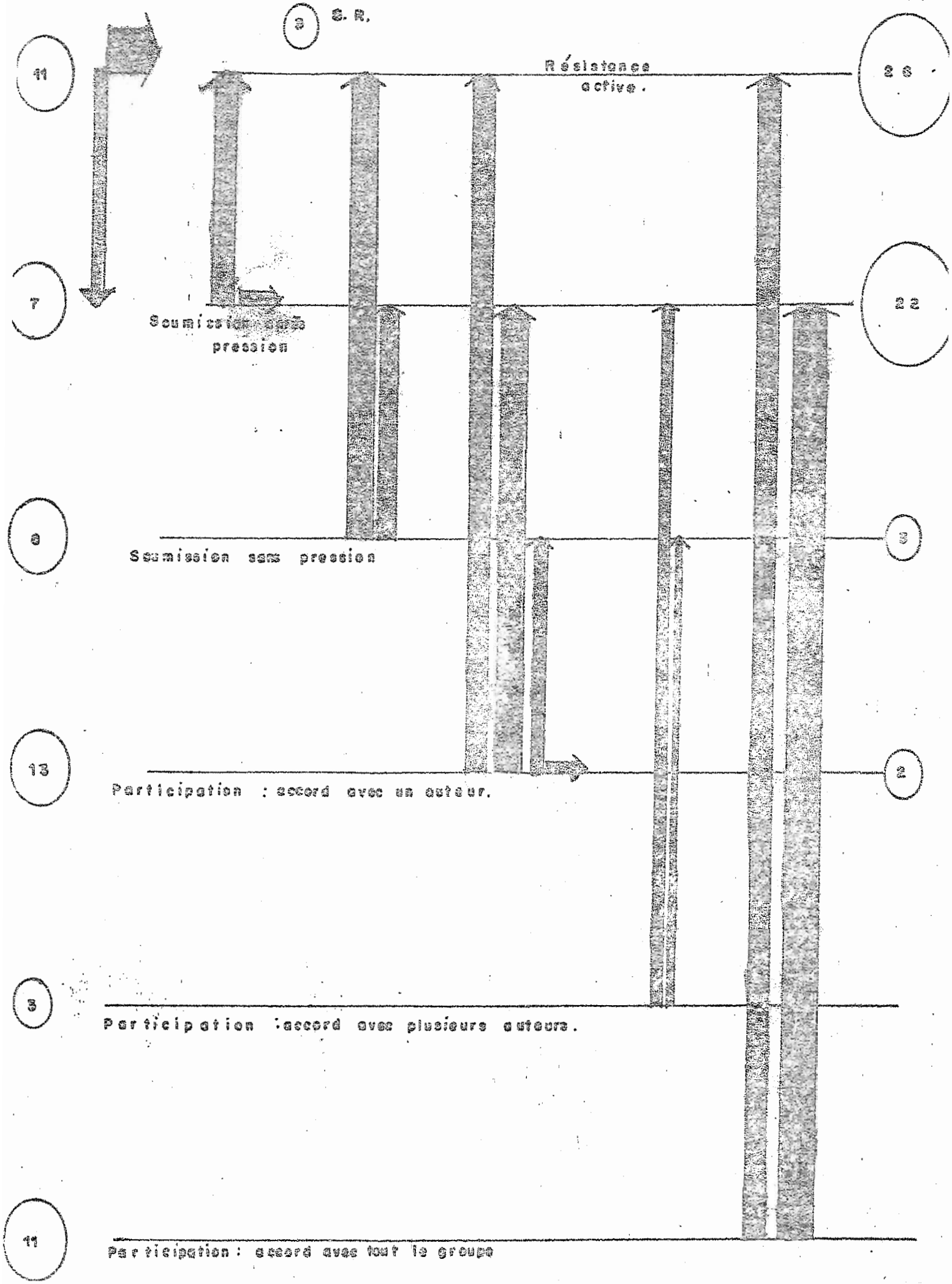

/48/.- En fin de compte, l'analyse du matériel fait apparaître :

- une grande richesse des renseignements sur ce point qui a manifestement retenu l'attention du système pénal;

- une image globale de faible gravité dominante des faits avec des exceptions intéressant une minorité assez limitée d'évènements.

- les aspects subjectifs des faits -

/49/.- Ici, le tableau change radicalement.

Comment les faits sont-ils vécus par l'environnement des protagonistes. A vrai dire, il semble que le système pénal s'en préoccupe peu. On a seulement des bribes à peu près inexploitables d'information. La restitution de ce contexte socio-culturel se situe hors des préoccupations des agences de justice pénale... et probablement aussi hors de leur portée.

En ce qui concerne le vécu subjectif des victimes, on a également peu ou pas de renseignements. On sait seulement -cf supra- qu'il n'y a généralement pas de poursuite des relations ultérieures auteurs-victime sans qu'il soit possible de dire maintenant si c'est une cause ou une conséquence de la réaction sociale officielle. De toute manière, cette rupture ou cette poursuite dépend essentiellement semble-t-il, de l'importance des relations antérieures beaucoup plus que des faits. En outre, la victime est présentée par les agences officielles comme choquée par les faits mais dans une faible majorité des cas seulement.

En fin de compte, les aspects subjectifs des faits ne sont quelque peu pris en considération qu'en ce qui concerne les auteurs.

On peut d'abord se demander si les dossiers relatent des manifestations de réification de la victime par les auteurs -notamment à partir des déclarations qui leur sont attribuées pendant la procédure.

23	11	groupes : aucun ou pratiquement aucun individu réifiant
	12	groupes : environ 20 à 30 % d'individus réifiants
	9	groupes : près de 50 % d'individus réifiants
	12	groupes : forte majorité d'individus réifiants (plus des 2/3)
	6	SANS REPONSE

TABLEAU 68 - Réification.

Le taux de réification varie avec l'âge du groupe. Comme on le voit sur le tableau ci-dessus (où l'on a regroupé les deux premières catégories) les groupes les plus jeunes réifient très peu.

./...

		Taux de réification dans le groupe			
		Réification nulle ou faible	Réification moyenne	Réification forte	S. R.
Age moyen du groupe.	14 à 16 ans	6	2	-	1
	17 à 20 ans	11	7	7	3
	21 ans et plus	6	-	5	2
	TOTAL	23	9	12	6

TABLEAU 69 - Réification x âge.

D'autre part, les dossiers laissent transparaître des informations sur l'importance que les auteurs paraissent attribuer à leurs actes.

Nous disposons ici de trois informations :

- Gravité perçue avant la commission	7 % des individus
- Gravité perçue après la commission	10 % des individus
- Gravité perçue à l'instruction	36 % des individus

TABLEAU 70 - Perception de gravité chez les auteurs.

Comme on le voit par les pourcentages, le nombre d'individus qui perçoivent la gravité de l'acte avant ou après commission est très faible. (Remarquons d'ailleurs que chacun des pourcentages est compris dans le pourcentage suivant : on retrouve les 7 % dans les 10 % et les 10 % dans les 36 %).

On voit donc que la perception de la gravité est un phénomène minoritaire. Elle est négligeable avant l'instruction. Elle ne devient intéressante qu'au moment de l'instruction. Si donc on veut répartir les groupes selon la gravité perçue on ne pourra le faire que sur la base de la gravité perçue à l'instruction. On obtient les résultats suivants :

14	groupes ne perçoivent pas du tout la gravité	
20	groupes comportent une minorité	d'individus percevant la gravité
6	groupes comportent une moyenne	
10	groupes comportent une forte majorité	

TABLEAU 71 - Perception de gravité dans les groupes.

Somme toute, les auteurs n'imputent pas -aux dires du système pénal- la gravité aux faits en soi, mais plutôt à la réaction sociale. On voit toute l'ambiguïté de cette constatation.

Enfin, le système pénal crédite l'auteur d'une attitude qui explique sa conduite.

		OUI	NON	Sans Réponse	
Acte purement ludique		43 %	45 %	12 %	
Défoulement d'agressivité		20 %	64 %	16 %	
Agression de la femme comme symbole social		4 %	81 %	15 %	
Expérimentation		32 %	56 %	12 %	
Vengeance		3 %	85 %	13 %	101 %
Influence déterminante du groupe.	acte de prestige	16 %	38 %	19 %	101 %
	acte de suivisme	28 %			

TABLEAU 72 - Attitudes imputées aux auteurs.

D'après ce tableau nous voyons que deux motivations sont extrêmement rares : la motivation d'agression de la femme comme symbole social et la motivation de vengeance.

./...

Aussi, la méthode suivie pour répartir les individus ou les groupes est la suivante :

- Utiliser simplement les données sur les trois motivations d'un acte ludique de défoulement d'agressivité ou d'expérimentation.

- N'utiliser les autres motivations (agression de la femme comme symbole social, vengeance, influence déterminante du groupe) que lorsque nous n'avons aucune information positive sur les trois premières motivations.

On veut d'abord répartir les individus selon qu'ils sont vus comme ludiques, agressifs ou expérimentateurs.

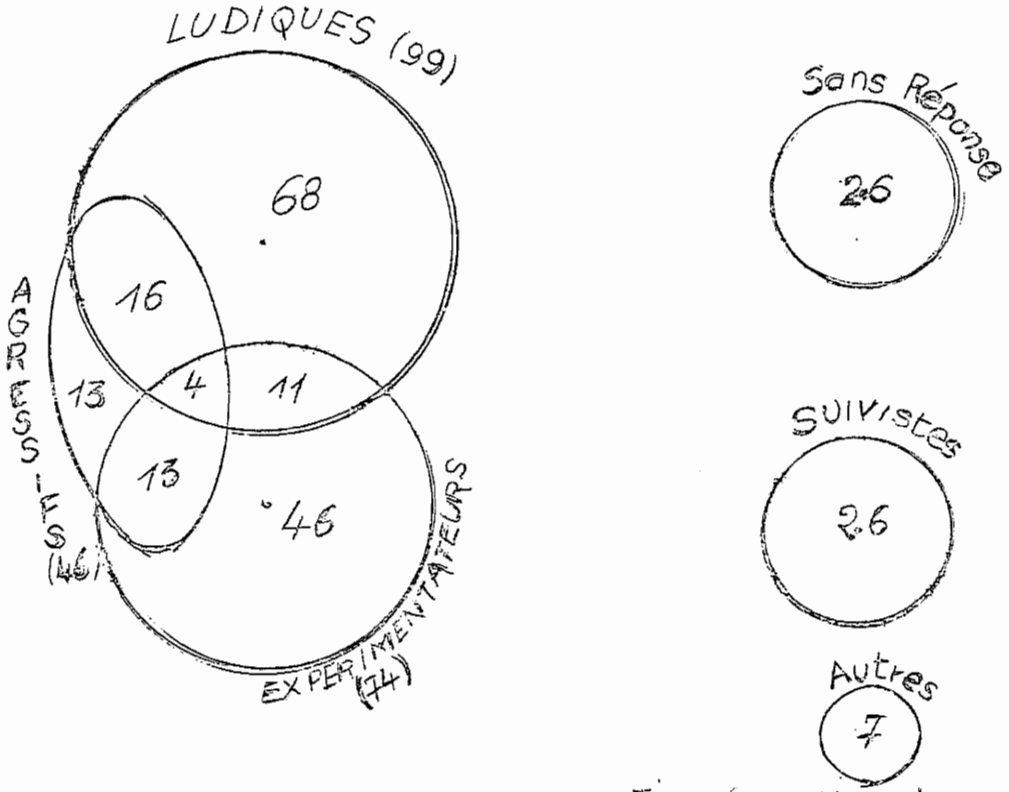

Fig 16 Attitudes imputées aux auteurs

D'après ce graphique on voit que :

- 68 individus sont exclusivement ludiques,
- 46 individus sont exclusivement expérimentateurs,
- 13 individus sont exclusivement agressifs,
- 44 individus (16 + 4 + 13 + 11) ont deux ou trois de ces motivations,
- 26 individus sont exclusivement suivistes,
- 7 individus ont une autre motivation,
- 26 individus n'ont pas de réponse.

230

On cherche ensuite à répartir les groupes (et non plus les individus) de la même manière que l'on a réparti les individus.

Une difficulté est que peu de groupes sont homogènes, c'est-à-dire qu'il existe peu de groupes où la motivation soit la même pour tous les membres du groupe. Par exemple, seuls 14 groupes sont homogènes (7 sont ludiques, 4 sont expérimentateurs, 3 sont agressifs). Cependant, de manière à obtenir la même représentation que plus haut, on a simplifié les cas litigieux en les résumant à leur tendance principale ou majoritaire. On obtient donc le schéma suivant :

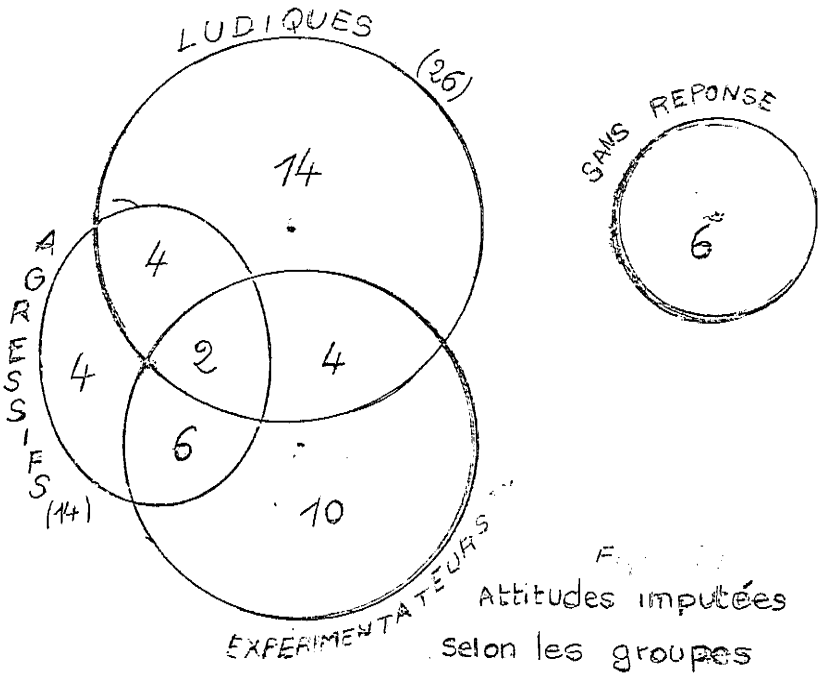

Comme dans le graphique précédent, on peut répartir ainsi les groupes :

- 14 groupes sont exclusivement ou majoritairement ludiques,
- 10 groupes sont exclusivement ou majoritairement expérimentateurs,
- 4 groupes sont exclusivement ou majoritairement agressifs,
- 16 groupes ont deux ou trois motivations,
- 6 groupes n'ont pas de réponse.

En conclusion on voit donc que, en raisonnant en termes d'individus comme de groupes, la motivation imputée essentielle est ludique et non expérimentatrice bien que cette dernière arrive directement après. L'agressivité est, elle, très minoritaire.

./...

Si maintenant on croise les motivations imputées au groupe avec son âge, on obtient après regroupement des motivations en deux groupes :

Premier groupe : ludique; agressif; ludique et agressif; ludique, agressif, expérimental.

Deuxième groupe: expérimental; expérimental-agressif; expérimental-ludique.

Motivations du groupe / Age moyen du groupe	1er Groupe - ludique - agressif - ludique-agressif - ludique-agressif expérimental.	2ème Groupe - expérimental - expérimental-agressif - expérimental-ludique.	S. R.
14 à 17 ans	-	13	1
18 à 20 ans	15	6	1
21 ans et plus	8	1	4

TABLEAU 73 - Attitudes imputées x âge.

Les groupes de 17 ans ou moins sont exclusivement expérimentateurs et les groupes de 21 ans et plus exclusivement ludiques, la catégorie 18 à 20 ans étant une catégorie de transition, mais tout de même majoritairement ludique.

On peut se demander d'ailleurs s'il n'y a pas là un certain artéfact et si l'on n'attribue pas une attitude expérimentale aux jeunes, parce qu'ils sont jeunes et une attitude ludique aux autres parce qu'ils sont plus âgés.

En somme, le matériel édifié par les agences pénales :

- laisse apparaître peu de choses sur les aspects subjectifs des faits /rien en ce qui concerne l'environnement, presque rien sur les victimes, un peu plus sur les auteurs/;
- et surtout rien de très net, plusieurs éléments apparaissant ambigus ou comme pouvant être soupçonnés d'être des artéfacts.

Sous ces réserves, on peut parler d'une faible gravité perçue (que seule l'intervention officielle renforce), d'une réification de la victime manifestée seulement par les auteurs les plus âgés, d'une attitude attribuée variant, selon l'âge, de l'expérimentation au ludisme avec une dominante de cette dernière.

/50/.- Finalement, l'image des faits apparaît comme :

- très circonstanciée mais pour les seuls éléments objectivables,
- mettant l'accent -sauf exceptions bien catégorisées- plus sur la banalité que sur une gravité affirmée.

3.- La réaction sociale.-

/51/.- Ici -comme sur les éléments objectifs des faits- les informations abondent... du moins pour ce qui concerne l'intervention du système pénal.

On va voir, en effet, que l'on ne dispose de pratiquement rien pour la réaction sociale informelle, celle du milieu local dont le système pénal ne se préoccupe pas.

- la réaction sociale informelle -

/52/.- Les suites données à l'affaire par les parents des victimes restent peu marquées. Dans 16 affaires seulement, les parents poursuivent l'affaire sans abandonner. Dans 9 autres, les parents qui avaient initié des poursuites abandonnent. Pour les 25 autres cas, dans 10 cas les parents taisent l'affaire; dans 15 cas on reste sans réponse, dont 3 en raison de l'absence de parent, la victime étant adulte. Les données sont résumées dans le tableau 74.

Réaction des parents de la victime	Taisent l'affaire	portent plainte		Constitution de partie civile		Abandon après désintéressement	Sans réponse	Sans objet
			dont abandon		dont abandon			
Nombre d'affaires	10	15	5	8	2	2	12	3

Ou encore :

- Taisent l'affaire	10
- Abandonnent les poursuites	9
- N'abondonnent pas les poursuites	16
- Sans réponse ou sans objet	15

TABLEAU 74 - Réaction des parents des victimes.

Les données existantes sur les réactions des parents des auteurs ou sur celles du voisinage sont très limitées. Au niveau de la réaction des parents des auteurs les données disponibles sont les suivantes : aucune information pour 25 groupes, information concernant un seul individu pour 12 groupes, information substentielle pour 13 groupes, c'est-à-dire (*) ..... membres du groupe pour les groupes de deux individus. Pour 13 des 25 cas où l'on dispose d'une information, cette information ne porte que sur les individus et pas sur le groupe. Dans pratiquement tous les cas la réaction des

(*) concernant au moins trois individus du groupe ou la totalité des ....

parents vis-à-vis de leur fils est une réaction de déculpabilisation et de défense. Néanmoins, il peut arriver que ce type de réaction ne soit pas homogène soit au niveau du groupe -réprobation ou charge des parents sur certains individus- soit au niveau des contradictions entre le père et la mère de l'enfant -la mère tendant à plus être culpabilisée que le père.

Pour ce qui est du groupe, les réactions quand elles sont connues (12 cas) sont négatives à son égard. Les cas d'accord avec le groupe ou de défense du groupe représentent une faible minorité. On peut comparer les réactions envers le groupe dans son ensemble avec les réactions des parents envers leurs fils, dans 9 cas où on connaît ces réactions. Les réactions envers les enfants apparaissent sensiblement plus indulgentes qu'envers le groupe et ceci dans 7 cas sur les 9 considérés. Néanmoins, les réactions envers les enfants ne sont pas toujours homogènes comme on l'a dit plus haut.

On est encore moins bien renseigné pour ce qui est des réactions du voisinage. En effet, on ne dispose d'absolument aucune donnée pour plus de 40 des 50 groupes. Cette carence touchant même 45 groupes quand on veut savoir si le voisinage est en accord avec le groupe, s'il le réprouve, voire le charger auprès des autorités, ou si encore il s'en désintéresse. Néanmoins, il semble révélateur de constater que l'on trouve encore moins de renseignements sur l'attitude attribuée à la communauté vis-à-vis de l'acte que sur l'attitude qui lui est attribuée ex ante vis-à-vis du groupe.

- la réaction du système pénal -

/53/.- Les données précédentes sur la réaction communautaire à l'acte contrastent singulièrement avec celles sur la réaction sociale organisée, comme on pourra en juger ci-dessous. On observe ces différences tant au niveau des informations disponibles qu'à celui des caractéristiques de ces deux types de réactions. On verra en particulier que la réaction sociale organisée est beaucoup plus forte et structurée dans ses modalités que la réaction de l'environnement. Au niveau de ses caractéristiques la réaction sociale organisée est longue, elle met en branle un appareil complexe; sa réaction immédiate est sévère, les peines sont souvent lourdes. L'analyse des facteurs explicatifs de cette réaction fait apparaître que la réaction est peu liée à la réaction de l'environnement, qu'elle est peu individualisée et reste homogène au niveau du groupe. Enfin parmi les caractères objectifs de l'acte et des individus, elle opère une sélection telle que le passé des individus et du groupe d'une part, l'acte lui-même plus que ses modalités d'autre part sont particulièrement prégnants.

La réaction sociale organisée peut être décrite selon les diverses modalités suivantes : les délais entre les diverses formes d'intervention, la réaction policière, les mesures préventives, la juridiction concernée, les peines et mesures appliquées à l'issue du processus judiciaire.

/54/.- Les différentes dates-charnières de l'historique du viol collectif et de la réaction sociale sont les suivantes : l'acte lui-même, la plainte, la première intervention policière vis-à-vis des auteurs, la première et la dernière audition des auteurs à l'instruction, les jugements en première instance, en appel, voire en cassation. On privilégiera ici les dates suivantes : acte, plainte, première intervention, jugement en première instance.

./...

L'essentiel de l'historique de la réaction sociale s'inscrit à l'intérieur de la période acte-jugement en première instance. Sur l'ensemble des 50 viols, cette durée varie de 8 à 630 jours. Ces durées se répartissent ainsi.

Délai acte - jugement en première instance.	Moins de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 9 mois	9 à 12 mois	1 an et plus
Nombre d'affaires	10	11	15	8	6

TABLEAU 75 - Délai d'intervention pénale.

On trouve donc une partie importante des 50 affaires dans la tranche "6 à 9 mois". Cependant dans les chiffres précédents on n'a utilisé que la date du premier jugement, sachant qu'il y a pu avoir plusieurs jugements, les différents membres du groupe n'ayant pas toujours été jugés en même temps. En effet si pour 34 groupes tous les jugements ont été effectués simultanément, ce n'est pas le cas pour les 16 autres. En fait le délai entre premier et dernier jugement reste court, inférieur à 3 mois pour 11 des 16 groupes cités, bien que pour les 5 autres les durées peuvent être supérieures à 2 ans (2 cas).

Si l'écart entre l'acte et le premier jugement peut être souvent supérieur à 6 mois, les écarts acte-plainte et acte-première intervention restent extrêmement courts. En effet le délai entre l'acte et la plainte se répartit ainsi :

Délai entre l'acte et la plainte.	Moins d'un jour	1 à 4 jours	5 à 9 jours	10 à 30 jours	30 jours à 2 mois	Sans réponse
Nombre d'affaires.	19	18	3	1	2	1

TABLEAU 76 - Délai entre acte et plainte.

On voit donc que le délai est inférieur à 10 jours pour 40 groupes, dont 19 pour lesquels ce délai est de l'ordre de la journée.

Ces ordres de grandeur restent vrais pour le délai entre l'acte et la première intervention. Les délais se répartissent ainsi:

Délai entre l'acte et la première intervention	Moins d'un jour	1 jour	2 jours	3 à 5 jours	6 à 10 jours	11 à 20 jours	21 à 30 jours	Plus de 30 jours
Nombre d'affaires	8	7	7	13	5	3	3	4

TABLEAU 77 - Délai entre acte et première intervention.

Ici aussi, on voit que le délai est inférieur à 10 jours pour 40 groupes, dont 22 pour lesquels ce délai est de moins de 3 jours. Il faut ajouter que tous les auteurs d'un même groupe ne sont pas arrêtés en même temps. Si pour 54 % des groupes, tous les membres sont appréhendés en même temps, pour 34 %, l'intervalle entre la première et la dernière intervention est inférieur à 10 jours, ce seuil de 10 jours étant dépassé pour les 12 % restants.

/557/.- Parmi les modalités de la réaction sociale que l'on analysera dans l'ordre chronologique, le premier acte important est la réaction policière. Si 13 groupes ne font l'objet d'aucune arrestation, 37 groupes font l'objet d'une arrestation sur l'un au moins de leurs membres. Sur ces 37 groupes, 27 voient tous leurs membres appréhendés. Parmi les 10 autres, la majorité des membres est appréhendée, à l'exception de deux d'entre eux pour lesquels l'arrestation ne porte que sur l'un des membres. On voit donc ici que l'arrestation policière est massive puisqu'elle touche profondément 35 groupes.

Au niveau de la détention provisoire on remarque qu'elle est appliquée assez souvent puisque seuls 16 groupes en sont exempts, les autres voyant au moins l'un de leurs membres faire l'objet de détention provisoire suivie ou non de remise en liberté. Parmi les 16 groupes précités, on remarquera que 7 sont composés exclusivement de mineurs (les groupes mineurs étant du nombre de 10).

Chez les majeurs :

- Pas de détention : 44
- Liberté provisoire : 24
- Détention provisoire : 84

Pour les mineurs :

- Pas de détention	pas de remise	47
	remise aux parents	12
- Détention avec liberté	pas de remise	3
	remise aux parents	3
- Détention sans liberté		10
- Placement en centre d'observation.		4

TABLEAU 78 - Détention provisoire

Pour 30 groupes la juridiction concernée a été le tribunal correctionnel. Cependant, parmi les 20 cas restants, la cour d'assises est concernée dans 12 cas (dont 6 essentiellement cour d'assises des mineurs), le juge des enfants ou le tribunal pour enfants sont concernés pour 8 cas. A l'intérieur du groupe on remarque une grande homogénéité de la juridiction concernée. La plupart des membres du groupe, si ce n'est la totalité, relèvent d'une juridiction unique. L'ensemble des membres du groupe relève de la même juridiction pour 36 groupes. Parmi les 14 groupes restants l'existence de deux juridictions est le fait d'un seul individu atypique dans 9 cas, ce qui est explicable presque toujours par le fait que cet individu est mineur.

./...

	En nombre d'individus	En %
Juge des enfants	23	10 %
Tribunal pour enfants	40	17 %
Tribunal correctionnel	102	45 %
Cour d'assises des mineurs	29	13 %
Cour d'assises	30	13 %
Sans objet.	6	2 %

TABLEAU 79 - Juridictions de jugement.

Au niveau des sanctions ou mesures appliquées, si l'on range les groupes d'après la peine la plus élevée, on remarque que pour 8 groupes il n'y a pas eu de sanctions mais exclusivement des mesures de remise à la famille ou de liberté surveillée; pour 18 groupes, il y a eu comme seules sanctions, des peines avec sursis ou mise à l'épreuve; enfin les peines fermes portent sur 24 groupes. Ces peines fermes sont souvent supérieures à un an, dont quelques unes supérieures à 5 ans, comme on peut s'en rendre compte en observant la répartition des peines fermes selon la durée.

Durée des peines fermes	Inférieure à 2 mois	2 à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Majeurs concernés	2	10	24	23	6
Mineurs concernés	-	-	-	11	3

TABLEAU 80 - Durée des peines fermes.

On remarque d'ailleurs que les peines fermes appliquées sont plus fortes en moyenne pour les mineurs que pour les majeurs.

/56/.- Si l'on tente maintenant une synthèse générale des modalités de la réaction sociale, on peut définir une typologie de la réaction sociale. On obtient cinq types de réactions sociales :

Type I - (7 groupes) : réaction sociale très faible, pas de sanction pénale, peu d'arrestations, peu de détention provisoire, essentiellement des juridictions de mineurs.

./...

Type II - (8 groupes) : sanctions pénales fondées sur le sursis, durée de la réaction sociale longue, et autres composantes faibles.

Type III - (11 groupes) : sanction pénale fondée sur le sursis, tribunal correctionnel exclusivement, arrestation policière généralisée, taux de détention provisoire moyen et supérieur aux deux autres types.

Type IV - (12 groupes) : sanctions pénales de prison ferme, juridiction correctionnelle, arrestation policière et détention provisoire généralisées, durée de la réaction sociale courte.

Type V - (12 groupes) : type où la réaction sociale est la plus forte, type très homogène. Arrestation policière et détention provisoire systématiques, cour d'assises, sanction pénale forte, durée de la réaction sociale longue (cf. Tableau 81).

On voit à travers l'analyse de ces cinq types qu'il y a une certaine homogénéité de la réaction sociale avant et après décision judiciaire. La réaction policière et la détention provisoire sont de bons indicateurs a priori de la décision judiciaire. Quand cette dernière s'avère forte on remarque que la réaction policière a pris la forme de l'arrestation et que la détention provisoire a été souvent appliquée.

/57/.- Après description des dimensions de la réaction sociale organisée, il est appelant de chercher à expliciter les liaisons qui existent entre cette réaction et un ensemble d'autres variables : environnement social, facteur groupal, facteurs objectifs de l'acte. On montrera en particulier le faible lien existant entre la réaction sociale organisée et la réaction sociale de l'environnement. On éclairera la genèse des sanctions pénales pour les individus, en montrant que le choix des sanctions pénales est plus fondé sur le passé de l'individu et sur la participationà un acte délinquant en général qu'à ses modalités individuelles de passage à l'acte. On aboutit donc à la conclusion que la sanction pénale est portée in globo sur des groupes ce que confirmentles faibles écarts de peines, à l'intérieur des groupes.

L'écart entre réaction sociale organisée et réaction sociale de l'environnement est marqué. En effet, on peut opposer une réaction sociale de l'environnement, généralement inconnue du système pénal et qui semble -pour le peu qu'on en sache- peu affirmée, peu structurée et peu durable dans le temps,à une réaction sociale organisée généralement très structurée et sévère. Il est donc clair que le décalage est grand entre les deux types de réactions et qu'en aucun cas la réaction de l'environnement ne sert d'indicateur ou de guide à la réaction sociale organisée.

En vue d'expliciter l'origine objective de la sanction pénale appliquée aux auteurs, nous avons effectué une analyse factorielle de la population des auteurs sur un ensemble de variables qui sont en plus de la sanction pénale: l'âge des auteurs, leur passé (réalisations sexuelles antérieures, délinquance antérieure, opinion des autorités à leur égard), les modalités du passage à l'acte (passage ou non à l'acte, motivation, violences, leadership). Nous avons utilisé ici l'analyse factorielle des correspondances. On trouve ci-dessous (graphique 18) la projection de ces variables sur le plan des deux premiers axes. Seules les variables sont représentées, les individus ne figurent pas sur le graphique pour ne pas l'alourdir.

./...

Composantes de la réaction sociale Numéro des types	Réaction policière	Détention provisoire	Juridiction concernée	Sanction pénale	Durée de la réaction sociale	Observations (homogénéité du type)
Type I (7 groupes)	peu ou pas d'arrestation.	Peu ou pas de détentions provisoires	Juridiction pour enfants (et tribunal correctionnel)	Pas de sanction.	courte	Assez homogène
Type II (8 groupes)	Pas d'arrestation	Pas de détention provisoire	Juridiction pour enfants et tribunal correction.	sursis	longue	Assez homogène
Type III (11 groupes)	Arrestations	Peu ou pas de détentions provisoires	Tribunal correctionnel.	sursis	Plutôt courte	Très homogène
Type IV (12 groupes)	Arrestations	Détention provisoire	Tribunal correctionnel	Peines fermes	courte	Très homogène
Type V (12 groupes)	Arrestations	Détention provisoire	Cour d'assises	Peines fermes	longue	Très homogène

TABLEAU 81 - Typologie de la réaction sociale.

FIG. 16 DETERMINANT DE L'INTENSITÉ DE CORRECTION SOCIALE

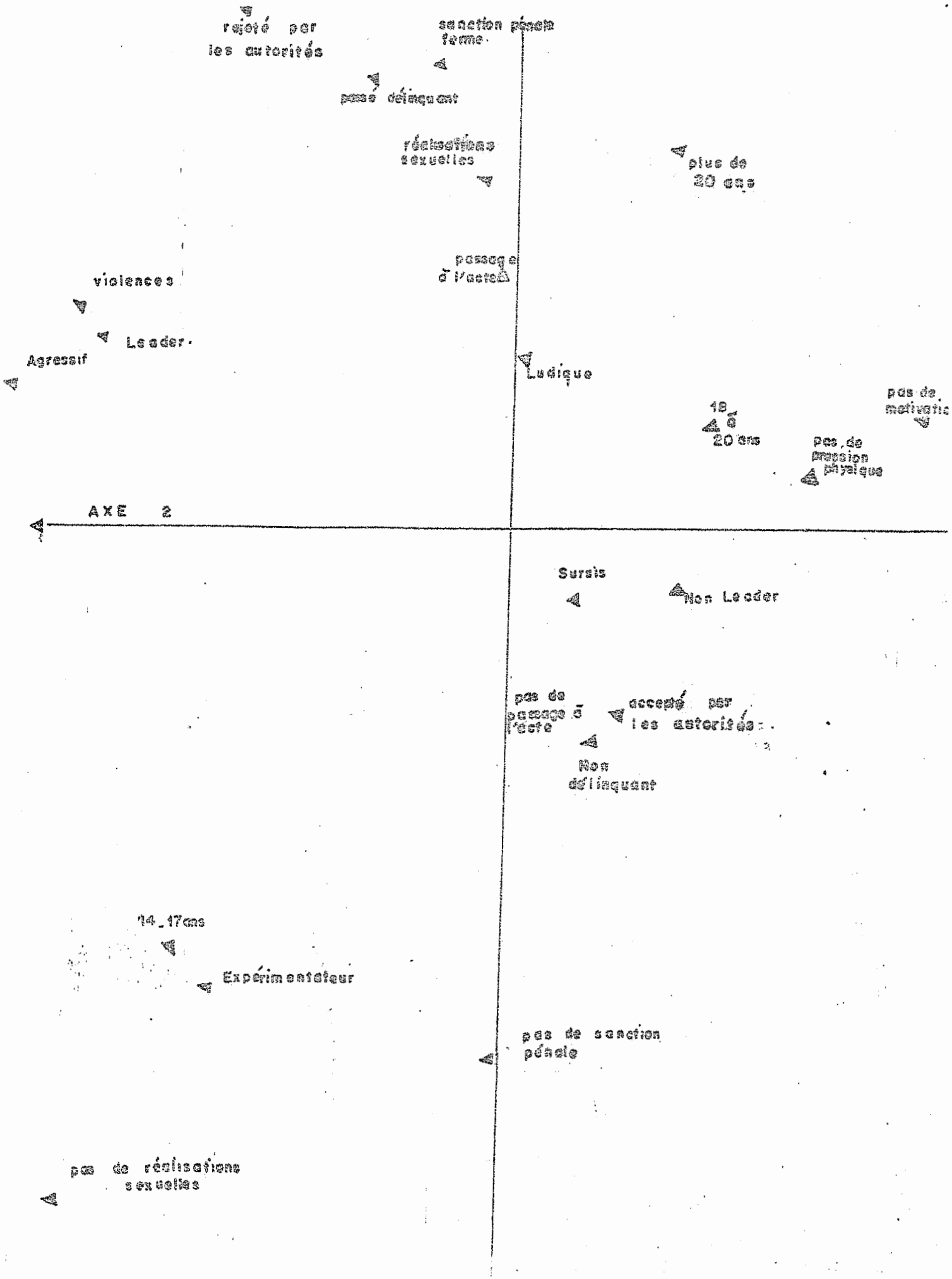

En considérant le graphique on remarque qu'il se structure selon deux axes. Un premier axe que l'on peut appeler d'étiquetage social, et un deuxième axe de caractéristiques du modus operandi. En effet, il apparaît clairement que l'on trouve sur le premier axe le profil du passé de l'individu: délinquance antérieure, activités sexuelles antérieures, opinion des autorités; et sur le deuxième axe les caractéristiques du modus operandi à l'exception du passage à l'acte proprement dit qui se situe nettement sur le premier axe : motivations de l'auteur, leadership, violences. Or, l'ensemble des modalités de la sanction pénale (peines fermes, sursis, pas de peine ou mesures) s'aligne sur le premier axe. On voit donc nettement que la sanction pénale dépend en priorité d'une part de l'image que le système pénal se fait de l'auteur, d'autre part, d'une partie seulement du comportement de l'auteur dans l'acte, à savoir son passage à l'acte en soi. Tous les autres aspects du comportement dans l'acte sont scotomisés par les juges, en particulier la plus ou moins grande violence.

L'analyse précédente traduit en fait une faible individualisation de la sanction pénale. Si l'on vient de montrer que la sanction pénale était fondée sur une partie seulement des caractéristiques individuelles -et plus particulièrement le passé de l'auteur-, il serait plus juste de dire que ces caractéristiques sélectionnées répercutent en fait les caractéristiques du groupe. Autrement dit, si l'on arrive à isoler des composantes individuelles explicatives de la sanction pénale, on ne saurait s'arrêter là sans démontrer que ces composantes masquent en fait les composantes groupales. Un premier élément de démonstration est apporté par la constatation d'une forte homogénéité de la sanction pénale à l'intérieur du groupe. En particulier sur 37 groupes, composés en majorité de majeurs, on observe pour 33 d'entre eux que la totalité du la quasi totalité de leurs membres reçoivent la même sorte de peine et la même durée de peine de l'intérieur de la catégorie citée. Plus encore quand on considère à nouveau le graphique précédent -en fait plus exactement celui où figurent les points-individus- on constate que ces points correspondant à un même groupe sont proches dans les 2/3 des cas, ce qui constitue une autre confirmation de l'homogénéité des individus d'un groupe par rapport à la sanction pénale.

Il est maintenant intéressant de montrer à quel point la sanction pénale moyenne appliquée au niveau du groupe s'intègre aux caractéristiques groupales. Pour cela, et toujours selon la même méthode, nous avons appliqué une analyse factorielle des correspondances aux 50 groupes, en utilisant comme variables en plus de la sanction pénale, les données suivantes : âge moyen des groupes, délinquance antérieure individuelle ou en groupe, type du modus operandi. De plus nous avons également intégré une variable sur les répercussions de l'acte sur la victime de manière à découvrir si cette variable avait une influence sur la sanction pénale choisie.

On trouvera le graphique correspondant page suivante avec les représentations des variables et des groupes.

./...

FIG : 19 GROUPES et REACTION SOCIALE

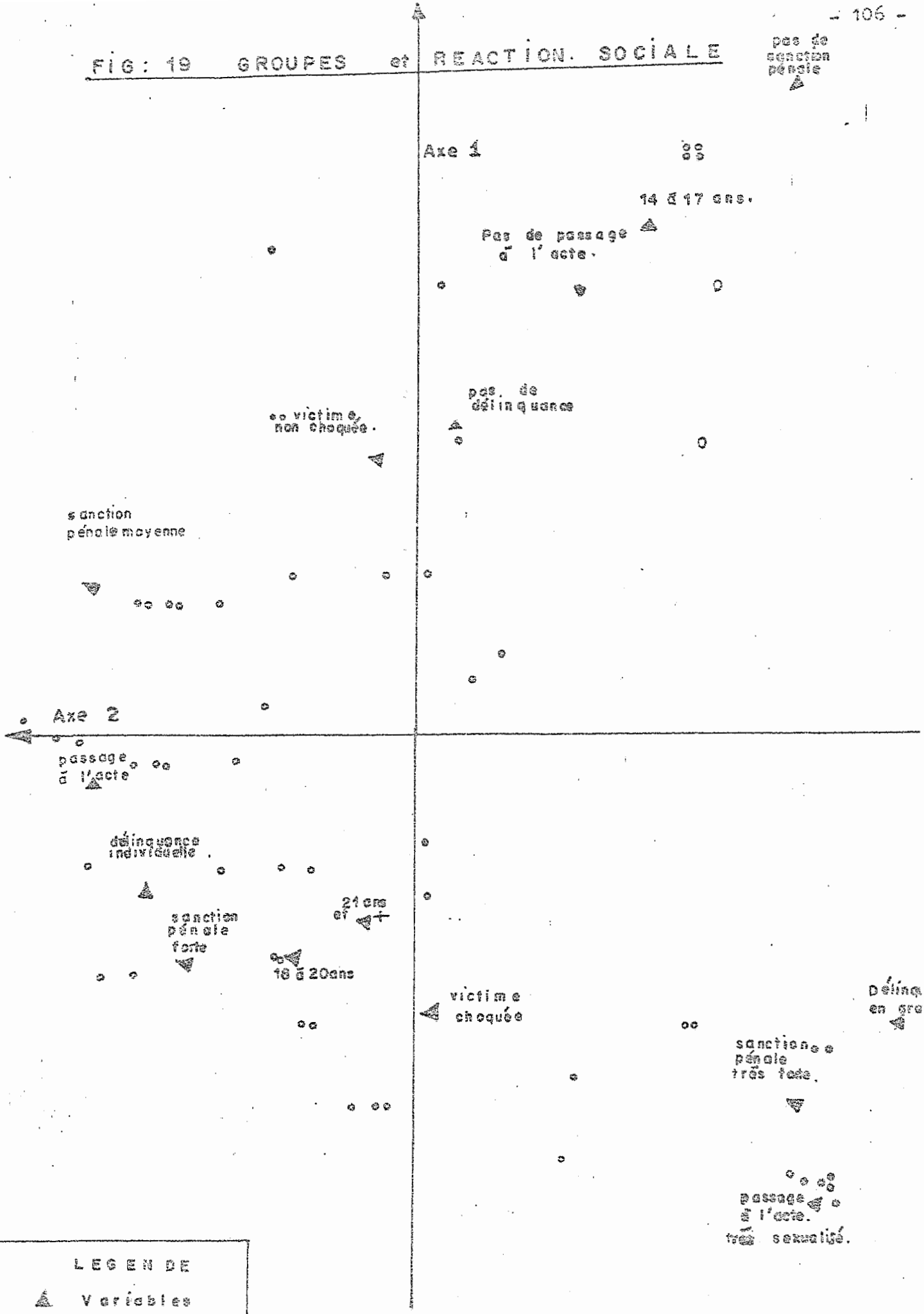

LEGENDE

▲ Variables

● Individus

On voit, en considérant ce graphique, que les groupes se répartissent d'une manière nette selon le type de délinquance antérieure (pas de délinquance, délinquance individuelle, délinquance en groupe) et selon le type de passage à l'acte (pas de passage à l'acte, acte banal, acte fortement sexualisé) les sanctions pénales s'alignent très nettement selon cette répartition. On voit, accessoirement que le retentissement sur la victime ne joue pas de rôle prédominant dans le choix de la sanction pénale.

/58/.- On peut donc conclure sur les considérations indiquées en début de chapitre, à savoir que la réaction sociale est généralement sévère, qu'elle est faiblement individualisée, qu'elle s'adresse au groupe pris in globo et qu'elle se fonde sur le passé du groupe, sur le passage à l'acte en soi mais non sur les composantes de ce passage à l'acte.

x

x x

/59/.- Ainsi ce chapitre a été consacré à l'organisation -secteur par secteur- des données en variables.

Cette élaboration a pris la forme de catégorisations prenant en compte non toutes les données mais chaque fois des agrégations significatives de ce qui était disponible et utilisable dans le secteur considéré.

Seulement, il s'agit uniquement de typologies partielles et multiples, chacune enfermée dans un secteur.

Pour achever l'émergence de l'image du viol collectif à travers les dossiers du système pénal il est nécessaire de passer à la construction d'une supertypologie subsumant les intégrations partielles déjà effectuées.

./....

IV.- SORTES D'OBJETS.-

/60/.- Il ne s'agit pas, en effet dans ce dernier stade, de "forcer" le matériel pour le réduire à une artificielle monotonie.

Le but à poursuivre consiste au contraire, à faire émerger une typologie, mais une super-typologie intégrant les catégorisations partielles qui sont apparues à l'examen sectoriel réalisé lors du précédent chapitre.

Comme on va le voir, l'analyse de l'image du viol collectif à travers les dossiers judiciaires fait apparaître trois types intégrant les différents profils sectoriels envisagés supra.

Toutefois, l'explicitation de cette super-typologie ne serait pas complète si on ne l'éclairait par le rapport qu'elle entretient avec une typologie particulière dont on n'a pas encore rendu compte, celle des modes de renvoi de l'affaire vers le système pénal.

1.- La super-typologie.

/61/.- Avant de décrire ces nouveaux types, il convient d'indiquer quel a été le mode de construction de la typologie.

Le nombre considérable des données de base /eu égard surtout à la taille limitée de la population/ et leur hétérogénéité de départ empêchait de travailler directement avec elles.

La première opération a consisté, en une transformation de ces données en variables à la suite d'une analyse secteur par secteur dont il a été rendu compte supra. On a vu que l'analyse résultante de chaque secteur n'intégrait pas toutes les données de base eu égard à l'obligation d'écarter les cas ambigus ou peu explicités ainsi que les redondances.

Ici, la construction de la super-typologie part des variables précédemment construites. Toutefois, sur les six typologies sectorielles il a fallu en laisser deux de côté pour motif de redondance. Ainsi a-t-on éliminé les types d'auteurs très largement redondants des types de groupes d'auteurs, et encore les types de relations auteurs-victimes qui faisaient double emploi avec ceux de victimes et aussi partiellement ceux d'auteurs.

En fin de compte, les variables construites utilisées pour la super-typologie sont les suivantes :

Types de groupes	
Type A (16 groupes)	- moins de 18 ans - souvent plus de 6 membres - pas de passé délinquant - durée de vie groupale courte voire nulle
Type B (25 groupes)	- 18 à 21 ans - moins de 5 membres - délinquance individuelle antérieure - durée de vie groupale moyenne
Type C (9 groupes)	- 20 ans et plus - taille élevée - délinquance groupale antérieure - vie groupale longue.

Types de victimes	
Type a	- 13 à 15 ans - sans expérience sexuelle - sans connaissance antérieure des auteurs - résistant
Type b	- 16 à 18 ans - connaissance antérieure des auteurs mais sans relations sexuelles.
Type c	- expérience sexuelle - connaissance antérieure des auteurs avec relations sexuelles - participant
Type d	- plus de 19 ans - sans expérience sexuelle - sans connaissance antérieure des auteurs - résistant.

Types de gravité des faits	
Type 1 (6)	- pas de passage à l'acte - pression physique simple
Type 2 (9)	- pas de passage à l'acte - violences
Type 3 (9)	- passage à l'acte - composantes violences, menace, déshabillage faibles
Type 4 (15)	- passage à l'acte - composantes d'amplitude irrégulière
Type 5 (11)	- passage à l'acte - composantes fortes et sexualisées

Types de réaction sociale	
Type I (7)	- peu ou pas d'arrestations - peu ou pas de détentions provisoires - juridiction enfants - pas de sanctions - délais courts.
Type II (8)	- peu ou pas d'arrestations - peu ou pas de détentions provisoires - juridiction enfants - sursis - délais longs.
Type III (11)	- arrestations - peu ou pas de détentions provisoires - tribunal correctionnel - sursis - délais courts.
Type IV (12)	- arrestations - détentions provisoires - tribunal correctionnel - peines fermes - délais courts.
Type V (12)	- arrestations - détentions provisoires - cour d'assises - peines fermes - délais longs

TABLEAU 82 - Variables de la supertypologie.

/62/.- La construction de la super-typologie a été obtenue en procédant à une analyse factorielle des correspondances sur ces nouvelles bases.

Le plan des deux premiers facteurs est ordonné selon un axe de non gravité à gravité et un second axe de gravité simple à gravité forte.

L'analyse selon les proximités entre variables fait apparaître une forte liaison par couples des types de gravité des faits et de réaction sociale /I et 1; II et 2; III et 3; V et 5, et, dans une mesure un peu moins nette IV et 4/. De même des couples analogues sont formés par l'appariement des types de groupes et de victimes /A et a; B et c; C et d - seul b ne se trouve pas nettement apparié/. Et ces deux sortes de couples sont regroupés en trois constellations :

Supertype 1 - A; a et b (?); 1 et 2; I et II

Supertype 2 - B; c; 3 et 4; III et IV (?)

Supertype 3 - C; d; 5; V.

./...

FIG. 20 — SUPERTYPOLOGIE

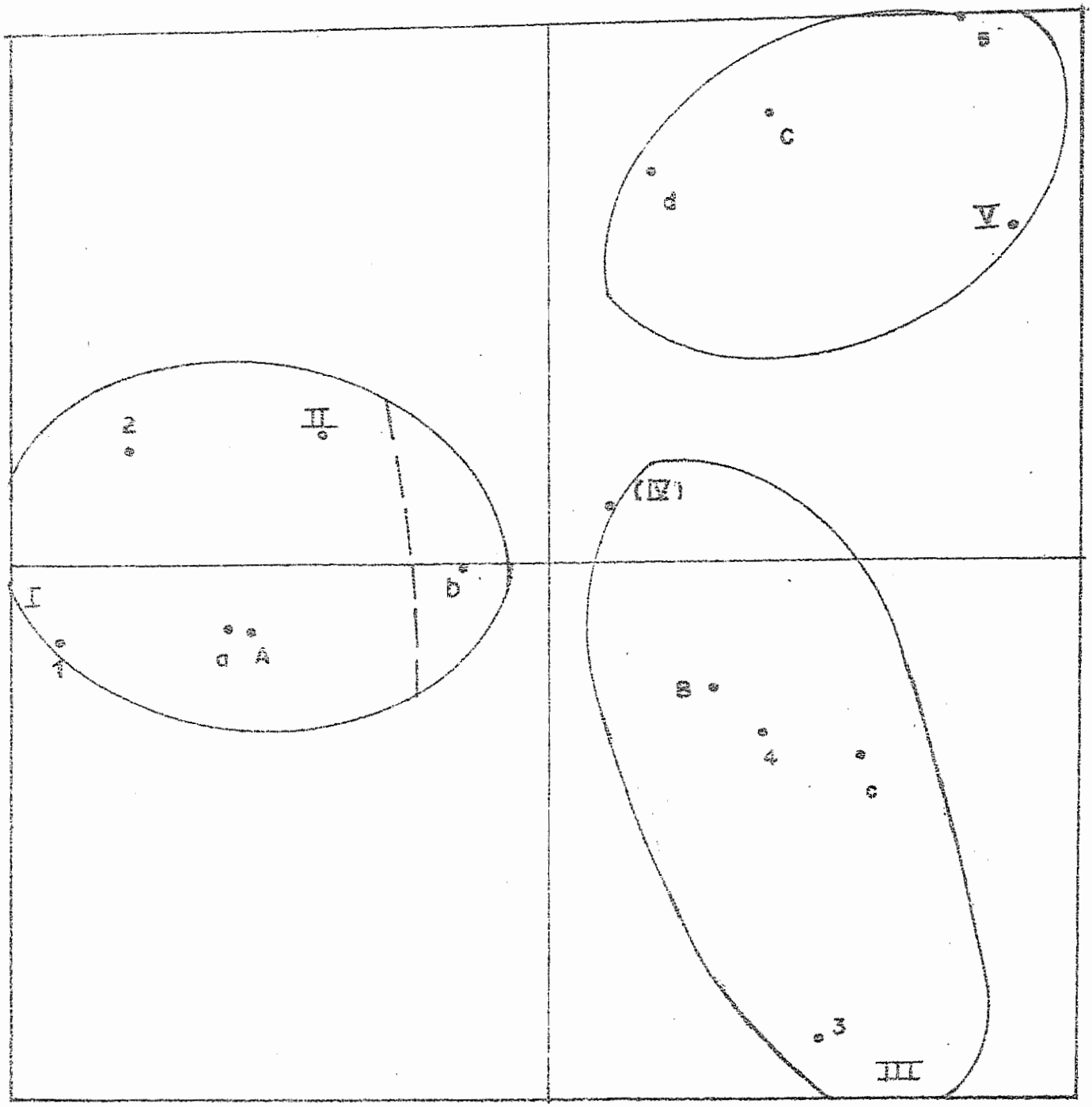

L'axe de non gravité vs gravité oppose donc nettement :

I et II	à	III, IV, V	(réaction sociale)
1 et 2	à	3, 4, 5	(gravité des faits)
a et b	à	c, d	(victimes)
A	à	B et C	(groupes)

De son côté, l'axe de gravité simple à gravité forte oppose :

III	à	V	(réaction sociale)
3 et 4	à	5	(gravité des faits)
c	à	d	(victimes)
B	à	C	(auteurs)

./...

Le premier super-type correspond à une image de non-gravité. Il s'agit de groupes d'auteurs jeunes, souvent nombreux, sans passé délinquant, avec une courte durée de vie groupale. De leur coté, les victimes sont aussi très jeunes, sans expérience sexuelle, sans connaissance antérieure des auteurs et résistantes. /Dans une certaine mesure, on peut y joindre des victimes de 16 à 18 ans avec connaissance antérieure des auteurs mais sans relation sexuelle/. Il y a simple tentative avec ou sans violence. La réaction sociale est assez bénigne /pas de détention provisoire; pas de sanction ou sursis/ mais plus ou moins longue. A vrai dire, le dossier du système pénal fait apparaître ici l'image d'une simple tentative répétée non grave d'agression sexuelle, une sorte de jeu sexuel ébauché à plusieurs entre jeunes adolescents ou pré-adolescents.

Le second super-type correspond à une image de gravité simple. Il s'agit de groupes de jeunes adultes de 18 à 21 ans, de petite taille (moins de 5 membres), ayant une certaine vie antérieure de groupe. On y note des traces de délinquance antérieure de certains participants. Les victimes sont de "fausses victimes" à expérience sexuelle antérieure ayant déjà entretenu des relations sexuelles avec des auteurs qu'elles connaissaient antérieurement, donc plus participantes que résistantes /le type b participe peut-être aussi de cette constellation comme de la précédente/. Il n'y a pas simple tentative, mais passage à l'acte. Toutefois, celui-ci n'est généralement pas accompagné de circonstances particulièrement marquées de violence ou de raffinement sexuel. Malgré tout cela, la réaction sociale est plus marquée. Elle se différencie du cas précédent parce qu'elle débute par une arrestation et transite par le tribunal correctionnel et non par une juridiction pour mineurs. Elle est menée rondement et oscille entre des peines avec sursis (III) ou fermes (IV). Il y a là une image de relations sexuelles à plusieurs mais banales entre jeunes adultes avec réaction sociale correctionnalisée mais dominée par la réputation antérieure des auteurs et la réalisation du passage à l'acte.

Enfin, le super-type 3 est connoté de forte gravité. Les groupes d'auteurs sont de forte taille, d'âge élevé (plus de 20 ans), avec une longue vie groupale antérieure marquée de délinquance. Les victimes apparaissent comme de vraies victimes : âgées (plus de 19 ans), sexuellement attardées, ne connaissant pas les auteurs, elles ont opposé une forte résistance. Le viol collectif a été consommé et accompagné de violences et de formes de sadisme sexuel. Aussi la réaction sociale est-elle violente : arrestation, détention provisoire, qualification criminelle et peines fermes. Ici, mais ici seulement, on rencontre l'image d'un vrai viol collectif correspondant à l'acception courante et à la définition juridique.

Il est intéressant de voir l'importance relative de chacun de ces super-types.

Cette opération se concrétise sur le plan des axes factoriels relatif aux 50 points-affaires. Il s'agit, sur ce plan, de délimiter les frontières entre les affaires selon leur appartenance à tel ou tel super type. Il est certain que ces frontières ne peuvent pas toujours être très précises certaines affaires se trouvant à la limite de deux super types : certaines ambiguités devront donc être résolues.

Après analyse des caractéristiques des affaires du plan considéré (cf. FIG. 21) on arrive à délimiter les trois zones correspondant aux trois super-types.

./...

Fig. 21 Super typologie et Affaires.

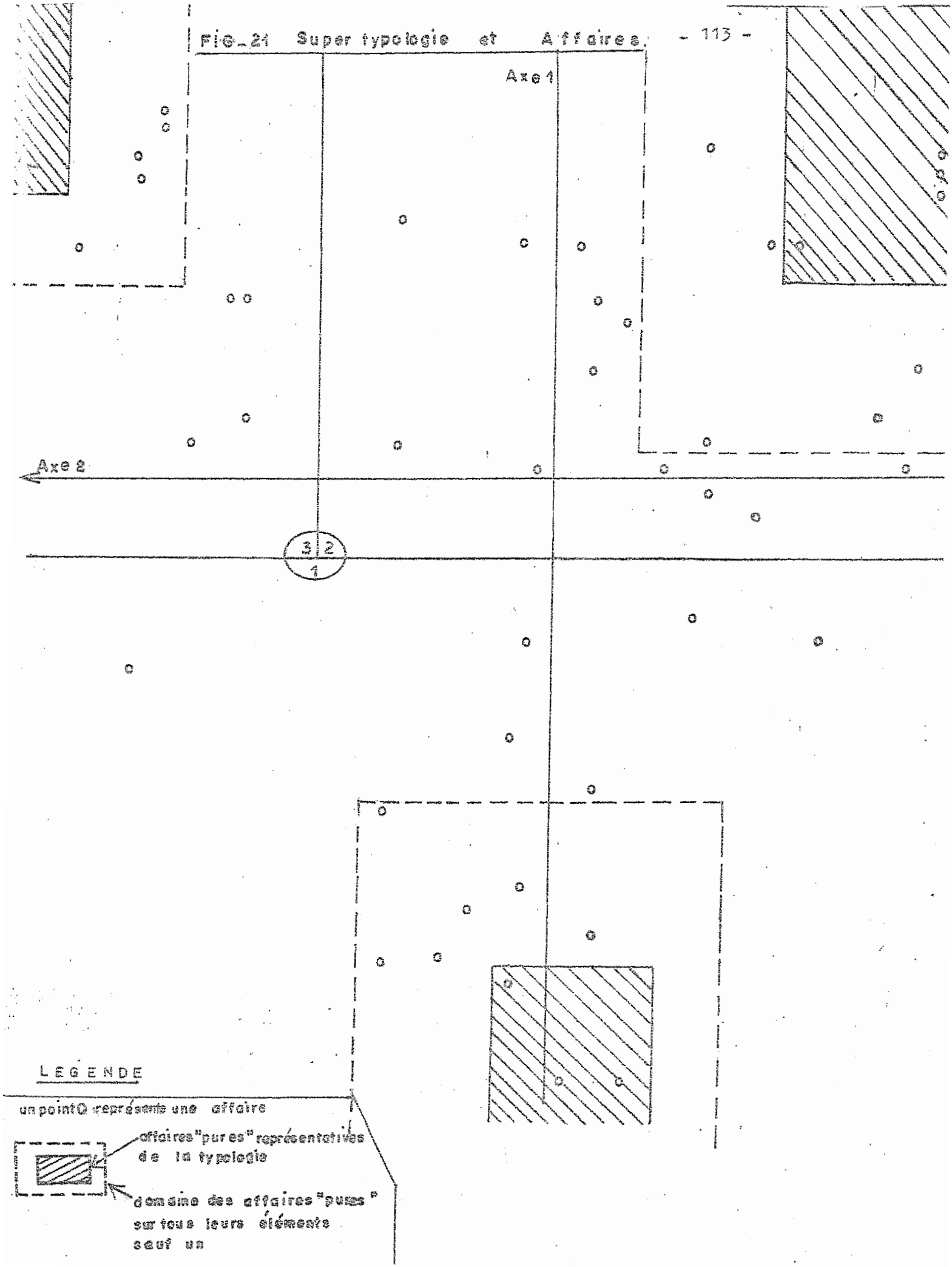

On arrive à préciser que :

Le super-type 1 (zone de gauche) possède 16 groupes.

Le super-type 2 (zone en bas à droite) possède 24 groupes.

Le super-type 3 (zone en haut à droite) possède 10 groupes.

Les surfaces hachurées correspondent à des groupes purs c'est-à-dire aux caractéristiques pures des super-types. Autrement dit les points extérieurs aux surfaces correspondant à des groupes ne comportent que deux caractéristiques sur trois du super-type dans lequel elles sont classées; quatre groupes étant même à cheval sur les trois super-types.

2.- Super-types et modes de renvoi.-

/63/.- Mais l'interprétation qu'autorise cette super-typologie ne peut être menée à son terme sans mettre en lumière le lien qui existe entre elle et la typologie des modes de renvoi.

Le point crucial consiste à savoir pourquoi ces cinquante affaires ont amené une intervention du système pénal. La faible occurence de son intervention dans ce type d'affaires jointe à l'image bénigne du phénomène que le dossier pénal lui-même laisse apparaître, tout cela laisse à penser que chaque cas constitue la concrétisation d'une chance a priori très improbable.

Cette question nous semble fondamentale dans la mesure où elle éclaire sur les mécanismes d'intervention de la justice pénale et sur les variables qui y sont prégnantes.

Pareille considération conduit à privilégier le mode de renvoi. Le processus par lequel une affaire parvient à la connaissance de la justice pénale varie, en effet, selon les cas. En particulier, on observe de grandes différences selon l'origine de l'information qui déclenche l'intervention.

Les modes de renvoi se répartissent ainsi qu'il suit :

- Plainte de la victime	18 Groupes
- plainte des parents de la victime	7 "
- Plainte des deux	10 "
- Plainte d'une connaissance de la victime	3 "
- Dénonciation d'un témoin	2 "
- Imprudence de vantardise d'un ou plusieurs auteurs	1 "
- Densité et sagacité policière	8 "
- Sans réponse	1 "

Nous répartirons l'ensemble de ces cas en trois catégories :

- Plainte venant exclusivement de la victime	18 groupes
- Plainte venant de la famille	17 "
- Origines extérieures à la victime et sa famille	15 "

TABLEAU 83 - Modes de renvoi.

Le regroupement semble assez pertinent. En effet il est appelant de distinguer les dénonciations d'origine intérieure et celles d'origine extérieure à la famille : on se doit d'expliquer pourquoi ni la famille ni victime n'ont porté plainte. La distinction entre famille et victime semble au premier abord moins évidente. Cependant, la non-participation de la famille ou de la victime à la plainte est symptomatique d'une perception différentielle du viol collectif par chacune des deux parties.

Dans quelle mesure l'introduction de la variable "mode de renvoi" peut-elle nous aider à répondre à la question que nous nous posons ? S'il est possible de montrer qu'à chaque type de mode de renvoi correspond un type d'acte différent -et en particulier un ensemble de variables différent- on pourra présumer que ces variables ou ces ensembles de variables sont les inducteurs nécessaires du type de mode de renvoi en question et en général, du fait que l'acte délinquant est parvenu à la connaissance de la justice.

Quelles sont alors les variables en question ? La recherche systématique des variables fortement corrélées avec le mode de renvoi a été effectuée à l'intérieur d'un ensemble très large de variables dont on pouvait espérer une liaison. Les variables suivantes ont finalement été dégagées :

(- âge de la victime
(
(- écart d'âge auteurs-victimes
(
(- relations antérieures auteurs-victimes
(
(- passage à l'acte ou non
(
(- retentissement sur la victime.

Ces liaisons figurent sur les tableaux infra.

./...

	Mode de découverte		
Age de la victime	Victime seule	Famille	Autres
12 à 15 ans	1	10	4
16 à 19 ans	7	4	11
20 ans et plus	10	3	

TABLEAU 84 - Mode de découverte x âge victime.

Ecart d'âge auteurs-victimes	Victime seule	Famille	Autres
Victime beaucoup plus âgée	7	1	
Victime un peu plus âgée	3	3	1
Victime du même âge que les auteurs	6	6	5
Auteurs plus âgés	2	7	9

TABLEAU 85 - Mode de découverte x écart d'âge.

Relations antérieures groupe - victime	Victime seule	Famille	Autres
Pas de relations antérieures	6	5	1
Connaissance	7	11	6
Relations sexuelles	4	1	7
Sans réponse	1		

=49

TABLEAU 86 - Mode de découverte x relations auteurs-victimes.

./...

Passage à l'acte	Victime seule	Famille	Autres
Pas de passage à l'acte	5	9	1
Passage à l'acte	13	8	13
Sans réponse			1

TABLEAU 87 - Mode~~s~~ de découverte x passage à l'acte

Retentissement sur la victime	Victime seule	Famille	Autres
Pas de retentissement	5	1	10
Physiquement choquée	4		
Psychologiquement choquée	5	5	2
Physiquement et psychologiquement choquée	2	2	3
Sans réponse	2	9	

TABLEAU 88 - Mode de découverte x retentissement.

Ces variables ont été utilisées en une analyse factorielle de correspondances. Sur le plan des deux premiers facteurs (Fig. 22), l'examen des contributions permet d'identifier comme suit les axes factoriels. Le premier -qui oppose le renvoi par les victimes à celui qu'opèrent les familles- est un facteur d'âge absolu des victimes et aussi d'âges relatifs des auteurs et de la victime. Le second -qui singularise le renvoi par les "autres"- est essentiellement un axe de relations antérieures auteurs-victimes mais aussi connoté par la variable consommation vs simple tentative et celle de retentissement sur la victime.

En fin de compte, une structure triangulaire apparaît sur ce plan comme le montre l'examen des proximités.

Le renvoi par la victime forme l'une des pointes du triangle. Il est lié à l'âge élevé de la victime (plus de 20 ans), plus encore à son écart d'âge avec les auteurs (plus âgée ou beaucoup plus âgée), mais encore plus avec le fort retentissement du passage à l'acte. La

./...

FIG. 22 : ANALYSE FACTORIELLE

Les MODES de RENVOI

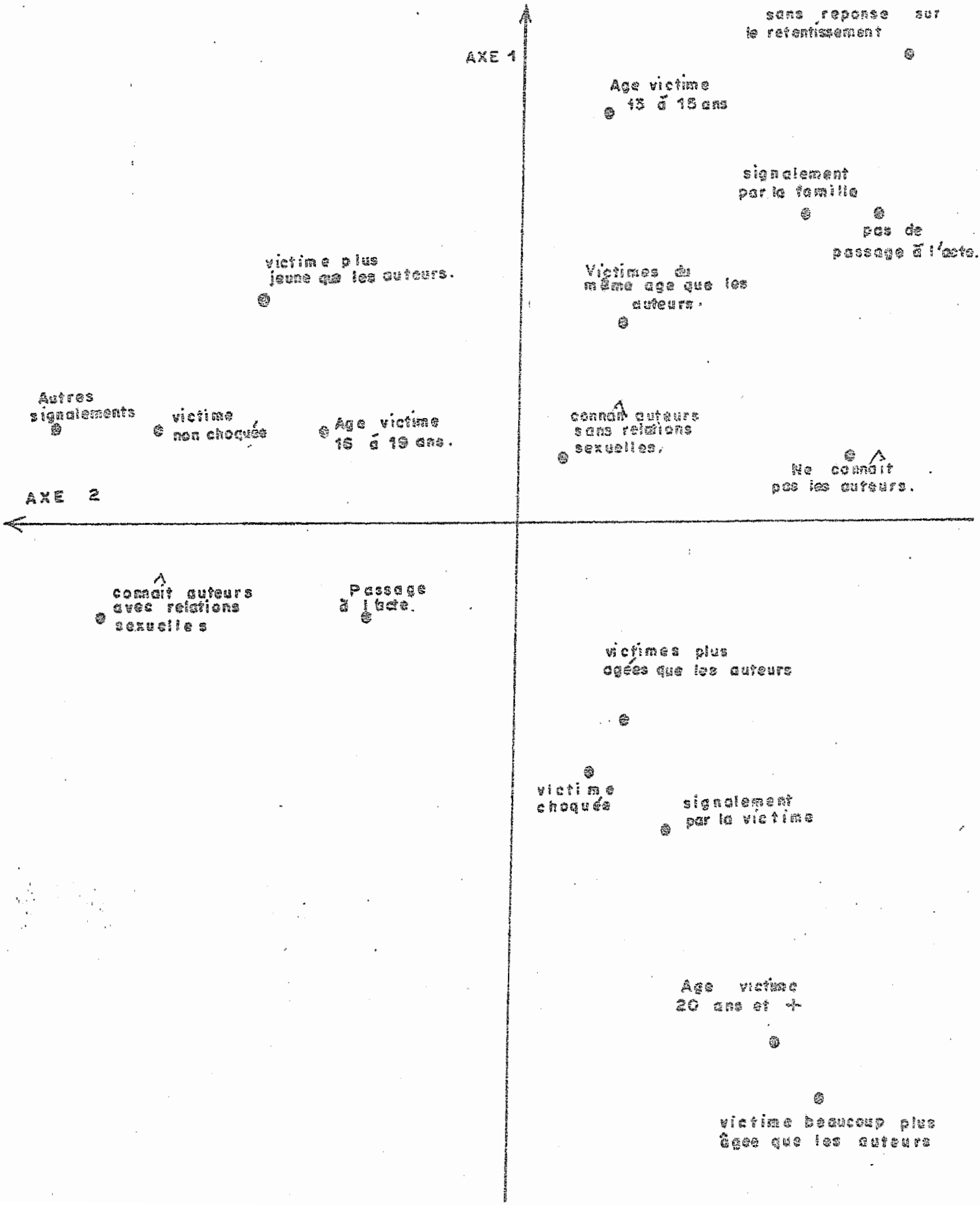

seconde pointe est figurée par le renvoi par les familles. Il est lié au jeune âge des victimes (moins de 15 ans) et à l'absence de consommation du viol. Enfin, la dernière pointe est occupée par le renvoi par les "autres". On le trouve très lié à l'absence de retentissement sur la victime et à l'existence de relations sexuelles antérieures entre auteurs et victimes.

La figuration sur le plan des points -évènements permet de confirmer cette ventilation de forme triangulaire (Fig. 23). On notera toutefois qu'il existe un certain nombre d'exceptions de sorte que la catégorisation a valeur de dominante et non d'absolu.

En fin de compte, on voit que le mode de renvoi est très lié à des circonstances tenant à la victime. Quand il vient de la famille, c'est dû au très jeune âge des victimes /mais non à la gravité de l'attentat puisqu'au contraire, il y a plutôt alors simple tentative/. Quand il provient des victimes, c'est à cause du fort retentissement de l'agression. Dans le troisième cas, les victimes entretenaient antérieurement des relations sexuelles avec tout ou partie des auteurs, elles ne sont pas présentées comme perturbées par le passage à l'acte et leur âge n'est ni particulièrement bas, ni spécialement élevé. Et c'est justement dans ce cas que le renvoi n'est ni leur fait ni celui de leur famille, mais l'effet de l'intervention inattendue, improbable et aléatoire d'un "autre", policier ou voisin.

Bien entendu, il ne faut pas se méprendre sur la portée de cette observation. Nous ne disons pas que tout viol collectif avec retentissement sur la victime entraîne un renvoi au système de justice pénale par plainte de la victime, que chaque cas de très jeune âge de celle-ci amène semblable intervention par plainte de sa famille. Simplement dans la population d'affaires où il y a eu intervention effective de ce système, elle a été déclenchée dans certains cas par une plainte de la famille causée par le très jeune âge de la victime, d'autres fois par une plainte de la victime elle-même en raison du retentissement qu'avait eu sur elle l'agression, enfin dans les autres affaires par l'intervention aléatoire d'un tiers (police, voisins...).

Voilà par quelle combinaison la justice a finalement eu à connaître ces cinquante affaires. Nous ne pouvons pas dire pour le moment si le retentissement ou le très jeune âge entraînent systématiquement un tel recours. Mais d'ores et déjà il est possible d'affirmer que le troisième groupe d'affaires est recruté par l'occurence improbable d'un tiers.

/64/.- Reste à rechercher s'il y a une homologie entre cette catégorisation des modes de renvoi et la super-typologie construite.

SUPER - TYPOLOGIE					
		1	2	3	TOTAL
MODES DE RENVOI	Victime	6	9	3	18
	Famille	9	5	3	~~16~~ 17
	Autres	1	10	4	15
	TOTAL	16	24	10	50

TABLEAU 89 - Super-types et modes de renvoi.

FIG 23_ Analyse Factorielle

modes de renvoi

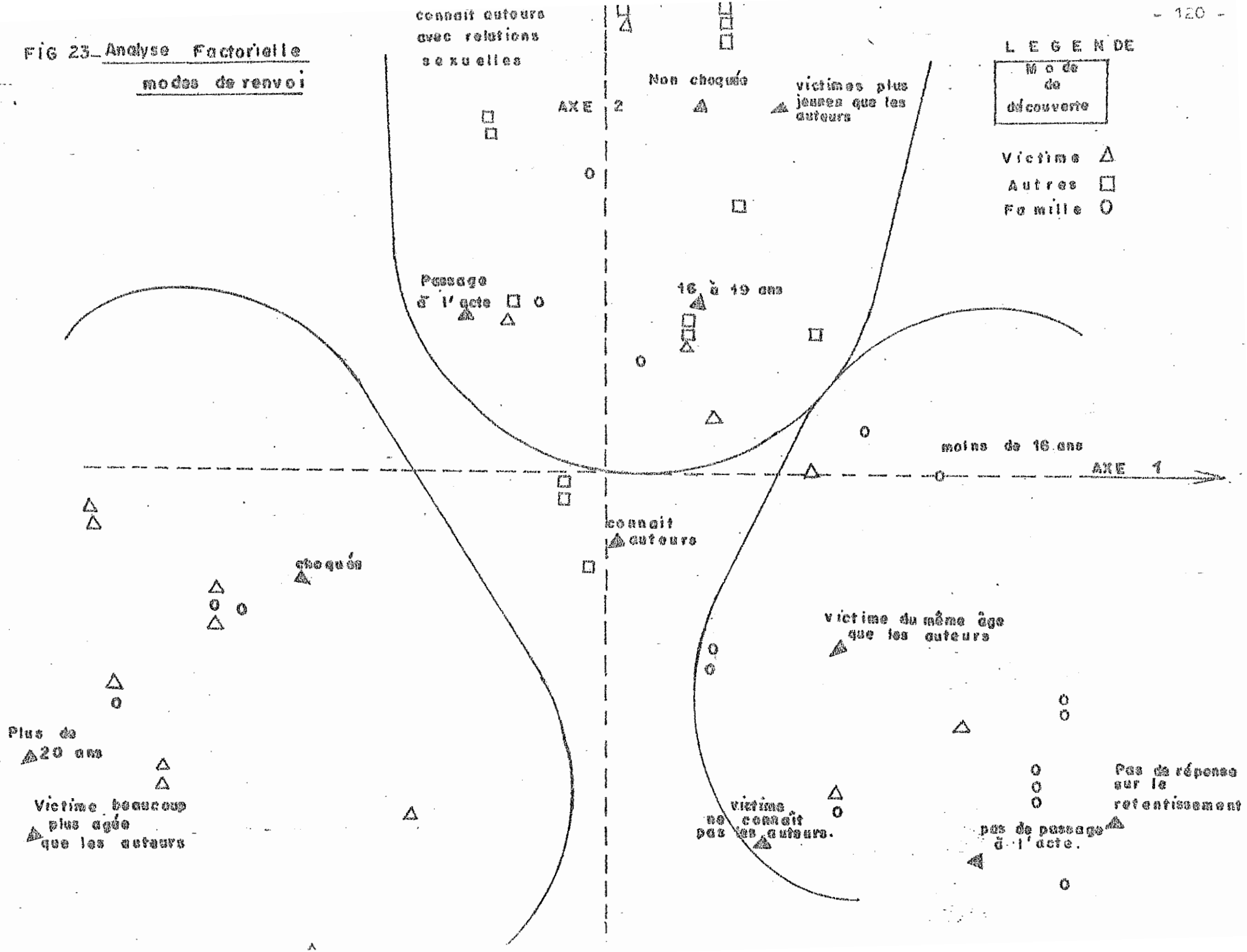

Bien entendu, on ne doit pas s'étonner d'un certain flottement dans la mesure où la catégorisation des modes de renvoi tolérait un certain nombre d'exceptions et constituait seulement une tendance ou une dominante.

Toutefois, un observateur pressé pourrait s'attendre a priori à une assez bonne concordance entre 1 et FAMILLES, 2 et AUTRES, 3 et VICTIMES. Mais cela ne se vérifie que partiellement. Certes, le mode de renvoi FAMILLES se range surtout dans le super-type 1 (simple tentative) qu'il domine, le mode de renvoi AUTRES se range surtout dans le super-type 2 (expérience sexuelle à plusieurs). Toutefois, le mode de renvoi par les VICTIMES se disperse entre les trois types sans se ranger de manière préférentielle dans le 3 (vrai viol) et il perturbe même ou masque la dominance du mode de renvoi AUTRES sur le 2.

On pourrait s'étonner de ce résultat en rappelant que des variables construites dans le secteur "victimes" entrent dans la super-typologie.

Mais de tout ceci s'évince une constatation capitale: la super-typologie ne subsume pas totalement l'information puisque la logique qu'elle fait apparaître ne rend pas parfaitement compte de celle des modes de renvoi.

En bonne logique, ces cinquante affaires avaient peu de chance d'arriver à déclencher une intervention du système pénal. Si pourtant on l'observe, c'est soit parce que les auteurs se sont attaqués à des victimes trop jeunes -ce qui a déclenché une réaction de la famille- ou trop âgées -ce qui a déterminé la victime elle-même à se plaindre. En outre, certaines affaires ont éclaté en raison de la "vigilance" de la police ou d'un tiers. On notera toutefois qu'il s'agit d'une sorte de résidu aléatoire inéliminable, mais dépourvu de toute logique. Hors, ce cas, ce sont des données tenant à la victime qui gouvernent et expliquent le mode de découverte. Mais leur influence va disparaître par la suite. La super-typologie est construite, selon un ordonnancement de gravité et la gravité de la réaction sociale dépend principalement de celle des faits /tentative vs passage à l'acte et passage à l'acte simple vs circonstances de violence particulière ou de sadisme sexuel/ et aussi de la réputation officielle antérieure des groupes d'auteurs /notamment de leur passé judiciaire/ Quant aux variables construites à propos des victimes, elle ne contribuent guère. D'ailleurs si on refait l'analyse factorielle en les enlevant (Fig. 24) force est de constater que la place des variables sur le plan demeure inchangée. Et quand on les introduit, on les voit prendre place dans les constellations préexistantes simplement en raison de la forte attraction des variables de groupes d'auteurs avec lesquelles elles vont s'apparier.

On trouve une confirmation de cette interprétation en voyant que le mode de renvoi qui s'ordonne le plus mal dans la super-typologie (VICTIMES) intègre une variable propre aux victimes (retentissement), tandis que les deux autres s'expliquent surtout par des variables de relations auteurs-victimes (écart d'âge, relations antérieures).

FIG-24 — super-typologie sans les variables victimes

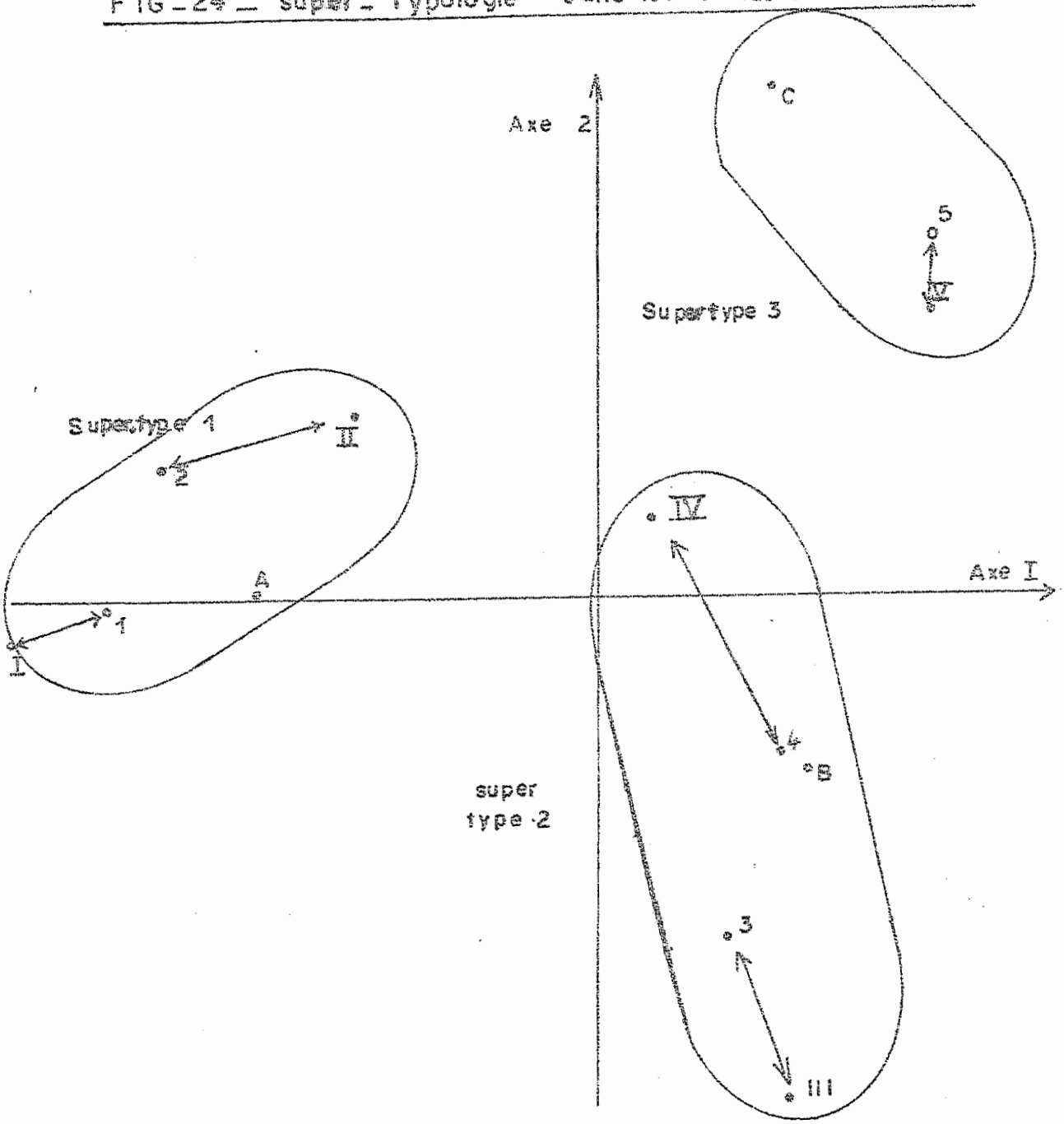

En effet, une donnée comme le retentissement sur la victime n'entre pas dans l'appréciation de gravité et elle ne covarie pas nécessairement avec lui puisqu'elle est liée avec le nombre de passages à l'acte mais aussi avec la résistance qui, elle, dépend des relations antérieures. Or, si le nombre de passages à l'acte va de conserve avec l'appréciation de gravité portée par le système pénal, il n'en va pas de même pour l'autre déterminant du retentissement.

beaucoup

Ainsi, le mode de renvoi -ce qui déclenche l'intervention du système pénal- tient de manière déterminante aux données regardant la victime, soit sa position (âge), soit son appréciation de gravité (retentissement), outre un certain nombre d'occurrences aléatoires où justement rien ne justifierait un renvoi par la victime ou sa famille, de sorte qu'il y faut une intervention extérieure inattendue. Mais les reconstructions d'objet des viols collectifs à travers les dossiers judiciaires sont organisées sous la dominance d'autres sortes de données, tenant aux faits et également au passé officiel des auteurs. Si les variables "victimes" semblent s'accorder avec cette catégorisation, c'est en raison de la relative homogénéité auteurs-victimes et donc de l'attraction des variables "auteurs" sur les variables "victimes". D'ailleurs, le mode de renvoi qui se classe le "mieux" (AUTRES) est justement celui où les données tenant aux victimes n'expliquent pas le renvoi. Puis vient celui (FAMILLES) lié avec une variable victime (l'âge) qui n'est pas prise en considération dans l'appréciation de gravité par le système mais qui est très lié aux caractéristiques des auteurs. Enfin, on trouve le mode de renvoi (VICTIMES) qui fait intervenir une donnée (retentissement) propre aux victimes. Mais c'est alors que l'on découvre la faible importance réelle des données tenant aux victimes dans l'image du viol collectif à travers les dossiers judiciaires.

V.- CONCLUSION DE LA PHASE DE RECHERCHE

/65/.- Le système de justice pénale /y inclus celui de justice juvénile/ laisse apparaître à travers ses sédiments -les dossiers- plusieurs sortes de viols collectifs.

Il y a d'abord la tentative hésitante entre adolescents ou pré-adolescents, puis les relations sexuelles à plusieurs de jeunes adultes de 18 à 21 ans, enfin une petite minorité de "vrais" viols entre sujets légèrement plus âgés.

Mais -par ces images- nous sommes en présence d'un magnifique cas de reconstitution d'objet, par un système social pour les besoins de sa propre logique.

Ce qui ordonne cette catégorisation, c'est un ordonnancement de gravité. Le système renvoie d'abord à lui-même, il laisse apparaître une catégorisation des viols collectifs selon l'importance de sa propre réaction. Et celle-ci renvoie principalement à la gravité attribuée aux faits (tentative, passage à l'acte simple, passage à l'acte circonstancié) ainsi qu'à la réputation qu'ont les auteurs auprès du système (récidive) ou de ses informateurs privilégiés (autorités).

Par suite, deux secteurs de données sont particulièrement riches :

- les modalités de la réaction sociale
- les faits.

Un troisième -les auteurs- l'est de manière variable. On est fort bien renseigné sur les critères objectifs qui permettent l'identification des sujets /d'où l'on peut déduire la forte homogénéité des groupes aux plans du sexe, de l'âge, des C.S.P., de l'habitat, du passé délinquant.../, sur leur passif officiel, (récidive, réputation auprès des autorités). On l'est moins bien sur la dimension groupale et fort peu sur l'insertion de ces groupes d'auteurs dans le milieu ambiant ou sur leurs caractéristiques de personnalité.

En ce qui concerne les victimes, on ne sait pratiquement rien que ce qui les relie aux auteurs, qu'il s'agisse de critères objectifs (âge, C.S.P.) ou de caractéristiques de liaison avec les auteurs (expérience sexuelle, connaissance antérieure des auteurs). Toutefois leur insertion dans le milieu ambiant et les répercussions des faits sur les victimes sont beaucoup moins élucidées. Le système pénal s'y attache moins. En fait, ce qui concerne les victimes paraît l'intéresser peu. Si l'on peut toutefois analyser ce secteur de données et même en tirer des variables construites, c'est uniquement parce qu'il y a un assez fort appariement auteurs-victimes. Le projecteur n'atteint donc les victimes qu'en considération des auteurs.

Et pourtant l'intervention du système pénal -mis à part un petit nombre de cas à déclenchements quasi-aléatoires- tient à des données victimologiques comme l'âge très jeune des victimes ou le retentissement des faits (souvent liés alors à un âge élevé).

Reste à dire un mot de l'évolution temporelle sur la décennie observée. Des groupes d'auteurs un peu plus jeunes et un peu plus nombreux, des victimes plus jeunes et présentées comme plus provocantes, une homogénéité croissante entre auteurs et victimes et davantage de cas de connaissance et de relations sexuelles antérieures, des faits moins violents mais plus sexualisés et avec plus de réalisations et moins de simples tentatives, une diminution de la résistance au profit de la participation, moins de retentissement aussi sur la victime, enfin moins de recours à la détention provisoire, plus de sursis.... Bref, une parfaite banalisation de ce dont s'occupe la justice pénale en ce domaine... où les expériences sexuelles à plusieurs deviennent de plus en plus dominantes.

Et cette considération diachronique permet de voir que la justice pénale -dans les rares cas où elle est amenée à intervenir- rencontre peu de vrais viols collectifs et même de moins en moins. Elle a surtout des cas d'expériences sexuelles à plusieurs et un certain nombre de simples tentatives malhabiles d'agression sexuelle entre sujets jeunes et inexpérimentés. Mais il se trouve que le déclenchement de l'affaire obéit à des critères qui ne tiennent pas à sa gravité. Ceci explique pourquoi la justice pénale ne borne pas son intervention aux seules affaires "graves" de vrais viols.

Au fond, on a l'impression d'une importante disharmonie. A part quelques cas imprévus de vigilance aberrante ou de hasard, les victimes ou leurs familles font appel au système pénal pour des motifs qui leur sont propres et qui ne joueront guère dans la suite des évènements.

Et le système pénal donne ensuite l'impression d'être -sauf pour une petite minorité d'affaires- pris au piège de la matière première dérisoire qu'on lui a amené ou qu'il a eu -dans quelque cas- l'imprudence de rencontrer.

./...

L' IMAGE DU VIOL COLLECTIF A TRAVERS LES ENTRETIENS AVEC DES EDUCATEURS DE RUE

VI.- PRESENTATION DE LA PHASE DE RECHERCHE (53)

/66/.- Sitôt que l'on a voulu prolonger des travaux antérieurs en sociologie de la déviance juvénile par une investigation sur les viols collectifs, il est apparu utile de ne pas borner l'appréhension du phénomène au matériau que fournit le système de justice pénale (54). Le premier motif de ce choix a été l'affirmation constante d'un considérable chiffre noir. Aussi a-t-on initialement pensé -par une démarche encore classique- à cerner l'importance de ce dernier en opérant une investigation complémentaire en amont des institutions répressives et de leurs filtres. L'idée est alors venue de se situer au niveau d'un club de prévention (55). Mais, très vite, il nous est apparu que l'intérêt de cette combinaison de démarches résidait surtout dans l'opportunité d'une comparaison entre plusieurs images du viol collectif à travers deux procédures très différentes de contrôle social, l'une très institutionnalisée, l'autre de prévention spécifique. Ceci est d'autant plus opportun que le thème du viol collectif charrie avec lui tout un contenu émotionnel et une enflure mythique qui se prêtent particulièrement bien à une pareille problématique.

D'autre part, un tel propos est très consonnant avec l'orientation générale de nos travaux qui se présentent comme une sociologie de la déviance reposant sur l'étude de la réaction sociale, de ses sortes, de ses modes d'opérer, de sa fonction enfin ou de sa signification dans la société globale (56).

Et nous rencontrons encore ici un autre courant manifesté cette fois par la sociologie de la jeunesse dans l'intérêt qu'elle prend à l'organisation et à l'évolution des rapports entre générations, ce qui est en France d'une particulière actualité. Il nous paraît notamment intéressant -à propos du thème limite mais évocateur du viol collectif- de reprendre la réflexion amorcée à propos des bandes de jeunes sur l'adaptation des formes spécifiques de contrôle social et la dialectique ou la répartition des tâches qui s'opère entre elles et les systèmes répressifs classiques.

Un tel élargissement progressif nous a conduit à dépasser dans cette recherche le cadre restreint d'un club de prévention isolé pour l'étendre à la population des éducateurs et superviseurs des différents clubs et équipes de prévention que l'on peut rencontrer dans la zone d'enquête choisie. On pourrait se demander pourquoi nous n'avons pas étendu nos investigations à des garçons ou des filles fréquentant ces clubs ou en contact avec ces équipes. Outre le fait qu'il se posait alors de délicats problèmes déontologiques que nous n'avons pas voulu surmonter, il nous est apparu que cette extension aurait introduit un facheux élément d'hétérogénéité dans notre propos de comparer des images du viol collectif telles qu'elles émergent à travers différents systèmes de contrôle social.

1.- La méthode.-

/67/.- L'entretien non-directif classique nous a semblé mal adapté à notre propos pour deux motifs. D'une part, la rétrospection sur une plage temporelle aussi large que possible était nécessaire pour des raisons d'homogénéité avec la période retenue pour l'autre sous-recherche. D'autre part, la restitution de la dimension diachronique importe particulièrement dans l'image du viol collectif, comme on le verra d'ailleurs amplement par la suite.

Nous nous sommes donc orientés vers la méthode d'entretien rétrospectif (focused interview) mise au point au cours de la seconde guerre mondiale par R.K. MERTON, M. FISKE & P.L. KENDALL (57) quand ils travaillaient au centre de recherche du ministère des armées /Research Branch, Information & Education, Division, War Department/.

/68/.- La formation de base à l'entretien non directif risque d'entraîner à ne retenir que l'attitude compréhensive. La technique de l'entretien rétrospectif amène à la combiner avec les attitudes d'enquête et -parfois mais avec réserve- d'interprétation. La non-directivité stricte ne permettrait pas à l'enquêteur de prendre en charge le processus de mémorisation pour obtenir une complète entrée en rétrospection de l'enquêté. Elle risquerait également de laisser dans l'ombre de larges zones du champ qu'on se propose d'explorer.

Dans l'entretien rétrospectif, le sujet de l'entretien est une situation bien déterminée qui a été vécue par l'enquêté. Il ne s'agit d'obtenir ni une description, ni une remémorisation de la situation, mais une définition de la situation telle qu'elle a été vécue par l'enquêté dans le cadre situationnel déterminé par l'enquêteur. L'analyse préalable que l'enquêteur a faite de la situation sert de guide d'entretien.

L'entretien permet de concevoir l'ensemble des stimuli perçus par l'enquêté et des réponses qui leur sont associés. Il faut donc replacer la personne interrogée dans des conditions maxima d'évocation d'un souvenir, d'un évènement qu'elle a vécu, d'une façon ou d'une autre, et ce, en abordant le problème par le point d'impact de son vécu (par exemple, c'est en arrivant au club que l'éducateur a appris par des garçons qui s'y trouvaient que X..., Y... Z... avaient été arrêtés le matin par suite d'une plainte déposée par la fille qu'ils avaient violée la veille au soir). Il faut aboutir à replacer de manière optimale la personne interrogée dans le cadre spatio-temporel pour essayer de la remettre en situation. ("C'était en fin d'après-midi... vers 17 h.. vous êtes arrivé au club... le groupe discutait avec animation...etc...").

Dans le cas d'espèce, la rétrospection ne s'adresse pas à un vécu direct de l'enquêté, mais seulement indirect, à travers l'action qu'il a auprès des jeunes. Il faut donc discerner :

- le vécu extérieur à la personne, perçu par elle,
- le vécu extérieur à la personne, perçu à travers des récits et opinions émis par d'autres qu'elle.

L'intérêt de cette méthode est d'éviter que l'enquêté n'évoque un souvenir rationalisé et pétrifié à la façon d'une photographie. Il faut le réintroduire dans la dynamique de la situation. L'aspect non-directif évite que l'enquêteur ne suggère de faux souvenirs, ne favorise la fuite dans la rationalisation et le stéréotype. Au cours de la rétrospection, il faut d'abord recueillir le maximum d'éléments factuels sur l'évènement puis aborder le niveau des différents vécus.

2.- La population.-

/69/.- L'analyse porte sur onze entretiens avec des éducateurs et superviseurs appartenant à quatre clubs de prévention.

Si certaines des personnes interrogées exercent effectivement leurs fonctions dans le cadre du club, d'autres agissent plutôt au niveau d'une équipe de rues.

Ces clubs sont implantés hors de l'agglomération et se situent dans des banlieues autour de la ville proprement dite.

- Club N° 1 -

Il est situé dans une commune qui, bien que proche banlieue, a conservé un caractère de petite ville.

Une cité, de construction assez récente, est habitée par des employés, cadres moyens, cadres parfois aisés. Mais il existe aussi un prolétariat et un sous-prolétariat.

Les personnes interrogées ont été :

- le président du club (professeur d'université)
- l'éducateur-chef fondateur du club
- une éducatrice
- un sociologue superviseur.

- Club N° 2 -

Il est implanté dans une banlieue qui comprend autour du noyau original composé d'habitations anciennes, un certain nombre de cités récentes.

A côté de familles qui ont leur souche dans cette commune, on rencontre des personnes qui habitent là depuis très peu de temps.

Petits employés, ouvriers, constituent la majorité des habitants.

Les personnes interrogées ont été :

- un animateur socio-culturel responsable du club
- un éducateur
- une éducatrice
- un sociologue superviseur de l'équipe
- un médecin psychiatre également superviseur.

- Club N° 3 -

La population vivant dans la banlieue où ce club est implanté est assez proche de celle où se situe le club N° 1 avec cette particularité que le caractère de petite ville assez autonome par rapport à la métropole régionale est moins affirmé.

Personne interrogée :

- l'éducateur responsable du club.

- Club N° 4 -

Situé, géographiquement, beaucoup plus près de la métropole, ce club est implanté dans un quartier qui ne constitue pas une commune mais qui a la particularité d'être isolé, par l'infrastructure portuaire, de la ville proprement dite.

Il s'agit surtout d'un prolétariat urbain.

Ont été interrogés :

- l'éducateur responsable du club
- un éducateur.

3.- La réalisation du terrain.-

/70/.- Elle a été préparée par un séminaire intensif de formation à l'entretien rétrospectif (58).

Nous reproduisons ici les consignes et le guide d'entretien élaborés au cours de cette session.

Problèmes généraux spécifiques à la recherche sur les viols collectifs.-

- L'interview vise trois objectifs :

- rétrospective sur un ou plusieurs évènements,
- évolution diachronique du phénomène viol collectif,
- évaluation du "chiffre noir".

Il paraît indispensable de n'orienter l'enquêté sur les deux derniers qu'après avoir complètement atteint (si c'est réalisable) le premier, pour ne pas gêner la rétrospection la plus complète possible.

- La retrospection ne s'adresse pas à un vécu direct de l'enquêté, mais seulement indirect à travers l'action qu'il a auprès des jeunes (éducateur) ou de l'équipe (superviseur). Il serait en effet tout-à-fait surprenant que l'enquêté évoque un évènement de ce type auquel il aurait directement pris part.

D'où la nécessité de parvenir à discerner :

- le vécu extérieur à la personne mais perçu par elle
- le vécu extérieur à la personne perçu à travers des récits ou opinions émis par d'autres qu'elle.

- Le champ à explorer dans toute la mesure du possible comprend la plupart des questions abordées dans le questionnaire, et surtout le questionnaire individu-évènement, de l'autre sous-recherche. D'où la nécessité de bien discerner les différents vécus exprimés :

- vécu propre à la personne interviewée concernant l'évènement,
- vécu perçu de l'in-group,
- vécu perçu de l'entourage,
- vécu perçu de la victime.

./...

Il semble que le champ à explorer correspondant au questionnaire-groupe doive être abordé au niveau de l'entrée en rétrospection par l'accumulation d'un matériel factuel aussi vaste que possible qui pourra servir ensuite de point de départ à l'évocation des différents vécus. Cette entrée en rétrospection pourra durer sans inconvénient jusqu'à une demi-heure.

L'accumulation du matériel factuel devrait permettre en particulier d'aborder par des pistes différentes les différents vécus qu'il y a intérêt à ne surtout pas mélanger.

Consignes de l'interview sur les viols collectifs.-

- Prise de contact avec un responsable de club au Foyer de jeunes travailleurs ou de Maison de jeunes.

- Présentation de l'enquêteur comme attaché au S.E.P.C.

"Je participe à une recherche menée par le Service d'Etudes Pénales et Criminologiques, groupe de criminologie rattaché au Ministère de la Justice. Cette recherche porte sur la criminalité des adolescents et jeunes adultes en groupe. Une partie de ce travail concerne les viols collectifs.

Pour la réaliser nous avons l'intention, entre autres modes d'approche du phénomène, de nous entretenir avec des personnes qui s'y sont trouvées confrontées.

Nous avons pensé que l'équipe d'éducateurs de votre club de prévention avait pu dans les années passées, être en contact avec des groupes pratiquant cette forme de déviance que constitue le viol collectif.

(laisser répondre la personne le temps d'apprécier si c'est bien le cas ou non).

"Il serait intéressant que je puisse interviewer les éducateurs qui ont à ce moment-là eu à affronter le problème de façon plus ou moins directe.

(l'interlocuteur donne une liste de noms).

Bon, je pense qu'il y a également dans votre équipe des gens qui ont un rôle de supervision....

(liste).

- Prise de contact avec les interviewés.

Reprendre la présentation supra (en ne parlant pas de viol collectif).

Puis :

- M. X... m'a indiqué qu'à une époque vous auriez été en contact avec divers phénomènes de déviance. J'aimerais beaucoup que nous nous rencontrions pour évoquer ensemble certaines situations de déviance que vous avez connues. Prendre rendez-vous.

Pour un superviseur :

Nous avons appris par M. X... que l'équipe que vous supervisiez à l'époque a été en contact avec des groupes de jeunes qui commettaient des viols collectifs.

./...

(Réponse : ne pas laisser l'interlocuteur s'embarquer dans l'interview par téléphone).

J'aimerais que nous puissions avoir un entretien sur ces phénomènes, que vous avez connus à travers votre expérience de superviseur.

Consigne de démarrage.-

- Educateur ou Animateur.

Reprise : "Comme je vous l'expliquais l'autre jour...."
Puis déclenchement magnétophone et consigne :

Monsieur (ou Madame, ou Mademoiselle) X.., il y a une année (ou plusieurs années lorsque on ne sait pas précisément) que vous vous occupez des jeunes dans le club (ou le foyer) de Y..., et il vous est arrivé de vous trouver confronté de façon directe au phénomène des viols collectifs.

Voulez-vous que nous évoquions ensemble les cas précis que vous avez rencontrés ?

(Si la personne est partie du Club, remplacer le début par "Vous vous êtes occupé (e)...."

Si l'interviewé reste un peu flottant, on peut enchaîner :

"Voyons ça se passait en... mille neuf cent...".

De toutes façons, ne pas oublier de faire préciser exactement la période.

Trois hypothèses :

- l'interviewé évoque d'entrée plusieurs affaires et on va ensuite le centrer sur celle qui paraît la plus spécifiée.
- Ou bien il part directement en rétrospection sur une affaire et on le laisse filer.

Dans les deux cas, éviter qu'il ne s'embarque dans la théorie.

- L'interviewé déclare qu'il n'a jamais été en contact direct. Ne renoncer à l'entretien rétrospectif que si l'on n'obtient rien au point de vue factuel.

Essayer de relancer.

"Vous en avez certainement entendu parler, ou vous connaissez des éducateurs qui ont été en contact avec le phénomène.

En cas d'approbation, éviter le risque de déviation sur un sujet plus prégnant dans le présent, comme la drogue ou le vagabondage.

- Superviseurs -

Après reprise - "Comme je vous l'expliquais l'autre jour..."
Magnétophone.
Monsieur (Madame ou Mademoiselle), vous avez donc entendu parler au cours de votre activité de supervision au Club de X... (ou foyer) de plusieurs cas de viols collectifs, et j'aimerais que nous évoquions ensemble quelques uns de ces cas.

Si pas d'impact, ou réponse vague :

"Il y a eu plusieurs cas précis qui vous ont amené à intervenir en tant que superviseur...".

./...

- Champ à explorer -

- Interview des éducateurs -

Au cours de la rétrospection, recueillir le maximum d'éléments factuels sur l'évènement tels qu'ils apparaissent dans la deuxième partie du questionnaire 1.

Préparation, rencontre, déroulement de l'acte, lieux, temps, mode de découverte.

Analyser également comment la personne a été informée. Recueillir des éléments sur la structure du groupe, ses antécédents, sa spécialisation ou non, son mode de passage à l'acte, s'il s'agit de son premier viol collectif.

L'âge moyen des auteurs et celui de la victime.
Y avait-il d'autres filles dans le groupe ou dans les parages ayant ou non des relations sexuelles avec les auteurs?
Relations antérieures groupe-victimes.
Comment l'acte a-t-il été découvert ?

Après avoir épuisé la relation des faits, aborder le niveau des différents vécus.

- Vécu extérieur à la personne mais perçu par elle
  extérieur perçu à travers des tiers.
- Vécu - de l'interviewé
  - du groupe des auteurs
  - de la victime
  - de l'entourage
- Réactions et opinions diversifiées
  - du groupe social (plus libéral ?)
  - des autorités (plus répressives ?)

Utiliser des consignes du genre :

"C'est vraiment vous qui le ressentiez comme ça ...."
"Oui les voisins étaient évidemment indignés : la victime quant à elle....".

- Superviseur -

Après entrée en rétrospection sur les affaires dont la personne a eu connaissance à travers l'équipe supervisée, centrer sur les problèmes de prévention spécifique et les difficultés introduites dans la supervision par les viols collectifs, à propos d'une affaire précise.

Eviter théories et généralisations, autant que possible.

- Fin d'interview.

Une fois épuisées les ressources de la rétrospection, centrer si possible en partant d'éléments antérieurs de l'entretien, sur :

- l'évolution diachronique du phénomène
- le chiffre noir.

On peut par exemple amorcer par :

"Vous me disiez je crois tout à l'heure que....".
"Je me demande si toutes les affaires que vous m'avez citées au début se sont déroulées de la même manière ou s'il y a des différences importantes entre elles".

./...

Chaque entretien a duré en moyenne 90 minutes. Il a été enregistré au magnétophone puis retranscrit en dactylographie.

On observe que l'entrée en rétrospection a été souvent difficile -surtout pour les superviseurs, ce qui était attendu puisqu'ils sont moins directement impliqués- mais même de manière plus générale pour des motifs qui s'éclaireront à l'analyse des résultats infra.

4.- Le traitement.-

/71/.- La technique utilisée pour le dépouillement du matériel recueilli au cours des entretiens de groupe a été davantage une technique de "lecture" que "d'analyse systématique". Par conséquent, elle ne répondra pas à la définition classique de l'analyse de contenu. Ce parti se justifie par plusieurs arguments. Nous ne cherchons pas à nous situer au plan du manifeste, mais à celui des significations. Par conséquent, à travers "ce qui est dit", nous poursuivons "ce que cela signifie" pour les personnes interrogées, en les situant dans leur cadre de référence psycho-social. En outre, malgré quelques essais de systématisation, on ne dispose pas -pour aborder l'étude des significations- de techniques d'analyse offrant des garanties absolues et rigoureuses d'objectivité et d'exhaustivité.

Le danger majeur d'une technique d'association /où le chercheur est son propre instrument/ tient bien évidemment dans une projection possible sur le matériel des a priori de l'analyste, d'une découverte bornée à ses propres représentations. Ceci est pallié, d'une part, par la méfiance du chercheur envers ses propres idiosyncrasies et le retour constant au matériel, d'autre part, par la confrontation, au sein d'une équipe multidisciplinaire de quatre personnes réunissant en l'espèce six qualifications disciplinaires différentes, des interprétations apportées par chacun. Sans ces précautions, la méthode utilisée serait très dangereuse. Avec elles, elle devient acceptable et bénéfique.

A ce stade de recherche, on ne cherche pas à vérifier des hypothèses, alors que leur vérification et leur généralisation sont à la base de la définition donnée par BERELSON (59). On poursuit essentiellement l'esquisse de modèles de représentations. On cherche à dégager des lignes de force du champ de représentations et à faire émerger leurs principales articulations.

Néanmoins, la lecture du rapport montrera à l'évidence que le matériel ainsi recueilli demeure fort riche.

/72/.- Comme nous l'avons noté supra, les entretiens rétrospectifs de cette recherche, présentent la particularité de ne pas concerner un vécu direct des personnes interviewées, mais seulement un vécu indirect à travers leur action professionnelle d'éducateurs ou de superviseurs de clubs et équipes de prévention.

L'image qui émergera va donc être très liée au projet professionnel de ces personnes. C'est en tant qu'éducateurs ou superviseurs qu'ils auront telle ou telle image du viol collectif. Au reste, la lecture du matériel confirme cette supposition de sorte que toute l'interprétation doit s'en trouver guidée. Cette situation est d'ailleurs intéressante puisqu'elle retrouve de manière particulièrement accusée l'orientation de toutes nos recherches, consistant à faire une sociologie de la déviance qui porte surtout attention à la réaction sociale et à ses diverses modalités (60). Or, les clubs et équipes de prévention constituent -à coté de formes plus institutionnalisées- une modalité de contrôle social (61).

Ainsi, sommes-nous conduits à montrer dans une première partie comment le "complot" (i.e. le viol collectif) apparaît dans ces interviews avec une opacité, une non-transparence qui fait contraste avec ou heurte le projet professionnel affiché par les personnes interviewées.

Par une suite logique des choses, il conviendra d'analyser ensuite comment toute l'image du viol collectif est gouvernée par une volonté de défense de ce projet professionnel.

Enfin, on terminera en montrant comment -à la limite- l'image du viol collectif peut faire apparaître une incompatibilité avec le projet professionnel comme deux choses inconciliables.

En d'autres termes, on parlera :

- du constat de distance par quoi l'image du viol collectif jure d'entrée de jeu avec celle du projet professionnel;

- des tentatives pour réduire ou annihiler cette distance, qui colorent toute l'image que nous étudions;

- enfin du rétablissement de la distance à la limite, c'est-à-dire de l'éclatement d'une incompatibilité irrémissible.

./...

VII.- LE CONSTAT DE LA DISTANCE

/73/.- Pour montrer comment l'image du viol collectif émerge dans les entretiens sur un mode qui fait contraste avec le projet professionnel qui s'y silhouette par ailleurs, il faut en premier lieu analyser ce qui est dit à propos de celui-ci. Il sera ensuite possible de faire ressortir le contraste en montrant sous quelles apparences le viol collectif émerge dans le discours analysé.

1.- Un projet professionnel de non-distance.-

/74/.- Les éducateurs et superviseurs interviewés présentent un projet professionnel qui repose sur une dialectique intérieur/extérieur. Ils se voient comme étant des médiateurs entre la société environnante dont ils viennent, à laquelle ils appartiennent et demeurent reliés de quelque manière et le petit groupe de jeunes où ils se font admettre de manière à pouvoir jouer ce rôle de pont entre les deux. Toute la dialectique de ce projet professionnel est donc à base "d'indigénisation". Elle suppose d'être dans l'in-group "comme un poisson dans l'eau", tout en restant participant de l'out-group. Le projet professionnel revient donc à réduire ou supprimer, pour soi, la distance que fait naître la ségrégation in-group/out-group. Toutefois, on conçoit qu'il s'agit là d'un équilibre instable. Le projet est toujours menacé. On le voit notamment quand le sujet -comme membre de la société environnante- se découvre un rôle thérapeutique qui vient préciser et nuancer sa position de médiateur. De la sorte, on doit parfois -pour maintenir la cohérence du projet professionnel- opérer un déplacement dans la double dimension de l'espace et surtout du temps et se référer à un in-group idéal qui a existé hier ou qui se trouve ailleurs.

" un médiateur "

/75/.- Entre "la société" et "les inadaptés", s'est creusé un fossé, notamment au niveau des valeurs. L'éducateur de prévention se voit comme un pont jeté sur ce ravin.

"Bien sûr, bien sûr.. on est un pont entre quoi.. entre la société et les inadaptés, c'est comme ça qu'on se vit un peu quoi"... /11-29/ (*).

...comme une sorte de médiateur qui -connaissant bien les valeurs d'un côté et de l'autre- peut travailler à un rapprochement, peut combler peu à peu -ou du moins réduire- le fossé :

"Le groupe a ses valeurs hein ! La société a ses valeurs. Bon. Dans la mesure où il y a un trop grand écart entre les deux, il y a une inadaptation... enfin ce serait ma définition. Je crois qu'elle est pas... peut-être très classique mais elle est pas non plus euh.. aberrante, hein ? .. Y a un écart entre les valeurs des groupes. Mon travail, moi, éducateur, consiste à avoir une aussi bonne connaissance que possible des valeurs des deux et à les rapprocher. Alors j'ai à agir, sur le groupe, et j'ai à agir sur la société aussi. Parce que si chacun fait un petit effort on se rapprochera, et l'écart sera moins grand, et les gens seront moins inadaptés, et dans leur vécu quotidien ils auront de moins en moins tendance à s'opposer pour s'affirmer, et ils auront de plus en plus tendance à ... disons...à... avoir un a priori euh... un a priori euh... positif, vis à vis de la société quoi ".. /11-28/.

./...

(*)- il s'agit d'une numérotation des entretiens.

... " l'indigénisation "

/76/.- Ainsi l'éducateur de rue se voit comme quelqu'un pour qui la distance creusée par la ségrégation sociale n'existe pas ou plus. Il est vraiment participant et à la société environnante et à l'in-group de jeunes. Seulement, en fait, il n'est pas évincé de ce groupe, il vient de l'extérieur. Pour que son projet professionnel prenne corps, pour qu'il devienne pont ou médiateur, il va lui falloir "s'indigéniser" selon tout un processus qui commence par une prise de contact ... traînant parfois en longueur :

"... Et je me souviens ma première prise de contact de jeune éducateur dans la rue... à X..., il y a maintenant donc 9 ans, arrivant sous une espèce de grand auvent c'était un bureau de tabac où il y avait une masse enfin de .. de je sais pas une trentaine de jeunes avec des mobylettes, c'était le temps des mobylettes et autres qui pétaradaient, je suis venu à plusieurs reprises, il y avait des espèces de margelles tout autour du bureau de tabac et j'avais choisi ce coin parce que après... évidemment sociologiquement, psychologiquement, on a essayé de s'expliquer la raison pour laquelle ils se regroupaient à cet endroit plutôt qu'un autre... on,.. on se l'est expliqué, on peut tout s'expliquer d'ailleurs... et euh oui, je me souviens qu'il y avait des espèces de margelles, je me suis assis là, j'y suis resté, je suis reparti, j'y suis revenu, je suis reparti, j'y suis revenu, je suis reparti pendant plusieurs jours... par moment un gars se retournait vers moi, me parlait... soit de son travail, de son patron, des trucs de ce genre, il repartait, c'était constamment un va-et-vient.
Euh bon. Un jour, j'étais marié, il y en a un qui a vu mon alliance, qui m'a dit "t'es marié !" et je me souviens que c'était la prise de contact, c'était la première fois qu'il y avait un intérêt.." /1-23/

Il faut ensuite parvenir à un accrochage et à une pénétration du groupe de jeunes. Mais cela suppose que les interlocuteurs de l'éducateur de rue aient reconnu et admis la spécificité de son rôle et de son statut. Comme on le montre dans certains entretiens, il faut pour cela une mise à l'épreuve où l'on essaie de réduire le nouvel arrivant à quelque stéréotype de membre de la société environnante comme flic, curé, maquereau.. et qu'il résiste à cette tentative sans toutefois briser le contact avec l'in-group :

"Mais ils l'ont dit... euh parce que souvent, enfin dans le travail de rue, il faut... euh un certain nombre de mois ou un certain temps pour qu'il y ait une très bonne relation et, que le jeune ait perçu qu'on n'était ni un flic, ni un curé ni enfin... on passe par tous les stades; quand si vous voulez il vous a mis dans un certain nombre de situations et que vous vous en êtes sorti sans que cela confirme la perception qu'il a de votre rôle... euh à.. à partir de là il se livre beaucoup plus spontanément"... /1-7/.

"... enfin c'était au début de mon entrée dans les bandes... et, il y avait encore de la part de ces bandes, euh, j'ai été mis à l'épreuve enfin on voulait savoir qui j'étais, il y avait donc un certain... on m'envoyait un certain nombre d'informations donc un peu exagérées, c'était leur période d'épreuve". /11-9/.

Pour y parvenir, l'éducateur de rue adopte une attitude -non de complicité- mais de neutralité bienveillante : il s'efforce de comprendre les valeurs de l'in-group comme il comprend celles de l'out-group :

".. moi a priori, je leur accorde le bénéfice.. hein si vous voulez, je les crois si vous voulez... c'est dans mon tempérament, c'est dans mon option de travail"..... /1-17/.

./...

/77/.- Aux termes de ce long cheminement, l'éducateur de rue se voit comme "indigénisé" à l'in-group. Il en est membre, il est admis comme tel tout en gardant son statut de participant à l'out-group.

"Je me suis toujours efforcé de ne pas être un leader du groupe .. euh.. j'étais un membre du groupe, je n'étais jamais... j'étais un adulte, éducateur, et eux ils étaient des mômes de 18 ans euh.. mais je n'ai jamais... j'ai toujours fait attention à ne pas me situer en rivalité, en compétition avec les leaders.... Alors nous sur la rue, on travaille sans filet quoi, on a pas....même si on a une équipe de réflexion et de référence... même si on a une supervision personnelle, on est quand même sur le fil quoi, et si on fait une connerie,on se casse la gueule et c'est fini. Le faux pas coûte cher quoi.. Alors il y avait constamment... c'est pour ça que ce travail euh... est difficile quoi.. euh.. on est un peu sur un.. un dériveur léger, et..et dans un temps extraordinairement variable, le temps est variable.. y a des sautes de rien quoi. Alors dès qu'il y a une risée un peu plus forte que les autres, hop.... on borde un peu plus on.. ou on largue... je sais pas moi.. suivant la risée"... /11-25/.

Il est même le seul membre de l'out-group à se trouver dans cette situation aventurée, mais privilégiée; cela lui permet d'avoir, en raison de sa proximité, une plus grande sensibilité à ce qui se passe, et une meilleure information.

..."mon rôle c'est d'être euh.. je suis un espèce de détecteur... de sismographe un peu plus sensible que d'autres et je détecte euh.. la petite variation qui annonce la grande"... /11-9/.

"Et moi, ce qui m'a frappé dès que j'ai travaillé dans ce secteur c'est que ... il existait une criminalité totalement inconnue des services officiels, de la police notamment, de la justice". /11-1/.

Les ambiguités.

/78/.- Seulement, ce projet professionnel -déjà malaisé dans son principe même- devient encore plus instable quand on s'avise que l'éducateur de rue n'est pas un médiateur ou un pont "gratuit" en quelque sorte. A travers le discours analysé, il apparaît comme chargé de mission par la société environnante.

Ici quelques nuances se font jour. Certains interviewés se voient purement et simplement comme une agence de contrôle social qui se substitue aux agences institutionnalisées pour un certain nombre de cas qu'il apparaît possible de régler officieusement :

..."ça s'inscrit dans la relation globale que nous avons avec la police qui généralement a été très bonne, c'est-à-dire que euh... au fond dans la mesure où la police avait établi une relation de confiance avec le club de prévention, si ils avaient l'impression que nous pouvions nous charger de l'affaire de ... au fond de suivre les gars si au fond les gars n'étaient pas des délinquants trop engagés à fond etc... la police nous a toujours laissé le champ assez libre de façon à faire notre travail de prévention. Et c'était seulement si on se trouvait en présence de cas qui manifestement dépassaient tout ce que nous pouvions faire que la police, alors, intervenait!... donc il est évident que lorsque l'on se trouvait pour schématiser, en présence d'un gars qui participait à un viol collectif, et bien on demandait plutôt à la police de ne pas intervenir, on essayait de voir ce qu'on pouvait, nous, faire auprès du gars; il est évident que lorsqu'on s'est trouvé en présence de .. quand même de tel ou tel cas très dur, on avait vraiment l'impression que même l'intervention de X... pouvait rien, bon à ce moment là, disons.. que jamais nous n'avons dénoncé parce qu'on ne peut pas dénoncer quand on est dans un club de prévention, bien entendu, mais euh la police étant au courant de tel ou tel fait, on ne demandait plus à la police de nous laisser faire"..... /10-15/.

Plus généralement, le problème n'est pas posé aussi crûment en termes de répartition des tâches avec la police. Mais l'éducateur est montré comme objet d'identification, comme référence morale, comme frein :

"je suis une image disons normalisante, un certain surmoi, je suis le gars sérieux, l'éducateur : c'est quand même sérieux pour eux.. j'ai beau avoir des cheveux longs ou des trucs comme ça, j'suis quand même .. le gars sérieux ...marié.. rangé"... /2-15/.

"ça /attitude désapprobatrice/certainement... euh... ne serait-ce que parce que ... maintenant il y a des éducatrices... et euh... l'éducateur se comporte avec ... comme ça avec l'éducatrice... ce qui quand même euh... quand on sait que les jeunes s'identifient pas mal à l'éducateur.. et puis désapprobation pure et simple quoi l'éducateur enfin.. reste dans son coin et fait la gueule quoi... parce que vraiment ça lui plait pas et si on lui demande son avis... euh... il le donne... Et attitude peinante parce que l'éducateur représente une certaine euh... une certaine morale enfin, on va pas euh.. quand l'éducateur est là quand même on va pas très très loin, on.. on essaie ... euh.. de faire gaffe... quand l'éducateur est là ben et les jeunes font gaffe et puis en plus il y... il y a identification inconsciente qui se.. qui se passe quoi.. ça fait naître pour les jeunes.. des situations de dépendance". /3-10/.

La difficulté de ce projet professionnel -qui veut surmonter le fossé ségrégatif, "s'indigéniser" à l'in-group tout en restant participant à l'out-group, qui veut réduire ou supprimer- en l'éducateur- la distance intérieur/extérieur - cette difficulté se trouve doublée d'une extrême ambiguité quand on ajoute que le sujet a une tâche à remplir pour le compte de la société. Un extrait d'entretien la manifeste clairement :

"J'étais moi adulte le parrain d'un acte social et antisocial, j'étais en tant qu'éducateur le parrain d'un certain type de comportement qui me paraissait quand même à la limite, et puis j'étais également le représentant d'une société qui me payait, j'étais l'employé d'une association, etc... et.. enfin, voilà quels étaient les problèmes qui se posaient à moi, et j'ai eu de suite le sentiment que je me trouvais dans une espèce de dilemne formidable, parce que ou j'étais euh, ou je disais ce que j'avais à dire, ce que je voyais et je devenais le donneur et je me grillais de la bande et cette bande là était une bande qui connaissait cette bande là, etc... ou alors je me taisais et par mon silence je devenais un complice"... /11-9/.

De telles difficultés, pour rendre cohérent le projet professionnel amènent fréquemment à la nostalgie d'un in-group idéal avec lequel "l'indigénisation" serait plus aisée qu'elle ne l'est hic et nunc On voit donc les personnes interviewées évoquer ce "paradis perdu" que l'on situe dans un autre espace et -surtout- dans le passé. Elles profitent de la rapide évolution des apparences et des styles -évolution grandement favorisée et par la totale informalité de ces groupes de jeunes et par une forte intolérance sociale (62)- pour durcir et absolutiser l'évolution temporelle: l'in-group n'est plus ce qu'il était autrefois, il a perdu sa pureté et sa clarté d'antan avec lesquelles le projet professionnel pouvait facilement s'accorder.

./...

"Celui dont nous parlions... qui n'existe pratiquement plus.. euh.. c'était des groupes extrêmement fermés et chez lesquels, dès qu'il y avait un ferment de délinquance, ça ne pouvait qu'entraîner une délinquance globale formidable ..Parce que on... on a... ces types là, on n'en a pas parlé, c'est quand même eux qui sont allés à .. au club de voile, qui ont tout saccagé, qui ont coupé le nez d'un type... Et puis on en a eu qui ont écrasé les doigts d'un gars... comme euh.. l'histoire célèbre en Italie là... un type qui avait été assassiné.. on lui avait.. écrasé les pouces là... enfin bref, des types qui étaient d'une agressivité noire... on a eu encore il y a ... 2 ou 3 ans, deux de ces types-là qui ont tué un type à la sortie d'un bar... enfin c'était quand même des types qui avaient quand même un comportement très agressif quoi ... et très fermés enfin... c'était... le groupe des 18 là, qui avait passé une fille en complot ce sont eux qui ont bousillé tout le club de voile de ... et c'étaient potentiellement des dangers publics... je me souviens d'un qui à la foire se bagarre, il se bagarre avec des copains catcheurs, et ils fichent 6 types KO, 6 marins KO, et lui il a pris la masse de....

Oui, il les a achevés tout doucement oui, en retenant la masse, il a.. il a fini de.. d'achever les marins. Il les a achevés quoi.. alors euh... Et à côté de ça des garçons charmants.. Mais des gars.. plein de délicatesse. ..Très gentils c'est vrai. Mais c'étaient des types... qui évidemment... Qui risquaient d'être dangereux par moments... Oui.. qui étaient dangereux". .. /11-29/.

..."A cette époque-là, on avait des structures très denses, très fermées et réciproques, triangulées, enfin... des choses très solides. Alors que maintenant on a des chaînes, des dyades.. pas fini... c'est totalement différent, au niveau de la sociométrie du groupe y a des changements"...../11-30/.

..."Euh, on comprend très bien les blousons noirs perdent leurs caractéristiques agressives cette espèce de violence d'impulsivité mais ça n'a été remplacé par rien quoi, et on voyait des petits types qui étaient moins structurés, moins dépendants, moins... euh, opposants, et qui semblaient devenir, et c'est ce qui m'avait frappé alors, de parfaits consommateurs c'étaient des types qui avaient des idéaux bourgeois, et qui étaient consommateurs d'un type de société, ah, ils étaient inadaptés par hyperadaptation, inadaptés parce que trop adaptés, vous voyez ce que je veux dire ?..." /11-8/.

.."tout au moins c'était des types de bandes enfin...le type de vie en bandes.. c'était un peu la fin des bandes à cette époque-là.. 66-67 c'était pas les bandes, les grandes bandes délinquantes organisées encore que les gars de plus de 20 ans dont je parlais tout à l'heure, c'était le résidu d'une bande qui avait été assez organisée dans la délinquance et qui euh... qui avait eu un certain nombre de coups sinon d'envergure du point de vue du viol, ou de choses comme ça... du moins assez spectaculaires quoi.. ils avaient des coups comme de se coltiner avec un car de flics ou des choses comme ça... enfin c'était quand même, c'était les restes d'une bande qui avait été un peu une vraie bande quoi !..."... /14-10/.

..."Evidemment euh.. enfin c'était une époque en 67 euh où la bande existait encore euh de façon disons assez nette. Maintenant ça me paraît beaucoup plus flou mais ce n'est qu'une impression, c'est très subjectif mais euh j'ai l'impression quand même que effectivement euh les bandes ont tendance à ne plus exister de la même façon"... /6-8/.

./...

Et ces vraies bandes d'hier -qui ont depuis dégénéré, rendant plus difficile la cohérence du projet professionnel- avaient en outre une plus grande homogénéité sexuelle. Les filles y tenaient seulement une place passive correspondant à une réelle absence de rôle :

"C'était, c'est toujours le même problème. C'était l'époque où les filles étaient vraiment tout à fait, tout à fait accessoires dans la bande. C'est-à-dire enfin la bande relativement forte avec 2 ou 3 filles annexes.

Euh n'ayant pas du tout ce que l'on connaît maintenant quelquefois, un rôle central dans la bande et un rôle très très actif.

Euh, c'étaient, généralement c'était des filles qui obéissaient au leader de la bande... dans ce cas c'était très net. On se trouvait effectivement en présence d'une bande assez... plus organisée"... /10-8/.

"La plupart des bandes étaient des bandes entièrement composées de garçons avec des filles qui avaient un statut particulier ou... où elles étaient les... la maîtresse d'un tel ou d'un tel où elles se comportaient en garçon elles, au sein d'une bande.. et ce qui fait que le dialogue avec des filles était très peu fréquent... hein ! Ca c'était une prise de conscience, enfin moi je l'ai faite ensuite au point de vue travail de rue on l'a faite il y a bien longtemps"... /1-12/.

Bref, on a l'impression que -devant les ambiguités du projet professionnel et pour éviter l'accusation majeure de récupération- il faut à toute force l'adosser à un hier plus ou moins défini, plus ou moins mythique : celui des vraies bandes structurées, agressives, exclusivement masculines avec lesquelles pouvait se nouer une relation simple de connivence "entre hommes".

"Moi d'abord le souvenir que je garde de cette époque-là est celui d'une clientèle différente dans ses comportements et ses manifestations de celle que nous connaissons aujourd'hui et... c'étaient des types beaucoup plus agressifs, toniques, rigoureux, que les minets que nous avons maintenant, c'étaient des gars qui avaient quelque chose dans le ventre, enfin me semble-t-il. Ils avaient une primarité, une impulsivité, une violence également beaucoup plus importantes.. et... il y avait des types enfin... comme ça".. /11-1/.

On sera frappé de voir éducateurs et superviseurs user d'un mécanisme de manipulation historique /"hier c'était différent, mieux plus authentique"/ absolument analogue à celui fréquemment rencontré chez les jeunes membres de groupes ségrégés qui -eux aussi- hypertrophient la distance historique pour s'y adosser (63).

Mais ce procédé de renforcement du projet professionnel ne se fait pas toujours en toute clarté.

Certains la rationnalisent à l'extrême et usent de leur ancienneté sur le terrain pour reconstruire une histoire cohérente avec des phases nettement marquées :

./...

"..Mais il y a eu des phases, c'est ça, il y a eu la phase blousons noirs, la phase cheveux longs... oui c'est ça. Une alternance d'agressivité et de passivité... c'était dans la phase agressive manifestement... ce qui paraît logique... il y a eu vraiment une phase violente du blouson noir.. à l'époque des débuts de Jonny Halliday... c'était avant la phase... c'était une phase de transition je pense... C'était avant la phase cheveux longs etc... C'était quand même, je crois, lorsque ça á été évoqué un peu la fin de la vraie phase blousons noirs avec chaînes de bicyclette, une phase très violente.. Il y a eu entre les deux, une phase sans doute de transition un peu ambigüe... est-ce que ça serait justement pas... justement il y a l'ambiguité là dans le processus... il y a la violence, mais il y a.. y a.. y a... c'est pas.. ce serait intéressant effectivement de pouvoir dater précisément pour le relier exactement à l'évolution globale, parce que est-ce que c'est l'explosion violente de blousons noirs à une époque.. ou bien est-ce que c'est à la fin du mouvement, est-ce que ça n'annonce pas, par certains côtés, malgré son aspect violent, la transition. Parce que ce qui m'a frappé, c'était justement ce paradoxe entre"... /9-5/.

On trouve aussi cependant, une analyse exactement inversée :

..."De même dans le quartier à côté, à l'époque il n'y avait pas d'adolescents. La pyramide des âges est déséquilibrée, c'est des tout jeunes. Maintenant les adolescents arrivent... Maintenant ça apparaît ... il y a des bandes dans le quartier.. il y en avait pas autrefois".. /9-17/.

Et d'autres -tout en affirmant une différence radicale- font une analyse des niveaux de participation qui ne paraît pas neuve du tout mais qui traduit plutôt une permanence substantielle au-delà de la liberté des modes et des apparences.

..."Enfin, je suis pas, moi je suis pas... je suis contre le terme de bande parce que euh... il .... il veut plus dire.. ce qu'il disait à l'époque où on l'a sorti... c'est-à-dire que.. on.. on a sorti les bandes à l'époque des blousons noirs... euh... il s'agissait de quelque chose de plus précis; maintenant euh... c'est tout à fait différent... C'est embryonnaire en fait ce qu'il y a.. c'est que.. il y a .. c'est pas du tout structuré, il y a.. 3, 4 garçons qui sont le euh.. le noyau quoi. Alors eux quand même qui sont réellement euh... délinquants, chômeurs chroniques, tout, et puis il y a.. euh... il y a un tas.. tas de gens.. euh..; qui gravitent autour. Mais euh.. il y a la majorité de la majorité de la cité qui refuse tout contact avec eux... très nettement. Les euh... les parents font pression, les gosses les fréquentent pas"... /3-5/.

En sorte qu'on se demande si la différence mise en avant n'est pas seulement au niveau des apparences et des styles et si l'on ne s'est pas créé une illusion de changement radical en projetant dans un passé -d'ailleurs mal défini- une image purement mythique de l'in-group idéal d'hier :

"Euh de véritables bandes.. j'ai l'impression... enfin moi je n'ai jamais véritablement connu... au sens où on l'entend, c'est-à-dire la bande avec une structure avec des rôles déterminés"... /1-22/.

./...

Ainsi, cet appel à l'histoire souligne seulement combien le projet professionnel apparaît comme ambigu et difficile à maintenir dans une cohésion acceptable.

/80/.- Or, cette constatation importe beaucoup à notre propos.

Le "complot", le viol collectif émerge, en effet, dans le discours comme quelque chose d' opaque, de non transparent. Il introduit un élément de distanciation qui vient heurter le projet professionnel de non-distance, d'indégénisation. L'éducateur de rue -qui se veut et se présente comme le seul membre de l'out-group apte à dominer le fossé ségrégatif, à être dans l'in-group "comme une poisson dans l'eau"- évoque le "complot" en première analyse comme quelque chose de peu clair qu'il a du mal à saisir. La fragilité du projet professionnel explique alors pourquoi toute l'image du viol collectif va être organisée de manière à défendre la cohérence de ce projet.

Toutefois, il faut montrer d'abord en quoi le "complot" émerge du discours analysé comme distant, opaque et non-transparent.

2.- L'émergence du viol collectif introduit un élément de distance.-

/81/.- Le "complot apparaît de prime abord dans le discours analysé comme quelque chose que l'éducateur de prévention appréhende mal. Il existe une distance. Il se trouve tenu à l'écart. On ne lui en parle guère. Il n'a que des informations incomplètes et indirectes. Le viol collectif lui apparaît sous les espèces peu attingibles d'une rumeur ou d'une mode.

/82/.- En premier lieu, le "complot" est quelque chose dont le sujet interviewé est le plus souvent tenu à l'écart. Même s'il a réussi son "indigénisation", voici un cas où elle se trouve en défaut et avec elle tout le principe du projet professionnel :

..."C'était une surprise partie chez.. dans une famille où la mère est... morte où il y a des jeunes enfants et le père est au travail, bien sûr, et c'est l'occasion de... pendant les .. d'écouter des disques, de danser et puis de faire autre chose.

Alors à certaines époques ça recueillait pas mal de jeunes de la cité, des jeunes désoeuvrés qui n'avaient pas de travail... et puis il y avait des filles qui venaient de l'extérieur aussi, bon ben c'était un peu le... rassemblement... et puis de... à partir de là, mais je n'ai jamais assisté à .. à ces boums tout ça - j'étais assez exclu bien que j'étais sur la cité à cette époque-là.

Euh... on ne... on ne m'invitait jamais à ces choses là... alors que d'habitude.... j'étais déjà bien intégré dans la cité.

On m'invitait.. dans les familles, partout et puis... j'ai pu assister à des actes plus ou moins légaux tout ça.. on savait bien que j'étais pas le flic ou ... le dénonciateur mais qu'ils pouvaient s'exprimer d'une certaine façon devant moi même si c'était de façon assez marginale. Mais dans ces cas là... euh j'ai toujours été exclu, j'ai jamais été disons..invité à monter dans cette famille quand il y avait ces rassemblements-là"../2-4/.

./...

Il est d'autant plus distancié vis-à-vis du complot qu'enfermé dans son propos de connivence avec un groupe masculin il ignore tout à fait le point de vue de l'un des protagonistes : la fille.

"Les victimes... autant on connaissait toujours quand il y avait une agression, une violence, ça on le savait toujours bien sûr quand il y avait un acte de violence contre un garçon, ça on le savait toujours, on était toujours averti; autant quand... euh c'était un viol collectif, on ne pouvait pas partir de la victime. Il fallait repérer, il fallait savoir que ça se passait et euh alors dans les surboums, bon, les éducateurs euh... veillaient surveillaient les groupes, voyaient comment s'établissaient les relations entre un groupe une fille.. etc..etc.. et.. il y avait une espèce de climat qui se créait et on commençait au bout d'un certain nombre d'expériences.. c'est la sensibilité qu'on euh.. tel ou tel éducateur ou l'éducatrice disait... "j'ai l'impression que dans ce coin-là, il se prépare probablement quelque chose" voi. !".... /10-12/.

..."je n'ai jamais eu d'entretiens... véritables avec une fille. Si vous voulez c'est toujours euh.. l'aspect euh... garçon enfin, euh... la version des garçons"... /1-5/.

.."j'ai jamais eu l'occasion de discuter avec une fille qui avait été violée"... /1-19/.

"Mais tout autour de mon... pendant tout le travail de rue je n'ai jamais eu l'occasion d'avoir un entretien avec une fille qui avait subi des violences collectives. Alors déjà ça limite sacrément euh.. si vous voulez, la connaissance"... /1-5/.

Comme le soulignent certains interviewés ceci est une conséquence du projet professionnel : la volonté d'indigénisation à l'in-group juvénile, masculin, agressif et ségrégé rend difficile une semblable non-distance avec le reste du milieu -familles ou adolescentes par exemple- à la fois par manque de temps et parce que les valeurs de l'in-group s'y opposent.

Il se trouve donc tenu à l'écart c'est une exception dans son activité de prévention.

Une rumeur

/83/.- Alors, le viol collectif lui apparaît d'abord comme une rumeur assez insaisissable.

.."Il y a eu des échos... mais.. alors si tu veux c'était aussi à cette époque où manifestement là encore au niveau des éducateurs peu nombreux, ils sont restés au niveau plutôt des échos bien que connaissant le gosse"... /8-5/

...."Je peux pas le dire c'est la rumeur... euh les acteurs de... de la chose .. je les connais pas", eux non plus certainement les connaissent pas puisqu'il y avait qu'un an qu'ils étaient... alors ils étaient des novices je peux pas vérifier les prénoms... de gars qui habitaient cette cité, telle cité... tout ça. Alors que ces gars habitaient l'un habitait B... et l'autre (habitait chemin L... Et ils citaient des noms de gars qui habitaient le centre de M... des prénoms de gars que je ne connais pas.. d'ailleurs alors je peux pas savoir quand ils l'ont su par qui ils l'ont su"... /2-12/.

./...

..."Alors, moi j'ai l'impression que là aussi il y a une.. il y a.. une enflure verbale et mythique considérable. Mais c'est... c'est... c'est une impression... parce que ça on ne le voit pas, on ne sait pas. Quand l'éducateur est là ça ne se passe pas. C'est d'ailleurs pour ça qu'il est là.. enfin, entre autres"... /3-11/.

Dès lors le "complot" se situe dans une sphère que l'éducateur de rue a du mal à contrôler, même au niveau de l'information.

..."C'est-à-dire que cette rumeur c'est assez.. Il suffit que ce garçon... je pense à ce garçon qui expliquait.. le premier,cas là, expliquait que cette fille... avait été disons violée par 4 ... 3 ou 4 gars dans leur voiture... il disait ça devant quelqu'un d'autre, devant un autre gars qui était pas au courant... cet autre gars va le répercuter en disant "oh celle là.. c'est une ci, c'est une là, c'est une putain, une salope..." et tout ça et puis c'est... c'est l'inflation, c'est-à-dire ça grossit, ça grossit, ça grossit ... si bien qu'à la fin, c'est un peu le phénomène, on arrive à des choses absolument invrais.. pas invraisemblables mais énormes, alors qu'au départ il y avait pt-être quelque chose d'assez classique, d'assez bénin... Et puis de l'entendre, de l'entendre et de le raconter, ne serait-ce que moi maintenant en le racontant je peux grossir les choses"... /2-5/.

Ca fait... c'est la rumeur qui grossit qui grossit... /2-10/.

"Moi je ne vois pas comment on peut parler... enfin être objectif à partir du moment où on a qu'une source d'information"... /1-16/.

Une mode

/84/.- Dans d'autres cas, le phénomène émerge sous l'aspect -tout aussi incontrôlable- d'une mode dont, comme le reste, on ne sait ni d'où elle vient ni où elle va.

.."c'est un des gros problèmes surtout que j'ai l'impression que ça a été une explosion... enfin je veux dire une contamination, un mouvement... il semble que tous les jeunes du club à cette époque s'engageaient plus ou moins dans des trucs comme ça à un moment donné.. on a eu l'impression qu'il y avait une généralisation du phénomène.. on avait l'impression que c'était la mode c'était ce qui se faisait à l'époque"... /9-13/.

Cette généralisation en fait alors, plus qu'une mode, une habitude, une forme dans laquelle se glisserait le phénomène plus général de délinquance,

..."eh bien ce terme de "complot" qui désigne le viol collectif est devenu quelque chose de coutumier, il ne se passait pas de semaine sans qu'il y ait un viol collectif"... /11-1/.

et, en valeur ajoutée, le "complot" est en fait, dans l'histoire de la bande, un des moments importants, un des plus signifiants (*).

..."Mais le viol collectif était un morceau de choix, c'était quelque chose qui faisait partie de la vie de la bande, chaque samedi soir on passait une fille en complot". /11-6/.

./...

(*)- Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que, alors qu'on en reconnait la valeur on évite toujours d'analyser la signification du "complot" pour la bande elle-même.

Et l'on enregistre alors souvent un sentiment de désarroi, d'impuissance, d'absence de cette connivence avec l'in-group qui constitue pourtant la pierre angulaire du projet professionnel d'après les entretiens :

"Ce qui me gêne beaucoup dans ces histoires, c'est la rapidité de changement de ces modes si bien qu'à partir du moment où vous avez pris conscience du phénomène, souvent il est en train de disparaître... alors vous mettez au point vaguement une stratégie"... /9-22/.

"Je suis pas du tout persuadé que c'est l'action de prévention qui a fait qu'il n'y a plus de viols, vous voyez ce que je veux dire... c'est que c'est plus la mode".... /9-23/.

/85/.- Souvent, l'évocation en termes de mode est accompagnée d'une connotation historique -alors que la rumeur se situe plus souvent au présent. Mais ce passé est diversement situé.

Certains opèrent une datation précise... mais variable.

Pour les uns cette mode correspond à la période des "blousons noirs" au début des années 60.

"C'était fin 61, début 62, et il ne se passait pas de semaine sans que je sois au courant d'un complot dans un endroit ou dans un autre".. /11-1/.

"Le phénomène était presque déjà dépassé à l'époque. Je me demande.. je me demande si le phénomène est pas encore antérieur, si le phénomène ne date pas de la... phase la plus violente de la délinquance juvénile, la phase un peu blousons noirs, j'ai l'impression".. /9-4/.

Pour d'autres -appartenant pourtant parfois à la même équipe -il faut la situer à la période de transition qui a suivi celle des "blousons noirs" au milieu de cette décennie.

.."Ca généralement quand nous avons commencé à en parler et qu'on a commencé à expliquer ce que les gars appelaient voulaient dire quand ils parlaient de complots.. on s'est heurté en 65 à une incrédulité générale"... /10-14/.

..."C'était difficile à un autre point de vue.. disons celui des motivations. Les blousons noirs qui se battent, euh.. c'est relativement clair comme motivation... euh... ce qui nous paraît quand même, ce qui nous est apparu assez ...assez significatif c'est que le viol collectif était le fait non pas de violents justement, non pas... c'était pas essentiellement le style blousons noirs mais c'était la période un peu intermédiaire... entre le blouson noir et puis la période... Ils n'osaient plus attaquer la fille seule. Ils se sentaient plus capables parce que en réalité c'était pas des forts, c'était des faibles qui attaquaient la fille en groupe, n'est ce pas, en bloc... euh et c'était pas sauf des cas exceptionnels, du vice n'est-ce pas de s'y mettre à plusieurs mais c'est parce qu'on ne pouvait pas tout seul.. Voilà !

Alors c'était des personnalités .. assez inhibées qui avaient besoin du groupe pour se défouler... se donner du courage et c'était des personnalités .. assez... qui se sentaient assez abandonnées... assez rejetées.. qui se vengeaient de cette façon là".. /10-16/.

./...

..."C'est en 65 que nous avons vraiment été alertés par le fait... suffisamment important pour que ça nous paraisse... enfin qu'il faille le prendre en charge.. euh.. et puis les 2 grandes années ça a été 66-67 et puis c'est au fond je dirais, vers 67, que l'opinion a commencé à le savoir... que la police a commencé à être alertée".... /10-14/.

Enfin, certains la situent vers 1967-68.

..."C'était des.. des bruits qui... qui remontaient à deux ans presque.. de temps. 68....67 donc... 68... 67.... 68 disons. J'dis 2 ans mais je ne suis pas sûr exactement de l'année".... /2-1/.

On a l'impression que chacun définit son passé pour y loger cette "mode" et tous ces passés ne concordent guère ou mal.

/86/.- De toute manière, rumeur ou mode, l'image du complot présente cette première caractéristique de sembler mal saisissable par l'interviewé. L'évoquer introduit immédiatement une distance qui jure avec le postulat d'indigénisation de non-distance enclos dans le projet professionnel.

Nous allons donc voir émerger une image du viol collectif organisée par une préoccupation de défense du projet professionnel de l'éducateur ou du superviseur de prévention.

VIII.- LA REDUCTION DE LA DISTANCE

/87/.- De ce phénomène opaque qu'ils appréhendent mal de prime abord, éducateurs et superviseurs interviewés vont tenter de donner une image cohérente avec leur projet professionnel de non-distance, d'indigénisation à un in-group "inadapté" (ou marginalisé), juvénile, agressif, sexuellement homogène dans sa masculinité.

C'est pourquoi nous disons que cette image est organisée selon un souci de réduction de la distance que l'évocation du viol collectif introduit d'entrée de jeu.

Ce désir de réduction de la distance se manifeste à trois niveaux.

- d'abord directement à celui du phénomène que l'on va tenter de montrer comme n'existant pas, soit qu'on refoule son existence dans un passé ou un ailleurs, soit qu'on tente de le réduire à l'une seule de ses composantes -violence ou sexualité- en estompant la conjonction des deux qui fait le viol collectif.

- ensuite au niveau des rôles par une présentation stéréotypée des victimes qui les réduit à une pure passivité, de sorte qu'il ne reste plus de rôle que masculins et qu'on peut poursuivre alors le projet de non-distance avec un in-group sexuellement homogène dans sa masculinité.

-enfin plus indirectement au niveau du milieu : le viol collectif est "normal" dans un milieu spécifique avec lequel -seul de tous les membres de l'out-group- l'éducateur de rue peut assumer une médiation adéquate (de sorte que toute autre forme de contrôle social apparaît inadéquate) :

1.- La réduction de la distance par annihilation du phénomène.-

/88/.- L'annihilation du viol collectif s'opère -dans le discours analysé- de deux manières :

- ou bien directement : "ça n'existe pas ou plus ici et maintenant";
- ou bien indirectement par réduction à une seule composante, la violence ou la sexualité -ce qui revient à effacer leur réunion qui ferait le viol collectif.

ça n'existe pas ici et maintenant.

/89/.- La manière la plus radicale d'annihiler le phénomène consiste à le rejeter dans un ailleurs ou -plus fréquemment- dans un hier.

.."Ca-a été un problème avant que j'arrive. Ils ont connu si tu veux quand-même pas mal de phénomènes de bandes... mais il y a déjà pas mal d'années.. enfin c'est l'historique normal de tous clubs de prévention".. /8-7/.

..."je me souviens que X... avait été un des premiers à détecter le phénomène autrefois, il y a très longtemps.. mais depuis"... /9-4/.

./...

Cette négation n'est que le corollaire de l'appréhension sous forme de "mode" (passée) que nous avons analysée supra. Pour cet hier, on est, au contraire, très généreux en général :

..."ce qui représentait quand, même un chiffre important puisque ... un par semaine sur le secteur touche, ça faisait quand même... mettons... le 5ème de la communauté urbaine, alors multiplions ça par 5, il devait y avoir, grosso-modo, sur l'ensemble de la région... presque un par jour... ça se passait surtout le samedi et dimanche... ça faisait 5 par semaine, 5 ou 6"... /11-2/.

... jusqu'à faire de ce phénomène le trait essentiel de cet hier :

.."Oui, oui, c'est un peu ça... de flémarder, de siffler les filles, de faire peur aux gens quelques fois... enfin pour rigoler un peu.. la recherche des filles ou des femmes... mais c'était en somme l'activité principale... c'était le sujet de préoccupation numéro un"... /6-28/.

Mais le choix de cet ailleurs ne manifeste guère de cohérence -ainsi que nous l'avons déjà souligné- il y a peu de consensus entre les personnes interviewées sur le point de savoir quel hier est en cause. Certains parlent du début des années 60, d'autres du milieu, d'autres encore du second lustre. Cet ailleurs où loger le viol collectif, chacun le bâtit comme il peut. Celui qui a déjà travaillé dans une autre agglomération a tendance à l'y situer. Celui qui travaille sur place depuis un certain temps loge l'ailleurs aussi loin que possible dans ce passé professionnel mais évidemment tous ne disposent pas du même laps de temps, de la même ancienneté.... Pour certains qui commencent leur travail de prévention, il n'y a quelquefois pas d'autre solution si l'on veut reléguer le viol collectif dans un ailleurs que d'avoir recours à une sorte de futur :

..."Non étant donné, comme je vous disais que c'est une cité qui est neuve.. il y a à peu près un an que tous les habit... les nouveaux locataires sont arrivés... il y a pas encore eu d'histoires comme ça"... /2-16/.

Il est frappant -soit dit entre parenthèses- qu'après avoir posé le viol collectif comme irréel ici et maintenant, cet interviewé le réintroduise immédiatement dans la réalité présente sous la forme de quelque chose dont on a seulement une connaissance indirecte -par des "on dit", des rumeurs- et unilatérale -puisque alimentée exclusivement à partir des semi-confidences ou des vantardises de garçons qui cherchent à se faire valoir :

..."Non c'est un gars qui s'est vanté... euh.. d'avoir fait l'amour avec cette fille au cours d'un soir... au cours d'une boum là.. et il y avait un autre gars qui était là et qui dit "moi aussi tu te souviens ... moi aussi... j'suis rentré après dans la chambre et puis aussi et crac !" bon.. ben c'était.. c'est la même chose. Bon il y avait là.. il y avait 2 gars.. les 2 gars en question il y avait moi.. puis il y en avait 2 ou 3 donc ça faisait des spectateurs... 4 spectateurs à peu près"... /2-10/.

Mais quand les interviewés ne pratiquent pas le rejet dans un ailleurs, le phénomène est présenté comme un existant qu'ils ne peuvent appréhender directement, mais seulement par recoupements approximatifs et par déduction.

.."Il y a des observations, des réflexions qui m'ont laissé penser qu'il y avait des trucs comme ça quoi qui se passaient, surtout au niveau des plus grands. Au niveau des plus petits, ça se situe plutôt au niveau de la sexualité à deux quand c'est la copine de la foire.. c'est, on en parle en groupe, mais ça ne passe à un niveau plus individuel"... /5-2/.

Il paraît donc plus rationnel et plus rassurant à beaucoup d'en rester à un refoulement dans un ailleurs.

Un corollaire de ce rejet -fréquent mais souvent entâché de contradictions- dans un ailleurs quelconque se trouve dans la mise en accusation des médias de masse soupçonnés de s'être livrés à une inopportune amplification :

..."Oui , on en parlait mais (silence) moi je ne trouve pas que les viols collectifs font problème dans certains milieux hein. J'ai l'impression que ils font sans doute d'avantage problème euh dans.. à partir du moment où la presse, la radio.. où je ne sais pas enfin la rumeur publique hein, l'opinion publique, en général, s'en empare ".. /1-9/.

..."Moi je trouve pas enfin je me répète mais j'ai l'impression que les viols collectifs sont beaucoup plus... sont grossis si vous voulez par la presse, par la radio, les majeurs audiovisuels"... /1-12/.

En tout état de cause, le viol collectif est assez souvent présenté comme étant peu courant à l'heure actuelle là où travaille l'interviewé :

..."Alors c'est une affaire que.. je me rappelle ce que m'en ont raconté les gars... pratiquement ce qui est assez rare chez les gars d'ici... Ils avaient une fille que j'ai d'ailleurs jamais connue, moi, ça s'était passé avant que j'arrive".... /4-10/.

Cette position est excellemment présentée dans l'extrait d'entretien suivant :

.."C'était assez régulier oui. Enfin, il faut être très prudent parce que.. il y avait ce qu'ils se disaient et puis ce qui se faisait réellement...les quelques fois où on a été au courant avant, l'affaire c'était vraiment un truc qui était très bien monté, qui avait des chances d'aboutir... maintenant quand on apprenait que une bande je sais pas.. la bande .. avait passé une telle en complot, était-ce certain ou pas ? Mais enfin le fait qu'ils en parlaient était important, rien que le fait que ça entrait dans les thèmes.. de conversation... alors que ça a disparu depuis... quand on fait une analyse de contenu des thèmes d'une bande actuelle par rapport à une bande d'il y a cinq ou six ans (64-65) c'est totalement différent. En tout cas le thème du complot a disparu. Il y a plus de complots... il y a des parties multiples mais il y a plus de complots quoi !... Je crois que le tabou sexuel est moins fort, et qu'actuellement celui qui veut coucher avec une fille ou deux ou trois, ça pose plus de problèmes quoi... y a pas tellement besoin d'utiliser la violence... parce que l'autre est différente... et actuellement pour les garçons le problème c'est que.. la demande dépasse l'offre.. et ça entraîne des comportements totalement différents. Actuellement ou.. oui, en ce sens que les filles sont devenues consommatrices de relations sexuelles, et leur demande excède les possibilités des garçons... et on dirait presque... on le remarquait... l'autre jour avec.. on disait.. celui là il va se faire violer quoi. Alors ça a totalement changé... pendant 5 ans quoi"... /11-7/.

C'était hier... ça n'est plus aujourd'hui, ou plutôt, on en entendait parler hier -d'ailleurs incomplètement, indirectement, de manière mal saisissable. Aujourd'hui on n'en parle plus. Mais, en fin de compte, ce n'est pas la matérialité des faits qui a changé, mais leur signification culturelle sous l'emprise de la modification des moeurs et plus singulièrement du rôle social de la fille. Au fond cela seul a changé : de victime passive agressée mais plus ou moins consentante, on passe à une co-actrice... et, par conséquent, du viol collectif à la partie multiple.

Ce n'est pas un viol.

/90/.- Au fond, le rejet -d'ailleurs peu assuré- dans un ailleurs se prolonge et souvent se rationnalise par un autre mécanisme d'annihilation consistant à dire : "de tels faits, il en existe bien matériellement mais il ne présentent pas toutes les caractéristiques de viols collectifs".

/91/.- C'est à un tel procédé que répond au particulier la réduction à une simple sexualité. Il n'y a pas viol collectif mais seulement conduites sexuelles à plusieurs.

..."Ce sont des relations sexuelles disons comme on appelle ça un peu... multipliées. C'est-à-dire dans la même soirée une fille qui... qui est l'objet de ça deux ou trois fois; à la limite... j'sais pas si on peut considérer ça comme un viol collectif... étant donné qu'c'est au cours d'une soirée au cours d'une boum, ou bien où les gars.. où les gars et les filles sont un peu partis au point de vue boisson"... /2-3/.

Au fond les interviewés hésitent souvent à reconnaître comme viols collectifs et à nommer ainsi des conduites fréquentes mais dont ils se demandent si elles méritent ce qualitatif. La frontière entre viol collectif et partie sexuelle à plusieurs paraît difficile à tracer. Au début de beaucoup d'entretiens, on trouve une grande perplexité à ce sujet. Pareille hésitation sémantique tient à deux motifs :

- le contenu attribué à l'acte dont on voit nettement l'élément sexuel mais sans accompagnement d'une dimension de contrainte qui paraisse claire ou évidente;
- la signification qui lui est reconnue dans son contexte socio-culturel.

/92/.- L'élément de contrainte vient à manquer faute d'une réelle résistance des victimes. Les interviewés estiment qu'elles sont en partie consentantes.

..."Alors là les filles étaient d'entrée pratiquement consentantes au moins pour le premier et puis après disons que euh... le rythme étant pris... bien... euh il y en avait par dimanche disons 5 ou 6"...../6-5/.

.."C'était plutôt un attentat à la pudeur, c'était comme ça que ça a été considéré par la police, plutôt qu'un viol, en ce sens que très souvent la fille était consentante pour... peut être pour deux ou trois"... /11-2/.

Ce consentement mitigé peut provenir soit d'une résignation, d'une passivité, d'une soumission (image surtout passée), soit au contraire d'une provocation, d'une volonté de jouer un rôle sexuel actif.

Mais, de toute manière,

plus la victime est consentante, moins elle est innocente; à la limite, elle provoque. Parallèlement, et dans un mouvement inverse, on tend à innocenter les garçons, ou, tout au moins, à innocenter leurs intentions. A la limite, il s'agit d'une activité purement ludique.

..."Je pense par exemple quand il y a, par exemple, une fille qui devient un objet sexuel de tout un groupe, on aurait tendance nous, à le voir uniquement comme ça la fille objet sexuel d'un groupe, en minimisant un peu tout ce qui est, tout ce que sont les personnes avec lesquelles.. qui ont leur psychologie, parce que on en retient que le fait qu'il y a une fille et un groupe quoi. Et que, eux-mêmes, quand ils en parlent, ils n'en parlent qu'à travers le groupe; à travers le groupe et... ça donne l'impression que bon, ils ne peuvent pas en parler, ou ils se réfugient derrière le groupe, et on a tendance à les voir derrière le groupe aussi, de voir le groupe, ni autre problème, aspect. Et comme quand même on les voit surtout en groupe, aussi, je repense à un peu pourquoi à certains moments j'ai pas approfondi peut-être certains aspects comme ça, sur un plan individuel, c'est justement parce qu'on les voit en groupe, comme ça souvent et quand on aborde ces problèmes-là, il y a ... tout de suite, bon,on en ricane, on en rigole et c'est difficile"... /5-15/.

..."Alors là... il serait bon de savoir... est-ce que c'était... (inaudible) à un moment donné, ça a été très (inaudible), c'était un peu un jeu pour certains... il y a peut-être ça aussi... il y a peut être l'aspect ludique.. de.. d'inadaptation et de délinquance, c'est une façon de jouer, aussi.. un jeu qui comporte des risques car il faut des risques sinon ça ne serait pas drôle... euh.. là aussi, il y a cet aspect-là dont il faut tenir compte... je pense... comme ils sont un peu inconscients pour eux ça n'a aucune importance... alors ça j'ai l'impression aussi... ils n'ont même pas le sentiment de violer une fille, est-ce... ça leur pose pas de problèmes.. je veux dire... oui.. c'est ça.. j'ai l'impression, si je comprends bien.. la réaction des types.. ils réalisaient absolument pas la gravité de leur acte. Absolument pas... ils étaient tout étonnés quand on leur apprenait qu'ils étaient passibles de sanctions très, très graves. Alors je crois qu'il y a aussi une très grande coupure.. entre la conscience du délit.. ils ont conscience certainement de faire un certain délit, sinon ça ne les intéresserait pas.. de faire quelque chose d'assez bizarre... mais de là à risquer les peines qu'on risque pour un viol, alors non ! - ils sont pas du tout conscients"... /9-8/.

/93/.- Ensuite, on s'accorde à reconnaître qu'il s'agit de conduites "normales" ou habituelles, la normalité étant définie ici en termes de fréquence.

..."Je pense que ça se passe plus fréquemment qu'on le... parce que c'est admis.. justement ça ne pose pas de problèmes extérieurement quoi. Et alors même les gars, me semble-t-il, ils ne parlent comme ça.. je sais pas moi, comme on parle d'un évènement qui est arrivé mais je pense qu'ils n'en parlent pas... c'est.. c'est passé dans la vie courante quoi c'est un processus.. il me semble que ce sont des seuils de normalité... enfin ce qui est normal.. dans leur échelle des valeurs ce qui est normal n'est pas le même chez nous que pour eux. Alors je crois que.. en fait ça se passe beaucoup plus que ce n'est exprimé ou extériorisé... à l'extérieur"... /5-15/.

Cette "normalité" de l'acte contribue à transformer les jugements moraux de l'éducateur, à lui faire admettre quelque chose qui ne rentre pas dans son cadre habituel de référence.

..."C'est-à-dire que les premiers temps il me semblait que c'était quelque chose d'énorme... que c'était un viol. Et puis je me suis aperçu que ce n'était pas un viol, c'était un attentat à la pudeur, c'était une partie octogonale, pentagonale, mais.. ce n'était pas le viol, au sens.. conventionnel des termes"... /11-3/.

L'éducateur prend un regard d'ethnologue, il se veut une attitude de "neutralité bienveillante", désimpliquée. Mais, en fait, il vit difficilement la contradiction entre ce normal défini par la fréquence, et correspondant aux normes des autres et ses propres normes.

En ce qui concerne le viol collectif ou les conduites sexuelles à plusieurs, l'interviewé a du mal à "s'indigniser" à l'in-group.

./...

D'où, pour certains, la redramatisation de ce qui était dédramatisé, mais en d'autres termes : il ne s'agit plus de pratiques sexuelles contrevenant aux normes, mais de pratiques contrevenant à l'évolution harmonieuse des individus.

..."Ben euh.. ça pose.. ça pose un problème euh.. permanent, à ce niveau là parce que.. c'est.. c'est.. c'est.. euh... (silence) .. c'est une pratique sexuelle euh.. enfin c'est même quasiment la seule pratique sexuelle enfin euh... c'est le mode de relations sexuelles.. euh.. qu'ont les jeunes... A ce sujet ça pose avec .. euh.. si on veut.. un euh problème permanent maintenant euh.. quoi faire contre.. enfin.. moi.. j'ai pas d'idée"... /3-9/.

Autrement dit, ce n'est plus un problème en soi, mais par rapport aux gens qui le pratiquent.

/94/.- L'idée qu'il s'agit d'une bande -c'est-à-dire d'un groupe ayant un certain "être ensemble"-- contribue également à faire repousser la qualification de viol collectif au profit de celle de partie sexuelle à plusieurs. Le groupe continue, en effet, à innocenter les garçons. C'est au groupe qu'est attribué l'accomplissement de l'acte. La preuve en est que -sans le groupe- il n'aurait pas lieu:

..."C'est un exploit du groupe, quoi un peu. Moi je pense qu'à ce niveau-là, un gars tout seul ne l'aurait pas fait ça ne.. Enfin dans ce groupe-là il y avait pas de gars particulièrement perturbé à ce niveau-là. Enfin, c'était.. euh je crois que c'était un comportement de groupe"... /5-4/.

L'accomplir en bande introduit un changement qualitatif

.."J'ai pas l'impression du tout qu'ils assimilent ça à un viol individuel. Je pense pas que c'est quelque chose qui est aussi grave pour eux qu'un viol individuel... j'ai pas l'impression.. justement parce que c'est un processus là-dedans"... /9-8/.

La conduite se trouve vidée de sa dimension de responsabilité. Elle est maintenue dans la sphère de l'enfance. Etre adulte, pour les interviewés, est synonyme d'une hétérosexualité finalisée :

..."Dans la mesure où, ils éprouvaient la nécessité... le besoin et la nécessité de se mettre à 6 pour coucher avec une fille.. ça signifiait que leur virilité était le 1/6 de la virilité qu'il aurait fallu pour avoir une relation sexuelle normale. Bon il y avait une dévirilisation si vous voulez.. bon c'était ça la signification, bon... donc pour moi la norme normale c'était un garçon et une fille, bon. Euh.. c'était ça moi qui me motivait moi... et il m'est arrivé de leur dire... quand ils me posaient la question, de leur dire ça quoi. Moi... pour moi l'idée de se mettre à 6.. c'est qu'ils n'en ont pas beaucoup quoi"... /11-13/.

La bande, au contraire, maintient ses membres dans une situation "infantilisante" dans un cul-de-sac qui s'oppose à toute maturation. Sous sa pression, ils en restent à une ambosexualité tous azimuts.

..."La plupart du temps quand ils allaient au bal ou quand ils se saoulaient euh ils.. ils couchaient avec les gars, avec les filles mais c'était à un stade.. c'était pas la fille c'était l'objet comme on peut très bien se ma.. se masturber collectivement ou des choses de ce genre dans l'ambiance.. pour enfin c'était leur façon de vivre la sexualité, une fille est d'accord, elle danse avec une fille, euh elle danse avec un garçon toute la soirée, le garçon avec deux copains leur propose de la ramener euh.. en ville elle a dit "d'accord" ! elle couche avec un gars, les deux autres attendant ensuite euh ils leur proposent, la fille est consentante, elle en accepte un bon, elle en refuse un autre ils la battent et repartent"... /1-11/.

.... à une sexualité collective :

..."Alors c'est ça qui m'a étonné... c'est de voir que au fond ceux qui suivaient en somme, soit ils avaient besoin d'un climat collectif... enfin il y avait un phénomène de sexualité collective... je sais pas euh... soit euh ! ils... étaient trop timides dans leurs relations avec les filles, est-ce qu'eux mêmes étaient pas capables de lever une fille par eux-mêmes et ce qu'ils avaient besoin de se faire ouvrir la voie ? Ca donnait l'impression donc de... de gens qui, sur le plan sexuel, étaient assez peu autonomes en définitive"... /9-3/.

On comprend alors l'opposition, dans le discours, entre le viol individuel : conduite grave vs. le viol collectif : conduite peu grave (ou ludique, ou habituelle, etc...).

La pression de la bande s'exerce, donc, à la fois sur les garçons membres du groupe, et sur les filles. En ce qui concerne les premiers, elle les amène à se conduire conformément aux normes du groupe, donc à refuser un mode de relation duelle(considéré comme un mode de relation "hors-groupe").

..."des discussions, toujours de gars euh.. en tenue pour sortir en ville arrivant, bon, tu viens, on va draguer... ou alors, le lendemain disant.. euh, tu es dégueulasse, on t'a amené la fille et tu l'as gardée après pour toi, tu as pas été dans les règles du jeu; ce qui laisse penser qu'il y avait quand même une organisation. Le problème était un problème de... enfin... et puis, il y avait une attitude de groupe par rapport à ce problème-là. Bon et... le gars qui par exemple partait draguer une fille et revenait avec une fille... c'était une relation "duelle" après c'était le pauvre mec, le maquereau qui était".... /5-12/.

En ce qui concerne les filles, la pression du groupe est, en fait, une forme de contrainte efficace qui lui fait accepter de participer au complot. Pour elles, cette participation est ce qui leur permet de s'intégrer (plus ou moins), au groupe de garçons ou, tout au moins, de ne pas être rejetées.

.."Peut-être que la fille est apparemment, extérieurement consentante mais je pense qu'il y a, du fait même qu'elle se trouve dans un groupe de 10 garçons, déjà cette fille-là tranche par rapport aux autres filles du quartier quoi.. qui restent enfermées chez elles, qui sortent pas, qui sont traitées par les gars... vachement dévalorisées quoi.. sortent jamais... C'est pas les filles qui draguent comme je le disais tout à l'heure et alors comme ça il y a quand même une ou deux filles qui se raccrochent à des groupes, mais plus pour donner... d'après moi, il me semble, c'est une analyse que je fais hein ? ... pour se sentir acceptés pour être dans un groupe du quartier.. souvent par l'intermédiaire d'un garçon avec qui elles sortent plus ou moins".. /5-11/.

"C'était du groupe et des autres groupes qu'elles risquaient de se faire rejeter, c'était de tout le monde après... c'est ça.

Oui. Si la fille refusait, elle était exclue de ce groupe et de tous les groupes, ça c'était un moyen de pression... assez.. assez considérable, c'est sûr .. si.. c'était un danger, un moyen de pression.. si tu conclues pas, tu fais plus partie de la bande.

On t'emmènera plus le samedi.

On t'emmènera plus, on te sortira plus... Et puis on va dire aux autres que t'es une bêcheuse, que t'es ceci, que t'es celà".. /11-25/.

Le consentement (passif) de la fille est alors la conséquence de son désir (actif) de rester admise dans cette micro-société. C'est le groupe qui devient l'objet d'accomplissement du désir de la fille, et non pas un individu en particulier. Par conséquent, la caractérisation du viol disparaît, la contrainte apparente n'est qu'un épiphénomène, le fait important est la complémentarité provisoire des objectifs.

./...

..."Ca se passe à la cave... il y en a une qui descend, les autres suivent, et puis voilà que, disons que c'est pas euh... on peut pas considérer ça comme un viol quoi. C'est.. c'est plus ou moins consentant pour les filles en question alors... c'est... une manière pour elles de s'intégrer dans ce groupe de garçons quoi"...

En fin de compte, il n'y a pas viol collectif, mais l'aspect normal que revêtent les relations sexuelles au sein d'une bande.

/95/.- Une autre manière -assez différente- d'annihiler le phénomène consiste à le réduire à sa composante d'agressivité -l'élément sexuel, qui prédominait précédemment, est alors gommé. A la limite il n'existe plus du tout :

..."Alors si c'était simplement des cas psychologiques individuels.. mais alors là... où le problème se complique c'est quand c'est pas seulement un cas psychologique, quand on constate à un moment donné la floraison de ce genre de manifestation (un mot inaudible)... pas seulement à ... mais ailleurs. Il y a un aspect collectif global qui est aussi assez surprenant. C'est ce qui me surprend aussi dans toutes ces histoires, c'est la succession de... il y a comme des modes en somme...il y a des modes. La délinquance s'incarne, ou l'inadaptation s'incarne à un certain moment dans différents endroits de la société française et puis après ça disparaît.. et puis c'est autre chose qui apparaît, il y a une communication horizontale qui se fait en même temps.. qui est assez surprenante à ce point-là"... /9-7/.

Le phénomène est alors englobé dans le contexte plus général de la délinquance agressive des groupes juvéniles. Ici encore, on le ramène à un cas connu. D'ailleurs -à partir de ce moment- il ne s'agit plus d'un évènement significatif "en-soi", mais d'une forme plus ou moins changeante qui traduit un problème de fond.

"Ca.. ça été.. c'est euh.. c'est un sujet de préoccupation latent hein.. mais c'est pas euh.. c'est pas le... le grand sujet qui arrive chaque fois quoi.

Mm...

Non.. le grand sujet euh.. c'est le travail.. c'est la délinquance quoi.. masculine.... C'est...

Mm...

C'est le chômage. C'est euh... les gars qui traînent c'est ça le grand sujet"... /3-9/.

Il est à noter que, dans cet extrait d'entretien, le problème de fond est également saisi au niveau d'un symptôme, la "désoccupation". Ainsi le renvoi au problème de fond n'est que le renvoi à une autre forme, ayant pour propriété d'être plus générale et, peut être, moins gênante pour l'enquêté.

..."Oui... euh.. mais c'est pas.. mais enfin.. enfin si tu veux, c'est pas un problème quand même, enfin, c'est avec tout le reste quoi. Nous on a pas eu le viol par exemple dans notre prochaine... le problème de la sexualité ça fait partie de tout le reste"... /5-3/.

les exceptions à cette négation du viol collectif.

/96/.- L'annihilation du phénomène que l'on dénie son existence dans l'ici et maintenant ou qu'on le réduise à l'une seule de ses composantes, sexualité ou contrainte- connaît des exceptions dans le discours analysé.

Certaines proviennent du franchissement d'un seuil quantitatif, d'autres marquent un saut qualitatif.

./...

/97/.- Dans un premier cas, le changement de dénomination se produit lorsque la contrainte exercée sur la victime, pendant l'exécution du complot, apparaît comme dépassant le niveau tolérable.

Cette contrainte a alors comme caractéristique d'être physique, et non plus psychologique (pression du groupe). Elle est le signe d'une rupture entre ce qui pouvait paraître accepté, voire prévu, par la fille, et ce qu'elle doit subir effectivement. Parfois, ce seuil n'est pas atteint, bien que la victime se meuve dans une zone d'incertitude quant à ce qui l'attend.

..."On a eu quelques fois c'est-à-dire euh enfin, lorsqu'il s'agissait d'un acte, d'une agression un peu violente, la fille avait peur.. mais peur parce qu'elle ne savait pas du tout ce qui allait lui arriver euh mais quand elle avait compris qu'il s'agissait de ça, c'était, c'était tellement tragique. On a pas eu quelques cas, on a, si, on a su mais nous l'avons su qu'après, de... de filles.. au... par exemple où les filles s'étaient battues, débattues, hurlaient etc... mais on l'a su après"... /10-10/.

Le plus souvent, le franchissement du seuil est dû à un accroissement excessif du nombre des participants :

..."Alors là c'était quand même cet aspect qui m'a surpris du côté de la fille... du côté de la fille.. au départ elle était pas contre, elle était consentante et le viol intervient par le fait qu'il y en a trop... quoi... c'est tout. Mais au départ, elle veut bien.. donc la caractérisation du viol à un certain stade est parfois ambigüe et difficile, et je suis persuadé que dans certains cas.. c'est pas un viol.. au fond il y en aurait pas tellement ... ils seraient simplement quatre ou cinq, peut être à la rigueur, ou 2 ou 3, mais dès que ça dépasse un certain stade alors là, oui, ça va plus quoi... c'est à ce niveau là"!... /9-7/.

Cet accroissement a plusieurs conséquences. On note d'abord l'utilisation de moyens physiques plus ou moins violents, de contrainte pendant la réalisation du complot :

..."et puis y avait aussi.. comment.. tu te rappelles cette histoire là d'une fille qui... la fille du flic là qui... ils avaient passé une fille en complot ..dans la chambre.. chez le flic lui-même.. Si.. et alors le premier qui était passé, c'était X..., et alors la fille était tout-à-fait d'accord, elle était au courant, enfin... elle était tout-à-fait d'accord pour lui et son copain... et alors après elle avait demandé à ce qu'on éteigne la lumière pour les autres... et... cette histoire-là était arrivée jusqu 'aux oreilles de la police et.. en reconstituant l'affaire on s'est aperçu que ma foi.. elle avait été consentante au départ pour 2 ou 3, et que comme ils étaient 7 ou 8.. eh bien.. elle avait accepté quoi, par la force des choses.. un peu contrainte et forcée d'ailleurs par le gars qui lui avait flanqué quelques claques ... hein !"... /11-2/.

Il y a encore l'utilisation de moyens physiques de contrainte après exécution du complot, afin de dissuader la victime de parler.

..."le /cas/ auquel je faisais référence c'est-à-dire la fille qui compare les mérites amoureux des divers garçons qui va avec l'un, avec l'autre.. et, puis qui s'amuse, qui a l'air enfin de.. d'assez bien s'amuser et euh.. beh... un beau jour les garçons sont euh.. un peu trop alors à ce moment là... euh effectivement alors à ce moment-là euh.. il y a une pression physique sur la fille euh.... on la , on la.. on la tabasse pour que... pour qu'elle parle pas n'importe quoi".... /3-4/.

Consécutivement à l'utilisation de ces divers moyens de contrainte, la victime est traumatisée.

./...

En fait, ce qui signale le viol, ce qui le différencie des conduites sexuelles collectives, c'est essentiellement le type de conséquences pour la victime, qu'il y ait ou non pressions psychologiques, violences physiques ou réaction sociale.

..."En général, il y a pas de plainte.. alors d'après.. d'après ce que disait ... elles étaient très traumatisées après ça... bien qu'au départ elles soient consentantes, pour elles c'était pas de la rigolade.. cequi fait que c'étaient des viols effectivement"... /9-10/.

Si la fille est "traumatisée", il y a viol. Si elle ne l'est pas, il y a conduite sexuelle collective. Et l'on voit ici la distinction se faire entre violence "saine" dans le milieu, acceptée par la fille qui, à la limite, est considérée comme masochiste, et violence "dangereuse", parce que mal tolérée par la victime, risquant d'ébranler son équilibre psychique.

..."J'crois que même quand il y avait violence y avait pas vraiment violence ...c'était pas de force... c'était avec violence mais pas de force"... /11-3/.

Cette forme de violence est d'ailleurs plus une violence exagérée qu'une violence substantiellement mauvaise. C'est un peu comme si on avait été trop loin, mais sans le faire exprès, comme si on avait été dépassé par sa propre charge d'agressivité.

On constate, alors, que l'ensemble des attitudes des éducateurs envers les viols collectifs est gouverné par une représentation de la violence comme extravertie, signe de santé, de vie, de virilité, en fait affirmation de soi, opposée à des comportements auto-destructeurs, suicidaires, introvertis et non-violents.

..."La violence par exemple, sous toutes ses formes, elle existe, mais nous on la trouve positive... par rapport à l'apathie; si vous voulez, une violence qui s'exerce sur quelque chose de bien précis, par exemple une fille, un éducateur, une voiture,... ça nous semble si vous voulez plus sain qu'une violence qui va se retourner... Maintenant il y a un renversement, on se rend compte qu'il y a beaucoup plus de jeunes qui.. qui se prostituent, qui se droguent euh font des tentatives de suicide.. ça, à l'heure actuelle ce sont des problèmes qui nous paraissent d'autant... enfin beaucoup plus.. on régresse là... il me semble qu'on régresse alors que la violence... enfin je rationalise sans doute mais c'est quand même un signe de vie on a encore envie d'actes.. même si les valeurs sont complètement faussées..."... /1-20/.

Il est d'ailleurs difficile de faire la part, dans une telle représentation, de ce qui tient à un passé idéalisé, rendu meilleur que ce qu'il était et un présent difficile à analyser et à supporter.

/98/.- A travers ce qui précède, nous avons pu voir que -dans les représentations que se font les éducateurs des viols collectifs- la frontière entre conduites sexuelles collectives et vrais viols était floue, mouvante, mal déterminée. On a vu également que cette frontière était caractérisée essentiellement par la perception que l'on avait d'un état de traumatisme de la victime, traumatisme provoqué, la plupart du temps, davantage par une augmentation du nombre des participants que par des voies de fait.

Il n'empêche que, dans un certain nombre de cas, il n'y a pas d'ambigüité possible; les actes sont classés dans la catégorie des viols caractérisés. Dans ces cas, il s'agit bien plus d'un changement qualitatif que d'une transformation quantitative dans les conditions de réalisation de l'acte.

Ce changement qualitatif des conduites est dû à l'introduction d'éléments nouveaux par rapport à l'ensemble du déroulement du complot tel que nous l'avons vu jusqu'ici.

/99/.- Il peut s'agir, en premier lieu, de cas dans lesquels l'élément sadique (sévices divers) devient prédominant, et finit par masquer, voire effacer complètement l'aspect sexuel du viol.

..."Mais je ne pense pas que c'était un phénomène courant normal. D'ailleurs pourquoi ça a explosé c'est bien sans doute, qu'à partir d'un truc pareil, c'est venu à l'oreille de la justice, ça pouvait pas rester, ils sont allés tellement loin... qu'ils ont dépassé les bornes -je pense que c'est un cas limite. J'espère en tout cas, mais j'ai pas entendu parler au niveau de.... non seulement ils l'avaient violée, mais euh... ils l'avaient délibérément martyrisée, si je comprends bien, je sais plus comment très bien, comment sont les détails, qu'est-ce qu'ils lui avaient fait mais ils lui avaient fait des trucs assez horribles"... /9-21/.

Dans de rares cas, l'élément sadique du viol est rapporté à la victime sous forme de masochisme : c'est elle qui en redemande :

.."Elle avait le corps absolument couvert de brûlures de cigarettes, une belle fille d'ailleurs, une fille rousse autant que je m'en souvienne qui était d'une intelligence assez remarquable alors j'avais quand même été très frappé de ce truc là.

Alors après c'était intéressant, enfin la participation .. on pouvait pas parler là encore de complot, enfin toujours de participations extrêmement régulières à des actes sexuels collectifs avec une énorme.... composante perverse. Elle avait un gosse d'ailleurs... 16 ou 17 ans elle avait déjà un gosse... Vraiment au point de vue perversion c'était une merveille... se faisant violer, souiller... brûler, battre, violer par tous les bouts... enfin c'était absolument terrible... Alors vraiment le corps couvert de brûlures de cigarettes... enfin... je sais pas je pense pas qu'ils l'aient brûlée 50 fois par séance quand même"... /8-3/.

A la limite, l'élément sadique, agressif, peut exister tout seul, sans qu'il y ait même d'accomplissement sexuel. L'essentiel de la coloration sexuelle est donné par le fait qu'il s'agit d'un personnage féminin agressé par des garçons.

Sans aller jusqu'aux cas extrêmes de sadisme, ou de sado-masochisme, qui apparaissent comme exceptionnels et ont une valeur exemplaire, on décrit des cas de complots où, au-delà de la complicité des partenaires, vient s'ajouter un élément d'agressivité sadique qui signale le viol.

..."Ben y avait.. bien sûr qu'il y avait autre chose, il y avait l'aspect agressif quoi... on agressait une femme.. y avait l'aspect violence.. on.. ça satisfaisait les pulsions sexuelles.. et les pulsions agressives. Je sais bien que dans la libido les deux sont liées, et que.. et que.. mais enfin.. là y avait quand même que... on comptait sur une certaine résistance... pas énorme, mais enfin résistance quand même. On s'attaquait pas à une résistance trop importante, par exemple une fille attaquée dans la rue, les gars que j'ai connus non. Non. C'était une résistance... Il fallait que le.. le.. la relation soit une relation sadique et il fallait qu'il y ait une agression de la personne. Alors les paires de claques oui. La tenir bon, par les poignets, la serrer très fort, lui faire mal, oui. Mais pas, mais pas,. lui foutre des coups de couteau dans le ventre, ça n'allait pas jusque là. C'était une petite.. un petit sadisme.. une petite agressivité".. /11-10/.

Dans toutes ces descriptions, c'est bien l'élément d'agression surajouté, inutile et parfois même inattendu, qui fait entrer l'acte dans la catégorie des conduites inadmissibles sur lesquelles on ne saurait fermer les yeux.

..."Alors là..oui c'est cet aspect sadique en plus qui rajoute quelque chose .. à mon avis, j'ai pas eu l'impression qu'il y avait cet aspect-là dans les histoires, ils violaient la fille, mais ils en rajoutaient pas".. /9-21/.

./...

/100/.- Le saut qualitatif peut être encore caractérisé par l'organisation du viol. Dans de tels cas, ce qui s'impose au souvenir de l'éducateur, ce qui fait émerger l'acte dans la catégorie viol, est la préparation minutieuse avec des objectifs bien définis, tout ceci supposant que la bande ait une organisation stable. Deux cas se sont présentés dans les entretiens :

- celui dans lequel l'organisation est de type technologique :

..."Mais un des trucs très particuliers qui m'avait frappé qui avait frappé tout le monde... c'était que.. c'était leur organisation technique.. c'était l'organisation technique de cette bande, ils avaient tous des talkies-walkies ... et je pense qu'il y en avait certains qui faisaient le guêt et si j'ai bi bien compris... euh ils participaient aux ébats par le son. Ils étaient branchés directement sur la scène, ils avaient tout un système d'utilisation du .. des talkies-walkies qui apportaient un charme supplémentaire à l'opération paraît-il.. semble-t-il enfin c'est un truc assez étonnant... ils avaient tout un système d'organisation de télécommunications... ils écoutaient, ils participaient par l'audition. Alors ensuite, je me rappelle pas du tout des détails... alors là je pense que X... doit s'en souvenir beaucoup mieux.. mais enfin.. il y a eu des tas d'affaires sans ça mais ce qui m'avait frappé c'était cette histoire de technique en plus.. il y avait un aspect de.. d'utilisation de la technique assez surprenant".... /9-1/.

- celui dans lequel l'organisation est de type stratégique : la bande a mis au point une tactique d'approche concertée de ses victimes :

..."Mais généralement on avait pas affaire à des viols de ce genre par force. C'était beaucoup plus des viols de ruse. Euh alors disons 2... 2 cas extrêmes. L'un, une bande qui se servait de.. d'une cu de deux filles comme appât, alors les filles liaient un certain rapport de camaraderie etc... avec une fille qui leur était désignée et puis quand la confiance était tout à fait établie avec les filles en question , euh les filles faisaient venir leur victime à un rendez-vous et là, la victime trouvait 5 ou 6 gars. Ca ça a été euh un des éléments assez... assez difficile à détecter parce que justement, on ne voyait pratiquement pas les gars au club, on voyait quelques filles et puis euh"... /10-1/.

/101/.- Enfin, on peut classer à part comme viols très caractérisés des passages à l'acte inhabituels. Ce caractère peut être rapporté à la victime : c'est quelqu'un d'inconnu dans le quartier (alors que, pour le complot, il s'agit d'une fille que l'on connaît plus ou moins, qui veut se faire reconnaître comme faisant partie de la bande).

..."Pratiquement toujours la fille était connue, c'était une fille de l'un ou l'autre de la bande, mais ils ne s'attaquaient pas, ou très rarement, à des filles qu'ils ne connaissaient pas. C'est arrivé quelques fois mais.. plus tard d'ailleurs en 64, et ça a fait l'objet de toute une affaire qui est passée aux Assises, il s'agissait d'une fille qui était pas du tout, du tout de la bande et... une fille qui attendait son car, en allant passer un concours, ils l'avaient absolument enlevée, Place... et ils l'avaient amenée derrière le champ de tir (sic!).. derrière le ... et ils l'avaient violée... alors là il s'agissait d'un vrai viol.. avec violences etc... tandis que le "complot" c'est pas tout à fait le viol quand même... Et alors là y avait quand même des traces de violences et... c'était ça.. ça ressemblait à un viol".. /11-3/.

Toujours en ce qui concerne la victime, le caractère inhabituel peut tenir à son sexe :

..."Et euh je me souviens avoir assisté à des discussions où des jeunes du quartier disaient que l'un d'entre eux euh.. répondait à l'offre de cet homosexuel, de.. cet acteur homosexuel et lorsqu'on arrivait..en arrivant chez lui.. euh ils arrivaient à plusieurs mais dès que l'homosexuel essayait .... ils le déshabillaient.. mais je.. je ne me souviens pas si.. si ils l'ont violé ou pas.. n'empêche qu'ils y allaient surtout pour pouvoir.. enfin tout manger, lui piquer son argent.. saccager son.. appartement.. voilà des chose que j'en .. J'ai.. pour moi il y a viol, si vous voulez d'une certaine manière dans ce cas là, même si euh.. si on est pas dans les normes traditionnelles"./1-4/.

.... ben... enfin... de passer à l'acte, ils se jetaient sur lui... euh..

Ou, plus encore, le caractère inhabituel peut tenir à la personnalité de la victime; dans l'extrait suivant il s'agit d'une éducatrice, et la tentative de viol prend des allures de provocation :

..."En réalité, c'était, c'est difficile de parler d'une affaire parce que c'était tellement fréquent à la période.. 1965-1966 que il n'y a pas une affaire spectaculaire. En réalité on avait presque une affaire par semaine, un viol collectif par semaine euh et... par conséquent c'était seulement lorsqu'il y avait quelque chose de tout à fait exceptionnel euh alors tout à fait exceptionnel euh.. une fois c'est l'éducatrice qui a été mais alors agressée euh alors qu'elle partait du club vers une heure du matin avec euh des.. tout à fait différent des viols collectifs que nous connaissions euh c'était ça a été beaucoup plus techniquement organisé... euh une série de gars en mobylettes qui l'ont cernée; alors là ça été vraiment la tentative de viol par violences"... /10-1/.

/102/.- Tous ces évènements ont donné lieu à une mémorisation nette et détaillée. Sur la toile de fond des complots, fréquents, habituels, dont on ne se souvient pas très bien, et que l'on ne considère pas tout à fait comme viols -sauf passage d'un seuil quantitatif- des évènements se détachent dont on a un souvenir particulièrement clair. On peut alors se demander si la caractérisation de viol est vraiment donnée par tel ou tel aspect de l'affaire, ou seulement par le fait que cette affaire sorte de l'ordinaire, et, par conséquent, apparaisse comme revêtue d'une gravité exceptionnelle. Autrement dit, serait ici traité de viol ce qui surprend et ne rentre pas dans le cadre de référence que l'on a construit pour clarifier et normaliser le phénomène par rapport à la situation dans laquelle on travaille (*).

/103/.- On saisit alors la dialectique subjectif-objectif qui régit l'activité de rationalisation des éducateurs. Le complot est tout d'abord neutralisé par la création d'une catégorie généralisante dans laquelle le phénomène apparaît comme normal, habituel ou rejeté le plus souvent dans un ailleurs spatial et temporel. Puis tout ce qui ne peut être compris dans cette catégorie, en raison soit de sa proximité, génératrice d'implication, soit de sa particulière visibilité qui le fait échapper à la grisaille habituelle, est tout aussitôt considéré comme rare, exceptionnel, et d'ailleurs scandaleux. Et c'est ce scandale même qui permet de renforcer la catégorie première et de la rendre encore plus anodine et moins compromettante. Dans ce mouvement de double détermination, les caractéristiques objectives de l'acte sont subjectivement transformées en principe de classification et, donc, de neutralisation. La réalité se trouve alors figée ordonnée, compréhensible à travers même ce que l'on ne comprend pas.

/104/.- En définitive, l'image du viol collectif dans le discours analysé est d'abord de dénégation du phénomène :

- ou bien il n'existe plus ou pas ici;
- ou bien il ne s'agit pas d'un viol collectif mais soit d'une simple activité sexuelle, soit d'une simple agressivité en groupe
- et tout le reste -ce qui a frappé- est remisé dans une catégorie d'exceptions et l'on justifie ce classement émargeant, soit qu'on est allé trop loin, soit qu'on a agi de manière perçue comme radicalement inhabituelle.

Or, les exceptions ne font que confirmer la règle.

./...

(*)- A condition, bien entendu, que cette affaire comporte un élément sexuel minimal qui, on l'a vu tout à l'heure, peut être réduit à une prise de rôle différencié.

2.- La réduction de la distance par stéréotypie de la victime.-

/105/.- La représentation du viol collectif dans le discours des éducateurs se traduit d'abord, nous l'avons vu, par une tentative de réduction du phénomène. Il n'existe pas. Il a existé ou on le rencontre ailleurs. Mais -dans l'ici et maintenant- on ne découvre que des parties sexuelles multiples et tout le reste n'est qu'exception.

Une autre composante tient dans les attitudes envers la victime. A la limite, le viol collectif apparaît dans ce discours comme dénué de victime, soit qu'elle soit coupable, soit qu'elle n'existe pas en tant que personne, qu'elle soit réifiée.

Certes, on pourrait objecter que les personnes interviewées ne font que rapporter des attitudes émises ou attribuées par eux aux garçons ou à des gens du voisinage, qu'elles ne les reprennent pas à leur compte. C'est vrai dans une mesure limitée, mais, le plus généralement, il se crée dans le discours un amalgame subtil entre ce qui est rapporté à d'autres et ce qui est exprimé de soi. De la sorte, toutes ces attitudes envers la victime, sont très dominées par l'idéologie des éducateurs et superviseurs. Bien entendu, il ne s'agit pas de leur idéologie en soi ce qui constituerait une absolutisation psychologisante abusive. Nous voulons parler de leur idéologie professionnelle en tant que spécialistes de prévention spécifique. C'est d'ailleurs en cette qualité qu'ils rencontrent le phénomène objet de représentation et c'est en tant que tels qu'ils sont interviewés.

Se trouve ici enfin la place de l'univers féminin dans un tel projet professionnel.

/106/.- Les éducateurs interviewés parlent d'un accord quasi-unanime des garçons, ainsi que de l'entourage, pour traiter fort mal la victime, comme une sorte de bouc-émissaire. Ce procédé permet de s'innocenter de l'acte, en en rejetant la responsabilité sur la victime.

Mais, en fait, tout, dans le contenu des entretiens, porte à penser que les éducateurs partagent largement le point de vue qu'ils attribuent aux garçons et au voisinage. Tout se passe comme si -dans cet univers fortement clivé en deux catégories masculin-féminin- la solidarité masculine ne pouvait s'affirmer qu'aux dépens de la catégorie des femmes. Et, dans la mesure où le projet professionnel des éducateurs passe par l'"indigénisation", l'assimilation à un groupe à dominance masculine, dans la mesure où une telle indigénisation demande une identification minimale aux normes, aux valeurs et attitudes de l'in-group, on peut concevoir que les attitudes les plus faciles à partager concernent la catégorie dont on ne fait pas partie, la catégorie des femmes. Ceci est d'autant plus facile que ces attitudes doivent rejoindre un vieux fond culturel de "sexisme".

Négation de rôles féminins, réification et rejet de la faute sur la victime accentuent la différence entre univers masculin et féminin. Par là, le viol collectif ne vient plus rompre l'homogénéité masculine de l'in-group.

Notons que nous n'avons relevé à ce sujet aucun élément de différence entre les éducateurs et superviseurs de sexe masculin (10 dans la population interviewée) et féminin (1). Il y a un nivellement du discours que domine une idéologie masculine.

Ceci ne peut surprendre puisque cette prévention spécifique a été conçue essentiellement pour le contrôle de comportements de groupes de garçons et que l'on y a toujours considéré les filles comme étant en position marginale. A l'agressivité active des garçons, les éducateurs opposent souvent la passivité des filles. Quant aux comportements plus spécifiquement féminins comme la prostitution, ils restent dans l'ombre, hors du champ d'intervention traditionnel des éducateurs. On peut presque dire que la préoccupation de l'inadaption ou de la délinquance féminine ne rentre pas dans leur pratique, presque exclusivement centrée sur les garçons.

Cette "connivence" masculine se traduit tout d'abord par un souci de protection des auteurs de l'acte. Si le "complot" n'est pas plus, ou pas autre chose (comme nous l'avons vu précédemment) qu'un délit banal, il importe de le traiter de façon anodine.

..."Vous savez, en général.. en général on essayait de continuer une relation avec les auteurs pour essayer de continuer à désamorcer ce qu'ils tentaient de faire d'une part et on considérait que ça faisait partie de notre travail de prévention et de rééducation et par conséquent on allait pas disons essayer de grossir le fait et de... et d'attirer l'attention dessus... donc qu'est ce que vous voulez ça faisait partie... c'était la même chose que le gars qui volait une voiture ou le gars qui agressait un type sur la place de ... etc... c'était.. ça faisait partie de ces signes d'inadaptation, pour lesquels, globalement il fallait essayer de traiter tel ou tel garçon".. /10-15/.

L'extrait d'entretien qui suit montre clairement l'identification (plus ou moins consciente) au groupe masculin, qui sous-tend cette relation de connivence. Cette identification s'accompagne du rejet de la faute sur l'autre, la fille, ce qui permet de se sentir plus à l'aise dans sa peau de "mâle".

.."Moi je connais des quantités de psychiatres qui nous disent "ah ils ont de la chance ces gens là!" quoi.. enfin je dis psychiatres, mais je connais aussi des psychologues qui... qui ont dit la même chose et je pense aux éducateurs qui euh.. et moi même si j'avais pas été dans le bain, si j'avais pas vu la sordidité de la chose, ah euh.. extraordinaire.. on doit s'en payer !... comme ça.. ça fait partie de... enfin c'est très proche.. ça fait partie des fantasmes que l'on peut avoir quoi.. et sans avoir fait d'"analyse" on serait capable de concevoir que ce type de comportement est... nous est très proche et.. et.. Ces garçons là, bénéficiaient.. au fond auraient bénéficié de.. d'une certaine sympathie euh.. du groupe.. Alors que la fille elle, sans aucun doute, on a eu quelques exemples.. était là.. la la salope intégrale... était le bouc-émissaire.. et c'était une déculpabilisation parce que plus elle était salope, moins on était salaud".. /11-24/.

Et, dans tout ce processus, la représentation stéréotypée et péjorative des filles va permettre de les exclure symboliquement -en tant qu'acteurs- de la scène du viol collectif. Du même coup, on innocente les garçons, et l'on maintient la cohérence du projet professionnel.

/107/.- Nous allons démonter ce mécanisme en trois temps :

- l'image de la victime est stéréotypée
- cette stéréotypie autorise une réification
- on ne découvre donc de prise de rôle de la victime que limitée soit comme objet (ventre) du viol collectif, soit comme respondable de ce viol.

L'image de la victime est stéréotypée.

/108/.- Dans le discours analysé, on trouve une telle accumulation de caractéristiques négatives à propos de la victime que son existence même en tant que personne est mise en doute.

/109/.- On observe tout d'abord une nette amplification des stéréotypes féminins traditionnels. Les victimes sont présentées comme passives et dépendantes.

./...

..."Il faut pas oublier que dans ces années là le caractère des filles était assez différent de ce qu'il est devenu maintenant, les filles enfin qui fréquentent le club, et elles étaient prodigieusement passives c'est vraiment dans le... ce qui caractérisait du point de vue féminin les bandes que nous connaissions c'était... c'était le caractère étonnamment oui passif et négatif de ces filles".. /10-11/.

.."Toutes ces filles sont dépendantes"... /8-4/.

..."Jamais il ne balaiera le local. Il estimera que automatiquement c'est à la fille de le faire et la fille estimera évidemment que c'est... que c'est son rôle, il y a aucun problème. "Va m'acheter un paquet de cigarettes "Balaie"! Et la fille balaie euh.. Va me chercher le ballon au 4° étage et la fille monte tout de suite chercher le ballon au 4° étage".. /3-7/.

On enregistre même des glissements racistes très significatifs : les filles sont passives et dépendantes comme des algériennes.

..."Une passivité de la femme en fait...euh.. il y a beaucoup de familles algériennes ben euh.. on sait le statut.. de... la femme dans la famille algérienne ou le garçon.. euH... le jeune algérien.. euh.. ne balaiera jamais ! par exemple"... /3-7/.

Incapable d'exprimer un désir ou un consentement elles sont à la merci de tous et de chacun.

.."Elles étaient tellement disponibles de toutes façons, et tellement.. là.. sans rien.. sans aucune idée, sans rien vouloir, elles étaient à la portée ou de ce groupe, ou du suivant, ou de n'importe qui"... /11-17/.

Elles sont totalement soumises aux garçons en tant qu'individus.

.."La fille était bien d'accord pour aller avec lui. Lui il estimait qu'elle .. ou pas être d'accord.. dans le cas où il amènerait un copain de temps en temps"... /4-20/.

.... mais aussi et surtout au groupe sous peine de rejet. Or -incapables de s'intégrer socialement de manière valorisante où que ce soit- elles ne peuvent se permettre de perdre ce hâvre unique.

.." .....la fille.. quoi.. pour être à la hauteur, elle doit quand même coucher avec tout le groupe, sinon, ils l'envoient promener, quoi, ils l'envoient vraiment balader. C'est le gars qui sort avec une fille, puis quand arrive le moment du rapport sexuel, disons il l'a provoquée, il a essayé de l'amener jusque là quoi, puis si la fille à ce moment se défile, bon ben, il l'envoie promener, c'est fini quoi, vraiment, c'était que pour ça quoi. Enfin ça donne cette impression. C'est vraiment la fille qui est "baladée" quoi. C'est la balle de ping-pong."... /5-12/.

..."Il y avait ces pressions...physiques qui comptaient quand même pour décider la fille, et il y avait aussi des pressions psychologiques, comme je vous ai dit, c'était le rejet de la bande. Et alors dans le cas de.. elle avait quitté une bande pour se précipiter dans les bras d'une autre.. et c'est l'autre bande qui l'a passée en complot"... /11-4/.

Cette dépendance est par ailleurs aggravée en raison du faible niveau intellectuel de la fille.

..."Elle était tellement bête la pauvre fille qu'elle pouvait pas faire autrement que de se faire avoir. Alors n'importe quel imbécile se rendait compte de la situation de débilité de cette fille"... /4-6/.

./...

A cette accentuation des stéréotypes traditionnels, s'ajoute un refus de considérer en elle la femme dans le rôle qui lui est le plus communément et facilement reconnu par les hommes : comme objet de plaisir.

Sur le plan physique, les personnes interviewées les présentent comme "mal bâties", "vilaines", "laiderons".

..."Enfin pour moi c'était un des traits extraordinaires elles n'avaient aucune espèce ni de coquetterie ni de soucis de beauté ni de.. rien. C'était vraiment.. je m'excuse d'employer le mot mais c'est ça qui vient... c'était des poufiasses... vraiment c'était le type de... la fille assez minable". /10-11/.

Leurs capacités sexuelles mêmes sont parfois mises en cause.

..."Je savais qu'il y avait une fille qui était curieusement bâtie , qu'il y avait pas moyen de faire l'amour de façon normale avec elle".. /4-7/.

La victime ne se voit, donc, même pas reconnaître le rôle d'objet sexuel. On peut alors se demander quelle signification peut avoir, dans ce monde masculin, la dé-sexualisation de la victime, et si cette dé-sexualisation ne revient pas, en fait, à neutraliser l'acte lui-même, à lui enlever en partie sa composante sexuelle. En poussant le raisonnement plus loin, et par analogie avec certains phénomènes se produisant dans les groupes de diagnostic- on peut se demander si la centralisation de la composante sexuelle n'est pas nécessaire à la maintenance du groupe masculin. En effet, reconnaître la sexualité est reconnaître à la fois la différence et la complémentarité. Et c'est aussi reconnaître la possibilité d'une relation autre que la relation homosexuelle, relation qui met en danger la cohérence du groupe masculin, et qui, en aucun cas, ne peut être partagée par l'éducateur. Les limites de la connivence sont les limites du groupe lui-même.

la victime est réifiée.

/10/.- Cette stéréotypie réductrice que l'on vient d'examiner conduit à et autorise une réification de la victime sous forme de "vaginalisation".

La victime est alors présentée -dans le discours des éducateurs et superviseurs- comme distincte des autres filles avec lesquelles les bandes peuvent être en contact. Elle est celle que les garçons ne respectent pas. Les autres peuvent être de deux sortes. Il y a leurs "petites amies" situées à l'écart du groupe (amorce de relations duelles), celles pour lesquelles on insiste sur le côté "fleur bleue" et qui sont censées rassembler tous les traits de l'éternel féminin.

.."Maintenant y avait la fille côté.. fleur bleue. Alors là.. ils avaient un côté fleur bleue, un côté.. assez attendrissant. Et on connaissait certaines.. mais qui les dévalorisaient. Et lorsque ils avaient une fille, c'était une fille que les autres ne connaissaient pas. Hors du groupe".

Bien entendu, celles-ci sont maintenues dans un autre univers relationnel que celui du groupe et notamment à l'abri de tout viol collectif. Mais dans la bande elle-même, on trouve une seconde catégorie de filles "intouchables". Les unes le sont car elles apparaissent plutôt comme des soeurs que comme des filles. Elles ont une prise de rôle actif dans le groupe mais non différemment que les garçons leurs "frères". Ce sont les chats sauvages.

..."Ou alors y avait aussi le type de fille... buisson d'épines, euh... chat de gouttière, euh... pas féminine pour deux sous, type garçon, et alors qui.. qui était là, quoi. Le chat sauvage. Le chat sauvage".. /11-17/.

./...

D'autres sont également "intouchables" au sein du groupe mais par leur appropriation. Au moins temporaire, à l'un des membres

..."Et puis alors il y avait aussi une deuxième attitude qui lui est opposée c'était le garçon qui établissait une relation plus profonde avec une fille, qui devenait sa fille et non plus la chose de la bande".. /11-4/.

La victime du viol collectif n'est pas non plus une prostituée professionnelle :

..."On prend quelque chose consentant ou pas on le prend euh.. et du moment qu'on l'a, on le possède, puis terminé ! C'est c'est vraiment (?) la force qui rentre en jeu. Alors que pour les prostituées disons qu'il y a une espèce de complicité commune".. /6-30/.

Elle est présentée comme perçue par les garçons comme une chose à utiliser. A la limite, elle n'existe que par son vagin. Mais cette image attribuée aux membres de l'in-group est supportée par toute la typologie précédente qui exprime, elle, clairement, l'opinion des interviewés. Elle en est seulement une inéluctable conséquence.

..."Oh ben, alors elle c'était la serpillière pour eux, ça elle est idiote, elle est dingue, elle est même pas foutue normalement..."etc.."... /4-18/.

Une prise de rôle limitée.

/111/.- Toutefois, cette réification -conséquence de la stéréotypie réductrice- ne suffit pas à empêcher une certaine prise de rôle. Toutefois l'effet de celle-ci demeure limité et insuffisant en tout cas pour que la victime apparaisse réellement en acteur dans l'image du viol collectif.

Généralement, il s'agit d'une prise de rôle très primitive et située au seul aspect vaginal de la victime. Elle ne remet pas en cause la vision réifiée qui vient d'être analysée.

Toutefois, on trouve encore une prise de rôle plus accentuée de la victime comme coupable. Mais c'est encore une façon de renforcer la vision stéréotypée.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est le viol qui autorise constitue-et aussi limite- la prise de rôle reconnue à la victime.

/112/.- Dans la prise de rôle "vaginal", le viol est présenté comme ayant deux conséquences valorisantes pour la fille, soit comme gratification, soit comme non exclusion sans que ces deux aspects s'excluent l'un l'autre.

Dans les cas -assez limités- où le viol apparaît comme gratification, on le présente comme une sorte d'hommage collectif des garçons équivalent à une reconnaissance, à l'attribution d'un statut à des filles incapables d'acquérir une autre sorte de valorisation.

..."Ben y avait.. y avait...la femme c'était comme leurs... comme leurs motos. Quand un engin était... par exemple quand on avait fait une course, qu'on avait bousillé l'engin.. l'engin était devenu... c'était plus un engin. C'était un saucisson... un boudin... Et quand la fille avait servi, c'était également un boudin ou un saucisson. Et c'était un objet de consommation qu'on avait consommé, qui servait plus à rien. Et... alors y avait les filles .. les filles eh bé.. c'était un trou. C'était également un.. un.. un espèce de punching ball.. un punching-ball euh.. oui punching ball et.. et un sexe"... /11-16/.

Il pèse sur la fille -ainsi réduite- une sorte de fatalité qui conduit à présenter le viol comme inéluctable.

./...

..."Les filles du groupe oui, certaines disaient, bon.. il faut bien qu'on.. c'est un petit peu comme le pucelage ça, il faut bien le perdre un jour, et.. un jour ou l'autre ça arrivera quoi, c'est comme ça, ça arrivera.. d'était de cet ordre là quoi.. elles savaient bien que ça faisait partie des risques de la fréquentation de la bande quoi... mais ce qu'elles trouvaient dans la bande était plus important que les risques qu'elles couraient quoi"... /11-6/.

Ceci est encore accentué par le fait que, pour les éducateurs, ce type de comportement, semble baigner dans un climat ambiant assez favorable.

..."Une conversation entendue.. enfin qui se déroule devant moi de façon très libre... euh un garçon dit à une fille : "tu reviens de la caminas?". La caminas c'est le lieu classique de ces expéditions "et alors tu reviens de la caminas ?" Bof ! réponse de la fille - qu'est ce que tu veux que j'aille faire à la caminas seule ?". Autrement dit il y a l'acceptation immédiate de ce que ça veut dire du point de vue intention et il n'y a pas de.. enfin moi... à mes yeux en quelque sorte, il n'y a pas de refus .. euh du fait que si on va à la caminas ça euh... c'est dans un but très précis et puis après tout ça fait partie un petit peu de la vie cette expédition là. Alors ça c'est le climat général"... /6-6/.

..."Pour certaines d'ailleurs ce n'était pas une opération.. même si elles pleuraient, même si elles prenaient des baffes, ce n'était pas une opération tellement désagréable... parce que.. l'hommage en quelque sorte de tous ces mâles en rut était quelque chose qui était vécu au plan conscient et inconscient comme quelque chose de très valorisant. Une fille qui était moche physiquement et qui n'aurait jamais pu se.. se.. envisager comme.. d'avoir tel ou tel garçon à elle, uniquement à elle, eh bien là elle recevait l'hommage collectif de... de ce gars là plus de tous les autres quoi, vous voyez ce que je veux dire...il y avait dans le viol... quelque chose pour elle de très valorisant quoi, au-delà de l'expérience physiquement désagréable... C'était un peu la chance de leur vie, pour ces filles-là oui. C'était une connivence quoi. Y avait une relation de connivence un peu entre la fille qui passait en complot et les comploteurs"... /11-6/.

Mais, prédomine surtout l'analyse présentant le viol collectif comme gratification indirecte, comme condition de non-exclusion de la bande.

Les éducateurs et superviseurs insistent alors sur la complémentarité des rôles :

..."D'autant que chez elles il y avait un petit masochisme qui correspondait au sadisme de la bande, qui se complétait à merveille... il y avait une relation sado-masochiste de bande à fille qui était... complémentaire"../11-6/.

..."Mais à quoi ça aurait servi ? D'autant que la fille n'avait pas la conscience très très nette, très très claire, très très pure, de ce qui s'était passé, et... elle était victime mais un peu coupable enfin... Faut bien dire que dans certains cas les filles entraient absolument dans le jeu de la bande il y avait ce phénomène là aussi.. le rôle de victime leur permettait d'avoir un rôle.. Alors ça c'était une attitude beaucoup plus.. c'est beaucoup plus subtil à analyser.. on sait bien que n'est pas meurtrier qui veut, ni victime qui veut n'est-ce pas.. le meurtrier et la victime forment un couple.. et.. très souvent, la victime a entraîné le coupable... dans un certain type de relation... un certain type de crime, or, c'était le cas justement". /11-5/.

..."Le problème est pour les garçons... d'affirmer une virilité.. pour les filles d'affirmer.. euh.. une féminité quoi... "...../3-5/.

./...

Finalement, cette prise de rôle de la fille ne peut se faire que parce qu'elle correspond aux besoins directs des garçons. C'est sa seule façon d'exister face à eux.

Si elle refuse de les satisfaire, elle est menacée d'exclusion.

..."Je te.. je te touche les fesses, mais euh.. je te demande de coucher avec moi devant tout le monde, tu peux pas le.. dire non, parce qu'autrement tu.. tu.. tu.. tu.. perds la face de... devant tout le groupe.. et devant en particulier une fille, les autres filles évidemment et il y a... il y a chez les filles la même surenchère pornographique que chez les garçons dans le vocabulaire... exactement le même. Il y a.. y a des filles qui se vantent d'avoir des préservatifs en permanence dans leur sac à main". /3-11/.

"..... Mais une fille un peu astucieuse sentait venir le coup... alors elle avait deux solutions : ou chercher des protections dans une bande grosso-modo rivale... ou alors de prendre la fuite, la tangente.. mais dans ce cas-là évidemment elle se coupait du groupe elle se coupait de son groupe d'appartenance, et c'était pratiquement une chose impossible enfin, pour une fille qui était déjà.. qui avait déjà fait partie de la bande, se couper de la bande.. vivre.. ne plus avoir de contact avec cette bande-là c'était quelque chose de très éprouvant.. elle était conditionnée psychologiquement et.. si bien que ça arrivait un peu comme une fatalité quoi..". /41-3/.

De toutes façons, la fille est toujours perdante, ou, après le viol, elle se retrouve avec un statut dégradé comme un objet usagé.

..."Une fille qui avait été passée en complot, automatiquement était dévalorisée quoi, utilisée, elle était usée.. et elle était rejetée, et habituellement ils l'affublaient d'un sobriquet, ils l'appelaient "bas jaune"... "grande dent, sent l'ail, dent cruelle,.. elle était rejetée".. /11-5/.

A la limite, à l'extrême limite, il peut y avoir une certaine valorisation réelle dans cette prise de rôle vaginal :

.."Cette fille leur donnait moyen d'avoir du succès donc elle avait un certain niveau dans... dans leur estime, qu'ils ont eu un certain succès avec cette fille-là, donc à un certain niveau.. ils avaient.. elle était d'un certain niveau, c'était pas la putain, la salope.. comme pour l'autre".. /2-11/.

Ainsi donc, nous nous trouvons en présence d'une prise de rôle comme objet de consommation sexuelle (et non de plaisir -cf supra) mais pendant un temps limité.

/113/.- Une autre prise de rôle apparaît autorisée à travers l'analyse de discours : la victime est coupable.

Il est très rare que ce soit en raison d'un masochisme profond comme celui qui apparaît -exceptionnellement- dans cet extrait d'entretien :

..."Enfin si tu veux c'était avant tout cet énorme élément masochiste enfin au niveau.. masochiste... il fallait que les gars y aillent brutalement la mordent, la brûlent, la tapent"... /8-3/.

Le plus souvent, on impute à la fille une responsabilité dans le viol collectif, à cause de sa réputation ou de son allure "facile".

..."Ce qui est certain... la fille était réputée pour être facile.. c'était la putain du coin".. /4-11/.

/

Certes, certains interviewés pensent que c'était là une opinion exprimée par les garçons :

.."Mais le seul.. jugement qu'ils portaient était sur la fille qui était une salope, une putain enfin tout ce que.. tous les termes qu'ils pouvent employer".. /2-2/.

....avec souvent l'accord du voisinage. Quelquefois -rarement- on émet des réserves sur sa validité.

..."Il y avait toute une auréole de prostitution... de fille facile mais apparemment elle était pas du tout, c'était pas du tout le genre de fille facile.. enfin.. pour eux apparemment.. elle était pas intégrée au groupe jeune.. elle était intégrée au groupe mère de famille, elle faisait ses courses, elle vivait d'une certaine façon..".. /2-7/.

Mais, en général, les personnes interviewées ratifient cette affirmation d'une culpabilité de la fille :

.."Alors il faut, pas, justement, c'est aussi un des éléments.. il faut pas il faut pas, bien sûr, minimiser les viols collectifs mais euh... honnêtement, j'ai jamais vu une fille euh très sérieuse et offrant de la défense, qui ait été victime d'un viol collectif". /10-10/.

..."En quelque sorte .. et ça euh disons que c'est.. l'idée générale qu'on pourrait dégager de cette affaire, c'est que la fille n'est pas du tout opposée à l'acte.. pas du tout.. elle est même assez pour ce qui.. ce qui là où ça se complique c'est que le gars qui passe en premier dans l'opération, euh, les copains lui disent "eh eh doucement.. euh on est là aussi.. il faudrait qu'on en profite".. Et ça c'est assez assez courant et sous l'influence du groupe sur le fait que le gars se fout éperdument de la fille et après tout... pourvu qu'il éjacule.. euh ça va très bien et bien là, la fille est prise dans le circuit.. il y en a un premier et puis un autre arrive et puis on lui laisse même pas le temps de se redresser et toujours dans disons.. de bonnes dispositions et ça continue... En fait l'idée générale que j'en tirerai de ça.. c'est que vraiment au départ.. les gars ont cliché la fille un petit peu.. ils savent qu'elle est pas tellement farouche, de façon générale et puis quand l'affaire commence... disons quand le premier rapport sexuel.. existe avec le premier cas et bien ma foi.. elle n'est pas contre du tout.. elle n'est pas contre du tout.. ce qui fait que ça incite quand même les gars à aller dans le même sens en quelque sorte, je pensais à.. un des éléments dont je vous parlais où la fille avait décelé une présence dans la maison, ça lui plaisait pas.. mais quand le deuxième garçon est venu, le deuxième gars l'a convaincue uniquement en lui parlant.. euh en lui disant : "bon écoute.. faut pas déconner quoi ! quand même y a le copain et puis y a moi.. quoi.. on s' connait quoi.. etc..". /6-33/.

Selon certains, on peut se demander si -en plus d'être complice du viol (et à la limite, de le provoquer)- la fille n'en tire pas des avantages, soit sous la forme d'une satisfaction physique :

.."Il y avait une part de contrainte vraisemblablement malgré qu'elle dise que... dans l'ensemble tout ça lui paraissait, elle avait trouvé ça assez plaisant cette affaire là". /4-14/.

... soit sous la forme d'une satisfaction morale, d'un bénéfice tenant au prestige qu'elle en retire :

..."Et alors là nous avons eu des cas.. je me rappelle, je me rappelle vraiment.. ahuri de la réaction d'une fille de très bonne famille qui était passée en complot et qui avait eu une réaction tout à fait, alors positive. C'est-à-dire que vraiment pour elle c'était plutôt un exploit".. /10-10/.

Du même coup, les pressions exercées sur la fille perdent de leur importance. A la limite, elles n'existent plus :

./...

..."Au fond, nous avons eu l'impression que, si les filles se défendaient mieux, en face des gars, elles cèderaient moins"... /10-19/.

..."Il me semble que lorsqu'une fille ne veut pas être violée.. elle peut certainement très bien se défendre.. j'en ai souvent discuté avec des amis, avec ma femme, des choses de ce genre à propos de faits comme ça.. ma femme dit "moi j'ai l'impression que hum.. qu'on ne me violerait pas hein ! hum ! à moins d'être assommée" parce que la fille a toujours la possibilité de refuser hein !

En prolongement de cette responsabilité qu'on leur attribue dans l'occurence des complots, /sous la forme, nous l'avons vu, de l'assertion suivante : "si les filles se défendaient mieux, il n'y aurait pas de viol collectif"/, on trouve un constat quasi général de relachement des moeurs. Et ceci est encore, essentiellement, attribué au peu de défense des filles :

..."Il est beaucoup plus facile maintenant d'obtenir de coucher avec une fille. Si vous voulez bon.. certains disent qu'il y a un relachement des moeurs.. bof c'est bien possible"... /1-25/.

Ceci fait que, paradoxalement, on assiste à une diminution de la fréquence des viols collectifs, et à une dégénérescence qualitative (on passe du viol à la partie à plusieurs), alors que les filles se montrent de moins en moins farouches.

..."Mais je crois que c'est lié.. à l'évolution de la bande notamment. Euh.. à partir du moment où les.. où les femmes ont semblé de plus en plus.. et ont été effectivement de plus en plus.. faciles; où la demande.. a monté , eh bien à ce moment là... violer une prostituée ça n'a pas tellement de sens quoi" /11-15/.

Tout ceci laisse à penser que, dans l'analyse que les personnes interrogées font du phénomène "viol collectif", la connivence masculine joue au niveau de la représentation de l'univers féminin. Et, de la même façon que l'on avait observé un clivage homme vs femme au niveau même de la clientèle objet de la pratique des éducateurs, on observe ici un clivage les "bonnes" femmes vs les "mauvaises" femmes. Et l'on constate encore que "mauvaises" femmes se définissent par rapport à la demande -sexuelle- masculine : elles provoquent, ne savent -ou ne veulent- se défendre et, à la limite, elles en redemandent. En aucun cas, elles ne sont innocentes de ce qui a pu se passer, ce qui, en contre-partie, permet aux éducateurs de juger les garçons comme moins coupables.

En tout état de cause, les victimes réagissent peu.

..."Mais en général, la difficulté, c'était comme je vous le disais tout à l'heure, les victimes ne venaient pas se plaindre. Souvent elles disparaissaient du club ou bien elles reparaissaient.. 3 mois plus tard.. elles venaient pas se plaindre"... /10-9/.

Elle ne sont jamais à l'origine du déclenchement d'un processus de réaction sociale.

.."Parce que c'est curieux d'ailleurs, c'est c'est jamais du côté des filles que... que.. que... que je... je le redis.. mais c'est jamais du côté des filles qu'il y a les réactions les plus violentes".. /6-15/.

Et, dans cet étonnement vis-à-vis du manque de réaction des victimes, on pourrait lire une confirmation de leur culpabilité. Si elles ne se plaignent pas, c'est peut-être que -en plus de la honte qu'elles pourraient en retirer- elles n'ont pas lieu de se plaindre.

./...

/114/.- Ainsi la boucle est bouclée. La victime n'existe pas : elle est réifiée. On lui autorise seulement une prise de rôle vaginal limitée et primitive par quoi elle ne perturbe pas la vision d'un univers d'intervention purement masculin où l'éducateur se sent à l'aise pour s'indégéniser et établir une médiation.

Ou si elle apparaît comme effectuant une vraie prise de rôle, dans le discours analysé, ce ne peut que comme coupable. Mais alors il n'y a pas viol collectif du fait de cette culpabilité de ce consentement, voire de cette provocation. Dans ce cas, la réduction de la distance s'opère directement au niveau du phénomène lui-même qui n'est plus un viol collectif par la faute de la fille trop facile.

Ou il y a viol mais la victime n'existe pas. Ou elle existe, mais comme coupable et c'est le viol qui disparaît.

3.- La réduction de la distance pour normalisation par rapport au milieu.-

/115/.- Comme on vient de le voir, les interviewés tentent -par des rationalisations successives, concernant directement le phénomène ou encore les victimes -de rendre compréhensible et non menaçant le phénomène des viols collectifs, eu égard à leur projet professionnel.

Un troisième procédé va dans le même sens : il consiste à réduire ce phénomène en le déclarant normal par rapport au milieu où vivent ses protagonistes.

Ici, la réduction est plus indirecte. Elle s'opère selon le raisonnement implicite suivant : si le viol collectif est quelque chose de normal dans un tel milieu, il doit être ipso facto transparent et maîtrisable par l'éducateur de prévention dont tout le projet professionnel consiste à être dans un tel milieu "comme un poisson dans l'eau".

Par voie de corollaire, toute intervention des agences institutionnelles de contrôle social apparaît comme inadéquat puisque elle introduit un élément d'extranéité, ces agences n'étant pas indigénisées au milieu.

le viol collectif est normal par rapport au milieu de ses protagonistes.

/116/.- Pour les éducateurs et superviseurs interviewés, replacer le viol collectif dans ce contexte permet de le "banaliser", de lui rendre sa transparence -puisque, par postulat, un tel milieu ne leur est en rien opaque.

/117/.- Le viol collectif est normal dans le milieu de vie de ses protagonistes d'abord parce qu'il leur fournit un modèle où cet acte ne détonne pas.

On invoque l'exemple de licence sexuelle que le milieu peut donner :

..."Voyant autour d'eux tout un tas d'évènements qui se passent.. euh des séances de coucheries, d'orgies par-ci.. des vols par-là et considérant que ceci, cet ensemble là c'est la vie... en quelque sorte ils avaient le sentiment.. un p'tit peu qu'on s'acharnait un peu trop sur quelqu'un; alors que si on avait regardé tous les... on se rendait compte que cet évènement pris en soi.. eh bien il se répétait de façon différente un peu partout"... /6-27/.

./...

Dans le même sens, on peut citer une conversation entre un adulte et des jeunes -conversation que l'interviewé estime d'ailleurs "bête de la part d'un adulte" :

..."J'explique : c'était un soir il y avait un gars qui parlait de cette fille et puis il y avait le père d'un autre gars qui était là au bas de la cage d'escalier. Cette fille arrive à passer bon ben elle avait la jupe midi donc ça se relevait un peu- bouf ça n'avait rien d'exceptionnel. Le gars s'est chargé de dire au.. au père c'était pas son père c'était le père d'un autre gars..."celle-là c'est une salope, elle y va" et le père... l'adulte a eu cette réflexion de dire "ben pourquoi t'y va pas?"... Alors après... bon ils ont eu ... dû changer de sujet. L'adulte a dû sans doute être mis.. un peu excité par ce genre de discussion.. il commence à lui parler.. à lui demander comment le sexe d'une femme était fait... si c'était vertical ou horizontal.. des genres de bêtises comme ça de la part d'un adul /2-13/.

Bref, le milieu ambiant est présenté non seulement comme laxiste notamment en matière sexuelle, mais comme profondément perturbant en raison du climat général. On notera ici que "ce qui se passe dans le milieu" est présenté de façon vague et peu explicite, comme quelque chose dont on ne peut parler, et qui peut donner lieu à amplifications mythiques :

° on serait

..."Et là je fera une petite parenthèse pour vous dire mon opinion personnelle. Je crois que en secret quand même° tous les uns et les autres surpris si on savait ce qui se passe vraiment derrière les murs des H.L.M. Il y a des moments où enfin nous on entrevoit quelquefois ... certains aspects.. j'avoue que c'est euh.. c'est assez terrible... euh c'est vraiment euh.. euh je.. je j'en arrive à ne plus croire tellement au mot civilisation, ça veut vraiment rien dire.. il faut voir vivre les gens.. et se rendre compte quels sont leurs comportements quotidiens et immédiats. Euh... pour voir que c'est c'est absolument atroce. Atroce... il se passe des choses dont les gens, enfin peut-être moi j'y suis beaucoup plus sensible peut-être, mais on ne mesure pas l'importance... mais il y a des évènements euh... mais vraiment euh.. mais gravissimes qui se déroulent"... /6-31/.

Ainsi ne doit-on pas s'étonner que les jeunes tentent -en tatonnant- de reproduire des conduites analogues à celles qu'ils ont sous les yeux, ou du moins peu différentes :

..."Les grands.. assez perturbés sur le plan sexuel, les relations garçons filles ben euh.. et les /plus/ jeunes qui au départ, n'étaient pas tellement.. qui au fond n'étaient pas plus perturbés mais.. pour eux bon c'est normal, ça fait partie de.. disons qu'il y a une espèce de mimétisme... ils veulent recréer, ils veulent faire la même chose quoi ce sont des modèles quoi en quelque sorte.. et il y a une influence certaine de la part de ces grands... /5-8/.

Ils veulent faire comme leurs aînés. A peine forcent-ils un peu la note -aux dires des intérviewés- mais en restant dans un registre analogue.

/118/.- D'autre part, la normalité par rapport au milieu ambiant se caractérise encore par la permissivité de ce dernier.

Il est présenté d'abord comme permissif envers la violence.

./...

..."J'ai l'impression qu'il y a une assez grande tolérance envers la violence à toutes les formes si vous voulez. Moi je crois pas que ça fasse de problèmes dans le quartier.. à moins d'être concerné peut-être directement.. mais j'ai jamais eu l'occasion de discuter... c'est admis... même peut-être si elle fait peur, mais les gens se sont blindés.. moi je trouve qu'elle est admise d'ailleurs. Même parfois ce qui est inquiétant c'est en vivant des années dans un même milieu, on a plus le choc que l'on a quand on arrive initialement hein ! ça on en parle souvent quand on revient de vacances par exemple, il y a un certain nombre de choses qui nous choquent mais au bout de X semaines, ça nous choque plus"... /1-20/.

Tout se passe comme si la violence faisait partie de la vie quotidienne, de ces "choses" de la vie auxquelles on n'échappe pas. On finit par la considérer comme normale ou habituelle. Elle est acceptée comme composante des rites et de la manière d'être du milieu.

Il en va de même à l'égard de la sexualité.

.."Disons qu'il y avait une liberté sexuelle qui existe généralement beaucoup plus fortement dans ces milieux-là que dans les milieux de classe moyenne ou plus bourgeois.. il y a moins de complexes, l'initiation sexuelle est plus précoce, etc.."... /9-26/.

Dès lors, un phénomène comme le viol collectif qui allie des composantes de violence et de sexualité n'a plus rien de surprenant. Il acquiert une normalité sub-culturelle :

..."Là aussi je je sais pas si ça vient de l'extérieur ou si ça vient de moi .. il y a davantage de tolérance, en règle générale par rapport à la sexualité et que on connaît énormément... de.. on parle beaucoup de sexualité collective.. euh.. on sait qu'il y a des filles.. on l'a su comme ça par la rumeur qu'il y a des filles qui°... pourquoi elle subirait des violences si de toutes façons c'est... Je sais pas, j'essaye de réfléchir de me mettre dans la peau.. enfin d'une fille.. enfin qui par exemple voyant quatre gars .. euh qui l'agressent pour la violer, je.. je m'imagine maintenant enfin c'est moins honteux, si vous voulez, c'est moins culpabilisant.. c'est moins .. ce qui fait que surtout si le milieu est encore plus tolérant que la moyenne... au.. autant.. autant coucher et après"... /1-21/.

..."Enfin, moi ça me.. j'ai pas eu, j'ai pas l'impression que ça leur ait posé de problèmes hein ! Que ça entrait tout à fait dans leurs normes, dans leurs valeurs; une fille bon, ça se prend, on la jette, on la rejette, on lui tape dessus, enfin c'est leur perception, si vous voulez, enfin très schématique. Hein pour la plupart d'entre eux et souvent les valeurs du milieu.. les.. les y autorisent"... /1-11/.

/119/.- Le discours analysé ne se borne pas à fonder cette déclaration de normalité subculturelle sur la considération du modèle qu'offre le milieu et de sa permissivité. Il la précise au niveau des modalités de l'intéraction jeunes-milieu.

Cette intéraction peut être envisagée dans le seul cadre familial. Il est alors des cas où on la présente comme un déterminisme fatal:

..."Je pense que même à ce niveau là, au niveau des parents c'est, c'est un coin ou il y a quand même pas mal de prostituées, qui sont originaires de là, ou dant les familles.. dont le père est souvent maquereau, a fait de la tôle pour proxénétisme, enfin.. qui travaillent.. 8 gosses... dans cette famille-là... toutes les filles finiront sur le trottoir, elles finiront, disons dans la prostitution"... /5-14/.

./...

° qui couchent avec plusieurs gars; je ne vois pas....

Mais -au-delà de cet exemple assez isodé- le cadre familial apparaît plutôt comme un repoussoir, un lieu où les conditions de vie sont tellement difficiles que les jeunes cherchent une compensation dans la bagarre ou l'exploit sexuel :

..."Ce sont des garçons disons... pas de travail, familles très très défavorisées... très difficiles.. le père ne travaille pas.. en chômage perpétuel... le logement est vraiment presque un taudis c'est un logement d'H.L.M. pourtant c'est presque un taudis.. ils ont besoin de se compenser de se valoriser... et je crois que c'est une certaine forme de valorisation de... de raconter leur.. chez eux c'est caractéristique c'est leurs exploits sexuels... mais surtout leurs exploits de bagarres dans les fêtes ... dans les fêtes foraines. Et ça faisait partie.. cet exploit sexuel faisait partie de ... de leur système de valorisation euh actuellement c'est toujours des histoires de frappes... C'est-à-dire les frappes... c'est les bagarres dans les fêtes foraines à la sortie des bals.. tout où .. et systématiquement j'ai... j'ai été avec eux dans les fêtes foraines à la limite ils cherchent presque la bagarre.... parce qu'ils sont assez forts, assez costauds, ils cherchent la bagarre pour pouvoir casser la gueule à un gars pour pouvoir après le raconter se valoriser".... /2-11/.

Alors, la famille n'est plus un déterminisme mais une contrainte dont il faut s'évader et l'exploit sexuel apparaît comme une tentative pour s'aérer de cette contrainte -tant pour les filles que pour les garçons- :

..."Il y a aussi un aspect de fatalisme de la femme, de la fille; on a l'impression par moment que le seul but.. il y a tout.. la contrainte sociale plus grande... pas tellement d'avenir... à l'horizon quoi. Ils ont pas tellement de.. ils se sentent prisonniers d'un système, certain fatalisme.. on a l'impression que pour eux, l'évasion.. c'est la durée qu'on passe dans une boîte, on guinche, on drague et puis le problème sexuel"... /5-15/.

La réaction paraît d'autant plus normale qu'elle est le fait de grands adolescents pour qui les environnements primaires (famille, scolarité obligatoire) ont perdu de leur puissance et qui se trouvent dans une période ambosexuelle où leur hétérosexualité ne peut être que balbutiante et non finalisée.

Or, l'écartement des environnements primaires dans ce milieu-là se caractérise notamment par une grande et précoce liberté des rapports entre sexes :

..."Mais disons la liberté des rapports sexuels entre garçons et filles, c'était quelque chose qui était acquis, ne posait aucun problème pour les gars de ces milieux-là"... /9-15/.

..."Il y avait des filles... ils en profitaient pas mal... elles avaient déjà un passé... étaient peu farouches... ils connaissaient des femmes mariées qui justement leur rendaient quelques services d'un ordre particulier. Tout ça.. eh bien ça faisait une espèce de climat oui.. euh.. un état d'esprit général... à rechercher... l'élément féminin.. je crois que c'est un peu ça l'idée générale.. de tous.. ces garçons."../6-29/.

.."Mais euh.. la pornographie ambiante euh.. est acceptée.. euh.. autant par les filles que par les garçons hein ?"..../3-3/.

..."Par exemple sur une maison de jeunes j'ai étudié les comportements des filles et des garçons je me suis aperçu que les filles étaient souvent obligées d'avoir des rapports avec les garçons parce que.. euh.. c'était euh.. c'était dans la tradition euh".... /3-8/.

./...

Nous touchons ici un point fort important et qui rejoint le développement précédent sur le milieu-modèle. Le viol collectif est d'autant plus normal qu'il s'inscrit dans une tradition sub-culturelle. La seule manière autorisée pour échapper au déseouvrement, à l'ennui, au sentiment de fatalité consiste à se couler dans une tradition sub-culturelle qui accepte violence et exploit sexuel comme compensation.

Alors, cette sorte de conformisme accroît la complicité des adultes :

..."Mais il arrive aussi que dans le milieu.. C'est plus le problème de viol ... on trouve des parents consentants. Mais il arrive assez fréquemment que bon, le gars couche avec la fille, ça se sait dans la maison, la chambre est partagée, ça dure 8 jours et il y a une assez grande tolérance à ce niveau-là"....[5-13].

.."Ils savent que ça se passe.. ça.. ça ils savent. Pas clairement, ils ignorent d'abord euh.. c'est une tradition culturelle que euh.. je présume que de leur temps euh... ça avait pas été tellement.. tellement différent euh... mais ils le savent"... [3-5].

Mais la complicité est tacite. Le milieu est vu comme se doutant de ce qui se passe, l'acceptant implicitement mais ne cherchant pas à savoir.

..."Dans le milieu quand même n'est-ce-pas au... si par exemple les gens savaient qu'il y avait, que ça se passait mais ils avaient pas envie de savoir. Je dirais un peu que c'est.. c'est... un peu la réaction du... du milieu"... [10-12].

... Ou plus exactement, la complicité tient "tant que le fait n'est pas dit".

Aussi cherche-t-on à éviter qu'on en parle, que l'affaire ne s'ébruite.

..."L'affaire..a été réglée par le milieu lui-même, étouffée par le milieu si vous voulez..c'est tout enfin"... [1-14].

Toutefois, il est un cas où l'on ne peut empêcher "que le fait soit dit" : celui où interviennent des agences institutionnelles de contrôle social. Nous verrons qu'alors la réaction du milieu de vie des protagonistes demande une analyse plus nuancée. Mais -de toute manière- l'intervention de ces agences apparaît toujours inadéquate en raison de la normalité sub-culturelle du phénomène.

L'intervention des agences institutionnelles de contrôle social apparaît toujours inadéquate.

[120].- Avant d'en venir là, il est nécessaire de voir les raisons qui -dans le discours des interviewés- motivent une telle intervention de la police et de la justice.

Il ne devrait jamais y en avoir puisque le phénomène est généralement nié comme viol collectif, puisque les victimes sont passives, consentantes ou coupables, puisqu'enfin il bénéficie d'une normalité sub-culturelle.

Toutefois ce qui a été dit plus haut permet de comprendre qu'il y ait quelques cas où cette intervention est dans l'ordre des choses. Ce sont les exceptions, les espèces où il s'agit d'un "vrai" viol, où la fille est une "vraie" victime, où l'acte ne se dissimule pas sous la complicité tacite d'un milieu sub-culturel.

Mais, à vrai dire, cette hypothèse n'est guère vérifiée. Dans le discours analysé, ce ne sont pas toujours les affaires les plus "graves" qui entraînent l'intervention des organismes répressifs. Bien sûr, l'extranéité augmente les chances de réaction sociale parce que les auteurs ne peuvent plus se dissimuler derrière la protection de "leur" milieu. Ainsi en va-t-il s'il y a viol ou tentative de viol d'une fille complètement inconnue, extérieure à ce milieu ("vraie-victime") ou si le complot met en cause des gens extérieurs comme la curieuse affaire relatée ci-dessous où la présence d'éléments étrangers a fait dégénérer un banal complot en viol avec violences :

..."Ils étaient près de 11, je crois que c'est le chiffre... et bien sûr euh.. dans la voiture on ne.. euh on ne peut pas trop savoir ce qui s'est passé mais il est à peu près vraisemblable que les jeunes filles ne s'étaient pas montrées tellement... tellement farouches d'une part et que ce qui s'était passé dans la voiture.. euh disons plus ou moins euh.. quelques attouchements par-ci par-là... avait du euh.. vraisemblablement encourager à... au moment d'arriver euh.. sur les lieux.. du travail en quelque sorte, au moment de permettre aux jeunes filles de repartir, ~~les jeunes filles de repartir~~, les jeunes gens s'y sont.. s'y sont opposés. Et deux vendangeurs du coin qui étaient.. euh.. on ne peut pas dire fiancés, mais enfin qui.. euh.. disons s'intéressaient de plus près aux filles sont intervenus. Alors là, il y a eu d'abord une bagarre entre.. entre les gars; bien sûr deux contre 11 euh... l'affaire a été.. rapidement euh.. menée; et puis euh.. les jeunes filles.. euh.. une.. euh au moins.. euh.. une a été violée. Alors est-ce que elle a été violée par euh.. les 11 garçons, ça je ne peux pas le préciser mais au moins par 7... 7 d'entre eux.. et sur ces euh.. 5, ont été arrêtés, ont avoué et ces 5 là donc, sont passés en jugement... Sur l'affaire elle-même je n'ai pas de détails.. disons euh.. pratiques à évoquer. Tout ce que je peux dire, c'est que.. euh ça été quelque chose d'assez euh... violent du point de vue déroulement des opérations. Je précise ça parce que lorsque l'on parlera d'une autre affaire tout à l'heure.. euh.. ça se passe en général, de façon beaucoup plus calme. Là ça été extrêmement violent et euh.. un fait quand même à noter parce que ça fait aussi partie du climat, je crois, c'est que ce ne sont pas les jeunes filles qui ont porté plainte mais leurs euh disons fiancés ou assimilés, qui ont porté plainte, d'abord à cause des coups qu'ils avaient reçus et euh...l'enquête a dévoilé le pourquoi du comment de la chose et c'est là euh que l'histoire de viol est venue sur le tapis en quelque sorte .. Il y a eu une bagarre, les gars ont été proprement lessivés et bien esquintés.. disons éliminés carrément de.. d'une façon à ne pas gêner le déroulement du programme. Alors pour le reste euh.. c'était un.. alors c'est un.. c'est un viol avec violences... enfin c'est un viol méchant je dirais.. quoi parce que lorsque les filles ont vu la tournure que ça prenait il est bien évident qu'elles n'étaient plus tellement d'accord euh... pour faire ami-ami avec ne serait-ce qu'un seul"... /6-2/.

Dans cette description, on voit que -non seulement l'intervention des éléments étrangers a transformé la situation de "normale" en "anormale" mais encore que la violence s'est surtout exercée sur ces éléments extérieurs. C'est à cela qu'a été due la réaction sociale qui a rendu l'affaire remarquable et particulièrement visible. On retrouve bien le processus de mise en valeur de l'affaire qui, par rétroaction, lui confère son caractère de viol.

Mais si l'extranéité augmente les chances d'intervention des agences répressives, la gravité ne joue pas systématiquement dans le même sens contrairement à ce qu'on pouvait supposer.

Il y a là une constatation fort intéressante parce que l'intervention d'un élément extérieur a -en quelque sorte- un caractère aléatoire. Et les autres motifs pour lesquels "une affaire peut éclater" sont aussi présentés avec ce caractère d'aléa. Dès lors, on ne s'étonnera pas que la réaction sociale paraisse souvent erratique.

./...

Cette accession à la visibilité est toujours la conséquence d'un accident; l'accident peut être dû à la victime, qui refuse de continuer à jouer le jeu.

..."Une fille... ils étaient partis à deux avec la fille elle était d'accord paraît-il... en voiture... et puis dans la voiture qui suivait il y avait les deux autres.. la fille l'ignorait et euh elle s'est laissée apparemment plus ou moins faire avec les quatre et le lendemain elle a porté plainte pour viol"... /4-17/.

..."Ils l'ont trouvée, ils l'ont embarquée; les gamins disent que.. elle était bien d'accord.. mais qu'au moment.. qu'au moment de passer à l'acte, elle n'était plus d'accord que pour deux d'entre eux.. deux ou trois enfin je sais que de toute façon ça n'était pas pour les quatre... Et que.. bon, ben je crois qu'ils y sont tous passés.... qu'ils y sont tous passés, mais que la fille est allée porter plainte... ayant... je crois qu'elle a raconté chez elle... et qu'on lui a dit que ma foi, elle pouvait exploiter l'affaire. Donc il y a eu médecin, police, etc...."... /7-2/.

Mais le cas est rare puisque la fille ne veut généralement pas que le viol collectif accède à une quelconque visibilité sociale :

..."Je le disais tout à l'heure, c'est que les filles, enfin euh... ne voulaient absolument pas qu'il y ait euh.. de suites euh.. enfin à l'opération... aussi classique des viols en général, je ne sais pas ce que vous ont dit les... les autres personnes avec qui vous avez bavardé mais... c'est assez classique des viols en général euh... les filles... euh ne veulent pas ébruiter ce qui s'est passé"... /6-17/.

Quand la fille porte plainte et suscite une réaction sociale officielle, on le ressent souvent comme une trahison. Dans cet univers masculin -où on lui attribue une complicité- elle porte tort au groupe en n'assumant pas les conséquences de ses actes -c'est-à-dire, en fait, de son désir qui, peut-être pour ceux qui l'en voient porteuse, n'est que le reflet de leurs propres fantasmes. Aussi est-elle soupçonnée -comme on l'a vu- plus haut de chercher à en tirer profit, souvent à l'instigation de sa famille.

..."Ca toujours été de la faute de la fille... ça c'est sans arrêt dégagé, c'est la fille qui était une salope une facile (?) qui a trouvé une source de revenus... ça toujours été la gamine "la gamine.. oui ! c'est une belle salope, elle a vu qu'elle pouvait en tirer du fric euh.. les parents la poussaient euh..." ça toujours été ce genre de choses". ... /7-3/.

Si la réaction sociale n'est pas suscitée directement par la fille, elle peut l'être par un tiers à qui elle s'est confiée -et qui n'appartenant pas au milieu, ne réggit pas en faisant tout pour étouffer l'affaire :

..."Mais pris, je sais pas quoi moi.. de.. enfin y a sans doute un cas de conscience, le curé est allé signaler cette affaire à un poste de police et ils ont réussi à retrouver la fille.. et c'est à ce moment là que l'affaire est venue au grand jour. Mais entre temps, les garçons n'en avaient pas parlé, si vous voulez et c'est à partir du moment où on a retrouvé la piste des trois garçons que... euh l'affaire, si vous voulez, est venue aux yeux, enfin aux oreilles de la police et de la justice"... /1-6/.

Enfin, le déclenchement de la réaction sociale est souvent imputé à la famille de la victime -à qui on donne déjà un rôle d'incitation indirecte à porter plainte comme on l'a vu plus haut.

./...

..."Euh enfin je me mets dans la situation, là j'ai deux filles, euh si l'une d'entre elles... je pense avoir de pas trop mauvaises relations avec elles, me racontait certaines choses, je la croirais et il est évident que j'en ferai une affaire, je m'imagine.. je ne sais pas comment ça se passe dans ce cas là mais euh.. si vous voulez je condamnerais le principe du viol collectif mais en introjetant tout un tas de fantasmes si vous voulez" .... /1-26/.

..."Ils disaient des trucs comme "vous vous rendez compte.. ma fille" enfin sur le coup.. et après dans des entretiens suivants.. des jours.. des semaines suivantes.. même des mois ils minimisaient ça au maximum.. en fait.. il y avait eu des exagérations... je sais pas s'ils en étaient pas arrivés à dire que au fond.. elle reconnaissait bien qu'elle avait inventé tout ça etc..."... /4-13/.

Pourtant, les familles hésitent, le plus souvent, à rendre l'affaire publique, dans la mesure où les réactions que leur intervention risque de provoquer, ne peuvent que renforcer la situation déjà pénible de la fille.

..."Et puis de quoi elle aurait l'air ? Et alors ensuite tout le monde dirait : "Ah, elle a été violée... vous savez, c'est la fille du coin qui a été violée, c'est elle qui etc..."... /11-22/.

C'est pour cela qu'on trouve même des familles de victimes pour tenter de stopper cette intrusion :

..."Le père il a d'ailleurs arrêté tout au niveau de la gendarmerie aussitôt... il y a eu aucune suite judiciaire.. rien"... /4-14/.

Mais il se peut également que, en réagissant de façon excessive, la famille aille bien au-delà des intentions de la victime, qui continue à jouer le jeu :

..."On accuse les parents de l'avoir envoyée, pensant que ce n'était pas la gamine, d'abord qu'elle n'avait pas suffisamment mal pour ça et puis deuxièmement ça ne pouvait pas venir d'elle".. /1-26/.

Dans un tel cas, la réaction de l'entourage peut correspondre à l'occasion de règler un compte entre adultes. Le fait lui-même n'est plus en cause, il est prétexte à raviver des hostilités latentes entre familles :

..."Je me demande si c'était le jeune qui était visé ou si c'était les parents... j'avoue que.. euh il y avait certainement les deux.. Il y avait certainement les deux... Et quand on voit ça de l'extérieur, .. c'est assez surprenant parce que... euh les autres familles se permettaient dans d'autres domaines des tas de choses... assez assez semblables.. du point de vue viol... mais assez semblables du point de vue délicatesse ou indélicatesse .. euh donc ce qu'ils commettaient".... /6-25/.

Ou bien, même, il sert à justifier des représailles d'un groupe à un autre dans le même quartier, ou d'un quartier à un autre :

..."Ca a correspondu aussi à une espèce de.. comment dire.. de coupure dans le quartier, quoi il y avait un cloisonnement... c'était l'occasion quoi, c'était l'occasion de l'affrontement, les gens avaient saisi un peu cette occasion quoi aussi. Et en fait, le problème de la vengeance après, euh.. les représailles n'avaient plus rien à voir presque avec le fait de départ quoi, sincèrement"... /5-4/.

Enfin, l'intempestive réaction sociale peut paraître encore plus aléatoire dans la mesure où elle tient à une sorte de perspicacité de la police qui -ayant eu connaissance d'un autre délit- découvre le viol collectif :

..."... par des évènements annexes... et je pense ... enfin... à des cambriolages... à des choses qui se passent un petit peu... dans le... dans le même ...dans le même temps... dans la même période... euh quelquefois à quelques jours d'intervalle... soit des cambriolages soit... encore que là... les cambriolages j'en ai pas d'exemples... mais soit euh des évènements annexes comme des bagarres ou des choses comme ça qui fait que... on remonte à l'évènement premier qui était en fait le viol"... /6-7/.

On voit donc que, en soi, le viol est considéré comme peu visible, et que le fait qu'il devienne visible est toujours provoqué par des éléments vus comme surajoutés et aléatoires.

Bref, la réaction sociale n'a ni rime ni raison d'après le discours analysé.

A la rigueur, on comprendrait qu'elle intervienne pour les exceptions /vrai viol, vraie victime, débordement hors du milieu protecteur/. Mais c'est loin d'être toujours le cas et ses autres interventions sont présentées comme le résultat d'une loterie.

Et surtout -dans toutes les hypothèses- elle revêt des modalités et déploie des conséquences inadéquates.

/12/.- L'intervention des organismes répressifs -accompagnée de celle des médias de masse- fait l'effet d'un coup de poing dans une ruche.

A la permissivité tacite succède une diversité de réactions qui oscille entre l'attitude de protection et celle d'exclusion.

Mais surtout les failles du milieu sub-culturel s'ouvrent béantes. Les gars se divisent et s'opposent. Les querelles latentes sont ré-actualisées.

Les familles des auteurs -jusque là peu visibles dans le discours analysé- prennent un relief d'autant plus accusé qu'elles paraissent isolées de leur milieu par cette intervention extérieure. Elles semblent balancer entre plusieurs réactions.

Au début de l'intervention officielle, il y a souvent une tendance protectrice et individualisante qui consiste à rejeter la culpabilité de son propre fils sur les autres membres du groupe :

..."Une mère accepte mal le comportement de son enfant, c'est bien connu... et là... euh... c'était... c'était la faute des copains. C'est bien évident "mon gosse est pas comme ça... euh il aurait pas fait des choses méchantes comme ça euh... c'est pas bien du tout mais c'est surtout la faute des copains, c'est eux qui sont méchants... c'est eux qui sont méchants"... /6-2/

Mais il y a surtout un sentiment d'affolement devant l'intervention imprévue de cette grosse machine extérieure sur laquelle on n'a aucune prise avec laquelle on ne peut parler, qu'on ne comprend pas, qui a sa propre logique :

...."Et la réaction... c'est une réaction vraiment d'accablement général... d'écrasement ...euh... la famille sait plus du tout quoi faire euh...le père pique des colères terribles euh... la mère protège son garçon euh... tout le monde est à peu près en effervescence... et puis euh... l'inculpation, l'arrestation... tout ça... euh... d'abord la famille au moment de cet accablement ... quand même de cet espèce d'effondrement... plus savoir où donner de la tête... la famille c'est à ce moment là euh... qu'elle a pris contact avec nous... donc essaye de se raccrocher un peu partout pour essayer de sauver ce qui peut être sauvé"... /6-2/.

Puis -faute de pouvoir faire quelque chose- on baisse les bras. Par sentiment d'impuissance, on préfère mettre à l'écart le garçon, l'oublier d'autant plus que -par son fait- les relations sociales avec les voisins, le quartier se trouvent souvent perturbées. On se résigne à l'inéluctable et l'on préfère sacrifier le membre du groupe familial par qui le scandale est arrivé.

..."La troisième étape, la troisième étape.. c'est euh.. le rejet.. pratiquement pur et simple. Le rejet du gars.. à partir du moment où il entre.. où il entre en prison. On ne veut plus le connaître".. /6-2/.

..."Le schéma général... dans à peu près toutes les familles .. on s'inquiète un petit peu au départ ensuite on ne sait plus où on en est et enfin.. il y a.. une espèce de rejet de l'objet euh.. gênant en quelque sorte de l'objet qui apporte tout un tas d'ennuis et euh.. c'esttellement facile.. il est en prison.. on l'oublie plus ou moins.."... /6-2/.

Et ce rejet est encore renforcé par la lourde charge financière que fait naître le procès :

..."Enfin la sévérité de la peine.. d'abord la préventive qui avait été assez longue un an je crois avant les assises.. que ça passe aux assises.. ça avait couté très cher aux parents du point de vue frais d'avocats etc.."... /4-20/.

D'ailleurs, il est frappant de constater que c'est de ce coût que les garçons eux-mêmes s'inquiètent le plus en cas de réaction sociale.

On notera -en tout cas- que s'il y a mise à l'écart ce n'est pas parce que la famille réagit violemment au viol collectif mais parce qu'elle ressent durement et avec un sentiment d'impuissance les retombées du lourd système de justice pénale.

Paradoxalement, on ne cite de mouvement d'indignation morale due au viol lui-même, qu'à propos de familles de victimes et à l'encontre de leurs propres filles. Encore est-ce rare :

..."Ca dans quelques familles. la réaction a été en général horriblement négative je pense à des familles, une ou deux familles bourgeoises.. la réaction a été horriblement négative contre la fille ou alors on a été très dur en face d'elle et on l'a plutôt chassée qu'autre chose enfin qu'essayer de comprendre et de l'aider"... /10-12/.

..."On a eu.. alors des réactions ouvrières terribles.. des milieux.. des familles ouvrières très dignes et très sérieuses qui ont eu des réactions alors.. des réactions tout à fait, je dirais de style bourgeois c'est-à-dire c'était la honte de la famille quand ils ont su quelque chose et vraiment alors la fille on l'expédiait en pension"... /10-15/.

Dans le milieu, on balance entre réprobation et solidarité, mais son unité est menacée au moins temporairement par l'intervention de Léviathan : c'est pourquoi on décrit les familles comme se repliant sur elles-mêmes.

.."Je crois qu'il y a de la tolérance dans la mesure où ça ne se sait pas, où c'est pas divulgué, où ça reste une affaire de bloc, ou de relations vicinales, ou, tant qu'il y a pas eu de scandale quoi, ... tant qu'il n'y a pas de flics qui débarquent.. c'est un peu le problème de... bon il est arrivé qu'il y ait des familles qui se connaissent entièrement avec des gosses qui allaient faire du.. qui piquaient à l'étalage. Personne ne disait rien. Puis, le jour où vraiment les flics interviennent, c'est "voyez ces gens là... quand même... quoi". Et ça c'est par rapport à nous, par rapport aux gens qui n'intègrent pas dans leur vie. Je sais pas comment ils réagissent par rapport aux gens qui sont dans leur milieu"... /5-13/.

./...

Mais s'il y a réprobation, elle reste généralement nuancée :

..."C'est à partir du moment où les choses se gâtent qu'on dit "bon, ben fallait pas aller si loin, quoi fallait pas fallait pas en faire tant". /6-22/

Plus souvent, on note une certaine solidarité avec les auteurs...

..."Et aussi il y .. il y avait l'atmosphère familiale qui jouait là.. d'dans et ils convenaient que la situation du gosse était peut être pas... n'était peut être pas euh.. la meilleure des choses enfin dans sa famille... et que, ma foi, euh.... il fallait.. ça ça aussi il fallait en tenir compte. Il y avait un espèce de soutien moral du milieu un petit peu euh.. qui était euh.. assez intéressant"... /6-27/.

... dont patissent par contrecoup les victimes et leurs familles :

..."L'opinion publique, surtout dans ces milieux-là, est quand même beaucoup plus proche de quelques galopins qui vont se sabrer une fille derrière un buisson que du côté de la fille quoi.. on est plus du côté des coupables que de la victime quoi.. c'est comme le gendarme qui se reçoit une branlée par 7 ou 8 types quoi.. on est plus du côté des 7 ou 8 que du gendarme quoi.. euh.. y a un peu cette mentalité là.. parce que la mentalité... le groupe de référence.. la mentalité de référence est beaucoup plus proche de.. du groupe.. consciemment.. inconsciemment je veux dire et collectivement".. /11-2

En fin de compte, il règne un malaise : sentiment d'une intervention étrangère "qui se mêle de ce qui ne la regarde pas", hostilité quelquefois envers les auteurs "car il ne faut pas que le fait soit dit", le plus souvent envers les victimes et leurs familles pour la même raison. C'est la fourmilière qui a reçu un coup de talon.

Les jeunes réagissent de manière plus nette et plus homogène. On ne comprend pas pourquoi telle affaire est subitement montée en épingle :

..."Ils disaient aussi que ma foi.. ça faisait des montagnes.. alors que ils en connaissaient bien d'autres évènements.. pour lesquels .. on ne faisait pas de montagnes".. /6-25/.

.."Et puis des filles se faisaient embarquer et qui se faisaient violer ben, ma foi il y en avait un certain nombre.. que eux, ils connaissaient et que ça n'avait pas pris cette proportion-là ! Alors.. les autres ils ne comprenaient pas tellement, ils ne comprenaient pas tellement qu'on enfonce un petit peu la chose de cette façon là... ça ça leur déplaisait assez". /6-27/.

Il règne parmi eux un sentiment d'injustice et d'arbitraire, ou au moins de malchance :

..."D'ailleurs.. les garçons le disaient eux-mêmes.. ils disaient au fond "c'est un manque de pot" c'est-à-dire.. on a l'habitude de le faire..".....

Généralement, les éducateurs et superviseurs interviewés font chorus avec la réaction plutôt négative du milieu vis-à-vis des agences répressives.

On ne trouve qu'un cas où la collaboration avec la brigade des mineurs soit considérée comme féconde :

./...

..."La police est une entité à la limite abstraite... et la justice aussi... Il y a des hommes. Alors selon les hommes, la collaboration était plus ou moins facile.. ou impossible. Et.. un homme avec lequel on a merveilleusement collaboré, c'est.. le chef de la Brigade des mineurs. Avec lui, la collaboration a été... extraordinairement plaisante.. et efficace.. Ce que l'on peut dire, c'est que dans le secteur de X... notre action, en collaboration avec la Brigade des mineurs a été extrêmement efficace et rapide. Et que là, avant bien d'autres secteurs, les complots se sont terminés".. /11-14

Mais cette opinion fait figure d'exception. Les autres interviewés ne collaborent pas avec la police et se méfient d'elle :

..."Enfin moi je crois que je les ai surtout écoutés en principe je n'interviens pas au cours auprès de la police d'une façon ou d'une autre hein ! d'aller porter... je suis toujours quand même assez méfiant... je ne pense pas que de toute façon la police ait fait appel... enfin à moi en particulier.. dans ce cas là".... /1-10/.

Police et justice apparaissent d'abord comme de lourdes bureaucraties peu au courant de la réalité sociale :

..."Ca, nous avons eu l'impression... mais c'est vraiment qu'une impression parce que quand même la police nous tenait pas au courant de tout, ce qu'elle savait, que dans les premières années la police savait peu de choses et que c'est seulement après avoir été vraiment alertée par 2 ou 3 affaires qui ont été plus graves que elle a commencé à essayer de suivre de près et de... mais je peux vraiment pas dire alors quelle proportion la police savait.. ça je sais pas"... /10-19/.

..."Et quand j'en ai parlé au juge des enfants, il a levé les bras au ciel : si vos inadaptés font de la politique... parce que je lui disais qu'ils inventaient des complots.. c'était l'époque JOUHAUD, SALAN, ... les attentats à la bombe.. il n'avait jamais eu d'affaire. Et je retrouve exactement, mais d'une manière absolument identifique, le phénomène de la drogue là-dedans.. on aurait à un petit peu.. pas mal de monde.. la drogue ça n'existe pas, ils n'en ont pas un.. le juge des enfants dans son cabinet n'a pas vu encore de vrais drogués au.. les flics, m'ont dit. Ah non, vous, on n'a pas encore vu d'affaire... donc, ça n'existe pas quoi, enfin pour eux.. et ça il s'agissait d'une délinquance et c'est en ça que la prévention est intéressante, parce que nous sommes des détecteurs, des sondes, nous dépistons les phénomènes avant-coureurs avant qu'ils ne se manifestent au niveau de l'opinion".. /11-5/.

... même de l'avis de celui qui vante sa collaboration avec ces agences officielles. Mais peut-être cette collaboration paraissait-elle bonne et admissible dans la mesure où il semble que les agences consentaient à l'équipe éducative une sorte de droit de préemption, de chasse gardée dans son domaine.

En général, l'intervention des agences institutionnelles -singulièrement de la police- est vue avec défaveur comme celle d'un rival puissant, mais étranger , ignorant, incompétent et finalement néfaste. Il s'occupe de ce qui ne le regarde pas et son action aggrave la situation :

..."Alors en plus il y a les visites.. il y a les visites intempestives de la police qui, quoi, qui arrangent pas .. les affaires". /3-6/.

Ainsi tout le monde s'accorde-t-il -selon le discours analysé- à réagir négativement à l'intervention des agences répressives.

Et ce sentiment est ancré encore par la considération des conséquences toujours néfastes de cette intervention.

./...

/122/.- Car l'apparition sur la scène des agences institutionnelles de contrôle social est aussi jugée inadéquate, parce que ses effets paraissent désastreux à tous points de vue.

Il n'y a aucun rapport entre sanction et gravité comme on pouvait s'y attendre à la présentation des causes de déclenchement de la réaction sociale institutionnalisée :

..."Si vous voulez la réaction sociale.. n'a aucun rapport avec... la gravité des évènements en fait".. /4-2/.

Et d'ailleurs, tous les acteurs ne sont pas également sanctionnés et certains ne le sont pas du tout.

..."Il n'y en a eu que 5 qui ont été arrêtés et qui ont, disons, avoué. Mais pas.. pas les autres; les autres n'ont pas été retrouvés et en conséquence... c'est resté comme ça". ...//6-12/.

Ceci est vécu moins comme une injustice que comme une inefficacité, une incompétence de cette machine pachydermique qui vient de l'extérieur.

D'ailleurs, le dommage qui apparaît dans les affaires ayant suscité l'intervention de la police et de la justice ne vient pas du viol lui-même mais de cette intervention répressive qui a tout envenimé pour tous les protagonistes et rien arrangé.

Bien entendu, l'intervention porte tort aux auteurs. On s'en serait douté. L'arrestation cause naturellement un choc car cette intervention officielle est tout à fait inattendue. Elle ne fait pas partie des risques envisagés à l'avance.

.."Les gars ont été coincés le lendemain. Aussitôt, si mes souvenirs sont bons, d'après ce que disent les gamins et ils ont été.. aussitôt en tôle avec ce que ça représente.. l'un qui était en permission.. c'est-à-dire qu'il faisait son service militaire et qu'il était en permission, euh... l'autre qui avait déjà eu des affaires avec la police.. les deux autres avec la police... et un autre qui était aussi dans de mauvais draps qui avait un casier judiciaire chargé.. qui était fiancé, la fille était enceinte, enfin c'était.. c'était sur la corde raide"... /6- /.

Mais -critique plus grave- le passage à travers le système de justice pénale crée des marques durables et comme indélébiles. Et cette mise à l'écart lourde et longue n'arrange finalement rien. Elle est purement détériorante.

..."Je l'ai revu ensuite... donc après... son passage... en prison.. Je l'ai revu relativement récemment puisque il a fait.. 3 ans.. et.. je j'ai revu après... là vraiment je ne peux.. je ne peux pas en dire grand chose.. parce que.. je crois qu'il y a eu une transformation extrêmement.. grande quoi.. de 16 à 19 ans quand même ça fait un passage.. un cadre assez lourd.. je crois que.. effectivement.. ça n'a rien arrangé.. j' crois pas.. même si ..le traumatisme a fait que c'est un gars qui maintenant travaille, qui semble-t-il, euh... disons a une vie comme celle de tout le monde.. je pense moi que.. euh ça a fait énormément de mal".. /6-19/.

De plus l'intervention est aussi vue comme portant tort à la victime. Le mécanisme judiciaire la force à revivre tout le déroulement de l'affaire qui est dramatisée par ce cadre officiel.

..."L'opinion d'ailleurs de l'adulte qui a assisté à ce truc-là était que il aurait bien mieux valu que.. on fasse pas toute cette mousse.. pour cette fille qui était marquée.. qui a été marquée.. qui a assisté au truc quoi.. c'est quand même pénible pour une fille d'assister au jugement et.. elle a assisté attendez... oui je crois qu'elle a assisté à tout le jugement.. le souvenir que j'en ai conservé c'est que il aurait mieux valu qu'on ne fasse pas ce procès- là.. et que.. et que la fille ne soit pas marquée par cette affaire-là parce que.. on l'a interrogée à nouveau, elle a revécu tout ça.. elle a été marquée par toute cette mousse quoi.. il aurait mieux valu.. moi je pense il aurait mieux valu banaliser cette affaire-là.. banaliser au maximum".. /11-22/.

En fin de compte, l'intervention des agences répressives -qui se déclenche de manière erratique- est mal supportée par tout le microcosme où elle intervient. Elle produit des effets exclusivement nocifs. Bref, elle est inadéquate car incompétente, car extérieure. On n'a pas de prise sur elle, pas de possibilité de dialogue. C'est l'éléphant dans le jeu de quilles ou....

.."Le dossier c'est.. c'est.. le contact du rouleau compresseur. Clac ! Dossier. Le rouleau compresseur marche, et puis le rouleau compresseur il avance.. Alors là"... /11-20/.

Cette attitude n'a pas de quoi surprendre. Elle est en corollaire de la normalité du phénomène par rapport au milieu : toute intervention venant de l'out-group ne peut être qu'inadéquate. Seul l'éducateur de prévention spécifique se présente comme capable d'offrir une médiation valable car seul il est à la fois dedans et dehors.

Peut-être que, dans ce dénigrement de l'intervention des agences répressives, y a-t-il plus que la revendication du rôle de médiateur. Tout, dans ce que l'on peut saisir de l'idéologie des éducateurs, va dans le sens de la proposition : "je suis là pour comprendre, et non pour punir". Les éducateurs se refusent un rôle actif dans les systèmes de contrôle social répressif (tout en se vivant malgré tout comme partie prenante de ce contrôle social, ce qui n'est pas une de leurs moindres contradictions). Ils ne peuvent donc que réprouver l'action des instances de répression, et ceci d'autant plus vivement qu'ils peuvent ainsi prendre de la distance vis-à-vis du système social rendu, en grande partie, responsable de la délinquance. On observe, dans ces rationalisations sur les agences répressives officielles, une des manifestations de la dialectique intérieur-extérieur qui régit l'activité des éducateurs.

./...

4.- LE RETABLISSEMENT DE LA DISTANCE.-

/123/.- Nous venons de voir les mécanismes de rationalisation -classification, stéréotypies, explication par rapport à un milieu et/ou une histoire- utilisés par les éducateurs pour s'expliquer à eux-mêmes le phénomène "viol collectif". Ces mécanismes visent à insérer le phénomène dans un ensemble théorico-pratique cohérent pour l'éducateur, de telle sorte que ce qu'il sait du viol collectif soit réintégré, à la fois dans son expérience et dans sa théorie, même si les deux ne coincident pas exactement, ce qui peut être à l'origine de quelques contradictions. C'est d'ailleurs à la dissonance créée par ces contradictions, que s'efforcent de répondre -en les réduisant- la plupart des mécanismes étudiés supra.

Il n'en demeure pas moins que -malgré ces efforts d'explication, de classification, de rationalisation, le phénomène "viol collectif" demeure mal-attingible, gênant, voire menaçant.

Bref, le viol collectif apparaît dans le discours analysé comme manifestant une distance qui contredit le projet professionnel affiché par les interviewés. Des efforts sont alors déployés pour réduire cette distance aux plans du phénomène, des rôles, du milieu ambiant. Après tout cela, la distance demeure cependant.

Nous allons maintenant analyser sa persistance.

Puis nous verrons qu'elle entraîne un recul des interviewés qui -contrairement à leur projet professionnel- ne peuvent répondre à cette menace qu'en reconnaissant qu'il y a une rupture entre les protagonistes du viol collectif et eux, qu'ils ne les comprennent décidément guère et qu'ils sont différents d'eux. C'est la stéréotypie des auteurs. Le viol collectif reste bien un inconnu non entièrement élucidé face au projet professionnel puisqu'il force les interviewés à avouer qu'ils sont sur ce point extérieurs seulement et non extérieurs et intérieurs comme ils le souhaiteraient.

1.- La persistance de la distance.-

/124/.- Le viol collectif -ils leur faut finalement le reconnaître- est quelque chose dont les interviewés sont mis à l'écart. On ne leur en parle pas ou pas franchement.

Corrélativement, ils ne cherchent généralement pas à en savoir plus sur ce point.

Ou alors, c'est -et rarement- pour le faire cesser tout de suite.

Et, quand on leur en parle, c'est sur un mode de provocation voire même d'agression.

On n'en parle pas ou pas franchement aux interviewés.

/125/.- En ce qui concerne le déroulement, le lieu, les circonstances et les partenaires, l'information est, le plus souvent, indirecte, fortuite :

..."C'est-à-dire, pour être clair, je n'ai jamais personnellement assisté ni à un viol collectif ni à une tentative.. euh... j'ai vu des départs de jeunes, en voiture par exemple avec une fille ou deux filles.. les gars affichant manifestement leur intention au départ, je me souviens par exemple de... dimanche après-midi.. quand j'étais au foyer que les gars passaient là bon et puis repartaient.. "on s'en va dans les bois.. de X... de X... etc... /4-1/.

Nombreux sont les passages du discours analysé où réapparaît la même constatation :

..."C'est à peu près tout.. c'est-à-dire que le cas précis, de la fille qui accepte de coucher avec trois.. euh.. et même avec plusieurs, .. moi j'en ai entendu.. dans les jeunes que je connais, enfin j'en ai entendu parler évidemment en particulier de cette histoire, où ils étaient 19 ou je sais pas combien quoi... augmente chaque fois, on le raconte mais euh.. moi j'en ai jamais vu de ces choses-là"... /3-3/.

..."Les formes de communication ne sont pas avec les mêmes: ce qu'on.. ce qu'on pourrait appeler un peu souterrain hein ? euh je.. les garçons en parlaient, il y avait d'ailleurs assez peu de filles dans ces bandes-là, dans ces groupes... et eux, enfin je ne sais pas comment ils percevaient, en tout cas je n'ai pas eu à discuter de cette affaire-là avec des adultes ou je ne m'en souviens pas, je sais pas"... /1-10/.

Les victimes sont rarement une source d'information valable. Généralement elles ne parlent pas :

..."Alors voyez dans les deux cas on n'en parlait pas. Les unes parce que c'était bof.. ça s'est passé comme ça, c'est fini, c'était hier et on n'y pense plus.. euh les autres parce qu'au contraire elles étaient fortement traumatisées et alors là elles ne pouvaient pas en parler. Donc dans les deux cas, il y avait pas de plaintes, il y avait pas de.. d'où c'était effectivement un délit très difficile à détecter".. /10-12/.

Plus rarement, elles laissent seulement filtrer des informations de façon indirecte.

..."Une fille qui avait été victime qui avait raconté euh l'histoire du X... et puis alors ça se répercutait évidemment euh ça se raconte jusqu'à ce que ça finisse par venir aux oreilles de l'éducateur. C'est très souvent ce qui s'est passé. Compte tenu que bon, les filles qui ont été victimes, le plus souvent n'osent pas en parler et en parlaient rarement directement à l'éducateur mais on avait très souvent eu l'impression qu'elles racontaient à quelqu'un en espérant que ça serait redit n'est-ce pas ?" /10-5/.

Par l'intermédiaire des auteurs, l'information passe un peu plus. Ils peuvent avoir tendance à se vanter de leurs exploits :

.."Dans bien des cas il n'y a aucune répercussion. et on en a entendu parler parce que les gars se vantaient, faisaient les malins, c'est comme ça qu'il y a eu la puce à l'oreille... les filles ne se plaignaient pas"... /9-13/.

Mais ils se vanteront plus auprès de leurs pairs que des éducateurs et ceux-ci ne sont mis au courant que par ricochet :

.."La première affaire dont j'ai entendu parler, ce ne sont pas les auteurs eux-mêmes qui m'en ont parlé, ce sont des amis qui gravitaient autour d'eux Ce ne sont pas les auteurs. Les renseignements que j'ai pu obtenir à ce propos ont été rapportés par d'autres.. que ceux qui avaient participé à l'opération".. /5-1/.

./...

Parfois cependant, le désir d'informer les éducateurs apparaît plus nettement, encore qu'on persiste à ne pas s'adresser directement à eux :

..."Dans les deux cas j'étais pas pris à témoin directement, j'étais là euh.. disons en témoin... témoin muet. J'ai été témoin muet... parce que je savais très bien que le garçon racontait ça pour que je l'entende mais sans me le dire à moi.. pour pas avoir de réactions de ma part".. /2-14/.

Par ailleurs, ce silence ou cette information indirecte fait problème : il y a là un domaine dont on ne veut, on ne peut parler. Et, à travers le constat transparaît, en filigrane, la conscience d'un manque, d'une rupture.

..."Bon ça c'est un autre problème.. c'est le problème disons de relation.. pourquoi les gars ne me parlent pas de ça directement et parlent à d'autres gars tout en sachant que j'écoute la conversation.."... /2-10/.

Le viol collectif apparaît alors un peu comme la propriété du groupe, des auteurs.

..."Mais ça je pense que c'est une affaire qui a été.. enfin ils n'en ont pas.. parlé du tout, même au niveau des plus grands, je pense pas qu'ils en aient parlé tellement, c'est resté.. au niveau du groupe. Je dis ça, comme ça, parce qu'il n'y a pas eu, enfin, j'ai pas eu de répercussions.. j'ai pas eu de bruits prouvant le contraire".. /5-11/.

Dans la mesure où le phénomène est la propriété exclusive du groupe des auteurs, fait partie de sa culture, dans la mesure où c'est une composante de l'in-group qu'on ne veut pas partager avec "son" éducateur, celui-ci en est réduit aux reconstitutions du puzzle quand il est informé par la rumeur et surtout quand l'accession d'un viol collectif à la visibilité le contraint à faire quelque chose, notamment en cas d'intrusion des agences répressives.

..."Le lendemain ils reviennent sur l'affaire ou racontent un autre morceau ainsi de suite... Alors là on apprend tout un ensemble et on finit par reconstituer.. euh.. bien sûr on n'a pas tous les détails, un certain nombre de.. fragments qui nous permettent d'avoir une idée de la ligne générale de ce qui s'est passé". /6-3/.

.."Alors il y en a un qui est venu me raconter petit à petit... un à droite, un à gauche, y a des filles.. j'étais un peu au courant, ils savaient que quelqu'un m'avait raconté autre chose enfin par recoupement, ils pensaient que je pouvais le savoir et ils me l'ont raconté. Ils m'ont dit : "bon on a agressé une fille, on a emmerdé une fille, oh, c'était pas méchant". /5-4/.

Et cette reconstitution approximative n'est possible que s'il fait preuve de flair et de vigilance :

.."C'est toujours le même problème, il y a un élément de.. de flair de sensibilité. C'était quand même assez caractéristique dans la plupart des groupes qui préparaient quelque chose, qui préparaient un viol collectif, euh il y avait toujours une certaine tension, un certain énervement, une certaine.. bon à partir du moment ou on avait repéré quelques signes qui donnait l'impression qu'ils préparaient quelque chose, bon on les suivait très très près et on est intervenu effectivement"... /10-6/.

./...

Mais, en tout état de cause, le résultat de cette reconstruction reste sujet à caution. En raison de l'incertitude de l'information et de son incomplétude, l'éducateur reconnaît son impuissance à cerner le phénomène.

..."Donc c'est après et c'est en regroupant un certain nombre d'éléments que l'on a fait.. une autre petite histoire... mais est-ce qu'elle est vraie ? Euh... c'est toujours très difficile, enfin particulièrement en milieu naturel, de faire la part... entre ce qu'il y a de faits... d'effectif et ce qu'il y a de rumeurs".... /1-14/.

Les éducateurs ne cherchent généralement pas à en savoir plus long.

/126/.- Au-delà de ce constat d'ignorance, on peut se demander dans quelle mesure la plupart des éducateurs interviewés cherchent à être informés.

.."Personnellement, je voulais pas avoir l'air de trop.. de trop vouloir insister sur ce problème-là, je pense qu'il y avait des viols, des trucs comme ça. Le fait en lui-même, on essayait pas d'approfondir, on essayait de voir les individus..." /5-6/.

"D'après ce qu'ils ont raconté, c'est pas possible de déterminer euh... Non... et puis moi j'ai pas tellement cherché à approfondir non plus". /5-5/.

C'est que -le plus souvent- ils se sentent mal armés vis-à-vis du viol collectif. C'est un phénomène qui gêne, dont on ne cherche pas à se mêler :

.."Moi j'allais pas très loin avec ce genre de problèmes.. en fait euh je.. prenais au passage les clichés disons globaux mais comme je vous l'ai dit j'étais assez mal armé pour avoir une action etc.."/ 4-12/.

..."Et euh, j'ai pu réaliser après coup ce que m'aurait apporté une équipe de scutien... dans ces moments là"... /4-5/.

La tolérance présumée du milieu sert alors d'alibi. De même que -sauf cas "exceptionnel"- on considère qu'il n'y a pas viol mais conduite sexuelle collective, de même les éducateurs n'ont pas à se sentir concernés si le phénomène est occulté par le milieu.

Ou alors c'est -rarement- pour faire cesser tout de suite les viols collectifs.

/127/.- Un seul éducateur rapporte une semblable politique. Lui s'intéressait à l'existence des viols collectifs et tentait de s'informer de bribes et de morceaux.. pour parvenir par tous les moyens à une éradication de telles conduites.

Les modalités d'intervention étaient doubles. Il s'agissait le plus souvent de faire reculer les garçons en soulignant les conséquences possibles, notamment la réaction sociale institutionnelle :

..."Ca contribuait à refroidir le groupe.. euh, c'est vrai on n'avait pas pensé à ces trucs.. je les désimpliquais, affectivement, sexuellement même, je mouillais la mèche.. et si bien que les types se retrouvaient en se disant... après tout c'est vrai.. la chose leur paraissait beaucoup plus lointaine, y avait une distance, c'était plus un projet immédiat quoi.. et le groupe n'était plus aussi déterminé, et, à ce moment-là, je leur disais.. bon, bien.. mais je vous dis au revoir.. parce que, ce soir je vais réveillonner à la gare.. alors.. bon très bien votre complot.. alors dans le silence.. je leur disais bon salut les gars.. moi je vais réveillonner je m'en vais.. mais je suis suffisamment copain pour vous, dans une histoire comme ça vous allez vous faire baiser.. je viendrai quand même vous porter des oranges au Fort du Hâ. Alors.. Salut.. /11-11/.

./...

... ou plus largement en les désimpliquant comme le montre à la perfection le long extrait suivant :

.."Pourquoi as-tu besoin de me dire ça ! à quoi ça correspond ? Pourquoi moi à ce moment précis ? Alors est-ce que tu n'en as pas tout à fait envie, etc.. mais ça c'est des questions que je posais mais que je formulais différemment évidemment et les attentes du garçon ou du groupe étaient variées mais très souvent ils venaient demander, c'était une aide pour les confirmer dans leur décision qui n'était pas tout à fait prise, ou alors ils venaient chercher en moi un frein un stop, donc j'entrais dans leur système si je leur disais ce que tu veux faire est mal ou au contraire vas-y. Donc par une espèce d'attitude tout à la fois non directive mais extraordinairement directive quand à ses effets, je pouvais essayer de placer les garçons face à leurs responsabilités et à leurs motivations et à ce que moi j'attendais de leur conduite. C'est-à-dire que dans la mesure où simplement par relation je les mettais en présence d'un choix, en présence d'un choix possible, c'est-à-dire de le faire en sachant ce qu'ils faisaient ou .. euh.. ne rien faire mais en sachant également pourquoi il ne faisaient rien et bien, on n'a pas ce choix habituellement, ou le choix d'un autre type de comportement; à ce moment-là je désamorçais le complot, je désamorçais, je mouillais la mèche, et je dois dire que j'ai le souvenir précis de deux ou trois trucs où étant donné qu'ils prenaient toute la décision immédiatement dans l'instant qu'ils vivaient, il suffisait de mettre un temps de réflexion entre eux et leur décision pour que un autre type de décision soit prise"... /11-10/.

...ou encore en faisant surgir des alternatives :

..."Tu crois.. tu crois c'que tu dis.. des trucs comme ça .. bon je m'en vais. Eh euh... écoute, arrête.. qu'est ce que tu fais ce soir... Moi je vous l'ai dit, moi, je vais réveillonner avec deux ou trois gars, je citais des gars.. alors vous choisissez, quoi.. vous faites le complot ou.. Ah, on vient avec toi, tu nous emmène des trucs comme ça quoi, ils avaient le choix et ils choisissaient"... /11-12/.

Mais -comme il fallait absolument éradiquer les viols collectifs- si cette stratégie restait sans effet- il n'hésitait à formuler des mesures d'intervention directe :

..."Quand ça marchait pas très bien.. que je savais que je les aurais pas à l'argumentation.. alors j'employais une autre stratégie, je leur disais "bon, très bien, euh.. moi je marche plus, euh.. alors je vous avertis, vous êtes très gentils.. ce soir je me pointe, et comme je veux pas me faire mal, je prends la manivelle. Et je vous en fous une riflée sur la gueule à tous, parce que moi c'est un truc qui me dégoute. Ah ! t'es con. Tu vas pas faire ça. T'es fou"...

/128/.- Toutefois, un tel acharnement, une telle polarisation sur le viol collectif apparaît tout à fait isolée dans le discours des interviewés.

En dehors de ce cas, on ne trouve d'intervention qu'a posteriori, dans la seule hypothèse où l'on requiert directement l'aide des éducateurs.

C'est le plus souvent à la suite de l'irruption des agences répressives :

.."Mais il m'en a parlé parce qu'il se sentait menacé. J'ai un peu l'impression que lui ne se sentait pas coupable hein !.. alors est-ce que c'est pour ça qu'il n'en avait pas parlé avant ? Que l'affaire soit publique ? peut-être".. /1-8/.

..."Mais ils ne l'avaient pas dit avant que l'affaire soit connue ils l'ont dit après parce que ils étaient très emmerdés, et ils se sont dit que ça brûlait que le torchon brûlait"... /1-7/.

./...

Ils peuvent également être contraints d'intervenir à la demande de tiers qui s'adressent à eux. Ce fut le cas en particulier pour le père d'une victime qui :

..."En parla à un adulte qu'il connaissait, qui lui dit "moi je connais un éducateur qui serait mieux placé pour vous écouter et voir ce qu'il y a moyen de faire, surtout qu'il connaît sans doute les jeunes en question". Il arrive donc me voir, il me raconte un peu ça, bon."... /4-2/.

A ce stade, la seule intervention possible consiste à appliquer une sorte de thérapie de soutien, à dédramatiser, en fin de compte à effacer le viol collectif -non plus en le prévenant- mais en supprimant ses traces.... dans la mesure où c'est possible car l'éducateur ne peut rien faire pour arrêter la machine répressive quand elle s'est mise à intervenir.

/129/.- Il apparaît dans tout ceci que les éducateurs ne se sentent obligés d'intervenir que lorsqu'il y a une demande expresse ou dans des situations qu'ils jugent critiques. Ils auraient finalement préféré rester totalement en dehors de ce phénomène et le font sauf exception chaque fois que cela leur est possible.

Tout au long de cette analyse, nous avons constamment retrouvé cette persistance de la distance voulue par les garçons du groupe /et les victimes et leur milieu de vie/ et très généralement acceptée par les éducateurs.

Comme si le viol collectif était potentiellement menaçant...

Quand on leur en parle, c'est sur un mode de provocation voire même d'agression.

/130/.- Quand les garçons parlent directement aux éducateurs des viols collectifs, quand une dimension sexuelle entre donc nettement en jeu, les interviewés ressentent une sorte de provocation et peut-être même une agression :

..."Une éducatrice avait rendez-vous avec un gars : le gars arrive tout débraguetté, tout suant.. il lui dit euh... "je viens de me taper une fille juste à l'instant". Mais on a l'impression que.. bon ! Là il ne s'agit pas d'un viol collectif mais euh.. qu'il y a un peu de fanfaronnade qu'il y a u un peu.... Moi j'ai l'impression que quand le garçon est arrivé qu'il a dit à l'éducatrice "je viens de me taper une fille" il n'avait même pas pris soin de ranger... C'est presque comme s'il violait une seconde fois, enfin.. nous on l'a ... on l'a interprété comme ça, pour l'agresser quoi ! pour voir comment elle allait réagir par rapport à ça."... /1-6/.

Dans un autre exemple on voit le désir de rapports nettement sexualisés avec une éducatrice apparaître clairement. Dans un tel cas, la dimension de provocation est manifeste.

..."Là on a mal compris pourquoi... euh.. ils avaient fait ça.. euh parce que vraiment l'éducatrice ne prêtait absolument à rien, à aucune critique.. et ça a été extrêmement surprenant. Après ils ont euh.. enfin ils se sont écartés du club pendant un certain temps et puis autant que je me rappelle il y en a deux qui sont revenus. Euh mais nous n'avons rien comme viols collectifs de.. de cette bande-là, euh je ne me rappelle pas qu'on ait eu d'autres cas.. après ! .. Je me rappelle que X... nous avait dit qu'il avait été très surpris de trouver ces gars en groupe et en bande. Parce qu'il avait pas remarqué que c'était un groupe... euh qui préparait des choses ensemble... ça a pu être évidemment aussi ce qu'on a très souvent dans un club comme ça, une question de rapport de forces purement et simplement... La provocation pour voir quelle sera la réaction etc.."... /10-3/.

./...

La provocation peut viser les éducateurs eux-mêmes, les garçons leur proposant parfois de participer à des "séances collectives".

..."C'est... enfin je crois qu'il y a 7 ans à peu près, lorsque j'étais à R... euh... euh je me souviens qu'il faisait assez froid, et un jour on se baladait avec un gars alors on était en train de marcher, dans la rue, on discutait,... et.. il euh.. je sais pas.. il s'est mis je crois à grêler ou à neiger... je me souviens plus exactement... il m'a dit "viens ! euh je connais.. euh un endroit où on va pouvoir s'abriter".. euh c'était une espèce de cabane qui avait déjà une certaine réputation.. Euh il paraît que dans cette cabane .. euh s'y déroulaient.. au bruit.. euh enfin d'après les dires des gens.. qu'il s'y dér.. qu'il s'y déroulait là.. un certain nombre de coucheries.. enfin des choses de ce genre. Quand il m'a dit ça, j'ai eu un petit temps;.. de.. de méfiance je me suis dit : il prépare certainement quelque chose. Effectivement... je suis arrivé... enfin pour commencer nous sommes arrivés à cet espèce de préfabriqué qui avait été occupé un moment par, je crois, des éclaireurs.. et qui avait été abandonné justement parce qu'il y avait eu des plaintes.. déposées... et tout avait été hein ! ... fermé euh.. Il a ouvert des volets, on est passé par la fenêtre : alors je me suis dit tiens ! toujours méfiant : et on est arrivé donc dans une pièce où quand on est entré : le gars m'a dit : Viens, tu vas en profiter" et il y avait, là 5 ou 6 garçons et je crois deux filles et..je n'ai pas pu, si vous voulez savoir si les filles étaient consentantes ou non. Je crois lui avoir répondu au gars que j'ai assez vite compris la situation, je crois qu'il voulait plutôt me tester, enfin savoir comment j'allais réagir dans une situation pareille.. et euh je lui ai dit "Euh.. c'est ton problème, je crois, euh moi ce n'est pas ma façon.." euh.. euh je ne sais pas exactement si vous voulez, ce que je lui ai répondu mais je sais que m'y attendant un peu euh.. enfin j'ai refusé la participation qu'il me proposait mais.. euh la situation étant extrêmement délicate... j'ai pensé différer mon intervention euh ou mon.. ou un entretien".... /1-2/.

La provocation peut être plus indirecte :

.."Je dis bon voilà. C'est bien quoi, vous devez passer deux filles en complot ce soir à la sortie de la messe quoi. Alors le gars me regarde et dit, c'est tout ce que ça te fait ? Oui, c'est tout ce que ça me fait, quoi oui, vous m'apprenez que vous allez passer un complot, c'est très bien, voilà"... /11-10/.

Jamais les éducateurs ne semblent être entrés dans ce jeu, un seul dit cependant avoir été témoin mais sans autre explication :

"R. Jamais comme acteur évidemment.
Q. jamais comme acteur
R. une fois comme témoin"..... /1-1/.

Certes, la provocation, la mise à l'épreuve est courante dans le travail de prévention spécifique notamment à son début en phase de pénétration de l'in-group et d'accrochage.

Toutefois, celles qui viennent d'être relatées frappent par leur caractère sexuel accentué. Comme le dit un interviewé, il s'agit d'un viol "au second degré". Dans le système de relation éducateurs-garçons, la proposition est interprétée par les éducateurs, comme à un premier niveau, destinée à les mettre dans l'embarras, et, à un deuxième niveau comme une agression à la limite sexuelle. Jamais la question ne se pose de la signification d'une telle proposition pour les garçons eux-mêmes.

./...

Tout se passe comme si la charge affective d'une telle proposition venait à déranger les éducateurs dans la représentation même qu'ils se font de leur activité. De telle sorte qu'ils se sentent uniquement et directement visés, mis en cause en tant que personne plus qu'en tant que rôle. Ils répondent alors par une attitude d'évitement : il s'agit là d'un domaine où il ne fait pas bon se risquer.

Voici qui distingue la provocation liée au viol collectif de toutes celles que subit normalement l'éducateur de rue dans son travail. Par son contenu sexuel, elle est perçue comme une agression qui dépasse le rôle et met la personne en jeu.

Devant cette menace -à la limite- la réduction de la distance, la réintégration du viol collectif dans la cohérence du projet professionnel est abandonnée. Devant la menace, on avoue finalement qu'on ne comprend plus les auteurs, on juge urgent d'affirmer que -sur ce point au moins- on est différent d'eux. Mais, par là, le projet professionnel d'indigénisation se trouve décidément battu en brèche.

2.- La stéréotypie des auteurs.-

/131/.- Ce qui apparaît ici en premier est un aveu d'incompréhension. Ces garçons-là, on ne les comprend pas.

Bien que l'on se soit efforcé de "neutraliser" le phénomène, de le rendre "transparent" en le ramenant, selon les cas, à des déterminismes culturels, familiaux, etc..., il n'en demeure pas moins que l'on s'interroge sur les motivations des garçons. Et ce que l'on sait des "moeurs du milieu et du climat général de liberté sexuelle qui y règne ne contribue pas à rendre le phénomène plus clair.

..."Alors moi ce qui m'étonnait aussi.. c'était que j'avais l'impression que dans.. dans.. dans le climat au fond de liberté sexuelle très fort sans doute moins fort.. que qu'actuellement, enfin tout de même dans ce milieu-là en particulier, enfin dans ce milieu-là il y avait pas de freins d'ordre moral ou autre,on n'en faisait pas une idéologie comme maintenant... mais enfin une liberté sexuelle très courante.. alors comment ça se fait que ces types là avaient besoin de ça ...?... C'est ça que j'arrive pas à comprendre .... /9-6/.

.."Globalement peut être individuellement, certains avaient des difficultés, mais puisque justement le phénomène était multiplié et général... euh si ça avait été des cas particuliers bon.. on peut rapprocher de la psychologie de chacun des individus, mais quand ça devient aussi général à ce moment-là, c'est ça qui me posait un problème d'interprétation; les moeurs étant naturellement libres, pourquoi est-ce qu'ils ont besoin de ça... ?"../9-16/.

C'est un comportement aberrant par rapport à ceux auxquels on est accoutumé :

..."Je sais pas c'est... le truc imprévisible, entre parenthèses qui ne correspond pas à une évolution dont.. certains ont été accusés. pas de viol collectif mais de violer une fille, bon ben on n'est pas surpris, ça fait partie des choses tellement possibles.. par rapport à une succession d'attitudes de comportements, etc... mais là pour deux, la vraiment, j'étais... je comprenais pas"...

Cette incompréhension des motifs apparaît de manière particulièrement accusée dans l'extrait d'entretien suivant :

./...

.."J'avoue que j'ai été très surprise.. parce que c'était la première fois que j'entendais ce genre de truc raconté de vive voix... j'étais d'autant plus étonnée que l'un des gars, je l'avais vu la veille.. j'en étais très surprise parce que.. ça faisait quelques jours il était très stable, je me disais tiens ! peut-être que... qu'il va passer un cap.. je sais pas.. puis un autre qui aussi était très tassé, était fiancé.. ça avait bouleversé tout ce que je projetais sur l'avenir, sur ces jeunes.. par rapport à ce qu'ils étaient là, dans le moment... c'est une rupture. Je ne comprenais pas, je comprenais pas...".

Ici, l'incompréhension est d'autant plus forte qu'il y avait une image préalablement très structurée des auteurs de l'acte. On voi apparaître dans cette citation -à la faveur d'une situation extrême- l'image de l'auteur du viol collectif comme une image qui dérange, qui ne cadre pas avec celle que l'on a de sa clientèle habituelle. Dans le cas de l'interviewé précédent, cette clientèle, ce sont des garçons qui allaient "faire des coups comme ça, disons des sorties.. bruyantes, faire des vedettes dans les bals, faire quelques mauvais coups si l'on peut enfin.. toujours des gens excités, exubérants.. piquer si possible"...

Il s'agit donc d'une représentation de la clientèle de rue comme violente, agressive, emportée, "virile" en quelque sorte. Cette clientèle-là ne commet pas de viol collectif (à la limite, elle n'en a pas besoin, elle montre sa virilité autrement).

.."C'est-à-dire que les groupes qui nous ont donné le plus de... de.. fait faire le plus de mauvais sang dans d'autres domaines euh agressions, violences, vols, etc.. euh n'étaient pas semble-t-il très axés sur le viol collectif et euh mais alors à titre individuel, oui ! chacun des.. des gars qui se réunissaient pour un viol collectif, c'étaient des gars à problèmes, disons.. tous, tous.."... /10-6/.

Une opposition s'instaure, alors, entre ces garçons violents, virils, agressifs, et les auteurs de viols collectifs.

/132/.- Ceux-ci sont alors réduits à des stéréotypes dépréciateurs.

Ils sont décrits comme des "lavettes" de "pauvres types" et -paradoxalement- des immatures, des impuissants.

.."Je trouve quand même quelque chose d'assez bizarre... remarquez quand il y a viol .. les types sexuellement sont pas au fond.. sont pas... développés".. /9-8/.

..."Au contraire, c'est des types qui ont l'air à moitié impuissants". /9-3

"J'ai plutôt l'impression que c'était au contraire lié à.. à un.. enfin comment dirais-je.. une absence de libération sexuelle.. j'ai plutôt l'impression"... /9-6/.

Dans les meilleurs cas, ce sont des garçons qui n'arrivent pas à établir une vie relationnelle satisfaisante.

"C'est que très souvent presque toujours j'ai remarqué que c'étaient des gar qui n'étaient pas[8] problèmes sociaux.. insertion sociale et autres... qui n'étaient pas en mesure d'avoir des relations normales avec une fille, c'est-à-dire d'approcher tout simplement une fille.. une fille normale disons, de parler avec elle de.. et puis.. de.. à plus forte raison d'arriver à coucher avec elle.. quoi.. d'arriver à lui faire la cour au point de.. de pouvoir faire l'amour avec elle. Et c'était donc des gars qui n'avaient connu que des bordels .. ou euh.. ou un type de manifestations sexuelles collectives comme ça".. /4-4/.

./...

[8] en mesure par leurs difficultés... relationnelles....

...ou bien ils souffrent de difficultés névrotiques compromettant leur développement sexuel.

.."On dit par exemple, le viol collectif permet de dissiper euh enfin.. la culpabilité.. permet au plus faible.. enfin au timide, des choses de ce genre.. de s'affirmer... euh permet enfin l'exhibitionisme, enfin un certai nombre de choses de ce genre, ça c'est des connaissances... des trucs que j'ai lu à droite à gauche.. les gars couchant avec une fille auraient pu très bien dans une autre circonstance euh se masturber collectivement... ou euh.. enfin je ramène au au.. même stade c'est-à-dire une sexualité, très primitive hein ou très primaire.. ". /1-18/.

Dans d'autres cas, ils sont présentés au contraire, comme des graines de "maquereau".

"Il avait déjà une âme de maquereau, il l'est devenu depuis.."... /11-4/.

Certaines fois, la description qu'on fait des protagonistes du viol collectif emprunte des connotations "féminines".

"C'est l'esbrouffe quoi, ils sont fauchés, ils travaillent pour s'acheter unpantalon, pour avoir une tenue à la mode, et puis, un "Dupont" une chevalière, un truc pour draguer... C'est toujours la raison invoquée quoi. Bon alors quand ils sortent, bon ils passent une heure à se coiffer, ils se coiffent entre eux, il y en a qui passent les séchoirs, quoi". /5-9/.

Il s'agit toujours, en fait, d'un garçon n'ayant pas les moyens d'affirmer sa virilité par l'agression caractérisée.

"Je ne les crois pas tellement solides pour se lancer dans une agression caractérisée.. là je n'y crois pas tellement".. /6-10/.

Dans tous les cas, ce ne sont pas des "bons délinquants", ou, plutôt, des délinquants sympathiques. De même, les bandes qui agissent ainsi ne sont pas des "vraies" bandes, mais plutôt des regroupements occasionnels, et labiles.

On voit alors se dessiner une image mythique d'un garçon agressif, viril, "casseur", mais avec lequel l'éducateur peut communiquer opposé à un garçon dévirilisé, immature, avec lequel la communication, au sens propre du terme comme on a pu le voir dans les paragraphes précédents, ne peut s'établir.

On se demande alors si ce qui conduit à cette représentation n'est pas plutôt la nature du délit que celle du délinquant. Le viol collectif n'est pas un "bon" délit. Il est obscur, peu compréhensible, difficile à intégrer dans la pratique de l'éducateur. Rappelons ici que, sur les 11 éducateurs et superviseurs interviewés, un seul adopte une attitude de prévention. C'est d'ailleurs aussi le seul avec qui on communique autrement qu'indirectement ou par provocation.

.. Mais moi c'est un truc qui me dégoute. Vraiment c'est dégueulasse ce truc-là. Bon. Alors là.. ça provoquait évidemment.. je prenais une position violente et agressive.. et.. terriblement agressive.. et ils savaient que je l'aurais fait.. Euh.. en fait je me serais pointé sans la manivelle mais .. j'opposais un certain type d'agressivité à un autre type d'agressivité. ..."... /11-24/.

Les autres reconnaissent tous, en plus de leurs réticences vis-à-vis de l'information, leur impuissance à prévenir.

./...

..."Que ce qu'il y avait de plus euh... enfin les deux.. ce qu'il y avait de plus spécifique c'était comme je vous l'ai dit, la difficulté à détecter le fait et à le prévenir parce qu'au fond, n'est-ce pas... euh quand il y a eu un vol de voiture on le sait le lendemain... Il y a une plainte, euh on connaît l'affaire, on finit par retrouver les gars et puis euh disons le vol de voiture.. bon, si la voiture n'a pas été démolie.. bon etc... c'est un dommage, relativement peu important, alors la difficulté.. c'est impossible à prévenir un vol de voiture dans.. en face de gars du club parce qu'alors si il y a un acte qui est parfaitement spontané c'est celui-là !" /10-16/.

Ils ne peuvent que contribuer à limiter les dégats et seulement lorsqu'on le leur demande.

/133/.- Dans cette réduction stéréotypée des auteurs de viols collectifs, l'indigénisation affirmée dans le projet professionnel disparaît. Ce sont des gens qu'on ne comprend pas, qui sont différents.

On ne peut avoir de connivence avec eux : ou ils vous cachent une zone réservée de leur vie in-group ou ils vous agressent personnellement et sur un mode sexuel de telle manière qu'on ne peut le supporter et qu'il faut finalement maintenir la distance.

Mais si le projet professionnel vient se heurter de manière finalement irréductible au viol collectif, l'échec n'est que partiel. La dichotomie entre les auteurs de viols collectifs et les autres garçons permet de le sauvegarder en affirmant qu'il est ailleurs, qu'il a ailleurs matière à prendre carrière.

X.- CONCLUSION.-

[134].- Pour l'éducateur de rue, le viol collectif est un évènement clair, évident, qui ne fait pas problème.

Telle semble être la démonstration dominante que contient le discours analysé.

Et l'on en accumule les raisons.

Il n'y a pas de problème car le viol collectif -très important hier ou ailleurs- n'existe plus, ou plus ici et maintenant.

Il n'y a pas de problème car il y a simple activité sexuelle, ludique sans violence ou contrainte, présentée comme normale au sein d'une bande.

Ou bien il n'y a pas de problème car c'est une simple modalité de la violence, activité normale en bande.

Il n'y a pas de problème encore car la victime stéréotypée et desexualisée est réifiée. A la limite, elle n'existe pas ou bien elle existe mais comme coupable, ce qui fait disparaître par contrecoup le viol.

Il n'y a pas de problème enfin car tout cela s'inscrit dans une tradition sub-culturelle laxiste et permissive.

Donc, quand d'aventure le système de justice pénale intervient, c'est en fonction de considérations qui n'ont rien à voir avec l'affaire, qui tiennent à une aberrance exceptionnelle de la victime ou de sa famille, ou à une diligence déplacée de témoins ou de policiers.

C'est par hasard, sans rime ni raison.

Et c'est à tort car les conséquences en sont lourdes pour ceux des auteurs "qui se font pincer" et pour la victime et pour tout le microcosme qui réagit comme une fourmilière éventée d'un coup de talon. Affolement, peur des coûts et sentiment d'impuissance dans les familles, malaise dans l'entourage, sentiment d'injustice et d'arbitraire chez les jeunes...

Si encore la justice pénale intervenait pour les affaires que leur gravité rend exceptionnelles, on le comprendrait. Mais le caractère erratique de sa mise en marche empêche qu'il en soit systématiquement ainsi.

Mais quelles sont donc ces affaires d'exception. On les présente comme celles que leur gravité fait sortir de la normale. L'analyse du discours amène à se demander si ce ne sont pas tout bonnement celles que leur proximité d'implication ou leur particulière visibilité fait échapper au flou neutralisant où on ensevelit le viol collectif. Alors, pour maintenir le système réducteur, on les décrète d'une exceptionnelle gravité et on les range dans une classe à part où elles remplissent le rôle de l'exception qui est de confirmer la règle. Bref, la réalité est rendue encore plus compréhensible par le décret d'exception pris contre tout ce qu'on ne comprend pas mais dont le relief est tel qu'on ne peut l'annihiler.

./...

Car -malgré tous les efforts de rationalisation- l'essentiel du discours n'est pas en profondeur l'affirmation de clarté et d'évidence du viol collectif mais l'aveu de distance.

C'est quelque chose que les membres de l'in-group gardent pour eux, dont ils ne parlent pas ou pas franchement à l'éducateur -lequel ne cherche généralement pas à en savoir plus car -sauf exception- il n'en peut mais, il s'y trouve très désarmé. En outre, quand on lui en parle, c'est sur le mode d'une provocation, d'une agression dont le caractère sexuel met la personne même en jeu.

A la limite, il faut donc bien se résoudre à rétablir la distance par une stéréotypie des auteurs dont on se distingue alors.

C'est que le viol collectif fait ressortir l'ambiguité d'un projet professionnel où l'on s'affirme comme le seul membre de l'out-group qui soit dans l'in-group comme un poisson dans l'eau, donc comme le seul médiateur possible. Mais cette volonté d'indigénisation n'empêche que l'on est un missus dominici de la société environnante à laquelle on appartient.

Parfois, il n'est donc d'autre solution pour défendre l'intégrité de ce projet professionnel que de distinguer l'auteur du "complot" faible et effeminé du bon garçon violent et masculin -et le "complot" lui-même des "vrais problèmes" où le projet professionnel peut faire carrière.

X

X X

./...

V I O L C O L E C T I F

J E U D E M O R A L I T E

E T M Y T H O L O G I E S O C I A L E

-=-=-=

[135].- Au terme de ce cheminement complexe, il est bon -sans reprendre le détail de tous les points acquis- de mettre à vue de SIRIUS - l'accent sur quelques lignes de force qui finissent par émerger comme essentielles.

Autrement dit, nous ne pensons pas qu'il soit utile d'entreprendre maintenant un super-résumé des résultats. Il doit s'agir plutôt de prendre quelque champ pour voir où nous a finalement conduits la réalisation de cette batterie de recherches.

Ces réflexions conclusives peuvent s'ordonner autour de deux points :

- la teneur du discours analysé

- sa signification.

X

X X

./...

XI.- LA TENEUR DU DISCOURS ANALYSE : UN DISCOURS SUR LA REACTION SOCIALE

/136/.- En fin de compte, le discours des agences de contrôle social sur le viol collectif renvoit d'abord -non pas à ce phénomène-ci- mais à elles-mêmes. Il est au premier lieu discours sur la réaction social ..... très accessoirement sur la déviance.

Evidemment, cette assertion heurte les apparences. On doit d'abord la préciser : le discours analysé est fondamentalement et finalemen discours sur la réaction sociale, mais à propos du viol collectif. On peut dire que le système de contrôle social parle surtout de lui quand il prétend tenir un discours sur une déviance, comme si la réalité sociale de celle-ci ne parvenait à prendre substance que par le contrôle social qu'ell rencontre.

Nous allons montrer cette véritable teneur du discours d'abord à propos de la justice pénale (et/ou juvénile), ensuite à propos de la prévention spécifique par clubs de quartier ou équipe de rue.

Soulignons préalablement une différence. Les éducateurs de rue et leurs superviseurs parlent et d'eux (principalement) et des agences, plus institutionnelles, de justice pénale (accessoirement). Les dossiers judiciaires, au contraire, restent muets sur les modalités plus informelles de contrôle social. Autrement dit, dans le discours de chacun des systèmes de contrôle social, la visibilité de l'autre est médiocre dans un cas, nulle dans l'autre.

1.- Une justice pénale en isolat.-

/137/.- En ce qui concerne la justice pénale, les deux investigations font émerger l'image d'un système de contrôle mal concerté avec le reste du champ social. Il apparaît comme un quasi-isolat.

Ceci peut se préciser en quatre points qui constituent autant d'éléments importants en termes d'analyse de ce système. Il s'agit de :

(- son alimentation
(- son auto-régulation
(- la reconstruction d'objet
(- son impact sur le terrain d'intervention.

l'alimentation du système de justice pénale.

/138/.- En matière de viol collectif tel que nous l'avons défini, la justice pénale moud surtout de la broutille... et cela de son propre aveu. Bien que toutes les affaires retenues aient pu s'accorder avec la très large définition jurisprudentielle du viol ou de sa tentative, seule une petite minorité est présentée par les dossiers judiciaires comme revêtant un caractère de gravité qui se rapproche de l'imagerie classique du viol collectif... Et ajoutons encore que cette broutille présente encore une faible fréquence.

./...

L'accent est donc mis en premier sur les conditions d'alimentation de cette machinerie sociale. L'apparition de chaque affaire constitue la concrétisation d'une occurence très improbable. Quelques unes sont nées de l'intervention d'un tiers ou par la "vigilance" policière. Mais il s'agit d'une minorité... comme un résidu inéliminable soumis à l'aléatoire. En somme, un témoin ou une vigilance presque malencontreuse-puisque personne ne songeait à demander l'intervention de la justice et qu'elle-même donne l'impression de ne pas trop savoir quoi faire avec ces affaires banales et dénuées de gravité à ses propres yeux. Mais la majorité des cas sont nés à l'instigation soit de la victime, soit de sa famille. Il s'agit toutefois de cas présentés comme aberrants. Surtout cette démarche obéit à des considérations qui demeurent propres à ses protagonistes et qui ne covarient guère avec le jugement de leur communauté ou l'ordonnancement de gravité qu'opère la justice. Bref, il s'agit de mobiles qui ne sont pas reconnus ou pris en considération semble-t-il, en dehors des victimes ou de leurs familles. Et on peut même se demander souvent s'il n'y a pas le sentiment d'un instant, la réaction émotionnelle ou abirato dont on se détourne par la suite /beaucoup de plaignants se désintéressent ensuite de l'instance soit que leurs mobiles se soient modifiés, soit qu'ils aient été déçus par la réaction de la justice/.

Bref, le système de justice pénale paraît très passif au niveau de son alimentation, de sa mise en marche. Il est rarement self-starter. Quand il l'est c'est de manière erratique et, sans que les agences d'approvisionnement (police) paraissent toujours très bien savoir que les autres agences (parquet, juridictions) souhaiteraient voir sélectionner en priorité. Chacune a peut-être dans une certaine mesure sa propre interprétation d'une norme très large. En outre, dans la plupart des cas, il faut une mise en marche externe (plainte) pour que la justice intervienne.

Il faut s'arrêter quelque peu ici pour tirer dès maintenant quelques importantes leçons.

Plusieurs travaux ont postulé que tout système de contrôle social recrute sa propre clientèle selon des critères qui lui sont spécifiques. Cette problématique a donné lieu à des recherches fort intéressantes (64). Toutefois, il nous apparaît que leurs auteurs mettent trop exclusivement l'accent sur le rôle joué par la portion institutionnalisée du contrôle social car elle est plus visible et les fascine, ce qui est d'ailleurs avéré pour maints sociologues intéractionnistes (65).

Or, nous touchons ici à un point crucial d'une sociologie de la déviance en termes de réaction sociale : comment devient-on déviant ? Autrement dit, comment passe-t-on de la commission au statut de déviant ? Souvent, on se contente de dire : par l'apposition d'une étiquette que décernent les agences spécialisées et institutionnalisées de contrôle social. Mais lorsque le "candidat déviant" parvient à un système de contrôle social institutionnel, il a déjà parcouru un long chemin. Un tel système est faiblement self-starter (66). Il ne s'auto-approvisionne que pour une faible part, comme l'avait déjà montré GOFFMAN (67). Si certains cas ne font pas l'objet d'un renvoi mais sont entièrement laissés à la diligence des agences de dépistage qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour en avoir connaissance (ex. infractions au code de la route sans accident), cette hypothèse n'est pas générale tant s'en faut.

On doit donc distinguer un processus primaire -le renvoi- et un processus secondaire, l'étiquetage. Seul, le second est institutionnalisé, tandis que le premier demeure informel.

./...

En suivant G. NEWMANN (68), on peut dire que le renvoi vers le système de justice criminelle -ou plus largement vers un contrôle institutionnalisé de la déviance- intervient quand les relations sociales avec le "candidat" sont jugées insupportables par le groupe primaire ou tel de ses membres, quand on ne s'estime plus capable d'une régulation informelle des interrelations. Un autre cas doit être ajouté, en se rappelant CHAPMAN (69), où l'imperméabilité du groupe primaire peut se trouver percée à jour, la visibilité de la déviance dépasser ce cadre. Et tous les groupes sociaux n'ont ni la même capacité d'auto-régulation interne, ni la même imperméabilité. De toute manière, quand un tel renvoi intervient, on peut résumer ainsi le processus : le groupe primaire s'avère incapable de contrôler une conduite, ou il est dessaisi du contrôle par suite d'une visibilité trop grande. Un autre jeu de relations sociales se met en branle, un autre set d'acteurs sociaux est chargé de poursuivre les relations avec le candidat criminel dont le rôle va subir une mutation.

Bref, cette recherche souligne que le système de justice pénale n'intervient pas ex nihilo. Ou bien, une suffisante visibilité lui permet de s'auto-approvisionner. /Cela suppose souvent que les agents de dépistage éprouvent une suffisante "indignation morale" envers l'acte commis (70)/. Ou bien, plus généralement, il est saisi par un renvoi. Ici, ce cas -bien que majoritaire parmi les dossiers retenus- demeure assez peu fréquent en valeur absolue. Il semble être le fait de gens (victimes ou familles) que leur milieu de vie n'approuve guère dans ce recours et qui n'y persistent pas toujours avec énergie.

De surcroît, le renvoi s'opère en fonction de mobiles propres aux renvoyants et la visibilité intervient par hasard, de sorte que l'occurence d'une affaire est gouvernée par une logique externe à celle du système de justice pénale. On l'a prié d'intervenir où on l'a mis en mesure de le faire, après il va traiter l'affaire pour sa propre logique.

Certes, ici -comme dans la plupart des rares travaux qui le prennent en compte (71)- nous découvrons le renvoi a posteriori : considérant une population déjà entrée dans un système de contrôle social, nous nous sommes attachés à reconstituer en fonction de quoi on en était arrivé là. Pareille démarche se heurte indubitablement à deux obstacles : en premier lieu, il est difficile de reconstituer les mécanismes informels antérieurs qu'occulte maintenant la bande prise en charge institutionnelle; en outre, le dispatching entre les différentes opportunités d'institutionnalisation du contrôle social n'est pas restituable. Pour compléter l'élucidation de ce point, il serait bon d'observer et de comprendre le renvoi in vivo, avant que commence toute intervention institutionnelle. Cette direction est un peu abordée par les entretiens avec les éducateurs, mais partiellement et a posteriori. Certains d'entre nous ont bâti par ailleurs un projet autonome en ce sens (72). Contentons-nous ici d'avoir mis l'accent sur l'importance et l'autonomie du problème du renvoi comme pré-requis général au contrôle social institutionnel.

L'auto-régulation.

/139/.- Comme tout système social qui n'est pas ou faiblement self-starter, la justice pénale rencontre un problème crucial d'auto-régulation (73) qui s'opère surtout par les premières agences, la police (pouvoir discrétionnaire) et le parquet (opportunité des poursuites). C'est une fonction fondamentale, à tel point qu'on a pu analyser le système de justice pénale comme un entonnoir avec une succession de filtres dont chacun joue un double rôle de régulation (par extournage d'une partie de la matière première potentielle) et de dispatching entre les différentes modalités ultérieures, la régulation étant surtout forte aux premiers étiages.

./...

Le recrutement de notre population de dossiers aux greffes ne permet pas de savoir avec certitude ce qui s'est passé aux niveaux antérieurs au jugement. Toutefois, des sondages opérés au niveau de parquet et même de la police laissent à penser qu'on abandonne rarement les matières de viol collectif.

Pour des motifs sur lesquels on reviendra infra, toute affaire de ce type, même minime, a de fortes chances de venir en jugement. On comprend alors l'hétérogénéité des affaires retenues et l'impression de rencontrer surtout des broutilles. En matière de viol ou tentative, on semble hésiter à classer, de sorte que les étiages de jugement se trouvent ensuite indûment encombrés.

La reconstruction d'objet.

/140/.- L'effacement inhabituel de la fonction d'auto-régulation donne un relief particulier à celle de dispatching. Comme on garde tout ce qui arrive, il est particulièrement important de trier afin de diversifier la réaction.

Il reste donc au système de justice pénale à ordonner cette matière première pour tenter une diversification de la réaction.

Cela va se faire selon un ordonnancement de gravité. Pareille opération implique une reconstruction d'objet. Le projecteur va être mis sur certains renseignements seulement qui demeurent assez sommaires. Il faut d'abord pouvoir répondre à quelques questions définissant la "gravité" et déterminant donc le cheminement de l'affaire et son issue. /s'agit-il d'une tentative, d'une consommation, ou d'une consommation aggravée; le groupe des auteurs a-t-il un passé judiciaire et une bonne réputation auprès des autorités ?/. Il convient encore de disposer d'un certain nombre de renseignements "objectifs" nécessaires au bon fonctionnement d'une procédure ritualisée /déroulement des faits, âge, date, lieu.../. Le reste importe peu et ne sert pas.

Par voie de conséquence, la justice se livre à une reconstruction d'objet selon la logique de son propre fonctionnement. Les dossiers sont intarissables sur les modalités de la réaction sociale et sur les faits, inégaux sur les auteurs, brefs ou muets sur les groupes qu'ils constituaient et surtout les victimes et leur point de vue.

Par ces considérations d'analyse de système, on finit par comprendre pourquoi il est justifié, quoique paradoxal de taxer le discours analysé de porter principalement sur la réaction sociale et très accessoirement seulement sur le viol collectif.

L'impact sur le terrain d'intervention.

/141/.- Le système de justice pénale ne sait pas quelles sont les conséquences réelles de son intervention. En règle générale, il s'empare de ce qu'on lui amène, le construit et l'ordonne selon sa propre logique, mais reste assez imperméable à l'extérieur. A travers les entretiens avec les éducateurs, il prend figure d'éléphant dans un magasin de porcelaine. Il est présenté comme un joueur trop puissant et trop aveugle pour l'équilibre social informel. En outre, on ne peut avoir prise sur un dialogue avec lui et il est occasion de frais importants. Enfin, son intervention aléatoire est lourde de conséquences pour les auteurs bien sûr mais avec arbitrage et disproportion, mais aussi pour leurs familles et tout le microcosme social environnant, enfin même pour les victimes.

/142/.- Bref, les deux investigations nous fournissent d'abord de magnifique éléments d'analyse du système de réaction sociale à la déviance que constitue la justice criminelle.

2.- Une prévention spécifique ambiguë.-

Le constat de l'ambiguité.

/143/.- Mais tout n'est pas rose non plus du côté des agences moins institutionnalisées de contrôle social que sont les clubs et équipes de prévention.

Le discours sur le viol collectif manifeste l'ambiguité de la position des éducateurs.

Sur ce point au moins, ils n'apparaissent pas comme un poisson dans l'eau de l'in-group, malgré leur parti d'indigénisation. Le viol collectif est pour eux la révélation d'une distance persistante entre le groupe et eux.

D'autre part, l'ambiguité est encore révélée par leur réaction. S'il y a normalité sub-culturelle comme ils l'affirment, pourquoi s'en émouvoir et ne pas l'admettre. Mais au fond ils ne l'admettent pas, malgré leurs affirmations que viennent démentir leur vision stéréotypée des auteurs et des victimes. Et pourquoi ceci, sinon parce que cette normalité leur demeure en fait extérieure et qu'ils sont "missionnés" par l'out-group pour le rétablissement de la normalité dominante.

Bref, ce sujet, impliquant en raison de sa charge sexuelle, laisse apparaître la difficulté du projet des clubs et équipes de prévention dans la mesure où les éducateurs sont en fait porteurs de la normativité de l'out-group, pour le compte de qui ils remplissent leur tâche.

La problématique de la prévention.

/144/.- Du coup, saute à nouveau au visage toute la discussion sur la prévention et ce grain de sable apparemment minuscule des viols collectifs conduit à réamorcer l'ensemble du débat.

Il prend une force toute particulière quand on la replace dans la situation actuelle de la prévention et du travail social (74). Cette situation se caractérise par un double mouvement divergeant. D'un côté, prévention et "traitement" de l'inadaptation sont présentés de façon croissante comme une priorité de la politique sociale (75). Par là même, le nombre et le genre des travailleurs sociaux ne fait que croître et se diversifier. Le domaine d'intervention qui leur est imparti fait tâche d'huile, les formes d'assistance prolifèrent et les fonds affluent sous condition de la sacro-sainte coordination. Mais, dans le même temps, les bataillons de ces spécialistes de la prévention s'interrogent et remettent de plus en plus en cause le mandat qui les missionne auprès de certaines couches sociales. Le destin "d'adaptateur" à la société contemporaine et de "producteur de socialité" (76) semble faire problème à certains. Surtout l'ambiguité fatale de leur rôle entrave de plus en plus les possibilités d'action.

C'est que la prévention oscille entre deux pôles également ruineux (77).

- une prévention générale sans prévention spécifique,
- une prévention spécifique isolée, simple alibi.

./...

Le premier est bien figuré par les projets sur-structurant, aux Etats-Unis, qui se sont heurtés à quatre critiques majeures :

- ils ne sont pas parvenus à s'indigéniser, à passer à une prise en charge communautaire;
- ils ont bouleversé l'équilibre interne informel de leurs fragiles terrains d'intervention;
- ils n'ont pas évité gigantisme et obésité;
- finalement ils ne sont soupçonnés de n'être que des self fulfilling prophecie entraînant seulement une pression au conformisme.

Mais le second -figuré par notre expérience de clubs et équipes de prévention- n'est pas exempt de critiques et on lui a reproché d'être un alibi isolé que démentaient ou contrarialent :

- l'interminable agonie de l'institutionnalisation actuelle de la transmission culturelle (système scolaire);
- les ambiguïtés de la formation continue;
- la ségrégation spatiale dans la restructuration du tissu urbain;
- enfin un certain racisme anti-jeunes.

Le débat bloqué par ce double écueil a paru susceptible de repartir sur la voie d'expériences innovantes de prévention. L'un d'entre nous (78) a montré en différents travaux qu'il ne fallait pas être dupe de cette affirmation d'innovation qui, le plus souvent, n'atteint pas le fond du débat sur la prévention. En outre, la réforme récente du statut des clubs et équipes de prévention ne va pas dans le sens d'une recherche même partielle d'innovation (79).

Alors, l'ambiguité révélée par la recherche sur les images du viol collectif renvoie au problème d'ensemble de la prévention :

coincée entre l'écueil d'une prévention générale sans spécificité et celui d'une prévention spécifique isolée et alibi, elle ne peut espérer une issue aisée en fuyant derrière n'importe quelle bannière arborant le mot magique d'innovation.

Il n'est probablement de solution réelle que celle esquissée par L.WILKINS puis par J. YOUNG (80) :

"Une société ne peut contrôler effectivement que ceux qu'elle perçoit comme étant de ses membres".

Ces auteurs appliquent l'adage aux groupes de consommateurs de stupéfiants en montrant comment toute autre forme de contrôle social joue, au contraire, un rôle amplificateur de la déviance.

Bref, ils affirment qu'il n'est de contrôle social acceptable qu'indigène et non pas injecté. C'est un problème considérable, tout le débat présent non seulement sur la prévention, mais sur le contrôle social en général.

C'est exactement aussi le problème soulevé par notre investigation sur les viols collectifs. Service préventif injecté, le club ou l'équipe de prévention tente d'évoluer vers une indigénisation dont les éducateurs sentent bien la nécessité. Toutefois, cet effort évolutif demeure toujours partiel dans une telle modalité de prévention et son ambiguité demeure, posant le problème d'un contrôle social véritablement émané.

./...

XII.- LA SIGNIFICATION DU DISCOURS ANALYSE : OU DU ROLE DU MYTHE DANS LE JEU DE MORALITE.-

/145/.- Tout ce que l'on vient d'indiquer à propos des modalités de contrôle social, tout ce discours que les agences développent sur elles-mêmes, tout cela fait contraste avec la manière dont apparaît le viol collectif, prétexte ou occasion de ce discours.

Les deux sortes d'investigation donnent en effet à propos du viol collectif, une impression de flou (ou de sommaire), et, sauf exception, de manque de gravité.

Ce flou vient probablement, au moins pour partie, de l'indifférence manifestée par les deux sortes d'agences pour les victimes et leur point de vue. D'ailleurs, cela ne va pas sans mal. On écarte la victime comme contraire à la logique de reconstruction d'objet de chaque système de contrôle. Mais on évalue tout par rapport à ce qu'on suppose d'elle. Dans les entretiens avec les éducateurs, chassée par la porte (stéréotypée et réifiée), elle rentre par la fenêtre (on a besoin d'elle pour jouer le rôle du coupable par provocation; et c'est le retentissement supposé de certains cas sur les victimes qui permet de les classer comme exceptions). Dans les dossiers judiciaires, on observe un ordonnancement de gravité qui présuppose le point de vue des victimes alors qu'une analyse approfondie laisse supposer que leur point de vue peut différer de ce que postule la justice.

/146/.- Alors, on est fatalement conduit à se demander s'il n'y a pas là une certaine mythologie (81). Les éducateurs parlent du viol collectif selon les catégories de la mode ou de la rumeur qui sont caractéristiques du mythe. Et le système pénal paraît se borner à alimenter nonchalamment une mythologie sociale au moyen de quelques affaires prises par hasard ou qu'on lui réfère par exception.

/147/.- Mais s'il y a mythologie, il faut s'interroger sur sa fonction. Il semble qu'elle participe à un vaste jeu de moralité (82) contribuant à renforcer une morale sexuelle.

On participe, en effet, au maintien de cette dernière en autorisant un défoulement fantasmatique (tout ce qu'évoque le syntagme de "viol collectif") et il suffit pour cela de jeter de temps à autre quelque brindille sur le feu (83).

On contribue encore à son maintien en abordant le mythe sous un angle répressif ce qui permet de souligner que le défoulement fantasmatique que l'on autorise ne doit pas quitter le niveau des fantasmes.

Dans le même temps, les personnes impliquées dans les affaires de viols collectifs réprimés sont très généralement de statut défavorisé, à un ~~un~~ double point de vue : par leur jeunesse (grands adolescents et jeunes adultes) et par leur appartenance sociale. Des deux sortes de débordements sexuels collectifs que sont le "complot" et la "partouze" celui-là seul apparaît. Il remplit le devant de la scène. Ainsi, insiste-t-on sur la dangerosité et l'immoralité des uns ce qui permet à d'autres -dont le statut social est différent- de s'exonérer de tout opprobre. On retrouve l'enseignement de CHAPMAN (84).

./...

En fin de compte, l'entretien du mythe du viol collectif remplit une double fonction :

- principalement, il contribue à maintenir une moralité sexuelle en permettant un défoulement seulement fantasmatique,

- accessoirement, il permet à d'autres d'agir éventuellement de la même manière et impunément grâce à la protection de quelques bons émissaires et sans que s'effondre l'édifice de moralité publique.

/148/- Il est probablement avéré d'ajouter une considération supplémentaire en remarquant que l'on parle de viol collectif comme d'une activité de jeunes. La mythologie sociale alors développée a justifié aussi une certaine pression sociale contre les classes d'âges jeunes. Il est particulièrement compréhensible que se soit développé un mythe du viol collectif, car on touche par là le problème de l'arrivée des nouveaux concurrents dans le champ de l'activité sexuelle. Et cette concurrence a été particulièrement ressentie à une période où l'arrivée à la vie active de classes nombreuses (nées à partir de 1947) a provoqué une vive réaction, une structure sociale fort malthusienne et un grave antagonisme de classes d'âges manifesté par un fort racisme anti-jeunes. Mais la chose était plus facilement supportable si l'on pouvait sélectionner quelques boucs émissaires choisis au hasard parmi ceux qui ne peuvent se mettre à l'abri de ce coup du destin.

Alors, on décharge quelque peu l'angoisse sociale tout en contribuant dans le même mouvement à renforcer -comme on l'a dit plus haut- une moralité sexuelle classique.

/149/.- Mais le mythe dépérit.

Le viol collectif, c'était hier.

Ce ne sont pas les conduites qui ont changé, mais la façon dont on les considère, la réaction sociale qu'elles suscitent, notamment en termes d'indignation morale.

Pourquoi ce dépérissement ?

L'évolution de la norme sexuelle l'a rendue inutile. La morale sexuelle n'a plus besoin de ce renforcement mythique car elle est devenue plus laxiste, en raison du changement dans les rôles masculin et féminin (85).

Les agences de contrôle social ont un temps de retard sur l'évolution des moeurs. Elles sont désorientées par ce changement des rôles féminins. Elles en sont encore restées à un univers exclusivement masculin et ceci explique l'occultation du point de vue de la fille et de son rôle.

Ici, on est renvoyé à la considération de deux fonctions exercées par la justice pénale.

./...

D'une part, elle participe au contrôle social objectif. Toutefois sur ce point, elle doit subir la concurrence de modalités plus douces de contrôle social (ex. action sociale, prévention spécifique, sectorisation...) qui peuvent (°) un contrôle moins "rude", mais plus tentaculaire (86). Néanmoins, l'extension de ces nouvelles modalités entraînent en France leur bureaucratisation qui permet la révélation d'une crise interne, le malaise des adaptateurs dont nous avons parlé plus haut et la limite d'efficacité que produit l'ambiguité de leur position.

(°) exercer

D'un autre côté, la justice pénale participe à un contrôle social subjectif au niveau de la moralité ou de l'idéologie. Mais ici aussi nous avons la révélation d'une crise ou d'une mésadaptation dans le déphasage entre sa référence aux valeurs et l'évolution de la moralité sexuelle. Dans certaines affaires, on a même l'impression de voir le système de justice pénale pris au piège du retard de la loi sur les moeurs.

En fin de compte, on peut se demander si tout le bruit fait autour du viol collectif pendant les deux tiers au moins de la décennie 60 ne constituait pas tout simplement la crise (87) annonciatrice de cette évolution des normes informelles et de la moralité sexuelle. Le développement temporaire du mythe manifesterait la crispation qui accompagne un début de destabilisation dans la moralité sexuelle dominante, la préparation du passage d'un état à l'autre.

Mandelais, Avril 1974.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1.- Ce rapport a été précédé notamment par :
. un séminaire à l'Ecole Nationale de la Magistrature,
un article préparatoire : ROBERT (Ph.), PASTURAUD (Ch.), KREMENTCHOUSKY (A.) et LAMBERT (Th.), "Jeunes adultes délinquants : les viols collectifs", Annales intern. de crimino., 1970, IX, 2, 657 s.

. des mémoires de D.E.S. en sciences criminelles:
RIBOULLEAU (D.), Une image du viol collectif à travers des entretiens avec des éducateurs de prévention, Bordeaux, Univ. de Bordeaux I, 1972, ronéo.

PECASTAING (M.C.), Le viol collectif, Bordeaux, Univ. de Bordeaux I, 1972, ronéo.

2.- ROBERT (Ph.), Les bandes d'adolescents, Paris, Ed. Ouvrières, 1966 et la version refondue :

ROBERT (Ph.) et LASCOUMES (P.), Les bandes d'adolescents, une théorie de la ségrégation, Paris, Ed. Ouvrières, 1974, s.p.

3.- dont nous traitons notamment in ;

ROBERT (Ph.) et KELLENS (G.), "Nouvelles perspectives en sociologie de de la déviance", R.F.Socio., 1973, XIV, 3, 371-395.

ROBERT (Ph.), "La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale", Année sociologique, s.p.

4.- op. cit. cote (2) b).

5.- op. cit. cote (2) a et b, chap. 4.

6.- op. cit. cote (3) b.

7.- Sur la visibilité, on se reportera notamment aux travaux de :

DANELSKI (D.J.), "The people and the court in Japan" in GROSSMAN (J.B.) et al. /Ed./, Frontiers of judicial research, N.Y. Wiley, 1968.

MURPHY (F.) et TANENHAUS (J.), "Public opinion and the U.S. Suprem Court: a preliminary mapping of some prerequisites for Court Legitimation of Regime Changes", cod.loc.

8.- RAYMONDIS (L.M.) et LE GUERN (M.), Etude du langage de la justice, Toulouse, C.E.M.O., 1973, ronéo (convention de recherche avec la D.G.R.S.T.).

9.- On peut citer pêle-mêle -mais seulement à titre d'exemples-parmi les travaux récents :

CHAMBOREDON (J.C.), "La délinquance juvénile, essai de construction d'objet", R.F.Socio., 1971, XII, 3, 335-377.

LE BLANC (M.), "La réaction sociale à la délinquance juvénile, une analyse stigmatique", Acta criminologica, 1971, IV, 113 à 192.

KUPPERSTEIN (L.), "Treatment and rehabilitation of delinquent youth : some sociocultural considerations, Acta criminologica, 1971, IV, 11 à 112

CICOUREL (A.), The social organization of juvenile justice, N.Y. Prentice Hall, 1968 et les commentaires figurant in :

ROBERT (Ph.), "A propos de recherches récentes en criminologie juvénile" Année sociologique, 1971, XXII, 498.

./...

10.- PARROT (Ph.) et GUITTON (R.), "Etude clinique des complots", Rev. de neuro-psychiatrie infantile, 1963, 11, 385.

11.- LAFON (R.), TRIVAS (J.) et POUGET (R.), "Aspects psychologiques des attentats sexuels", Annales med. psycho. 1958, 12.

12.- COLIN (M.) et BOURJADE (G.), "Les attentats aux moeurs dans les bandes d'adolescents", Annales de med.légale, 1961, XLI, 59.

13.- HIJAZI (M.), Délinquance juvénile et réalisation de soi, Paris, Masson, 1966.

14.- GEIS (G.), "Group sexual assaults", Medical aspects of human sexuality 1971, mai, 101-113.

15.- MOHR (J.W.), Rape and attempted rape, Toronto, Toronto Hospital, 1965, ronéo.

16.- Mc DONALD (J.M.), Rape, Springfield, Thomas, 1971.

17.- AMIR (M.), "Patterns of forcible rape", in CLINARD (M.B.) et QUINNAY (R.), Criminal behavior system, N.Y. Holt, Reinehart, Wiston, 1967.

AMIR (M.), "Forcible rape", Federal probation, 167, march.

AMIR (M), Patterns of forcible rape, Chicago, Univ. of. Chicago press 1972.

18.- HARTMANN "Uberjuvenile Gruppennotzuchdelikte", Monatsschrift für Kriminologie und strafrechtreform, 1964, février.

19.- CRESPY (P.), "L'aspect sociologique du viol commis en réunion", R.S.C., 1965, 838.

20.- LAZERGES-ROTHE (Ch.), Quelques aspects de la procédure appliquée et de la sanction infligée aux mineurs criminels, Vaucresson, C.F.R.E.S., 1971, ronéo.

v. aussi LAZERGES-ROTHE (Ch.), La cour d'assises des mineurs et son fonctionnement, Paris, L.G.D.J., 1973.

21.- THRASHER (F.M.), The gang, Chicago, The Univ. of Chicago Press, 1960.

22.- YABLONSKY (L.), The violent gang, N.Y. Mc Millan, 1962.

23.- CHARRIER (Y.) et ELLUL (J.), Jeunesse délinquante, Paris, Mercure de France, 1971.

24.- op. cit. cote (2) a) et b)

25.- 332 pen.

26.- ROUSSELET (M.), PATIN (M.) et ANCEL (M.), Code pénal annoté par E. GARCON, Paris, Sirey, 1956, ss. 332.

27.- id.

28.- Crim. 29.04.60, Bull. 225.
Crim. 10.07.73, Bull, 323, Degorgue.

./...

29.- On se réfère aux développements exposés in :

ROBERT (Ph.) et FAUGERON (C.), "L'image de la justice criminelle dans la société", R.D.P.C., 1973, LIII, 7, 665.

ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

30.- NORMANDEAU (A.), ROBERT (Ph.) et SAUVY (A.), "Protestation de groupe, violence et système de justice criminelle", in SZABO (D.), /Ed./, La criminalité urbaine et la crise de l'administration de la justice, Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1973.

31.- MOSCOVICI (S.), La psychanalyse, son image et son public, Paris, P.U.F., 1961.

32.- STOETZEL (J.), Théorie des opinions, Paris, F. Alcan, 1943.

33.- KELLY (G.A.), The psychology of personal constructs, N.Y. Norton, 1955.

34.- CHOMBART de LAUWE (P.H.), Pour une sociologie des aspirations, Paris, Denoël, 1969.

35.- BOULDING (K.), The image, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 1959.

36.- CHOMBART de LAUWE (P.H.), et al., La femme dans la société, Paris, C.N.R.S., 1963

37.- op. cit. cote (31).

38.- PIAGET (J.) et INHELDER (B.), L'image mentale chez l'enfant, Paris, P.U.F., 1966.

39.- ROKEACH (M.), The open and closed mind, N.Y., Basic Books, 1960.

ROKEACH (M.), Beliefs, attitudes and values, San Francisco, Jossey Bass, Inc. 1969.

40.- LEWIN (K.), Field theory in social science, London, Tavistock, 1963.

LEWIN (K.), Psychologie dynamique, les relations humaines, Paris, P.U.F., 1959.

41.- KUTCHINSKY (B.), "Aspects sociologiques de la déviance et de la criminalité (aperçu des recherches empriques", in, La perception de la déviance et de la criminalité, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1972, 9.

42.- SCHERVISH (P.G.), "The labeling perspective : its bias and potential in the study of political deviance", Amer.Sociologist, 1973, VIII, 47-57.

43.- op. cit. cote (29) a).

ROBERT (Ph.) et FAUGERON (C.), "Analyse d'une représentation sociale, les images de la justice pénale", Rev. de l'inst. de socio. U.L.B. 1973, 1, 31-85.

ROBERT (Ph.) et FAUGERON (C.), "Représentations du système de justice criminelle", Acta criminologica, 1973, VI, 13.

44.- BOTTOMS (A.E.), Methodological aspects of classification in criminology Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1972, ronéo (DPC/CDIR (72) 10).

./...

45.- Mc INTOSH (M.), Four varieties of professional crime, London, British socio.assoc. 1971, ronéo.

46.- CRESSEY (D.), Theft of the nation, N.Y., Harper and Row, 1969.

CRESSEY (D.), Criminal organisation, London, Heinemann, 1972.

47.- Mc CLINTOCK (F.H.) et GIBSON (E.), Robbery in London, London, Mc Millan, 1961

Mc CKINTOCK (F.H.), Crimes of violence, London, Mc Millan, 1963.

BOTTOMS (A.E.), et Mc CLINTOCK (F.H.), Criminals coming of age, London, Heinemann, 1971

48.- GLASER (B.) et STRAUSS (A.), The discovery of grounded theory, London, Weidenfeld et Nicholson, 1968.

49.- SELLIN (T.) et WOLFANG (M.E.), The measurement of delinquency, N.Y. Wiley, 1964.

50.- BENZECRI (J.P.) et al., L'analyse des données; l'analyse des correspondances, Paris, Dunod, 1973.

51.- p.ex. ROBERT (Ph.), TOISER (J.) et AUBUSSON (B.), Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

52.- ROBERT (Ph.), "Bandes et droit pénal", Sauvegarde, 1966, nov.déc.

53.- Cette campagne d'entretiens a donné lieu à des soutenances de 3° Cycle. cf. op. cit. cote (1) c).

54.- op. cit. cote (1) b).

55.- Sur les clubs et équipes de prévention : cf. op. cit. cote (2) a) et b) chap. 9 et ref. cit.

56.- op. cit. cote (3) b).

57.- MERTON (R.K.), FISKE (M.), KENDALL (P.L.), The Focused Interview, Mineograph. Bureau of Applied Social Research, Columbian University 1952.

MERTON (R.K.), FISKE (M.), KENDALL (P.L.), The Focused Interview, A Manual of problems and procédures, The free Press of Glencoe, 1956.

MERTON (R.K.) KENDALL (P.L.), "The Focused interview", in LAZARSFEID (P.F.), ROSENBERG (M.), The language of social Research, A Reader in methodology of social Research, the free Press of Glencoe, III, 1955.

58.- Compte rendu du séminaire sur l'entretien rétrospectif, Paris, S.E.P.C. 1971, ronéo.

59.- BERELSON (B.), "Analysis content" in LINDSEY (G.), Handbook of social psychology, Cambridge, Addison Wesley, 1956.

60.- op. cit. cote (3), b).

61.- op. cit. cote (2) b).

./...

62.- op. cit. cote (2) b).

MONOD (J.), Les barjots, Paris, Julliard, 1968.

63.- op. cit. cote (62) b).

64.- p.ex. SKOLNICK (J.), Justice without trial, N.Y. Wiley, 1966.

op. cit. cote (9) a) et d).

MEYER (Ph.), Etude des circuits de dépistage des institutions spécialisées dans le traitement de l'inadaptation sociale, Paris, G.E.F.S. 1973, ronéo (projet de recherche).

65.- En ce sens, cf. op. cit. cotes (2) b) et (3) b).

Voir aussi op. cit. cote (42).

66.- Sur ce thème, voir :

GROSSMAN (J.B.), "A model for judicial policy analysis : the suprem Court and the sit-in cases", in, op. cit. cote (7).

Egalement :

ROBERT (Ph.), "La recherche opérationnelle dans le système de justice criminelle", in, Etudes relatives à la criminalité, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1971, VIII, 55.

67.- GOFFMAN (E.), Asylenns, N.Y., Dorebleday, 1961.

68.- NEWMAN (G.), Deviance and removal, Philadelphia, Univ. of Pensylvania, Ph. D. dissertation, 1971, ronéo.

cpr. NEWMAN (G.), "Normality and criminality revisited", Britsh journal of criminology, 1970, X, 64.

69.- CHAPMAN (D.), Sociology and the stereotype of the criminal, London, Tavistock, 1968, et le concept de privacy.

70.- YOUNG (J.), "The role of the police as amplifiers of deviancy.." in COHEN (S.) /Ed./, Images of deviance, Baltimore, Penguin Books, 1971.

71.- op. cit. cote (67).

KUPPERSTEIN (L.), "Treatment and rehabilitation of delinquent youth", Acta criminologica, 1971, IV, 11.

op. cit. cote (68) a).

op. cit. cote (9) a) parte in qua.

op. cit. note (3) b).

COLIN (M.), Projet de recherche sur les mécanismes sociaux de définition de la déviance, Lyon, Institut A. Lacassagne, 1973, ronéo.

72.- Voir ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et FICHELET (R.), Déviance et régulation : des modes informels avec systèmes de contrôle social, Paris; AERDU, 1974, ronéo.

73.- Voir sur ce thème :

GREVE (V.), Kriminalitet sons normalitet, Copenhagen, Institut de criminologie, 1971, ronéo.

op. cit. cote (64) a).

./...

BOUDON (R.) et DAVIDOVITCH (A.), "Les mécanismes sociaux des abandons de poursuite", Année sociologique, 1964, Paris, P.U.F., 1965.

DAVIDOVITCH (A.), "Le ministère public, statistique de l'activité des parquets des tribunaux de grande instance en 1964, Essai de typologie" Compte général de l'administration de la justice pour 1967, Paris, Min. de la Justice, 1969, R. 87.

74.- LASCOUMES (P.), Les statégies novatrices de prévention et de contrôle social (communication au colloque du C.E.D.T. à Namur), Paris, S.E.P.C., 1974, dact.

75.- Min. de la santé publique, Enfance et adolescence en danger (13° Conférence des ministres européens chargés des affaires familiales), Paris, Documentation française, 1973.

76.- "Pourquoi le travail social"?, Esprit, 1972, avril-mai, Champ social, (revue des travailleurs sociaux), 1973-74, 1, 2, 3, 4, 5.

op. cit. cote (2) b), chap. 9 et 10.

77.- op. cit. cote (2) b), chap. 10.

78.- LASCOUMES (P.), Des services novateurs et leurs statégies d'intervention, Montréal, Univ. de Montréal, 1973, miméo.

et op. cit. cote (74).

79.- op. cit. cote (2) b), chap. 9.

80.- op. cit. cote (70).

81.- MORIN (E.) et al., La rumeur d'Orléans, Paris, Seuil, 1969.

82.- COHEN (S.), Introduction à op. cit. cote (70).

83.- Cette piste serait avantageusement prolongée par une étude de l'image du viol collectif à travers la presse.

84.- op. cit. cote (69).

85.- op. cit. cote (36).

86.- FAURE (S.), BODENAEIMER (A.), MEYER (Ph.), WEIL (E.), "Dix ans après : le 13°", Information psychiatrique, 1972, 4.

MEYER (Ph.), Etude des centres de dépistage des institutions spécialisées dans le traitement de l'inadaptation sociale, Paris, G.E.F.S. 1973, ronéo (projet de recherche).